

**LEMAIRE** (PHILEMA, JEAN-BAPTISTE), né le 7 juillet 1856 à Verberie (Oise), mort le 6 mai 1932 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

*Député de l'Inde française  
de 1906 à 1910.*

Fils d'un menuisier de religion protestante, Philema Lemaire fait d'excellentes études et, après avoir été reçu bachelier ès lettres et bachelier ès sciences, passe la licence de droit.

Il entre alors, en 1877, au ministère des Finances, comme surnuméraire, et il est nommé commis en 1883. Il passe ensuite à l'administration des colonies et, en 1886, il est nommé sous-chef de bureau à la direction des Etablissements français d'Océanie.

Il poursuit sa carrière dans l'administration des colonies : chef de bureau en 1889 ; affectation à la Martinique début 1892, puis au Sénégal en fin de la même année ; nomination comme secrétaire général de la Côte-d'Ivoire en 1893. Il est relevé de ses fonctions, sur sa demande, en 1895, par suite de difficultés avec l'autorité militaire.

Partout, il se fait remarquer par sa connaissance approfondie des règlements et ses qualités exceptionnelles de travail et de dévouement.

Placé hors cadre en mission auprès du résident général Laroche partant pour Madagascar, il est nommé résident dans cette colonie en décembre 1895. Peu de temps après, il est nommé résident de Fort-Dauphin. Pendant son séjour dans cette ville, il sera l'objet d'attaques motivées en grande partie par la passion apportée dans leur propagande par les représentants des différents cultes qui se disputent la population de Madagascar et il semble que Gallieni lui ait reproché d'avoir manqué d'initiative dans son action.

En 1895, il se présente, sans succès, au concours de l'inspection des colonies.

En 1899, il est nommé administrateur en chef des colonies, puis, la même année, gouverneur des colonies et lieutenant-gouverneur du Congo.

En 1902, il est nommé gouverneur de la Martinique, en raison de ses qualités d'administrateur, pour réorganiser le territoire après la catastrophe de Saint-Pierre et pendant la période troublée qui suivit les éruptions de la Montagne Pelée.

En 1904, il est nommé gouverneur des Etablissements français de l'Inde, mais, victime de cabales politiques, il quitte les Indes le 18 avril 1905.

Candidat aux élections dans l'Inde, qui ont lieu le 6 mai 1906, il renonce au poste de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie auquel il avait été nommé en janvier de la même année. Il est élu par 17 911 voix sur 31.276 votants, contre 14 260 à Henrique-Duluc, député sortant.

Au cours de cette législature, il prend part à la discussion de l'interpellation de Puech sur les scandales de la Guinée française, ainsi qu'à la discussion du budget pour 1908 et du budget pour 1910.

En 1908, il demande à l'interpeller le ministre des Colonies sur la situation de l'Inde française.

Aux élections de 1910, il est battu par Paul Bluysen, journaliste, par 20 580 voix contre 17 453.

Il se représente aux élections de 1914 et de 1919, mais il est à nouveau battu par Bluysen.

Il avait été nommé gouverneur général honoraire en 1911 et faisait partie du Conseil supérieur des colonies.

Il mourut le 6 mai 1932 à Neuilly-sur-Seine à l'âge de 76 ans.

Philema Lemaire était officier de la Légion d'honneur.

**LE MAISTRE** (JEAN), né le 11 mars 1862 à Paimbœuf (Loire-Inférieure).

*Sénateur de l'Ille-et-Vilaine  
de 1933 à 1941.*

Jean Le Maistre avait été tout d'abord chef de service à la trésorerie générale d'Ille-et-Vilaine, puis chef de division honoraire à la préfecture de Rennes. Maire de cette même ville, il resta pendant plusieurs années directeur de l'Asile d'aliénés et fut vice-président de la caisse régionale de crédit agricole.

Il fut élu sénateur d'Ille-et-Vilaine aux élections du 16 octobre 1932, ayant obtenu, au premier tour de scrutin, 519 voix sur 1.103 votants et au deuxième tour 553 voix.

Son élection fut validée seulement à la séance du Sénat du 11 janvier 1933, date à laquelle il prit place dans l'hémicycle.

Sa présence au Sénat, jusqu'en juin 1940, ne fut marquée par aucune intervention particulière, Jean Le Maistre ayant surtout à cœur de représenter les populations de son département et de défendre leurs intérêts.

Le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi constitutionnelle.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LE MARE** (GEORGES, RENÉ), né le 1<sup>er</sup> septembre 1848 à Coutances (Manche), mort le 9 septembre 1904 à Bréville-sur-Mer (Manche).

*Député de la Manche de 1894 à 1898.  
et de 1902 à 1904*

Propriétaire et magistrat, ancien conseiller à la Cour de Caen, il est élu député le 18 février 1894 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Coutances, avec 9.767 voix sur 10 262 votants, en remplacement de Briens devenu sénateur. Aucun candidat ne s'était présenté contre lui. Il ne se représente pas en 1898, l'arrondissement de Coutances ayant été réuni en une seule circonscription.

Il est réélu en 1902 au premier tour par 17 200 voix sur 18.905 votants alors que son rival n'obtient que 13 voix.

A la Chambre il s'inscrit au groupe des indépendants.

Au cours de son premier mandat il appartient à diverses commissions, notamment à la commission chargée de l'examen d'une proposition de loi ayant pour objet le rétablissement du scrutin de liste, et à la commission d'enquête sur Panama.

De 1902 à 1904 il siège à la commission de la justice militaire, mais au cours de cette législature sa santé précaire ne lui permettra pas de donner toute sa mesure dans le cadre parlementaire. Il meurt en effet le 9 septembre 1904 dans son château de Bréville. Il était conseiller général pour le canton de Gavray et maire de Bréville.

**LEMARIÉ (LOUIS, JOSEPH)**, né le 24 décembre 1852 à Mont-Doi (Ille-et-Vilaine), mort le 9 mars 1932 à Paris.

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine  
de 1907 à 1932.*

Fils de cultivateurs, Louis Lemarié était né sur ce rocher qui émerge sans transition du fertile « marais ».

Après ses études à Saint-Malo, études poussées jusqu'au doctorat en droit qu'il soutint avec une thèse brillante, il était inscrit au barreau de Saint-Malo depuis le 6 février 1877 et en devint le bâtonnier.

En 1882, il fut élu maire de sa commune natale qu'il chérissait particulièrement, comme son père l'avait été avant lui. Il ne cessera de l'administrer pendant cinquante années.

Il était membre, puis président du syndicat des 22 communes des marais de Dol de Bretagne.

Elu pour la première fois sénateur d'Ille-et-Vilaine le 25 août 1907, il vit son mandat constamment renouvelé. A la commission de législation civile, comme à la commission de la marine dont il était membre, il se fit le permanent défenseur des intérêts des populations maritimes.

Il intervenait souvent dans les discussions des séances publiques et toujours avec mesure, concision, précision et clarté.

A l'occasion de l'affaire des liquidateurs, il vota la confiance à Briand, mais vota contre le précompte des retraites.

Dans l'hémicycle, il siégeait au groupe de la gauche républicaine.

Il décéda le mercredi 9 mars 1932.

La thèse dont Louis-Joseph Lemarié était l'auteur avait mérité l'éloge spécial de la Faculté de droit de Rennes.

**LEMASSON (EMILE)**, né le 4 octobre 1848 à Clefs (Maine-et-Loire), date et lieu de décès inconnus.

*Député du Maine-et-Loire  
de 1899 à 1901.*

Entré à l'Ecole normale d'Angers en 1865 il en sort trois ans plus tard pour

devenir instituteur à Beaufort, puis à Fougeré. Il démissionne en 1872 et devient notaire de Fougeré en 1886.

En 1880 il est élu conseiller municipal de Fougeré avant de devenir maire de cette ville en 1894, puis conseiller général du Maine-et-Loire en 1895.

Lors de l'élection législative partielle du 29 janvier 1899 dans l'arrondissement de Baugé il est porté candidat par le comité républicain de cet arrondissement.

Au scrutin de ballottage il est élu député en remplacement de Coudreux, décédé, par 9.611 voix contre 7.861 à Livonnaire, conservateur.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Son activité parlementaire sera très réduite. Il est l'auteur d'un rapport sur le projet de loi autorisant l'établissement d'office d'une imposition extraordinaire sur la commune de La Clotte (Charente-Inférieure).

Il démissionne le 2 décembre 1901 et quitte définitivement la vie parlementaire. Il se démet au cours de la même année de ses fonctions au Conseil général et de sa charge notariale de Fougeré et semble disparaître complètement de l'Anjou à partir de cette époque. Malgré les recherches les plus poussées il n'a pas été possible de retrouver la date ni le lieu de son décès.

**LE MAUX (PHILIPPE, PIERRE, MARIE)**, né le 9 février 1898 à Brélévencz (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1936 à 1942.*

Philippe Le Maux appartient à une famille d'exploitants agricoles. Il prend part à la guerre de 1914-1918 et participe notamment à la bataille de Verdun.

Le 5 mai 1929 il est élu conseiller municipal de Brélévencz et adjoint au maire le 19 mai de la même année.

Le 25 octobre 1931 il devient conseiller d'arrondissement, poste dont il démissionnera le 11 août 1934.

Le 3 mai 1936 il se présente aux élections législatives dans la circonscription de Lannion sous l'étiquette du rassemblement populaire. Il est élu au second tour de scrutin avec 10.593 voix contre 10.364 à Le Cozannet. Au premier tour Le Cozannet avait recueilli 9.297 suffrages contre 5.120 à Le Maux.

A la Chambre il s'inscrit au groupe socialiste.

Il intervint peu en séance publique mais dans les commissions de la marine marchande, de la marine militaire et de l'agriculture où ses compétences l'avaient amené à siéger il put présenter les avis les plus autorisés.

En séance publique ses interventions portèrent toujours sur les problèmes de l'agriculture, problèmes auxquels ses origines le portaient tout naturellement à s'intéresser.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il soutint de son vote la demande de pouvoirs constituants présentée par le maréchal Pétain.

**LEMELLE** (GUSTAVE, ARTHUR, ALEXANDRE), né le 30 mars 1872 à Lille (Nord).

*Député du Pas-de-Calais  
de 1928 à 1932.*

Gustave Lemelle commence ses études à Arras et les continue au lycée national de Saint-Omer. Il étudie le droit à Lille et en 1893 obtient le diplôme de licencié en droit.

En 1896, il devient secrétaire d'Adolphe Lenglet, avocat et maire d'Arras. En 1893 il accède au grade de docteur en droit et en 1902 il est inscrit au tableau de l'ordre.

Sergent le 2 septembre 1914, il est versé à la 24<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> R.I.T., 5<sup>e</sup> bataillon de marche. En 1918 il participe aux opérations militaires en Rhénanie. Au cours de la guerre il plaidera à maintes reprises devant les conseils de guerre pour les soldats du rang.

Sur le plan politique il fonde dès 1898 le mouvement de la jeunesse républicaine dont il devient président. En 1900 il est membre du comité républicain de l'arrondissement d'Arras ; il en sera successivement vice-président, puis président.

Entré au conseil municipal d'Arras en 1908 il est élu premier adjoint au maire en 1919, puis maire le 12 janvier 1923. En tant que maire il s'occupe d'une façon particulièrement active de toutes les questions d'assistance, de bienfaisance et de tous les problèmes sociaux en général.

En 1928 il se présente aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Arras. Au premier tour il obtient 11.045 voix contre 6.518 à Petit et 4.073 à Frémy. Il est élu au second tour avec 11.574 voix contre 9.167 à Petit.

À la Chambre il s'inscrit au groupe de la gauche radicale.

Il siège à la commission des régions libérées, à la commission de la législation civile et criminelle et à la commission du travail.

Il est l'auteur de nombreuses propositions de loi de caractère juridique, portant pour la plupart sur la modification du code civil, du code du commerce et du code pénal.

Sa grande compétence en matière juridique l'amène à intervenir à plusieurs reprises dans la discussion du budget de la justice.

Il se retire de la vie parlementaire à partir de 1932.

Gustave Lemelle était officier d'Académie et chevalier de la Légion d'honneur.

**LEMERCIER** (JEAN, LOUIS, Anatole, comte), né le 25 juin 1820 au Coudray-Montceaux (Seine-et-Oise), mort le 26 décembre 1897 à Paris.

*Député de la Charente-Inférieure  
de 1889 à 1897.*

Anatole Lemerrier est le petit-fils de Lemerrier envoyé aux États-Généraux en 1789 par la ville de Saintes, et de Jourdan, le vainqueur de Wattignies et de Fleurus. Son père fut longtemps député et président du Conseil général de la Charente.

Il entre au Conseil général de la Charente-Inférieure en 1850 et en devient le président en 1865. Conseiller municipal de Saintes en 1884, il est élu maire de cette ville en 1871.

Il est élu député au corps législatif en 1852 et en 1857.

Il fut longtemps président de la compagnie des chemins de fer des Charentes jusqu'au rachat de cette ligne par l'Etat.

En 1889 il se présente aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saintes et est élu au premier tour par 7.157 voix contre 5.873 à Vallerst.

En 1893 sa position s'est renforcée et il est élu par 8.358 voix sur 9.764 votants.

En dépit de ses origines il se rallie franchement à la République en 1889 et à la Chambre il s'inscrit au groupe des républicains.

Au cours de sa carrière parlementaire il est notamment membre de la commission relative à la réglementation du travail, sujet sur lequel il interviendra à plusieurs reprises en séance publique.

Lors de sa réélection en 1893 il est doyen d'âge de la Chambre et à ce titre prononce le discours d'ouverture de la législature.

Ses compétences en matière de chemin de fer l'amènent tout naturellement à se préoccuper de ce problème et en 1895 il dépose une proposition de loi sur le régime du réseau des chemins de fer de l'Etat. L'une de ses préoccupations était de rendre plus faciles les communications entre les ports de l'océan et les villes de Rouen et de Lyon.

Il meurt à Paris le 26 décembre 1897, en fin de législature et ne sera pas remplacé.

**LÉMERY** (HENRY), né le 9 décembre 1874 à Saint-Pierre de la Martinique.

*Député de la Martinique  
de 1914 à 1919.*

*Sénateur de la Martinique  
de 1920 à 1941.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Transports  
et à la Marine marchande  
du 17 novembre 1917 au 5 décembre 1918.*

*Ministre de la Justice  
du 15 octobre au 8 novembre 1934.*

Issu d'une famille française fixée à la Martinique depuis le milieu du dix-sept-

tième siècle, Henry Lémery, commença ses études secondaires au lycée de Saint-Pierre, puis les poursuivit à Paris, au lycée Louis-le-Grand où il fut, en rhétorique, le condisciple de Charles Peguy, de Paul Acker, des frères Tharaud et de Laurentie. Il pensa d'abord s'orienter vers l'École normale, mais s'inscrivit à la Sorbonne, puis à la Faculté de droit. Il prit passionnément parti sur les principales affaires de l'époque, notamment en faveur de l'innocence de Dreyfus.

Devenu avocat en 1898, il s'inscrivit au barreau de Paris où il succéda dès 1899 à Paul-Boncour comme secrétaire de la Conférence. En cette qualité, il fut chargé de prononcer l'éloge de Jules Grevy, étude qu'il fera éditer et dans laquelle il révèle un remarquable talent oratoire qui lui assurera une brillante carrière au barreau.

Très tôt attiré par la politique, il entra en 1902 — année où il eut la douleur de perdre toute sa famille dans la catastrophe du Mont-Pelé — au cabinet du Garde des Sceaux, M. Vallé, comme chef-adjoint, sous l'autorité de Henry de Jouvevel. Adhérant en 1906 au parti socialiste, il brigua aussitôt les suffrages de ses concitoyens martiniquais pour la députation, mais échoua, de même qu'à Paris en 1909, dans le XII<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est qu'en janvier 1914 que son île l'envoya enfin au Palais Bourbon.

Bien que son origine coloniale l'exemptât à cette époque de la conscription, il s'engagea dès la déclaration de guerre comme simple soldat et gagna en Champagne, à Verdun et sur la Somme ses galons d'officier, la croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

En 1917, il décida de reprendre sa place à la Chambre où il se signala aussitôt par la vigueur de ses interventions. Il réclama sans cesse une conduite plus rationnelle et hardie de la guerre dans les domaines aussi bien économiques que militaires déposant divers ordres du jour et interpellant le gouvernement à plusieurs reprises.

Une telle énergie le désignait tout naturellement pour les fonctions exécutives. Il refusa cependant d'entrer dans le ministère Painlevé, qu'il avait si durement critiqué et où lui était offert le portefeuille de « ministre de la Guerre aux Armées ». Mais le 16 novembre 1917, il accepta le sous-secrétariat d'Etat aux transports maritimes et à la marine marchande dans le 2<sup>e</sup> cabinet Clemenceau. Il se consacra ainsi jusqu'à l'armistice à une œuvre peut-être obscure mais efficace. Le 28 novembre 1918, estimant avoir achevé sa tâche, il démissionna malgré l'insistance de Clemenceau qui désirait le retenir comme ministre des stocks.

Il reprit alors ses plaidoiries et une activité parlementaire extrêmement prolifique à la Chambre des députés, puis au Sénat. Élu à la Haute Assemblée le 18 janvier 1920 en remplacement de Knight, sénateur de la Martinique, décedé, il fut battu au premier renouvellement partiel le 6 janvier 1924 par Clerc. Mais il retrouva son siège dès le 27 avril

après l'invalidation de son concurrent et conserva son mandat jusqu'à la fin de la III<sup>e</sup> République.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale socialiste, il sera simultanément ou successivement membre de nombreuses commissions : marine, initiative parlementaire, archives hypothécaires, législation civile et criminelle, affaires étrangères et politique générale des protectorats (dont il devint vice-président en 1930), armée.

Son action fut très éclectique. Ses préoccupations locales se traduisirent par le dépôt à la Chambre des députés, puis au Sénat d'une proposition de loi tendant à transformer en départements français les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, réforme qu'il n'aura pu faire aboutir lui-même. Sur le plan général, ses efforts s'orientèrent autour de trois pôles d'attraction : justice, affaires économiques et sociales, politique extérieure.

En matière juridique, sa compétence professionnelle l'amènera à s'occuper de divorce, de successions, de droit maritime, de législation sur les sociétés, de loyers, de brevets d'invention et d'amnistie. Il deviendra même un éphémère ministre de la Justice dans le 2<sup>e</sup> cabinet Gaston Doumergue succédant à Chéron le 15 octobre 1934 jusqu'à la chute du gouvernement, le 8 novembre suivant.

Sur le plan économique, il s'intéressa aux transports, aux questions financières et monétaires et suivit de fort près l'évolution sociale après 1936. Il s'inquiéta des conséquences de mesures, telles que la semaine de quarante heures, sur la position de la France dans la concurrence internationale et aurait souhaité en différer l'application jusqu'à leur adoption par le Bureau international du travail et les autres nations. Il manifesta ainsi dans l'étude des données intérieures l'intérêt majeur qu'il portait aux relations extérieures.

Car son nom demeurera attaché à la critique intransigeante de la politique étrangère menée par les principales grandes puissances entre les deux guerres mondiales. Il harcela les ministres par des interpellations multiples, s'opposant particulièrement, en des joutes oratoires restées célèbres, à Aristide Briand. Il lui reprochait inlassablement de remplacer les garanties matérielles des traités par des actes de foi n'offrant que des promesses illusives, telles que le pacte Briand-Kellog. Il réunit, du reste, ses discours les plus percutants dans un ouvrage intitulé : *De la guerre totale à la paix mutilée* (1931).

Ses principales thèses s'orientaient vers l'établissement de la sécurité française sur la base d'une cohésion de l'Europe occidentale et de l'autorité de la Société des Nations. Il refusa la ratification des accords de Locarno en raison de la signature du traité germano-soviétique de Rapallo, dénonça la liaison de fait entre les réparations allemandes et le paiement des dettes françaises envers les États-Unis, fut hostile à l'évacuation de la Rhénanie, aux sanctions contre l'Italie

et à tout pacte franco-soviétique. Par contre, il approuva le plan Dawes de commercialisation des réparations allemandes, la non intervention en Espagne et les accords de Munich qu'il jugeait comme un moindre mal dans une optique de nécessaires négociations franco-allemandes.

Le 10 juillet 1940 il vote, au Congrès de Vichy, les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

On lui doit *La révolution française à la Martinique* (1936)

**LE MIRE** (JEAN-BAPTISTE, ARMAND, NOËL, Henry), né le 22 janvier 1873 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 4 juillet 1934 à Neuilly (Seine).

*Député de l'Eure de 1919 à 1934*

Henry Le Mire était fils d'armateur, négociant, constructeur de navires. Bachelier ès lettres, il est lui-même industriel : filateur-tisseur de coton à Pont-Audemer, membre de l'association de l'industrie et de l'agriculture française, du syndicat général de l'industrie cotonnière et de l'union textile. En 1914, il est mobilisé comme garde voie R.A.T. et demande à être incorporé dans l'active ; il revient de la guerre avec le grade de capitaine.

Ayant le goût de la politique, il entre au Conseil général et se présente pour la première fois aux élections législatives du 16 novembre 1919, sur la liste du comité républicain d'entente nationale. Il est élu avec 31 580 voix sur 63 807 votants.

Vice-président de la commission des douanes, il siège aussi à la commission de la marine militaire. Il dépose plusieurs propositions de loi, notamment un texte relatif à la part patronale des retraits ouvriers et paysannes pour les assujettis placés dans certaines conditions. On lui doit plusieurs rapports sur des questions financières et douanières de l'immédiate après guerre. Il intervient fréquemment : notamment dans la discussion du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales, discussion au cours de laquelle il dépose plusieurs amendements concernant les bénéfices de guerre et les importations ; à propos de l'évaluation des stocks et contre l'inflation. Il s'intéresse en effet particulièrement aux débats financiers et à la question des paiements de l'Allemagne et de l'équilibre budgétaire et à la situation économique de la France.

Il se représente aux élections générales du 11 mai 1924. Inscrit sur la liste du comité républicain d'entente nationale et d'action sociale, il est élu avec 29 906 voix sur 71 386 votants.

Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission de la marine militaire, il présente plusieurs rapports au cours de la législature : sur des projets de loi portant ratification de divers arrêtés concernant les colonies françaises ; sur le projet de loi tendant à déterminer le

régime douanier applicable à certaines marchandises allemandes importées au titre des prestations en nature et sur le projet de loi portant modification de certains droits de douane. Il intervient à la tribune surtout en matière de finances.

Aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il est réélu dans la circonscription de Pont-Audemer, au premier tour, par 6 424 voix contre 4 994 à Leloup et 451 à Leborgne.

Au cours de cette législature, comme au cours de la précédente, il présente de nombreux rapports, notamment sur : les deux projets de loi tendant à l'approbation d'échange de lettres entre le gouvernement français et le gouvernement allemand sur le projet de loi relatif aux mesures contre le dumping et contre les procédés abusifs entravant le commerce français ; les projets de loi relatifs aux surtaxes compensatoires. A la tribune, il continue à s'intéresser aux questions financières et douanières.

Il retrouve son siège aux élections générales du 1<sup>er</sup> juin 1932, au second tour de scrutin, par 6 432 voix contre 6 091 à Harou. Au premier tour, il avait obtenu 5 077 voix contre 5 831 à Harou et 2 790 à Camus.

Il est alors membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission de la marine militaire et continue toujours à s'intéresser particulièrement aux questions douanières.

Il mourut en cours de mandat, le 4 juillet 1934, à l'âge de 61 ans, à Neuilly-sur-Seine.

Henry Le Mire était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de quatre citations.

**LEMIRE** (Abbé JULES, AUGUSTE), né le 23 avril 1853 à Vieux-Berquin (Nord), mort le 7 mars 1928 à Hazebrouck (Nord)

*Député du Nord de 1893 à 1928.*

Issu d'une famille de cultivateurs, Jules Lemire fréquente d'abord l'école de son village, puis fait ses études secondaires au collège Saint-François d'Assise à Hazebrouck. Devenu bachelier ès lettres et ès sciences, il entre au séminaire de Cambrai et est ordonné prêtre en 1878. Il est alors nommé professeur de rhétorique au collège où il a fait ses études classiques. La construction d'un second collège, dont il dirige les travaux, le met en relation avec la classe ouvrière. L'amélioration du sort des travailleurs et des humbles inspirera désormais toute son action de prêtre et d'homme politique.

Aux élections législatives de 1893, il se présente comme candidat « socialiste chrétien » dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Hazebrouck. Il l'emporte au second tour par 6 754 voix contre 5 660 à Outlers, républicain, sur 12 638 votants.

Le 9 décembre 1893, il est assez gravement blessé lors de l'attentat de l'anarchiste Vaillant.

Député, l'abbé Lemire déploie une activité prodigieuse. Il dépose plusieurs propositions de loi concernant notamment : la liberté d'association, l'organisation d'un bien de famille insaisissable, le duel, le repos hebdomadaire. Il obtient la modification des formalités du mariage en vue de faciliter les unions légales. Il est également l'auteur de rapports sur : l'assistance médicale gratuite, l'incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions de directeur ou d'administrateur de compagnies ayant des concessions de l'Etat, des départements ou des communes.

Au cours de ses très nombreuses interventions en séance publique, il aborde les sujets les plus divers : fermeture de la bourse du travail, maintien de l'ambassade de France auprès du Vatican, recrutement de l'armée, réforme de l'impôt sur les boissons, régime fiscal des successions, surmenage des enfants dans les écoles, réparation des édifices diocésains ; introduction d'épreuves agricoles dans le certificat d'études, suppression du pari mutuel sur les champs de courses, sociétés de secours mutuel ; travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ; nomination des sénateurs au suffrage universel ; permission agricole en faveur des militaires, chômage ; privilège de la Banque de France, suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques ; attitude du grand rabbin de France lors des procès en relation avec l'affaire Dreyfus ; aide aux familles nombreuses.

Il prend part à la discussion des interpellations de Jaurès sur l'attitude du gouvernement en face « des capitalistes et des prêtres qui ont subventionné la propagande par le fait » ; le conflit de Carmaux ; de Jules Guesde sur les délibérations du conseil municipal de Roubaix tendant à établir un service pharmaceutique à prix de revient et un bureau de consultations judiciaires gratuites ; de Rabier sur l'ingérence de la politique cléricalle dans l'armée

En 1897, il crée la ligue française du coin de terre et du foyer et se fait l'apôtre des jardins ouvriers. La même année, il est nommé secrétaire général de la Démocratie chrétienne

Au renouvellement de 1898, il est réélu au premier tour avec 8.751 voix sur 11.818 votants. Il devient membre des commissions de l'agriculture, de l'enseignement et des associations.

Parmi les nouvelles propositions de loi dont il prend l'initiative, il convient de retenir celle concernant l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse. Il obtient du gouvernement l'exécution, lors de l'exposition de 1900, d'une maison type pour l'ouvrier français.

La Chambre se range à son avis en se prononçant pour la création d'un ministère du travail et l'institution d'« allocations de famille » au bénéfice des travailleurs ayant plus de trois enfants.

En 1901, il vote contre la loi d'association. Au cours de l'examen du budget de 1902 il plaide avec succès pour le

maintien des aumôniers et des religieuses dans les hôpitaux militaires.

Le scrutin de 1902 lui est encore très favorable puisqu'il recueille 9.709 voix contre 71 à son adversaire malheureux, sur 12.402 votants.

Au cours de cette législature, il dépose de nouvelles propositions de loi visant, pour l'essentiel : les syndicats professionnels et la création d'un casier d'état-civil.

Ses discours les plus chaleureux sont prononcés au cours des débats sur la suppression de l'enseignement congréganiste (1904) ; la séparation des Eglises et de l'Etat ; les caisses de retraites ouvrières (1905).

Malgré l'opposition de son évêque, mais avec l'assentiment du Saint-Siège, il se porte de nouveau candidat à la consultation générale de 1906. Sa réélection est un triomphe. Il rassemble au premier tour 9.227 voix contre 864 à Cambié, sur 13.042 votants.

A la Chambre, son activité demeure inlassable.

Il conserve son siège au renouvellement de 1910, obtenant au second tour 8.874 voix contre 4.819 à Marguerin du Metz

Devenu membre des commissions du travail et du suffrage universel, il demande l'interdiction du cumul des mandats nationaux et des mandats locaux et le vote familial. Il rapporte plusieurs projets ou propositions à caractère social sur le travail de nuit des enfants dans les usines à feu continu ; l'emploi dans l'industrie de ceux qui ont moins de treize ans ; le repos des femmes en couches, etc...

En décembre 1913, Mgr Charost, évêque de Lille, le met en demeure de supprimer son journal *Le Cri des Flandres* et de ne pas se représenter aux élections de 1914. L'abbé Lemire refuse et une manifestation a lieu à la Chambre sur son nom ; une majorité de gauche l'élit vice-président, fonction dont il se démet peu de temps après. Il est alors interdit par son évêque. C'est grâce à l'intervention du Pape à qui il a adressé une supplique qu'il obtiendra, en 1916, la levée des sanctions prononcées contre lui et contre son journal.

Ce nouveau conflit avec ses supérieurs ne nuit en rien à sa carrière politique. En 1914, à la veille des hostilités, il est élu maire d'Hazebrouck et retourne siéger au Palais Bourbon, après avoir obtenu 7.970 suffrages contre 5.931 à De-groote.

En 1919, il est élu sur la liste de la fédération républicaine conduite par Loucheur. Il s'inscrit au groupe des républicains de gauche et siège à la commission de l'administration générale et à celle de l'enseignement et des beaux-arts.

En 1924, réélu sur la liste de la fédération républicaine du Nord, il adhère au groupe de la gauche radicale.

Il intervient encore plusieurs fois avant de mourir, le 7 mars 1928. Il avait 75 ans

L'abbé Lemire a laissé plusieurs études historiques et sociales : *L'abbé Dechaëne et la Flandre*, *Le Cardinal Manning et son action sociale*, *Le catholicisme en Australie*, *Le congrès de Reims*, *Que feront les religieuses*, *Le travail de nuit des enfants dans les usines*...

Il était chanoine honoraire d'Aux et de Bourges et chevalier de la Légion d'honneur.

**LE MOIGN** (PIERRE, MARIE, GEORGES, LOUIS), né le 17 mars 1824 à Gouarec (Côtes-du-Nord), mort le 13 novembre 1902 à Gouarec.

*Député des Côtes-du-Nord de 1893 à 1898.*

Pierre Le Moign, conseiller général et président du comice agricole est élu pour la première fois à l'âge de 69 ans au premier tour de scrutin, aux élections générales législatives du 20 août 1893, en remplacement du comte de Boisbois-seul qui ne s'est pas représenté par 5.494 voix contre 5.309 à Limon, conservateur.

Il s'était présenté à ses électeurs comme républicain et catholique, affirmant que « la question qui prime toutes les autres sera la question sociale ».

Député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Guingamp, il prend part à la discussion de l'interpellation de Carnaud sur les mesures disciplinaires prises contre trois fonctionnaires des Bouches-du-Rhône, investis d'un mandat électif.

Il ne se représente pas aux élections générales du 8 mai 1898.

Il meurt le 13 novembre 1902 à Gouarec à l'âge de 78 ans.

**LE MOIGNE** (MARIE, Albert, André), né le 19 juillet 1849 à Cherbourg (Manche), mort le 14 mars 1930 à Eculleville (Manche)

*Député de la Manche de 1895 à 1906 et de 1919 à 1928.*

Fils d'un magistrat, Albert Le Moigne fit ses études à Rennes et à Nice. Docteur en droit, il fut avocat, puis chef de service de la statistique et de la législation comparée au ministère des Finances ; il fut ensuite nommé maître des requêtes au conseil d'Etat.

Il devint maire d'Eculleville en 1877 et fut toujours réélu. Elu conseiller général en 1887, il s'intéresse à la politique et le siège du député de la Manche Cabat-Danneville, élu sénateur, se trouvant vacant, il décide de se présenter à l'élection partielle du 8 décembre 1895. Candidat républicain progressiste, il est élu au deuxième tour par 7.128 voix sur 14.617 votants, contre 3.748 voix à Liais et 3.632 voix à l'abbé Garnier. Au premier tour, il avait obtenu 6.116 voix contre 3.569 à l'abbé Garnier et 3.413 à Liais.

Le Moigne se fait entendre à la tribune sur les budgets de la marine et de la

guerre des exercices 1897 et 1898. Ses observations et ses amendements ont surtout trait à la caisse des invalides de la marine et au développement de sa région, en particulier des ports de Brest et de Cherbourg.

Il est réélu le 8 mai 1898 par 6.005 voix sur 12.421 votants, aucun candidat ne s'étant présenté contre lui.

Il siège à la commission de la marine et à la commission des voies navigables et des ports maritimes et à la commission du budget, pour les exercices 1899 et 1902.

Au cours de cette législature, il présente plusieurs rapports notamment sur le projet de loi relatif à l'augmentation de la flotte.

Il intervient en qualité de rapporteur, sur le budget de la marine de l'exercice 1899, sur les budgets de l'Algérie et de la marine de l'exercice 1900.

Il retrouve son siège aux élections générales législatives du 27 avril 1902, au premier tour, battant Mahieu par 9.386 voix contre 7.175 sur 16.744 votants.

Il fait partie, au cours de cette législature, de la commission de révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles, de commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès du président du conseil et de la commission de législation fiscale.

Il se représente aux élections de 1906 mais il n'obtient que 6.686 voix contre 18.584 à Mahieu, candidat d'union républicaine, qui est élu. De même, il tente, sans succès, de retrouver son siège les 24 avril 1910 et 26 avril 1914. Ce n'est que le 16 novembre 1919, après une interruption de treize ans, qu'il est élu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Inscrit sur la liste d'union nationale républicaine, il obtient 61.082 voix contre 11.164 au mieux placé de la liste du parti socialiste, sur 81.757 votants.

Il est membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la commission de la marine militaire.

Il retrouve son siège aux élections générales du 11 mai 1924. Inscrit sur la liste d'union nationale républicaine, il obtient 61.708 voix contre 22.415 au mieux placé de la liste des républicains de la Manche et 2.059 au mieux placé de la liste du bloc ouvrier-paysan, sur 89.070 votants.

Membre de la commission de la marine militaire et de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, il ne prend part, au cours de cette législature qu'à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de 1928.

Il se représente, sans succès, aux élections générales du 22 avril 1928 et meurt, deux ans après, le 14 mars 1930, à Eculleville. Il est âgé de 81 ans.

Albert Le Moigne avait été élu vice-président puis, en 1924, président du Conseil général de la Manche. Il était chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de 1870.

**LE MOIGNIC** (EUGÈNE), né le 2 mai 1875 à Toulon (Var).

*Sénateur de l'Inde française  
de 1928 à 1944.*

Docteur en médecine, Eugène Le Moignic était médecin de la marine et connu comme bactériologiste distingué. Il dirigea à Paris le laboratoire des lipo-vaccins.

Ancien commissaire du gouvernement, il fut ensuite le collaborateur zélé de Paul Painlevé.

Il avait été élu sénateur de l'Inde française le 9 décembre 1923 et siégeait au Sénat au groupe de la gauche démocratique.

Rapporteur de la commission de la marine, de la commission de l'armée, de la commission de l'air, c'est surtout au titre de rapporteur ou de représentant de la commission des colonies qu'il intervint dans les débats publics. Il rapporta notamment l'avis de cette commission sur le projet de loi tendant à approuver la convention franco-chinoise le 28 juin 1935.

Il fut réélu le 20 octobre 1935 (élection validée à la séance du 15 janvier 1936) par 78 voix contre 18 à son seul concurrent, sur 107 inscrits.

Le 10 juillet 1940, il vota le projet de loi constitutionnelle.

**LE MOINE** (JULIEN, FRANÇOIS), né le 4 août 1849 à Hallines (Pas-de-Calais), mort le 30 juillet 1921 à Blendecques (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais  
de 1914 à 1921.*

Julien Lemoine fut élève de l'École centrale des arts et manufactures d'où il sortit au lendemain de la guerre de 1870.

Devenu ingénieur, il se consacre au développement économique et met en œuvre dans ses entreprises les procédés les plus modernes.

En 1880, il est élu conseiller général pour le canton de Lumbres et maire d'Hallines; puis il devient membre de la chambre de commerce de Saint-Omer et, en 1901, président de la commission administrative de la septième section de Watringues.

Il se présente pour la première fois aux élections générales législatives le 26 avril 1914: il obtient 6 846 voix sur 12 619 votants, aucun adversaire ne s'étant présenté contre lui.

Dans sa profession de foi, il avait demandé « plus de justice dans l'impôt » et « une réforme électorale basée sur le système de la représentation proportionnelle » ainsi qu'une application loyale de la loi rétablissant le régime de trois ans.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il siège à la commission du travail, à la commission des mines, à la

commission de la réorganisation économique et à la commission des régions libérées.

Au cours de cette onzième législature, ses interventions sont peu nombreuses. Il prend notamment la parole au cours de la discussion du projet de loi tendant à diviser certains départements en circonscriptions électorales pour la nomination des membres de la Chambre des députés.

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919, sur la liste d'union républicaine sociale et nationale, il obtient personnellement 55 795 suffrages sur 79 187 votants.

Il est membre de la commission des douanes, de la commission des mines et de la force motrice mais n'intervient pas, au cours de la législature, en séance publique.

Julien Lemoine était chevalier de la Légion d'honneur.

Il meurt en cours de mandat, le 30 juillet 1921, à l'âge de 72 ans.

**LEMOINNE** (JOHN, MARGUERITE, EMILE), né le 17 octobre 1815 à Londres (Grande-Bretagne), mort le 13 décembre 1892 à Paris (9<sup>e</sup>).

*Sénateur inamovible de 1880 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 92.)

Son grand âge l'empêcha de prendre part, d'une façon active, aux travaux des commissions; toutefois, il est assidu dans l'hémicycle.

Mais journaliste à la plume incisive et alerte, au premier rang de l'opinion libérale, cet homme dont le journalisme était la vie, affranchi des formules étroites, attaché aux principes essentiels de la liberté publique, suivait avec une attention consciencieuse et soutenue les mouvements de l'opinion, de manière à se tenir toujours en contact avec elle, sans toutefois se départir jamais de la poursuite de son idéal.

Il mourut le 13 décembre 1892 à Paris.

**LE MONNIER** (PIERRE, JEAN-BAPTISTE), né le 4 septembre 1814 au Lude (Sarthe), mort le 11 janvier 1895 à Château-du-Loir (Sarthe).

*Député de la Sarthe de 1876 à 1882*

*Sénateur de la Sarthe de 1882 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 93.)

Aux élections du 4 janvier 1891, Pierre Le Monnier est réélu par 501 voix sur 898 votants, contre 197 voix au général Bourbaki.

Président des commissions d'intérêt local, il en est le principal rapporteur et dépose pour le compte de celles-ci, de 1891 à 1894, près de 500 rapports consacrés à des questions financières ou fiscales, véritables reflets du progrès de l'équipement des communes.

Il mourut le 11 janvier 1895 à l'âge de 81 ans

**LE MOYNE (PIERRE)**, né le 15 octobre 1881 à Lorient (Morbihan), mort le 5 mai 1932 à Paris.

*Député du Morbihan de 1924 à 1928.*

Fils d'un médecin de la marine, Pierre Le Moyne fit ses études de droit. Docteur, ancien avocat à la Cour d'appel, inscrit au barreau de Lorient, il fut élu bâtonnier en 1924.

Pierre Le Moyne s'intéresse à la politique et, tout particulièrement aux questions maritimes, commerciales et agricoles.

Il décide de se présenter aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste de la fédération républicaine indépendante, et est élu avec 54 688 voix sur 114 027 votants.

Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, il siège à la commission de la marine militaire, à la commission de la marine marchande et à la commission de l'hygiène.

Il est chargé de rapporter, notamment : le projet de loi autorisant, en vue de l'édification de maisons ouvrières, la cession gratuite de deux parcelles de terrain affectées à la marine, à Sidi-Abdallah, le projet de loi tendant à la ratification du décret du 8 novembre 1926 portant réduction du nombre des membres des commissions de visite instituées par l'article 4 de la loi du 7 octobre 1907 sur la sécurité de la navigation maritime.

Il présente un avis sur le projet de loi relatif aux jeunes gens restés sous la domination ennemie pendant les hostilités et servant dans l'armée ou la marine française, comme militaires ou marins de carrière.

Il se fait entendre à la tribune sur : le budget général de l'exercice 1925, l'ouverture, sur l'exercice 1926, de crédits provisoires applicables au mois de janvier, le budget général de l'exercice 1927, les brevets d'invention, le rétablissement du scrutin uninominal pour les élections des députés, le budget des ports de la marine marchande et de la pêche de l'exercice 1928.

Il se représente aux élections du 22 avril 1928 mais, avec 4 851 voix, il est battu, au second tour, par Le Pévédic qui obtient 7 888 voix sur 13 275 votants. Au premier tour Le Moyne avait obtenu 4 700 voix contre 4 086 à Le Pévédic.

Il meurt le 5 mai 1932 à Paris

**LE MYRE de VILERS (CHARLES, MARIE)**, né le 17 février 1833 à Vendôme (Loir-et-Cher), mort le 9 mars 1918 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de la Cochinchine de 1889 à 1902.*

Fils d'officier de cavalerie, Le Myre de Vilers se destina à la marine. Elève de l'École navale en 1849, aspirant en 1853, enseigne de vaisseau en 1855, chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1859, il quitte la marine en 1861 et entre dans l'administration préfectorale. Sous-préfet de Joigny le 1<sup>er</sup> mars 1863, puis de Bergerac le 30 octobre 1867, il est préfet d'Alger en novembre 1869. Pendant la guerre de 1870, il reprend du service dans la marine et sert comme lieutenant de vaisseau. Officier d'ordonnance de l'amiral de La Roncière commandant le corps des marins pendant le siège de Paris, sa conduite lui vaut, à 38 ans, le 26 janvier 1871, la rosette de la Légion d'honneur. Licencié de la marine un mois plus tard, il est réintégré le 26 mars 1873 dans l'administration préfectorale comme préfet de la Haute-Vienne puis, à la demande du général Chanzy, est nommé directeur des affaires civiles et financières en Algérie de 1877 à 1879.

Le 13 mai 1879, il devient le premier gouverneur civil de la Cochinchine et ministre plénipotentiaire à la cour d'Annam : il s'efforce alors de séparer nettement pouvoir civil et militaire, d'élaborer un code pénal, de créer un conseil colonial mi-parti, des conseils d'arrondissement et le conseil municipal de Saïgon, de même que la construction d'un réseau routier et ferroviaire.

Mais son hostilité à l'expédition du Tonkin fut à l'origine de sa révocation en mai 1882. Admis à la retraite en 1883, il est rappelé le 9 mars 1886 par Freycinet qui le charge, en tant que ministre plénipotentiaire de 1<sup>re</sup> classe, des fonctions de Résident général à Madagascar. Là encore, il est le premier à occuper le poste qui vient d'être créé par le traité franco-malgache de 1885. Arrivé à Tananarive le 14 mai 1886, il trouve une situation difficile et, en face de lui, un premier ministre malgache, Rainilaiarivony, d'une grande habileté. Il put régler unilatéralement cependant la délimitation du territoire de Diégo-Suarez et faire construire la ligne télégraphique Tananarive-Tamatave.

En juillet 1889, il quitte son poste pour briguer le siège de député de la Cochinchine. Il est élu le 12 décembre 1889 par 486 voix contre 427 à Ternisien; réélu en 1893 par 806 voix sur 956 votants, puis en 1898 avec 953 voix sur 1 477 votants contre 162 à Henriot.

Membre des commissions relatives aux questions maritimes et coloniales, Le Myre de Vilers mettra au service de celles-ci l'expérience acquise tant en Cochinchine qu'à Madagascar. Nombreux et divers sont les rapports qu'il déposera en ces matières, que ce soit au point de vue budgétaire ou de l'organisation et de la mise en valeur des colonies.

Ses interventions à la tribune seront aussi toutes marquées par son expérience personnelle. Il soutient en 1890 la création d'un ministère des Colonies indépendant.

Au cours de la 6<sup>e</sup> législature, Le Myre de Vilers est un personnage : depuis qu'il a quitté Madagascar en 1889, la situation n'a fait que s'y détériorer. Dans un dernier effort de conciliation, il est renvoyé en l'automne de 1894 à Tananarive, où il arrive le 14 octobre : reçu par le premier ministre le 15 et par Ranavalona le 16, il remet le lendemain au ministre un projet de traité, lui donnant trois jours pour y répondre ; le délai accompli, Le Myre de Vilers adresse à Rainilaiarivony un ultimatum expirant le 26 octobre. Malgré un mémoire et un contre-projet, l'ultimatum étant resté sans effet, il quitte Tananarive le 27 octobre : c'était la guerre, cela allait être la conquête et l'annexion. Aussi, intervint-il à la Chambre lors des discussions concernant l'annexion de Madagascar, l'abolition de l'esclavage dans la Grande Ile et soutient-il avec chaleur l'action de Gallieni.

Lors du renouvellement de 1902, Le Myre de Vilers a 69 ans et, reculant devant les fatigues du voyage de Saïgon, décide de ne plus se représenter.

Il va pouvoir désormais se consacrer à la géographie : très ancien membre de la Société de géographie, il fait partie de la commission centrale depuis 1896 et préside aux destinées de cette Société de 1906 à 1908. Il appartenait en outre à de nombreuses autres sociétés : d'acclimatation, anti-esclavagiste, des études coloniales, etc... Ce fut lui, enfin, qui créa la mission d'étude de la maladie du sommeil avec le concours de l'Institut Pasteur.

Ambassadeur honoraire depuis février 1895, il était grand officier de la Légion d'honneur depuis décembre 1888.

Il mourut le 9 mars 1918 à Paris, à l'âge de 85 ans.

Il a publié en 1908 *Les institutions civiles de la Cochinchine*. Publiciste, il a traité des questions de politique étrangère à *La Revue de Paris* et à *La Nouvelle Revue*.

**LE NAIL** (LOUIS, MARIE, PIERRE), né le 28 avril 1875 à Nantes (Loire-Inférieure)

*Député du Rhône de 1919 à 1924.*

Ses études terminées, Louis Le Nail, s'inscrivit comme avocat à la Cour d'appel de Lyon.

Durant la grande guerre, il servit comme capitaine au 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie et fut blessé en 1915.

Il se présenta à la députation au lendemain de la guerre, le 16 novembre 1919 sur la liste d'union des comités républicains (fédération républicaine, action libérale populaire, alliance républicaine démocratique, radicaux indépendants) dont le programme, tant sur la défense nationale que sur le commerce et l'industrie, l'agriculture, les réformes

sociales, les finances, les réformes administratives et constitutionnelles répondait à l'idéal qu'il s'était fait d'un bon républicain.

Le nombre de suffrages exprimés, lors de ses élections, fut de 154.303. Il obtint 58.144 suffrages et fut élu député du Rhône.

Ses collègues députés le désignèrent comme questeur durant toute la législature.

Il remplit cette fonction avec zèle et dévouement.

Au cours des cinq années de son mandat, il fut membre de la commission des affaires étrangères de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat.

Il déposa un rapport sur le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre 1919, sur celui portant approbation de la convention ayant pour objet d'éviter la superposition d'impôts français et sarrois signée à Paris le 5 juillet 1922 entre la France et la Sarre et sur le projet de loi tendant à ratifier la convention signée le 30 novembre 1922 entre le gouvernement français et la commission du gouvernement du territoire du bassin de la Sarre à l'effet de déterminer les conditions financières d'aménagement des gares douanières à la frontière sarro-allemande.

En 1919, il demanda à interpeller sur la politique de la France dans le Levant.

Il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général pour chacun des exercices 1920, 1921 et 1922.

En 1922, il prit part à la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée, les promotions exceptionnelles dans l'ordre de la Légion d'honneur et les affaires étrangères.

En 1923, il prit part également à la discussion du projet de loi relatif à l'aménagement des gares douanières à la frontière sarro-allemande, à la modification du Sénat, à l'élection des députés.

En 1924, il se présente sur la liste d'union des comités républicains menée par Auguste Isaac, qui n'eut aucun élu la liste cartelliste d'Edouard Herriot ayant enlevé la totalité des sièges. Il avait recueilli 60 213 suffrages sur 194 918 votants.

Il se retire désormais de la vie politique et retourne à son cabinet d'avocat.

Sa valeureuse conduite durant la grande guerre lui a valu la Croix de guerre avec deux citations à l'ordre de l'armée et la Légion d'honneur.

**LENAIN** (HENRY), né le 25 juin 1869 à Paris.

*Député de l'Aisne de 1934 à 1936.*

Après de sérieuses études de droit, Henry Lenain fut reçu avocat au barreau de Laon et, en 1936, fut nommé avoué honoraire.

En 1919, il entra au conseil municipal de la ville de Laon et fut élu maire de cette ville par 23 voix sur 25 votants. Il exerça cette fonction jusqu'en 1935.

Élu également au Conseil général de l'Aisne où il représentait le canton de Marle, il y demeura jusqu'en 1935 et en assura la vice-présidence de 1920 à 1932.

Il se présenta pour la première fois à la députation lors d'une élection partielle législative dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Laon sous l'étiquette de l'Union républicaine démocratique. Il fut élu le 30 septembre 1934 au second tour de scrutin en remplacement de Rillart de Verneuil (élu sénateur) avec 6.646 voix contre 6.474 à P. Bloch, socialiste S.F.I.O. et 2.473 voix à Leduc, radical-socialiste.

Lors des élections générales de 1936, il se représenta dans la même circonscription sous l'étiquette union nationale. Il fut battu par Bloch, socialiste S.F.I.O., n'ayant obtenu au second tour que 7.476 voix contre 9.279.

À la Chambre : il fut membre de la commission chargée de l'examen des comptes définitifs et des économies, il déposa une proposition de loi tendant à la modification des prescriptions sur la réalisation du gage et il participa à la discussion des conclusions du rapport du 11<sup>e</sup> Bureau sur les opérations électorales de la 1<sup>re</sup> circonscription de Laon.

**LENEVEU** (ROBERT), né le 7 mai 1865 à Ecajeul (Calvados), mort le 8 août 1927 à Ecajeul (Calvados).

*Sénateur de l'Orne de 1920 à 1927.*

Avant choisi la carrière administrative, en même temps que propriétaire foncier, Robert Leneveu avait été successivement rédacteur au ministère de l'Intérieur, sous-préfet de Domfront, de Sancerre, de Bernay, de Bayeux, secrétaire général des Bouches-du-Rhône, préfet des Hautes-Alpes, de l'Orne et enfin de l'Eure, avant de briguer un siège au Sénat, dans ce département de l'Orne qu'il avait administré pendant huit années dont celles de la guerre.

Il est élu le 11 janvier 1920 au premier tour de scrutin, par 778 voix sur 839 votants. Il s'inscrit au groupe de l'Union républicaine. En janvier 1925 il est élu secrétaire du Sénat. En janvier 1927, il est réélu, toujours au premier tour, par 515 voix sur 860 votants.

Connaissant particulièrement bien les problèmes de son département, membre écouté de la commission de l'Agriculture, surtout lorsqu'il s'agit de l'élevage du cheval, il siège également à la commission de comptabilité et s'intéresse aussi aux problèmes financiers. Il participe surtout, au cours de son mandat, aux discussions agricoles et budgétaires et il pose quelques questions écrites aux différents ministres.

Il meurt le 8 août 1927 à Ecajeul à l'âge de 62 ans.

Sa brusque disparition va permettre à Alexandre Millerand, battu en janvier

1927 dans la Seine, au renouvellement triennal du Sénat, de faire, en le remplaçant, le 30 octobre suivant, sa rentrée dans la Haute Assemblée.

**LENGLÉ** (PAUL, EMILE), né le 19 décembre 1836 à Fresnes (Nord), date et lieu de décès non connus.

*Député de la Haute-Garonne de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 95.)

Au moment de la crise boulangiste, Lenglé qui est un des chefs du parti bonapartiste s'enrôle sous la bannière du général. En décembre 1888, une partie du comité qui soutient celui-ci craint que Boulanger ne se soit trop compromis avec les orléanistes : Lenglé suggère alors de s'adresser au prétendant bonapartiste. Ce projet n'aboutit pas.

Curieusement d'ailleurs, c'est avec l'aide de Dillon, le trésorier d'opinion royaliste de Boulanger, que Lenglé, au début de 1889, acquiert *Le Pays* et *La Souveraineté nationale*, tous deux journaux bonapartistes.

Le 27 janvier 1889, au soir de l'élection triomphale de Boulanger dans la Seine (245.236 voix contre 162.875 à Jacques, le candidat du gouvernement) Lenglé avec Déroulède et Thiebaut presse en vain le général de s'emparer de l'Élysée.

L'aventure boulangiste marqua la fin de l'activité de Lenglé qui disparut de la scène politique et dont la trace se perd totalement.

**LENGRAND** (MARC), né le 3 février 1892 à Chauny (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1932 à 1936.*

Ses grands-pères et son père exercèrent la profession d'employé à Chauny et Marc Lengrand, après des études à l'École nationale professionnelle d'Armentières, obtint le diplôme de l'École nationale des arts industriels de Roubaix.

Il fut ensuite commis d'architecte.

Le programme du parti socialiste S.F.I.O. qui comportait la lutte contre la guerre, contre l'insécurité du travail, contre l'anarchie de la production nationale, contre la spéculation capitaliste, contre l'ignorance et l'iniquité politique l'enthousiasma et il adhéra vite à ce parti dont les buts à atteindre étaient en concordance avec ses idées de justice et de liberté.

Il adhéra à la ligue des droits de l'homme.

Habitant Chauny, il fut présenté à la députation aux élections législatives de mai 1932 comme candidat S.F.I.O. dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Laon.

Dans sa profession de foi, en plus de la réalisation du programme S.F.I.O., il proclamait : « je veux être le député de la circonscription, c'est-à-dire que je continuerai à vivre à Chauny et me tiendrai à la disposition de tous, donnant, chaque année, dans toutes les communes, un compte rendu de mandat »

Il obtint 5.171 voix au premier tour. Au second tour, il fut élu par 9.467 voix contre 6.978 à son concurrent Bergeron, républicain.

Au cours de son mandat de député, de profondes divergences s'étant élevées entre lui et le parti S.F.I.O., il quitta ce parti et se rallia à l'union socialiste et républicaine

A la Chambre, Marc Lengrand semble de prime abord avoir joué un rôle assez effacé mais c'est au sein des commissions qu'il manifesta une vive activité. Il fit notamment partie de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission des pensions, de la commission des régions libérées et de la commission de l'armée.

Il présenta un rapport sur la proposition de loi Beauguilla tendant à instituer une médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre ainsi qu'un rapport sur la proposition de loi Lagrange ayant pour objet de fixer le statut des anciens prisonniers civils de la guerre de 1914-1918.

Il fut nommé membre du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la Nation.

Enfin, il demanda à interpeller le gouvernement sur la catastrophe ferroviaire de Lagny-Thorigny-Pomponne, notamment sur les responsabilités engagées, tant en ce qui concerne la circulation des trains et les fonctionnements des signaux que sur l'organisation des secours et sur les mesures que le gouvernement comptait prendre pour assurer à l'avenir plus de sécurité aux voyageurs.

Il prit part à la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser des dépenses pour des besoins exceptionnels du ministère de la Guerre.

En 1936 il ne se représentera pas, laissant la place à un autre S.F.I.O. Elie Blancourt

**LENIENT** (FÉLIX. CHARLES), né le 4 novembre 1826 à Provins (Seine-et-Marne), mort le 2 août 1908 aux Ecrennes (Seine-et-Marne)

*Député de la Seine-et-Marne  
de 1882 à 1885*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 97.)

Après son échec de 1885, Lenient abandonna la politique pour la Sorbonne où il reprit son enseignement.

Il mourut le 2 avril 1908 aux Ecrennes, à l'âge de 82 ans

**LENOEL** (EMILE. LOUIS), né le 23 mars 1827 à Carentan (Manche), mort le 23 octobre 1893 à Paris (6<sup>e</sup>).

*Représentant de la Manche  
de 1871 à 1876.*

*Sénateur de la Manche de 1879 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 98.)

Son activité parlementaire est très importante. Toute sa sollicitude va aux victimes des sinistres qui ravagent en 1890 et 1891 la Martinique, la Guadeloupe, Tahiti, le Soudan. Il se fait leur interprète auprès du gouvernement pour obtenir les subventions et les crédits susceptibles d'aider ces populations et dépose à cette occasion plusieurs propositions de loi.

Il s'intéresse, plus tard, aux questions économiques et sociales, particulièrement à l'assistance médicale gratuite et préside la commission relative aux caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

Il fait partie de nombreuses autres commissions et préside aux destinées de celle de la marine. Le 12 mai 1893, il est élu vice-président du Sénat en remplacement de Challemel-Lacour, devenu président, mais il ne pourra exercer cette fonction à laquelle il attacha un très haut prix que cinq mois : il décède brusquement le 23 octobre 1893 à l'âge de 66 ans

**LENOIR** (CAMILLE. VALÉRY. ARISTIDE), né le 4 mai 1859 à Montcornet (Aisne), mort le 17 mars 1931 à Reims (Marne)

*Député de la Marne de 1905 à 1928*

Camille Lenoir qui fit une belle carrière parlementaire débuta dans la vie comme ouvrier mécanicien à la 1<sup>re</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie. Après avoir été promu chef d'atelier à la fonderie de canons de Bourges, il change d'orientation et nous le trouvons en 1887 débitant de boissons et de tabac dans la ville de Reims. Sa vocation politique apparaît d'abord à l'échelon local.

C'est ainsi que Camille Lenoir se fait élire comme conseiller d'arrondissement, et il sera président de cette assemblée de 1899 à 1907. Parallèlement, il était conseiller municipal de Reims en 1900, premier adjoint au maire de cette ville jusqu'à l'année 1918. En 1919 il est conseiller général

Sur le plan national, il accomplit les premiers pas de sa carrière politique en se présentant aux élections législatives en 1902 contre Lannes de Montebello, maire adjoint de Reims à l'époque. Ce dernier fut réélu. Mais le 17 décembre 1905, au second tour, il va remplacer dans la 2<sup>e</sup> circonscription, Léon Mirman, démissionnaire. Il obtenait 9.048 voix sur 15.782 votants, contre 6.439 à Richardot.

Ses électeurs lui manifestèrent leur attachement par des réélections successives

Le 20 mai 1906, d'abord, au premier tour Camille Lenoir est en ballottage, Richardot s'étant représenté contre lui, il obtient 6.117 voix contre 7.283. Mais au second tour, il l'emporte avec 8.855 voix. Le 8 mai 1910, Lenoir doit encore attendre le second tour où sur les 24.609 votants, il recueille 9.872 voix contre 6.414 à son adversaire Menesson Dupont.

Aux élections du 26 avril 1914, le chiffre de ses électeurs a peu varié, mais le nombre des votants a diminué. Sur les trois candidats, Lenoir, Klein et Lhermitte, les chiffres atteignent respectivement 9.075, 5.787 et 2.458. Sa position est assurée : entre-temps, en effet, il avait été élu secrétaire de la Chambre des députés (le 14 janvier 1914), mandat qui lui fut renouvelé le 13 juin 1914.

Camille Lenoir va conserver son siège aux élections de 1919 et de 1924. Le 16 novembre 1919 il est élu sur la liste d'union républicaine de la fédération départementale des groupes de gauche de la Marne. Sa liste a recueilli 28.017 voix. Et le 11 mai 1924, la liste d'union des gauches, sur laquelle il se présentait rassemblait 36.678 voix.

A la Chambre, il s'intéresse d'abord à l'organisation du travail parlementaire. De 1908 à 1910, il est secrétaire du bureau de la Chambre. De 1917 jusqu'à la fin de la 11<sup>e</sup> législature, il exerce les fonctions de questeur. En même temps (1914-1917), Lenoir est président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, et secrétaire de la commission de la comptabilité de la Chambre durant six ans.

Camille Lenoir a fait partie des conseils les plus élevés de la Nation : vice-président de la commission de commercialisation et d'industrialisation du monopole des tabacs ; vice-président de la commission de répartition des subventions aux œuvres d'assistance des enfants du premier âge ; membre du conseil supérieur de la natalité ; membre de l'assistance publique ; membre de la commission chargée d'atténuer la crise du chômage ; président de la commission supérieure des allocations militaires ; vice-président du groupe inter-parlementaire des départements libérés.

Les fonctions qu'il occupait, et ses appartenance politiques laissent déjà deviner l'essentiel de ses préoccupations. Sa vocation politique se double d'une vocation sociale : l'abaissement du coût de la vie constituait pour lui un souci permanent, et corollairement la suppression la plus rapide des impôts indirects (avec un assainissement des finances publiques). Il s'intéresse aussi aux assurances sociales, et à la mutualité, et manifestant un bel esprit d'anticipation, il songe à une collaboration des classes pour l'accès des travailleurs à la propriété. Continuant enfin la lignée des grands parlementaires de la III<sup>e</sup> République à ses débuts, l'enseignement de tous les enfants capables de suivre des études lui paraît constituer la vocation primordiale de l'Etat.

Cependant ses origines géographiques le portaient aussi à s'occuper des conséquences de la guerre dans les zones les plus touchées. Il voudrait l'établissement d'une paix durable sur la base du paiement par l'Allemagne des dommages causés par la guerre. Le relèvement des mines dans les départements dévastés constituait pour lui un souci majeur.

Camille Lenoir pensait que République et socialisme allaient de pair : « on ne peut être républicain sincère, écrivait-il, sans avoir pour idéal un état social plus fraternel et plus égalitaire ». De même « on ne peut se dire socialiste si l'on n'est pas prêt à envisager tous les problèmes dont la solution doit avoir pour conséquence une répartition des droits et des devoirs plus équitable entre tous les citoyens ». Il ne va cependant pas jusqu'au socialisme révolutionnaire. Il s'affirmerait plutôt dans la tendance réformiste : « réprouvant la violence, je déplore les agissements démagogiques qui ne peuvent jamais aboutir à une œuvre durable ». Son socialisme n'est d'ailleurs pas internationaliste : ses origines à la fois sociales et géographiques lui avaient donné un sens aigu du patriotisme : « je répudie également les théories nationalistes qui n'ont rien à voir avec la grande idée de la patrie et les théories antimilitaristes dont le plus clair résultat serait de livrer notre pays, berceau des libertés républicaines, à la tyrannie du premier conquérant venu ». Au total

Camille Lenoir mourut à Reims le 17 mars 1931, chevalier de la Légion d'honneur

**LÉON-ESCOFFIER** (Nord) — Voy. ESCOFFIER.

**LÉON-POMMERAY** (Charente-Inférieure). — Voy. POMMERAY.

**LÉOUZON-LE-DUC** (CLAUDE, HENRY), né le 11 octobre 1860 à Paris, mort le 3 novembre 1932 à Paris (6<sup>e</sup>).

*Député de la Haute-Vienne  
en 1889 (invalidé).*

Claude Léouzon-le-Duc appartenait à une famille anciennement établie dans l'Ardèche puis ayant fait souche en Bourgogne : une rue de Dijon porte le nom de son père, homme de lettres et diplomate. Il était par alliance neveu de Delacroix et arrière-petit-fils du grand ébéniste Riesener.

Ses études secondaires achevées au lycée Saint-Louis, il passe la licence puis le doctorat en droit et tête du journalisme avant de devenir secrétaire de la Conférence des avocats et de s'inscrire au barreau en 1887.

Il se présente comme boulangiste aux élections de 1889 dans la circonscription de Rochechouart et est élu avec 5.783

voix sur 11.163 votants contre 5.168 à Codet. Malgré une majorité de 615 voix, l'élection fut contestée comme entachée d'irrégularités, « libations », manœuvres de dernière minute, et la Chambre antiboulangiste l'invalida. Le 12 janvier 1890, Léouzon-le-Duc ne put l'emporter sur Frugier-Puyboyer, élu avec 6.329 voix sur 11.600 votants contre 5.193. Il eut encore moins de chances trois ans plus tard, le 23 avril 1893, lorsqu'il s'agit de remplacer Puyboyer décédé. Il n'obtint que 3.589 voix sur 10.205 votants contre 6.304 à Jean Codet, son adversaire de 1889, élu. Ainsi se termina la carrière parlementaire de Léouzon-le-Duc.

Il allait désormais se donner au barreau et à la littérature, bien que la création au renouvellement de 1902 d'une circonscription supplémentaire dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris l'ait incité à se présenter sous l'étiquette nationaliste : en troisième position au premier tour avec 1.798 voix sur 11.447 votants, ses deux autres adversaires totalisant un peu plus de 4.000 voix chacun, il abandonna avant le scrutin de ballottage.

Lieutenant d'artillerie, bien que dégagé de toute obligation militaire, il reprit du service en 1914, et ce en première ligne. La Croix de guerre et la Légion d'honneur à titre militaire témoignent de sa conduite.

Avocat du Syndicat de la presse parisienne, de la *Revue des Deux Mondes*, président de la Ligue pour la réforme de la loi sur les sociétés, membre du Conseil de l'ordre jusqu'en 1920, il plaide de grands procès de presse et d'affaires.

Le 3 novembre 1931 il est élu bâtonnier. Il meurt un an plus tard — jour pour jour — emporté par une congestion pulmonaire.

Collaborateur de nombreux journaux parisiens, membre de la Société d'économie politique, il a laissé de multiples articles, ouvrages et essais, tant littéraires que juridiques.

Il avait été promu officier de la Légion d'honneur.

**LE PELLETIER** (EDMOND, ADOLPHE de BOUHELIER dit), né le 26 juin 1846 à Paris (17<sup>e</sup>), mort le 22 juillet 1913 à Vittel (Vosges).

*Député de la Seine de 1902 à 1906.*

Né aux Batignolles dans le quartier Monceau, Edmond Le Pelletier termina ses études classiques au lycée Bonaparte (Condorcet) et s'inscrivit ensuite à la Faculté de droit où il prépara une licence. Reçu avocat, il ne plaida jamais et, par la suite, il devint publiciste.

Marié, il fut le père de l'auteur dramatique Saint-Georges de Bouheliér et de Mme René Viviani.

Il se battit dix-sept fois en duel, fut blessé et ne conserva ses membres que grâce à l'intervention du chirurgien Péan qu'il défendit avec opiniâtreté lorsque ce dernier fut si vivement attaqué dans la presse.

A la fin de l'Empire, il fut condamné pour attaques contre le baron Haussmann, préfet de la Seine.

A la prison de Sainte-Pélagie, il fit connaissance de Delescluze, plus tard délégué à la guerre dans la Commune en 1871 (tué sur les barricades), de l'écrivain Jules Vallès, de Raoul Rigault et des futurs partisans de la Commune.

Parent de Verlaine, il assista celui-ci à ses derniers moments et s'occupa de sa famille.

En 1867, il débuta dans l'Art comme journaliste politique, dans le *Nain Jaune* (chronique parisienne), il collabora au *Peuple souverain*, au *Suffrage universel*, au *Patriote français*, au *Rappel à l'homme libre*, aux *Droits de l'homme*, au *Radical*, à la *Marseillaise*, au *Mot d'ordre* et enfin à l'*Echo de Paris*.

Edmond Le Pelletier s'est acquis une certaine notoriété littéraire par la publication de romans tirés pour la plupart d'œuvres dramatiques : *Le Capitaine Angot* (1875), *Le chien du commissaire* (1876), *Ivan le nihiliste* (1880), *L'Amant de cœur* (1884), *Lai-tou* (1885), etc...

Son style est alerte, coloré, on le retrouve tel dans ses articles politiques.

A la guerre de 1870, il s'engagea au 69<sup>e</sup> régiment de ligne, ensuite il fit partie du 110<sup>e</sup> et, avec son régiment, il participa à la défense de Paris.

Délégué au Conseil d'Etat pendant la Commune, il fut arrêté après la répression du mouvement révolutionnaire, emprisonné préventivement pendant une longue période. Il ne fut condamné qu'à un mois de détention.

Le Pelletier soutient une politique radicale très accentuée jusqu'au jour où, collaborateur à l'*Echo de Paris*, sa politique devient plus modérée jusqu'à se détacher complètement de la majorité républicaine pour adhérer au nationalisme en 1898.

Pendant de longues années, il fut l'un des plus actifs propagandistes de la Franc-Maçonnerie et fut titulaire d'un grade supérieur.

En janvier 1882, il fonda lui-même, sous le vocable « les Droits de l'homme » une loge qui, sous son impulsion, devint rapidement l'une des plus brillantes et des plus actives du Grand Orient de France et qui, au cours d'une réunion au Cirque d'Hiver en 1889, jeta les bases du formidable mouvement d'union républicaine qui terrassa le boulangisme.

Candidat antirévolutionnaire en 1889, puis en 1893 dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il fut battu par Ernest Roche, boulangiste.

Démisssionnaire de la Franc-Maçonnerie, il se sépara de ses amis politiques et posa sa candidature en 1900 aux élections municipales comme candidat antisémite dans le quartier des Batignolles. Comme rédacteur à l'*Echo de Paris*, il s'opposa avec sa verve coutumière à la révision du procès Dreyfus.

Il fut élu par 4.655 voix contre 4.305 à

Clairin, républicain, conseiller sortant, et deux autres candidats.

Pant au conseil municipal de Paris qu'au Conseil général de la Seine, il vote avec la majorité nationaliste.

Il fut nommé vice-président et membre du conseil de surveillance de l'assistance publique.

En 1889, il fut nommé juge de paix du canton de Marly mais il fut révoqué en 1899. Cette même année, il présida à Rome le congrès international de la presse.

Le 11 mai 1902, il se présenta aux élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, comme républicain nationaliste. Il fut élu au second tour par 5.997 voix contre 4.542 à Clairin sur 10.649 votants. Son programme comportait deux grands points : le changement de ce qui était par le renversement du Ministère et la disgrâce de ceux qui l'ont soutenu, « le régime de la liberté et du patriotisme ».

Il fut président du sixième Bureau et même de diverses commissions, notamment de la commission de l'hygiène publique.

Il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures que ce dernier entendait prendre pour protéger, en temps de grève, les citoyens menacés dans leur personne et dans leurs biens.

Il déposa une proposition de résolution relative à la nomination d'une commission d'enquête sur la grève générale des mineurs, sur une proposition de loi tendant à modifier les dispositions du code civil sur l'indivision sur le timbre.

Il prit part à la discussion du budget des exercices 1903, 1904, 1905 et 1906, à la discussion sur les projets de loi relatifs aux emprunts de la ville de Paris, à l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Il essuya un échec aux élections générales de 1906, n'obtenant que 1.309 voix contre 4.228 à Cosnard élu au second tour.

Il mourut le 22 juillet 1913 à Vittel, à l'âge de 66 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1888.

**LE PELLETIER (FERDINAND)**, né le 16 mai 1864 à Crahon (Mayenne), mort le 17 septembre 1939 à Crahon.

*Sénateur de la Mayenne de 1934 à 1939.*

Licencié ès lettres et docteur en droit de la Faculté de Caen, il se tourne peu à peu vers les questions économiques. Sa réussite y est telle que la Faculté libre de droit de Paris l'appelle à 32 ans à la succession de Claudio Janet, à la chaire d'économie politique. Il s'y distingue pendant près de quarante ans, ce qui contribue à le faire nommer, en 1929, doyen de cette Faculté.

Cependant, sa terre natale a toujours sa prédilection et depuis 1914 il est vice-président du Conseil général de la Mayenne et maire de Crahon.

Il se présente aux élections sénatoriales de 1934 sous l'étiquette de l'union républicaine et est élu au premier tour, le 21 janvier, avec 434 voix sur 620 votants.

Il s'intéresse plus spécialement au milieu rural, demandant notamment l'augmentation du plafond des subventions communales et une large part de l'attribution des crédits à celles-ci, afin que tout soit mis en œuvre pour éviter le départ des agriculteurs vers la ville.

Sa collaboration est fort appréciée au sein des diverses commissions dont il fait partie. Au nom de la commission de l'enseignement il dépose un rapport sur le projet de loi rendant applicable aux Français la disposition des conventions internationales plus favorables que la loi française pour protéger les droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques.

Au nom de la commission de l'hygiène, il est rapporteur du projet de loi tendant à l'extension du régime d'assurance sociale contre les accidents, en vigueur dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle, au personnel des hôpitaux, maisons de santé, sanatoria, préventoria et établissements analoges.

Il fait également partie de la commission de prévoyance sociale.

Elu sénateur à 70 ans, il ne siégera que cinq ans à la Haute Assemblée. Il meurt le 17 septembre 1939 à Crahon.

**LEPELLETIER d'AUNAY (HONORÉ. JOSEPH, OCTAVE, comte)**, né le 27 juin 1816 à Paris, mort le 6 septembre 1899 à Cervon (Nièvre).

*Député au Corps législatif de 1852 à 1870.*

*Député de la Nièvre de 1876 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 104.)

Après son double échec de 1881 et de 1885, Lepelletier d'Aunay n'insista pas et se retira définitivement de la vie publique.

Il mourut le 6 septembre 1899 en son château de Marcilly, sur la commune de Cervon. à l'âge de 83 ans.

**LE PÉVÉDIO (JOSEPH, MARIE)**, né le 3 décembre 1879 à Ploemel (Morbihan).

*Député du Morbihan de 1928 à 1942.*

Qui, parmi les anciens parlementaires de la III<sup>e</sup> République, ne se souvient de Job ?

C'est ainsi qu'on surnommait familièrement, mais aussi affectueusement, Joseph Le Pévédic, une des figures les plus populaires du Parlement.

Ce paysan breton, qui compensait son manque d'instruction par son bon sens et une opiniâtreté désarmante, était un

personnage pittoresque, aussi célèbre sur les chemins de fer de l'Ouest que dans les antichambres préfectorales et ministérielles, qu'il « occupait » jusqu'à ce qu'il obtint les satisfactions qu'il était venu réclamer pour ses administrés.

Joseph Le Pévédic était né le 3 décembre 1879, près d'Auray, dans la petite commune de Ploemel dont il devint maire en 1908. Il le demeura pendant plus d'un demi-siècle. Après avoir été, pendant quatre mois, le plus jeune maire de France, il fut, durant une décennie, le doyen des maires de Bretagne, tout comme il fut le doyen du Conseil général du Morbihan, où il représentait le canton de Belz.

Le 29 avril 1928, Joseph Le Pévédic est élu, au second tour de scrutin, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Lorient, par 7 888 voix contre 4 851 au député sortant Le Moyne. Il sera réélu sans difficulté en 1932 et en 1936.

Il s'acquiert déjà quelque notoriété en siégeant pour la première fois à la Chambre en costume breton.

Inscrit successivement aux groupes des indépendants, du centre républicain puis des républicains de gauche, il est membre de la commission de la marine militaire et de la marine marchande, secrétaire du groupe ostréicole, membre des groupes parlementaires pour la défense des paysans, des mutilés de guerre, des mutilés du travail, des commerçants, des petits retraités, des cheminots.

Pendant ses trois législatures, Job ne ménagera pas sa peine en faveur de ses trois catégories d'amis — les paysans, les marins, les cheminots — soit en harcelant les services préfectoraux et ministériels, soit en multipliant à la Chambre les interventions ou les propositions de loi. Citons quelques-unes de ses préoccupations.

Pour les paysans : électrification des campagnes, amélioration des chemins ruraux, restriction des importations de pommes de terre, églises rurales classées monuments historiques, baux ruraux, droits de succession pour les exploitants, répression des délits de chasse, calamités agricoles, tuberculose des bovidés, subventions pour l'élevage des porcs, mutilés du travail agricole, diminution des droits de transport du cidre, extension aux métayers des allocations familiales.

Pour les marins : statut des officiers marins, bourses d'apprentissage aux enfants de marins, pensions des inscrits maritimes, crédit maritime mutuel, importations de sardines, lutte contre le chômage dans la marine marchande, application de la loi Tasso à la petite pêche, importations abusives de poisson du Japon. Il demande à interpeller le gouvernement sur la disparition, en février 1935, au large de La Rochelle, de deux bateaux comptant dix-sept marins d'Étel.

Pour les cheminots : amélioration de leurs traitements, desserte insuffisante des régions de l'Ouest, amélioration des communications téléphoniques avec les gares, incidences de la concurrence des

transports routiers sur la situation des cheminots.

En juillet 1940, Joseph Le Pévédic ne prit pas part au vote sur l'octroi des pleins pouvoirs au gouvernement de Vichy.

**LEPEZ (FERDINAND, JOSEPH)**, né le 8 juillet 1850 à Hérin (Nord), mort le 21 novembre 1936 à Raisme (Nord).

*Député du Nord de 1893 à 1906*

Publiciste, propriétaire et rédacteur en chef du quotidien *L'Impartial* à Valenciennes, maire de Raisme depuis 1883, conseiller d'arrondissement depuis 1886, défenseur énergique des idées républicaines, il se présente pour la première fois dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Valenciennes en 1893. Il est élu député avec 7.131 voix sur 15 000 votants contre 6.225 à Maurice, au premier tour de scrutin. Il est réélu en 1898 au scrutin de ballottage par 8.331 voix contre 7.307 à Thélier de Poncheville, réélu enfin en 1902 au scrutin de ballottage par 9.958 voix contre 8.871 au même adversaire, toujours sous l'étiquette radicale-socialiste.

Rapporteur de mesures concernant l'organisation administrative de Paris et du département de la Seine, Lepez porta un intérêt tout particulier à la situation des professeurs de collèges pourvus du brevet secondaire dit des Facultés ou dit de Cluny, dont il demanda inlassablement l'assimilation au cours des discussions budgétaires de chaque exercice.

En 1905, il intervient dans la discussion de la loi de séparation qu'il vote.

Au renouvellement de 1906, il se trouve au premier tour en troisième position avec 5 385 voix sur 19.744 votants, derrière Henri Durre, socialiste 6.766 voix et Thélier de Poncheville, membre de la droite 7.357 voix ; en 1902, Henri Durre, moins bien placé que lui, s'était effacé pour lui permettre de battre Thélier de Poncheville ; en 1906, Lepez rend la politesse à Henri Durre, assurant l'élection de celui-ci.

Lepez, qui s'était beaucoup occupé des problèmes paysans, organisant le syndicat des cultivateurs de l'arrondissement de Valenciennes, se consacra désormais à la presse.

Il mourut le 21 novembre 1936 à Raisme, âgé de 86 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LÉPINE (LOUIS, JEAN-BAPTISTE)**, né le 6 août 1846 à Lyon (Rhône), mort le 9 novembre 1933 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de la Loire de 1913 à 1914.*

Louis Lépine appartenait à une famille de sept enfants, dont le père avait modestement commencé son existence avant de se faire, à la force du poignet, une situation enviable de comptable dans le

milieu des soyeux lyonnais. Sa mère, dont les parents étaient partis chercher fortune en Espagne, y naquit et connut dans la vieille cité universitaire de Salamanca une enfance cultivée marquée en même temps par la protection d'un évêque de Leon; rentrée en France elle y vécut des jours difficiles avant son mariage.

Louis Lépine, pour qui cette mère avait de l'ambition, commença ses études à Lyon et les termina au lycée Louis-le-Grand à Paris; un ami de ses parents lui conseilla de fréquenter les universités allemandes: en 1866 il était à Heidelberg, qu'il apprécia, alors que son séjour à Berlin en 1867 ne lui laissa qu'un souvenir médiocre. La rentrée de 1868 le trouve à la Faculté de droit de Paris où il consacra ses loisirs à l'économie politique.

La guerre de 1870 l'y surprend: il rentre aussitôt à Lyon pour s'engager dans les mobiles du Rhône; il va rejoindre les défenseurs de Belfort sous le commandement de Denfert-Rochereau. Il s'y conduira courageusement, sera blessé et en rapportera la médaille de 1870.

Rentré à Lyon, il y termine son droit et s'inscrit sans grande conviction au barreau. Les événements du 16 mai l'attirèrent vers la politique: secrétaire d'Andrieux, alors avocat à Lyon, il a l'occasion de rencontrer Gambetta chez son patron. Le mouvement préfectoral qui suivit le bouleversement du 16 mai lui donna l'idée de tâter de cette carrière; il monte à Paris où la recommandation de Denfert-Rochereau lui ouvre les portes du ministère de l'Intérieur: le 30 décembre 1877 il est nommé sous-préfet de Lapalisse; deux ans plus tard il est à Montbrison — où il se maria — puis à Langres en 1880, à Fontainebleau en 1881. En 1885 nouvelle promotion: il devient préfet de l'Indre; au bout d'une année, on lui propose le secrétariat général de la Préfecture de Police.

Là, Lépine ajoute aux deux tâches traditionnelles du secrétaire général — l'administration et la direction de la force publique — une troisième: les rapports directs avec le conseil municipal de Paris, rapports qui étaient rompus depuis la fin de 1879. Lépine prend ses fonctions à l'aube du boulangisme: c'est lui qui le 8 juillet 1887 hisse Boulanger, partant pour rejoindre le 13<sup>e</sup> Corps à Clermont-Ferrand, sur une machine haut le pied à la gare de Lyon, et disperse à la Bastille les Parisiens frénétiques qui acclament depuis des heures le «brav' général»; lui encore qui le 17 avril 1888 tient avec... 200 agents et un escadron le pont devant la Chambre, alors que la Concorde est noire de monde et que Boulanger vient prendre séance après son élection dans le Nord.

En 1891, il quitte ce poste pour occuper la préfecture de la Loire, où il eut à faire face avec bonheur à quelques grèves ouvrières. Deux ans plus tard il est nommé à Versailles le 3 juillet 1893; mais le 12 juillet, le jour même de son installation, il apprend par la presse qu'il est appelé à la Préfecture de Police.

Lépine va rester LEP de vingt ans à la Préfecture de Police et la marquera de sa personnalité. Si Poubelle laissa un nom dans l'enlèvement des ordures ménagères, Lépine lui, créa pour la joie du bricoleur français le concours célèbre auquel il a laissé son nom; il fut aussi l'inventeur du bâton blanc sans lequel on n'imaginerait plus aucun agent de police au monde et prescrivit la circulation à sens unique et selon le sens giratoire. Administrateur actif, avisé et ferme, il fut à l'origine de la réglementation nouvelle des Halles établissant l'institution des mandataires; créateur de la brigade fluviale, il améliora les conditions de lutte contre le feu, faisant poser, entre autres, de nombreuses bornes d'appel sur la voie publique. Ce fut lui encore, qui distinguant dans ses bureaux Bertillon, permit la création du Service de l'identité judiciaire et, poussé par les circonstances, celle de la brigade des anarchistes.

Au bout de quatre années passées à la Préfecture, le poste de gouverneur général de l'Algérie lui fut offert en octobre 1897; il l'accepta et il eut tort. Jules Cambon, qui venait d'être nommé ambassadeur à Washington, lui laissait une situation délicate et l'antisémitisme qui se déchainait — on était en pleine affaire Dreyfus — mit Lépine dans l'impossibilité d'appliquer le plan qu'il avait mûri. Au bout de huit mois, Brisson devait le rappeler et le remplacer par Lafferrière.

Après deux mois de pénitence, on lui offrit un poste de conseiller d'Etat dans lequel il fut installé le 15 octobre 1898.

Le 4 juin 1899 — la revision du procès Dreyfus avait été décidée la veille — le coup de canne du baron Christiani, nationaliste notoire, écrasant aux courses d'Auteuil le haut de forme du Président Loubet ouvrait des jours troubles que le rappel de Waldeck-Rousseau apaisa. Une des premières exigences du président du Conseil fut de ramener Lépine à la Préfecture de Police: il y reprit possession de son bureau le 24 juin.

Lépine allait s'y maintenir pendant près de quatorze années et, continuant son œuvre d'administrateur, allait en même temps avoir à connaître de maintes affaires célèbres.

Petit, sec, la barbe en pointe, sanglé dans sa redingote, on le voyait toujours au premier rang de son service d'ordre, casque de pompier en tête, ou juché sur sa bicyclette. Ce fut lui qui enleva, en septembre 1899, le «fort Chabrol» où l'agitateur nationaliste Guérin s'était retranché, soutenant un siège de trois semaines; lui qui organisa les services de remplacement durant la grève des postiers de 1908; qui fit procéder à l'arrestation du financier escroc Rochette; qui, payant de sa personne — il fut légèrement blessé — maîtrisa au métro Villiers une manifestation violente en faveur du révolutionnaire espagnol Ferrer; lui qui vint enfin à bout de la tristement célèbre « bande à Bonnot ».

Le 28 mars 1913, la retraite vint et Lépine fut nommé préfet honoraire.

A tant fréquenter les coulisses du pouvoir comment ne pas résister à ses séductions ? La carrière d'Andrieux dont il avait été le secrétaire alors qu'il était tout jeune avocat stagiaire à Lyon, préfet de police comme lui, député et même sénateur éphémère, et dont l'amitié ne lui avait jamais fait défaut ne put que l'inciter encore à se lancer dans la politique. Le 13 juillet 1913 une élection partielle dans la Loire, département où il n'avait laissé que des souvenirs heureux, lui en fournit l'occasion dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montbrison. Il manqua de peu d'être élu au premier tour (8.138 voix sur 16.478 votants contre 7.936 à Pierre Robert) et enleva le siège au scrutin de ballottage avec 9.095 voix sur 18.113 votants contre 8.902 à Robert.

A la Chambre, où la 10<sup>e</sup> législature s'achevait, Louis Lépine, inscrit à la gauche démocratique, n'eut le temps que d'intervenir à propos de la réduction du nombre des sous-préfets, question qu'il connaissait bien.

En 1914, il changea de circonscription, choisissant dans la Seine, la 1<sup>re</sup> de Sceaux ; mal lui en prit : largement en tête au premier tour, il fut battu au second par une coalition socialiste qui permit au peintre Paul Poncet de l'emporter par 10.580 voix sur 20.671 votants contre 9.582.

Lorsque Lépine avait quitté ses fonctions de préfet de police, il avait précisé qu'il était toujours à la disposition de l'Etat, si une situation exceptionnelle l'exigeait. La guerre de 1914 allait lui permettre de servir encore. Il fut en effet chargé de diverses missions : au Comité du secours national, comme président de la Fédération des ateliers du blessé ; il fut nommé inspecteur général des prisonniers de guerre et commissaire aux effectifs.

Il put après la guerre consacrer ses loisirs à la Compagnie du Canal de Suez dont il était administrateur depuis 1907, à l'Académie des sciences morales et politiques, qui l'avait élu comme membre libre le 16 mars 1912, au Conseil supérieur de l'Assistance publique, de la protection de l'enfance, des pupilles de la Nation, au Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur enfin — il était grand-croix — dont il devait devenir le doyen.

Il mourut après quelques jours de maladie le 9 novembre 1933 à l'âge de 87 ans.

Collaborateur de la *Grande Encyclopédie* et du *Dictionnaire de l'Administration*, il dirigea la publication d'un *Répertoire de Police administrative et judiciaire* et rédigea en 1928 ses *Souvenirs*.

Une des principales salles de la Préfecture de Police porte son nom.

**LE PLAY (ALBERT)**, né le 27 juillet 1842 à Gravelle-Sainte-Honorine (Seine-inférieure).

*Sénateur de la Haute-Vienne  
de 1892 à 1900*

Docteur en médecine, agronome, il est chargé d'organiser, en 1867, à Billancourt,

l'exposition agricole, lors de l'Exposition universelle dont son père, éminent économiste, est le commissaire général.

La première fois que Le Play, candidat républicain modéré, se présente aux élections sénatoriales, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Limoges, il obtient 6.981 voix au second tour, mais est battu par Léveillé qui est élu avec 7.292 voix.

Tesserenc de Bort père étant décédé en septembre 1892, Le Play accepte la candidature qui lui est offerte par les électeurs sénatoriaux républicains de la Haute-Vienne et est élu au troisième tour de scrutin, le 16 octobre 1892, par 316 voix sur 634 votants.

En 1896, il intervient longuement pour s'élever contre le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900 qui, selon lui, ne ferait qu'occasionner des frais à la France.

En 1897, il interpelle le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts sur l'insuffisance de l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

Il ne sera pas réélu le 28 janvier 1900, n'obtenant que 60 voix et battu par Gotteron, 326 voix.

Propriétaire de la ferme modèle de Ligoure au Vigen (Haute-Vienne), il obtint la prime d'honneur au concours régional de 1876 et la grande médaille d'or du concours d'irrigation du centre de la France en 1878.

Il fut membre de la Société nationale d'agriculture de France, du Conseil supérieur de l'agriculture, président du conseil d'administration de la société pour la fabrication de la dynamite en France, de la société des matières plastiques, de la société pour la fabrication des mèches de sûreté de mineur, de la société d'agriculture et de la société d'horticulture de la Haute-Vienne.

Albert Le Play a publié de nombreux travaux sur la chimie agricole et en 1889 un ouvrage intitulé *La carpe, nouveau procédé d'élevage et d'aménagement des étangs*.

**LE PORCHÉ (ALPHONSE, JOSEPH, FRANÇOIS, JULES)**, né le 21 février 1840 à Noyen-sur-Sarthe (Sarthe), mort le 2 octobre 1902 à Noyen-sur-Sarthe.

*Député de la Sarthe de 1882 à 1889*

*Sénateur de la Sarthe de 1891 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 108.)

Alphonse Le Porché, avocat, battu aux élections législatives de 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Mans par le candidat boulangiste Vilfeu, se présente aux élections sénatoriales de 1891 et est élu le 4 janvier par 483 voix sur 898 votants au premier tour, battant Rubillard, sénateur sortant.

Président du groupe de la gauche démocratique, il intervient sur tous les

projets importants. Il se passionne tout particulièrement pour le développement et l'avenir de l'enseignement public, défend le sort d'une partie du personnel enseignant qu'il juge insuffisamment avantagé et exprime ses craintes en ce qui concerne l'enseignement secondaire.

Les questions se rapportant aux chemins de fer, à la réforme du code d'instruction criminelle, aux pensions militaires sont l'objet de ses principales études.

Il est réélu le 28 janvier 1900, au premier tour, par 589 voix sur 895 votants.

Il est entendu à nouveau dans la discussion de deux propositions de loi sur l'enseignement secondaire et sur la réforme du baccalauréat.

Mais la maladie l'oblige à demander un congé le 25 octobre 1901 et sa mort intervient un an plus tard.

En dehors de son activité parlementaire, Le Porché plaida dans de nombreux procès retentissants et ce fut lui qui défendit la duchesse de Chaunes, poursuivie pour l'enlèvement de ses enfants. En même temps, il prêtait l'appui de sa parole aux journaux républicains dans les procès qui leur étaient intentés par les gouvernements de combat.

**LE POULEN** (ETIENNE, CHARLES, MARIE), né le 4 décembre 1877 à Dompierre-du-Chemin (Ille-et-Vilaine).

*Député d'Ille-et-Vilaine de 1933 à 1942.*

Ancien combattant de la guerre 1914-1918, Le Poullen fonda en 1923 la section des anciens combattants de Dompierre-du-Chemin dont il garda la présidence.

Il fut, d'autre part, président d'honneur de l'association franco-belge de l'Yser.

Elu conseiller municipal de Dompierre en 1904 et maire en 1919, il le demeura plus de trente ans.

Le 16 mars 1924, Le Poullen fut appelé à siéger au conseil général.

Son activité s'étendit à divers domaines : en 1911, il fut nommé administrateur de la caisse d'épargne de Fougères et devint vice-président du conseil d'administration. En 1927, il assura la présidence du syndicat d'électrification de Fougères-Sud.

Il se présenta à la députation à une élection partielle et fut élu, le 9 avril 1933, au second tour de scrutin par 10.247 voix contre 3.547 à Soisson. Il fut réélu le 26 avril 1936, par 10.405 voix contre son concurrent Soisson (6.528 voix).

Sa profession de foi porte essentiellement sur la défense des intérêts de l'agriculture et des industries fougéraises. Il se dit être partisan de la réduction du nombre des députés. Il désire l'institution de la représentation proportionnelle, la liberté religieuse, la liberté de l'enseignement et la réforme fiscale.

Durant la 15<sup>e</sup> législature, il fut membre de la commission d'assurance et de pré-

voyance sociales et de la commission des comptes définitifs et des économies. Il déposa des propositions de loi tendant à relever l'industrie des granits français, à protéger l'industrie et le commerce de détail de la chaussure.

Il déposa un rapport tendant à la ratification du décret du 30 juin 1934 relatif à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, sur les accidents causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines à moteur.

Il intervint dans la discussion du projet de loi relatif au rétablissement de l'équilibre budgétaire du budget général de l'exercice 1935.

Dans la 16<sup>e</sup> législature, il fut élu membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et membre de la commission du commerce et de l'industrie.

Il intervint de nombreuses fois à la tribune de la Chambre notamment sur les opérations électorales du 2 juin 1936 des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> circonscriptions de Périgueux, sur le projet de loi tendant à l'institution de l'office national professionnel du blé, sur le projet de loi tendant à accorder des délais aux producteurs agricoles pour le paiement des dettes contractées pour les besoins de leur installation, sur le projet de loi portant réforme fiscale.

Il déposa deux propositions de loi : l'une relative à la protection du commerce de détail de la chaussure, l'autre sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Il présenta un rapport sur la proposition de résolution relative au relèvement des allocations aux familles nombreuses. Egalement, il présenta des rapports sur les propositions de loi relatives à l'institution d'une retraite aux pères et mères de familles nombreuses, proportionnelle au nombre des enfants ; à l'extension du bénéfice des allocations familiales aux métayers ; à la définition du blanc de zinc et du lithopone ; sur l'assistance médicale gratuite à certaines catégories de personnes âgées ou infirmes.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vota les pleins pouvoirs à accorder au maréchal Pétain.

Le Poullen était titulaire de la croix de guerre.

**LE POUTRE** (AUGUSTE, LOUIS), né le 28 mai 1825 à Lomme (Nord), mort le 5 décembre 1903 à Roubaix (Nord).

*Député du Nord de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 103.)

Auguste Le Poutre ne se représenta pas au renouvellement législatif de 1889.

Il se consacra à sa fabrique de tissus de Roubaix où il mourut le 5 décembre 1903 à l'âge de 78 ans.

**LE PROVOST de LAUNAY** (GASTON). né le 13 décembre 1874 à La Rochelle (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure  
de 1919 à 1924.*

Neveu de Louis Le Provost de Launay, qui fut député puis sénateur des Côtes-du-Nord, Gaston Le Provost de Launay était issu d'une famille de représentants du peuple dont le plus ancien représentait le Tiers-Etat en 1788 aux États Généraux de Bretagne. Officier de cavalerie, il démissionna de l'armée pour défendre ses convictions politiques. Il présenta sans succès sa candidature aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914.

Pendant la Grande guerre, il servit dans un régiment de cavalerie à pied et fut ensuite affecté à l'état-major du 2<sup>e</sup> corps de cavalerie. Sa brillante conduite lui valut la Croix de chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Le Provost de Launay fut élu le 16 novembre 1919, sur la liste d'union républicaine, à la Chambre bleu horizon, où il représentait la Charente-Inférieure. Il avait obtenu 36 492 voix sur 89 249 suffrages exprimés.

Sa première intervention fut pour s'opposer — sans succès d'ailleurs — au relèvement de l'indemnité parlementaire. Membre de la commission de l'armée et de la commission d'Alsace-Lorraine, il déposa plusieurs propositions de loi et de résolution relatives aux victimes de guerre et aux mutilés.

Siégeant à la droite de l'Assemblée, il se sépara à plusieurs reprises, dans ses votes, de ses amis politiques de la majorité. Il se distinguait par la vivacité de son caractère autant que par celle de son esprit. Poincaré ayant pris à partie, en séance publique, le prince Napoléon, il réagit violemment et échangea avec lui des témoignés.

Battu aux élections du 11 mai 1924, Le Provost de Launay se tourna vers les fonctions municipales et fut élu le 3 mai 1925, à une énorme majorité, conseiller municipal du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour le quartier des Champs-Élysées qu'il devait représenter à l'Hôtel de Ville de Paris pendant un quart de siècle. Les 12 mai 1929 et 5 mai 1935 il fut réélu à des majorités imposantes.

En président du conseil municipal de Paris en 1938, il a laissé dans cette assemblée le souvenir d'une présidence très brillante qui se manifesta notamment lors de l'accueil fastueux que fit la municipalité de Paris aux souverains britanniques le 20 juillet 1938.

Compagnon du maréchal Lyautey et du général de Lattre de Tassigny, son patriotisme lui avait fait pressentir la « montée des périls » et devait faire de lui un adversaire acharné du gouvernement de Vichy.

Le Provost de Launay fut président des Forges de Leval-Aulnoye, vice-président des Carrières de porphyre de Saint-Raphaël et administrateur de la Société cotonnière du Tonkin.

**LE PROVOST de LAUNAY** (AUGUSTE, Louis, MARIE), né le 8 juin 1850 à Libourne (Gironde), mort le 17 août 1912 à Aix-les-Bains (Savoie).

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1876 à 1893.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord  
de 1896 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 110.)

Au renouvellement général de 1889, Louis Le Provost de Launay retrouva la 2<sup>e</sup> circonscription de Lannion et fut élu sans adversaire avec 7.201 voix sur 9.028 votants.

Conservateur et toujours membre du groupe de l'appel au peuple, Louis Le Provost de Launay ne ralentit pas son activité parlementaire et continua à manifester son opposition au régime républicain en interpellant souvent et vigoureusement le gouvernement, saisissant entre autres l'occasion des discussions relatives à l'affaire de Panama et à la conquête du Dahomey pour les exprimer.

Il faut croire cependant que cette attitude déplût à ses électeurs bretons puisque ceux-ci, refusant de le suivre en 1893, lui préférèrent un républicain : il fut battu au scrutin de ballottage par 4 843 voix contre 5 578 au républicain Le Troadec, sur 10 462 votants.

Aussi, saisit-il l'occasion d'une élection partielle au Sénat pour s'y faire élire le 16 février 1896, par 894 voix sur 1 247 votants, battant le marquis de L'Angle-Beaumanoir (337 voix). Il se montre sans tarder très actif.

Il siége à droite, et dès le mois de juin de la même année, il interpelle le gouvernement sur l'emploi des subventions accordées aux communes pour les écoles et au mois de juillet sur la situation de Madagascar et la politique suivie par le résident général qui est aussitôt rappelé. Puis il prononce de nombreux discours sur les expéditions coloniales qu'il combat énergiquement.

Il s'élève également contre les fatigues imposées aux soldats pendant les grandes manœuvres et les cas mortels qui en résultent.

Puis il intervient notamment sur les fraudes commises à la Faculté de Lille, sur les affaires Dreyfus, de Panama.

Réélu au premier tour, le 4 janvier 1903, par 858 voix sur 1 244 votants, il dépose au mois de mars, une proposition de loi relative à l'incompatibilité du mandat sénatorial avec l'exercice de toute fonction judiciaire. Puis, deux mois plus tard, il interpelle le gouvernement sur la nécessité de réglementer l'usage des automobiles sur les voies publiques.

L'armée retient toujours spécialement son attention. Il intervient dans la proposition de loi relative au recrutement et interpelle longuement le ministre de la Guerre à deux reprises, d'une part, sur l'organisation de la course dite « Marche de l'armée » et sur les mesures

que celui-ci compte prendre en faveur des victimes de cette entreprise ; d'autre part, sur ses intentions pour débarrasser les régiments des condamnés de droit commun.

Mais son objectif primordial est la défense de l'enseignement libre et la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat suscite ses interventions passionnées.

Il intervient en faveur du secret et de la liberté du vote, de la création d'écoles de perfectionnement pour enfants arriérés.

Pour la troisième fois, le 7 janvier 1912, Le Provost de Launay se voit confirmer dans ses fonctions sénatoriales par 688 voix sur 1.238 suffrages et, toujours fidèle à sa ligne de conduite, il prend part à la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations effectuées en vertu des lois relatives à la liquidation des congrégations supprimées.

Mais, sept mois plus tard, une mort subite alors qu'il commençait une cure à Aix-les-Bains, met fin à cette remarquable activité.

Président du Conseil général des Côtes-du-Nord depuis 1894, il fut également président des syndicats agricoles de Tréguier et de la Roche Derrien ainsi que des Comités agricoles de ces deux cantons.

Il a publié un *Manuel sur l'enseignement primaire* et a collaboré au journal *L'Indépendance bretonne*.

**LEREDU** (JEAN, Georges). né le 2 juin 1860 à Metz (Moselle).

*Député de Seine-et-Oise de 1914 à 1927.*

*Sénateur de Seine-et-Oise de 1927 à 1936.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées*

*du 18 février 1920 au 16 janvier 1921.*

*Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales*

*du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922*

Après de bonnes études au lycée Louis-le-Grand et à la Faculté de droit, Georges Leredu s'inscrit au barreau de Paris.

A la mobilisation de 1914, il entre à l'Etat-major du gouvernement militaire de la capitale où il sert en qualité de lieutenant d'artillerie territoriale. Il sera promu capitaine le 21 novembre 1914.

Bien que le service des autres l'ait attiré de bonne heure, ce fils de Lorraine attendra la maturité de la quarantaine pour recevoir de ses concitoyens l'adoption son premier mandat électif ; les élections municipales de 1904 lui ouvrent l'entrée au conseil de la commune de Franconville (Seine-et-Oise) dont il sera le maire de 1908 à 1919.

C'est alors que commence pour Georges Leredu une longue carrière qui lui permettra de donner la mesure de sa vita-

lité et de la vigueur de ses convictions. Entré au Palais Bourbon en 1914, il n'en sortira que pour aller au Sénat. Treize années député, neuf ans sénateur, ses compétences l'amèneront, en outre, à occuper des fonctions ministérielles dans trois cabinets successifs : sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées du 18 février 1920 au 16 janvier 1921 dans les ministères Millerand et Georges Leygues, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales dans le 7<sup>e</sup> cabinet Briand où il assure avec deux de ses collègues une représentation minoritaire de l'Entente républicaine et démocratique, cependant victorieuse avec le Bloc national aux élections de 1919.

Ce sera après un échec honorable infligé par le radical Louis Amiard, au second tour de scrutin, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pontoise, aux élections générales de 1910, que Georges Leredu qui se présente aux législatives du 26 avril 1914 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Pontoise — nouvellement créée —, sera élu député pour la première fois. Il enlève son siège dès le premier tour sous la bannière de la Fédération républicaine, en opposition aux candidats de la gauche.

Aux élections du 16 novembre 1919, le scrutin d'arrondissement laissant la place au scrutin proportionnel de liste avec prime à la majorité, il se présente aux électeurs de l'ensemble du département de Seine-et-Oise sur une liste républicaine d'union nationale et démocratique conduite par Louis Amodru et André Tardieu qui, dans la vague bleu horizon sera élue au complet — Georges Leredu recueillant pour sa part 85.822 voix alors que la majorité absolue des suffrages exprimés est de 85.700 voix.

Aux élections du 11 mai 1924, tandis qu'à la majorité du Bloc national succède celle du Cartel des gauches, les citoyens de Seine-et-Oise n'en donnent pas moins à la liste républicaine d'union nationale et démocratique une majorité suffisante pour que, distançant toutes ses concurrentes, elle conserve son siège à Georges Leredu au bénéfice de la plus forte moyenne.

Suivant en cela une démarche assez en honneur sous la III<sup>e</sup> République, il se décide, à l'occasion du renouvellement triennal de la Haute Assemblée prévu pour le 9 janvier 1927, à quitter son siège du Palais Bourbon pour un fauteuil au Palais du Luxembourg. Il y est élu au troisième tour de scrutin avec Guesnier et Amiard à la pluralité des voix pour représenter avec eux et Bethoulat, élu dès le second tour à la majorité absolue, ses concitoyens de Seine-et-Oise.

A la Chambre où il siège au centre droit, il s'inscrit au groupe de la Fédération républicaine puis appartient à celui de l'entente républicaine et démocratique. Sa puissance de travail le fait désigner à de nombreuses commissions dont il sera souvent le rapporteur, notamment dans les questions relatives à la législation civile et criminelle ou encore à la santé publique ou à l'aide sociale

Au Sénat où il poursuit la tâche entreprise à la Chambre des députés, il est membre du groupe de l'union républicaine et il fait partie de la commission d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociales à laquelle les responsabilités ministérielles qu'il avait exercées précédemment le désignent tout naturellement.

Dans les deux Assemblées, son activité est exemplaire. Si, en effet, il consacre l'essentiel de son action à promouvoir les solutions les plus humaines concernant les situations juridiques nées de la guerre et de ses séquelles, s'il s'attache particulièrement à la protection de l'enfance — spécialement de l'enfance délinquante —, s'il se préoccupe des divers aspects de l'aide ou de l'Assistance sociale, s'il apporte sa contribution aux solutions de réparation des dommages de guerre, il n'en limite pas pour autant sa démarche à la seule résolution de problèmes concrets mais l'étend précisément aux aspects les plus vastes de la politique générale sans cependant négliger pour autant les préoccupations locales ou corporatives de ses électeurs.

C'est ainsi qu'il interviendra sur l'organisation de la région parisienne ou sur le programme d'assainissement du marché du blé, mais aussi, fidèle à ses convictions comme à ses amis, qu'il appuiera de ses votes les cabinets qui soutiennent l'effort de guerre ou encore qu'il déposera une interpellation sur les conditions de constitution du cabinet de minorité présenté par François Marsal.

En dépit des multiples aspects de son activité politique, Georges Leredu ne croirait pas avoir rempli complètement son rôle s'il ne prolongeait son action parmi les nombreuses sociétés, associations, commissions, conseils, comités qui se font honneur de l'appeler au nombre de leurs membres quand ce n'est pas de lui confier la présidence de leurs destinées. Telle l'Alliance démocratique dont il sera vice-président ou encore, dans les domaines qui illustrent justement son souci d'aider à plus de justice et de protection sociales : la Société de médecine légale, le Comité consultatif de l'Hospice national des Quinze-Vingts, le Conseil supérieur de l'Assistance publique, celui de la protection de l'enfance, et bien d'autres encore.

Aux élections du 20 octobre 1935, le college électoral sénatorial ne lui ayant pas renouvelé son mandat, il cesse sa participation active à la vie politique

**LEROLLE (JEAN, JOSEPH)**, né le 12 mai 1873 à Paris.

*Député de la Seine de 1912 à 1919  
et de 1928 à 1936.*

Après de brillantes études de droit, Jean Lerolle s'inscrivit au barreau de Paris.

Il fut vice-président de l'Association catholique de la jeunesse française.

Jean Lerolle fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription du VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris au scrutin du 8 décembre 1912 par 3.732 voix sur 4.943 suffrages exprimés. Il s'inscrivit au groupe démocrate populaire et fut membre de la commission du travail.

Au cours de cette législature, Jean Lerolle a voté la loi militaire portant le service militaire à trois ans face à l'augmentation des effectifs réalisée en Allemagne par les lois de 1905 à 1913.

Il a soutenu de ses votes les motions et projets en faveur de la représentation proportionnelle et combattu les mesures contraires à la liberté de l'enseignement.

Jean Lerolle s'est opposé par ses votes aux projets d'impôt personnel sur le revenu pour éviter l'écrasement des classes moyennes.

Avec Joseph Denais, il a déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi tendant à protéger le commerce français contre la concurrence déloyale des entreprises étrangères et s'est associé aux mesures prises pour protéger le petit commerce et la petite industrie.

En tant que membre de la commission du travail, il a plaidé la cause des ouvriers à domicile.

Jean Lerolle fut réélu député le 26 avril 1914 par 4 500 voix contre 2.576 à Désandre et 491 à Bonnefoy. Il fit partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, et de la commission du travail. En outre, il fut élu par la Chambre membre du Conseil supérieur du travail.

Pendant la guerre de 1914, il collabora à *L'Âme française*, hebdomadaire des républicains démocrates auprès d'Ernest Pezet et de Raymond-Laurent. Auparavant, il avait assuré la chronique des faits divers dans la revue *Le Sillon*.

En 1919, Jean Lerolle n'est pas réélu, écarté, disait-il, par « une habile exploitation des défauts de la loi électorale ».

Le 29 avril 1928, Jean Lerolle est élu au premier tour du scrutin par 5 100 voix. Il fut nommé membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission du travail.

Il est l'auteur d'un rapport tendant à rendre obligatoires les allocations familiales.

Il intervient dans la discussion d'un projet de loi tendant à établir un programme de construction d'habitations à bon marché en vue de remédier à la crise de l'habitation. Il prend part à la discussion d'un projet de loi et de propositions de loi tendant à modifier et à compléter la loi de 1928 sur les assurances sociales, et de diverses propositions de loi relatives aux baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel.

Le 8 mai 1932, Jean Lerolle est réélu au second tour de scrutin par 3.781 voix.

Dans sa profession de foi, il demande aux électeurs de faire l'union autour d'André Tardieu « dans un esprit

de concorde nationale pour la France et pour la République ».

Dès le début de cette législature, Jean Lerolle fut nommé membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la commission du travail, de la commission des postes, télégraphes et téléphones, de la commission chargée de rechercher les causes et les origines des événements de février 1934.

Il est l'auteur de divers rapports tendant à modifier le code du travail en vue d'assurer la protection des travailleurs. Il intervient dans la discussion de plusieurs projets de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire. A signaler sa demande de disjonction de la taxe exceptionnelle et provisoire sur les traitements.

En 1935, Jean Lerolle est nommé membre du Comité consultatif des assurances contre les accidents causés par les véhicules automobiles.

Il ne se représente pas aux élections de 1936, laissant la place à Frédéric Dupont.

**LEROLLE (PAUL, SIMÉON)**, né le 3 avril 1846 à Paris, mort le 26 octobre 1912 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1898 à 1912.*

Issu d'une famille d'industriels, Paul Lerolle suit, après ses études classiques, les cours de la Faculté de droit de Paris. En 1867, titulaire de la licence, il s'inscrit au barreau de la Cour d'appel. Il plaide surtout au civil et se signale particulièrement dans le procès intenté à la ville de Paris par Denys-Cochin à propos de la laïcisation de l'hôpital auquel un grand-oncle de Denys-Cochin, fondateur, avait donné son nom. Après avoir fait la campagne de 1870 en qualité de simple soldat dans le 7<sup>e</sup> régiment des Mobiles de la Seine, il prend part comme volontaire, pendant le siège de Paris, à la défense de la capitale.

En 1884, il est élu conseiller municipal du quartier de l'École militaire, mandat qu'il conservera jusqu'en 1898. An conseil municipal de Paris, comme au Conseil général de la Seine, Paul Lerolle demande notamment la pacification religieuse, le retour des sœurs dans certains hôpitaux, l'ordre et l'économie dans les finances de la ville. Il obtient pour son quartier d'intéresser le Conseil à la démolition des abattoirs de la rue de Grenelle et s'emploie très activement à faire aboutir les questions générales d'éducation, d'assistance et d'hygiène.

Candidat aux élections législatives de 1893 dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, sous les auspices de divers groupes indépendants et du comité conservateur, il est battu au second tour par le Dr Frébault républicain radical. Il se représente au renouvellement de 1898, dans la même circonscription, avec un programme « d'union et de liberté ». Au premier tour de scrutin, le 8 mai, il est

mis en ballottage avec 6.896 voix contre 4.628 au député sortant, son ancien concurrent. Il l'emporte au second tour par 7.742 voix contre 7.513 à Frébault, sur 15 429 votants.

Au Palais Bourbon, Paul Lerolle s'inscrit au groupe de l'action libérale. Si les textes dus à son initiative sont peu nombreux — il convient de retenir seulement, en effet, son projet de résolution sur l'affichage des discours prononcés à la Chambre — en revanche il prend souvent la parole à la tribune. La loyauté de son caractère et la sincérité de ses convictions, outre une éloquence fougueuse qui lui vaut de nombreux succès dans les réunions publiques, lui attirent l'estime de tous ses collègues. Il intervient instamment dans les discussions relatives aux salaires des ouvriers et à l'enseignement. Sur ce dernier sujet il prononce en 1899 un long et remarquable discours dans lequel, réclamant la liberté de l'enseignement, il se déclare partisan résolu de la liberté de conscience et fait appel à la concorde « par le respect sincère des droits de tous ». En 1900, il est nommé membre de la commission d'hygiène publique.

Il se présente au renouvellement de 1902, toujours dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où il est élu au premier tour, le 27 avril, par 6.406 voix contre 1.752 à Mazeret sur 8.924 votants. Au cours de ce deuxième mandat, il appartient à de nombreuses commissions : suffrage universel, commission d'enquête, hygiène publique. Il se signale à nouveau par de multiples interventions : ouverture et tenue d'un établissement congréganiste sans autorisation, monopole des inhumations, suppression de l'enseignement congréganiste. Il participe à la discussion d'interpellations sur les établissements de bienfaisance privés et dépose trois amendements sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Paul Lerolle est de nouveau candidat aux élections de 1906 et ses électeurs lui accordent encore leur confiance dès le premier tour, le 6 mai, où il obtient 6.101 voix contre 1.785 à Le Ricolais, sur 8.436 votants. Cette même année il est nommé membre de la commission des octrois.

Il se représente pour la dernière fois aux élections de 1910. Au premier tour de scrutin, il est élu avec 5.167 voix contre 1.440 à Brillard de Nouvion sur 7.912 votants. A la faveur de ce mandat il est nommé membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Comme philanthrope, Paul Lerolle s'occupe, en dehors de ses attributions législatives, d'œuvres de patronage et de bienfaisance sociale. Il préside la société de secours mutuels des quartiers des Invalides et de l'École militaire, l'harmonie du 7<sup>e</sup> arrondissement et le comité de conférences populaires de France.

Il meurt à Paris le 26 octobre 1912, à l'âge de 66 ans.

**LE ROUX** (EUGÈNE, ALEXIS), né le 26 octobre 1871 à Tours.

*Député de la Loire-Inférieure de 1932 à 1942.*

Représentant de commerce, puis directeur des Entrepôts coopératifs de France, conseiller général du 7<sup>e</sup> canton de Nantes de 1925 à 1940, conseiller municipal puis adjoint au maire de Nantes, Eugène Le Roux s'était intéressé à la députation dès le lendemain de la guerre en 1919. Candidat sur la liste du parti socialiste unifié le 16 novembre 1919 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Loire-Inférieure, il n'obtint que 8.650 voix sur 57.678 votants ; en 1924, sur la liste du parti socialiste, il obtint alors 13.924 voix sur 72.773 votants. Le scrutin uninominal ayant été rétabli pour les élections de 1928, il choisit la 2<sup>e</sup> circonscription de Nantes pour s'opposer à Maurice Sibille qui est élu avec 8.133 voix, alors qu'il en recueille 5.835 sur 15.964 votants.

Il est enfin élu député de la Loire-Inférieure le 1<sup>er</sup> mai 1932, sous l'étiquette S.F.I.O., par 8.397 voix contre 6.128 à Abel Durand, U.D.R., et réélu en 1936 par 3.820 voix contre 6.157 à Le Gall, U.D.R.

Aux interventions à la tribune de la Chambre, Le Roux préféra le travail en commission où ses compétences acquises par de longues années de pratique devaient se faire valoir. C'est ainsi qu'il fut membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale, de la marine marchande, puis des douanes et des conventions commerciales.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy, il accordait les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**LE ROUX** (HENRI, Aimé), né le 14 octobre 1825 à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne), mort le 19 mars 1904 à Laon (Aisne).

*Représentant de l'Aisne de 1871 à 1876.*

*Député de l'Aisne de 1876 à 1881.*

*Sénateur de l'Aisne de 1889 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 119.)

N'ayant pas sollicité la reconduction de son mandat de député aux élections générales du 21 août 1881, on aurait pu croire qu'Aimé Leroux avait renoncé à la vie politique, lorsque le 26 mai 1889 il est appelé, par 739 voix contre 615 à Sivoilaine, candidat constitutionnel, à succéder au Sénat à l'amiral Jaurès, sénateur inamovible décédé.

Cette confiance lui est confirmée de nouveau par le collège électoral sénatorial de l'Aisne qui lui accorde 833 voix sur 1.363 votants, dès le premier tour de scrutin, à l'occasion du renouvellement triennal de la Haute Assemblée, le 7 janvier 1894.

Fidèle au combat qu'il a mené naguère à la Chambre des députés pour assurer la République, Aimé Leroux prend place au Palais du Luxembourg parmi les élus du groupe de la gauche républicaine.

Si, curieusement, cet homme de prétoire préfère le travail de commission à la tribune du Sénat, la qualité de ses convictions comme le libéralisme de son jugement n'en apparaissent pas moins dans le soutien nuancé qu'il manifeste par ses votes aux options républicaines. Ainsi dans ce qui sera la grande querelle du début du siècle : les rapports entre l'Eglise et l'Etat et la dévolution des biens des congrégations, le verra-t-on s'abstenir de voter l'affichage du discours de Waldeck-Rousseau prononcé le 14 juin 1901 devant le Sénat à l'occasion des délibérations sur les « associations », discours qui définit précisément la philosophie de ces rapports, puis refuse l'adoption de la théorie « des biens sans maître » concernant l'actif des congrégations mais, par contre, voter l'ordre du jour favorable à Emile Combes lorsque les interpellations développées le 30 octobre 1902 par Gourju et de Chamailard mettent en cause la loi sur les associations à propos de son application en Bretagne.

Ce parfait honnête homme, éprouvant la lassitude de l'âge ainsi qu'en témoignent les nombreux congés qu'il est amené à demander, renonce à solliciter un nouveau mandat au renouvellement de 1903. Il s'éteindra le 19 mars de l'année suivante à 79 ans.

**LE ROUX** (HUGUES, ROBERT, CHARLES, HENRI dit HUGUES LE ROUX), né le 23 novembre 1860 au Havre (Seine-Inférieure), mort le 14 novembre 1925 à Paris (6<sup>e</sup>).

*Sénateur de Seine-et-Oise de 1920 à 1925.*

De bonne heure Hugues Le Roux quitte sa Normandie natale pour tenter sa chance de jeune écrivain dans la capitale. Débuts difficiles. Cependant à 22 ans, il collabore déjà à la *Revue politique et littéraire* puis bientôt au *Temps*, au *Figaro*, au *Journal*, au *Matin*. En 1885 paraît son premier roman, aussitôt suivi d'une série d'études documentaires et sociales.

Prémices d'une longue carrière d'homme de lettres et de conférencier distingué épris d'aventures et voyageur infatigable qui exaltera de par le monde les vertus de notre pays.

Participations à la vie qui ne peuvent qu'éveiller, chez Hugues Le Roux, une vocation à prendre une plus grande part de responsabilités dans la conduite des affaires du corps social. Ainsi, conseiller général du canton de Rambouillet, sollicitera-t-il, à la faveur du renouvellement triennal du 11 janvier 1920, les suffrages du collège sénatorial de Seine-et-Oise. Celui-ci lui ouvrira l'accès du Palais du Luxembourg en lui accordant

dès le second tour de scrutin beaucoup plus que la majorité absolue (871 voix alors que 778 seulement sont nécessaires).

A la Haute Assemblée, dont il sera élu secrétaire le 10 janvier 1925, il siège parmi ses amis de l'union républicaine. Ses compétences d'ambassadeur itinérant de la pensée française, lui valent de participer aux travaux des commissions des affaires étrangères et d'Algérie, de même que sa qualité de globe-trotter le conduit à présider le groupe sénatorial du tourisme. Mais ce sera dans ses interventions en séance publique que cet orateur, à la parole nette, académique, incisive et imagée donnera toute la mesure d'un talent qui apporte une même passion à plaider petites et grandes causes.

Homme pleinement responsable et patriote ardent, s'il donne le meilleur de son talent à la défense de la civilisation française, il y donne aussi le meilleur de lui-même en la personne de ses fils tombés au Champ d'honneur. Ce sera cette perte inconsolable qui abrègera les jours de Hugues Le Roux, lequel s'éteint le 14 novembre 1925 à l'âge de 65 ans.

**LE ROUX** (PAUL, GEORGES, ANNE-JEAN), né le 26 septembre 1850 à Paris, mort le 26 avril 1925 à Paris.

*Député de la Vendée de 1881 à 1893.*

*Sénateur de la Vendée de 1897 à 1923.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNÉ. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 119.)

Par 9.710 voix contre 8.793 à Prosper Deshayes, candidat républicain, les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Fontenay-le-Comte renouvelent aux élections législatives du 22 septembre 1889 leur confiance à Paul Le Roux.

Mais la consultation du 20 août 1893 allait illustrer, dans cette circonscription, cependant très traditionaliste, l'avertissement que Gambetta donnait aux débuts de la III<sup>e</sup> République à la Chambre conservatrice, en prédisant l'avènement dans tout le pays de couches sociales gagnées à la cause de la République : Prosper Deshayes prend, en effet, sa revanche sur Paul Le Roux, le candidat de la droite bonapartiste, par 9.932 voix contre 8.601 l.

Le tempérament de Paul Le Roux joint à sa certitude de l'excellence de ses convictions, ne peuvent cependant que l'encourager à poursuivre sa carrière politique. Le décès du sénateur royaliste, Alfred Biré, lui en donnera l'occasion : le collège sénatorial de Vendée lui offre ce siège, devenu vacant, à la majorité de 459 voix, contre 415 au républicain Edouard Grimaux.

Les électeurs sénatoriaux lui restèrent désormais fidèles, immanquablement. Réélu successivement le 28 janvier 1900 par 487 voix sur 872 votants dès le premier tour, le 3 janvier 1909 par 470 voix

sur 867 votants toujours au premier tour, le 11 janvier 1920 par 457 voix sur 862 votants au second tour cette fois, son mandat ne prendra fin qu'avec son décès.

A la Chambre comme au Sénat, dont il sera secrétaire de 1904 à 1906, il siège parmi ses amis de la droite. Discret en séance publique, où il ne se manifeste qu'à l'occasion des problèmes concrets tels la préparation militaire des jeunes, les incohérences des réquisitions qui immobilisent les stocks de denrées sans en assurer le transport, au grand dommage des récoltants, ou l'insuffisance de la dotation des haras, il donne la meilleure part de son activité et de sa compétence aux travaux des commissions. Enumérer toutes celles auxquelles il apporte son concours, pendant une carrière parlementaire longue de près de quarante ans, alors que ses antécédents diplomatiques en font le rapporteur privilégié des projets de ratification des conventions internationales et que son mandat de représentant d'un département côtier l'amène à porter un souci particulier aux problèmes de la pêche, ne pourrait que masquer l'essentiel, c'est-à-dire sa compréhension active des inquiétudes de la vieillesse, comme son souci permanent de dénoncer l'injustice, ainsi qu'en témoignent le soutien qu'il fournit à de multiples pétitions.

Toutefois, ce n'est qu'à l'occasion de ses votes que Paul Le Roux donne à son mandat sa dimension : sa vigilance à l'encontre des assauts anticléricaux des gouvernements Waldeck-Rousseau, Combes, Rouvier, Clemenceau ou Briand, ne se démentira jamais.

Vision politique et ligne de conduite qui sont unes, comme elles demeurent unes jusqu'à l'excès avec son refus de voter l'hommage d'un buste aux sénateurs Scheurer-Kestner et Trarieux qui avaient été les principaux artisans de la révision du procès du capitaine Dreyfus.

Néanmoins, si Paul Le Roux défend avec courage et fidélité des principes politiques qui ne sont plus ceux de la majorité du pays, c'est avec « courtoisie et égards » qui valent à ce patriote convaincu le respect de ses collègues.

Il meurt le 26 avril 1925 à l'âge de 73 ans.

**LE ROUZIC** (JOSEPH, MARIE), né le 16 août 1863 à Kerbois-en-Carnac (Morbihan)

*Député du Morbihan de 1910 à 1919*

Ingénieur agronome, professeur d'agriculture dans diverses écoles d'agriculture de Bretagne, directeur des Services agricoles des Côtes-du-Nord, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, il est élu dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lorient, pour la première fois en 1910, par 7.289 voix contre 6.394 à Guilloteaux, député sortant, qui l'avait devancé aux élections de 1906 avec 6.713 voix contre 6.584. Réélu en 1914 avec 6.596 voix contre

3.705 à Violle sur 12.758 votants, il est alors maire de Carnac.

Inscrit au parti radical-socialiste, membre de la commission de la marine et de la commission de l'agriculture, Le Rouzig fut avant tout un député breton que ses compétences professionnelles orientèrent vers la défense de l'agriculture locale et le développement de l'enseignement agricole; il a ainsi combattu pour l'amélioration du cheptel, notamment par une meilleure sélection des étalons et par la vaccination obligatoire et défendu pied à pied les écoles nationales d'agriculture contre une prééminence écrasante de l'Institut national agronomique.

Pendant la guerre, le 24 décembre 1917, il est chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions de commissaire à l'Agriculture.

Il ne se représente pas aux élections de 1919: il vient d'être nommé à la direction d'une des trois Ecoles nationales d'agriculture pour lesquelles il avait bataillé en 1914, celle de Rennes.

Par contre, il se laisse inscrire sur la liste d'union républicaine du Morbihan aux élections du 11 mai 1924, mais n'est pas élu: il avait obtenu 44.085 voix sur 114.027 votants.

Il se consacre désormais à l'Ecole nationale d'agriculture de Rennes dont il sera nommé directeur honoraire et à la mairie de Carnac.

Officier du Mérite agricole et officier d'Académie, Joseph Le Rouzig était aussi officier de la Légion d'honneur.

**LE ROY** (Ardèche). — Voy. **ALBERT-LE ROY**.

**LE ROY** (CHARLES Alfred, Désiré, Louis, Joseph), né le 18 août 1837 à Grand-Rullecourt (Pas-de-Calais), mort le 7 août 1901 à Evian-les-Bains (Haute-Savoie)

*Sénateur du Pas-de-Calais  
de 1900 à 1901.*

Fils de modestes cultivateurs sans moyens, Alfred Le Roy affronte de très bonne heure les difficultés de l'existence. A 8 ans, sans même être passé par l'école de son village, il entre dans une filature comme apprenti mécanicien. A 16 ans son application et sa très vive intelligence l'ont assez instruit de sa rude profession pour que les usines Cail lui offrent un poste de mécanicien à Paris.

Menant de front travail et études, et s'occupant de surcroît, en dehors, du placement de machines industrielles et agricoles, sa compétence et son obstination à l'ouvrage lui vaudront de gravir les échelons de sa carrière professionnelle.

Lorsqu'en 1872 il retourne dans son Artois natal, il se voit confier le contrôle

des travaux mécaniques des mines de Bruay dont il sera successivement sous-ingénieur, mécanicien-chef, chef, puis directeur du service commercial et enfin, en 1894, directeur général.

Directeur honoraire en 1897, l'activité de cet administrateur hors pair et homme d'affaires avisé — l'extraction de la houille dans le bassin de Bruay passe de 266.000 tonnes en 1875 à 1.800.000 tonnes en 1900 — se prolonge au conseil d'administration de la Société des mines de Bruay et à la Chambre de commerce de Béthune sans qu'en patisse l'action politique qu'il poursuit depuis qu'il a fondé, à son retour en Artois, le comité républicain du canton de Houdain, lequel assure rapidement à la circonscription un député républicain à la Chambre.

Au demeurant, cette activité politique le distingue tout autant que sa réussite professionnelle. Elu conseiller municipal de Bruay en 1878 il en sera maire de 1879 à sa démission en 1900. Conseiller général du canton de Houdain, il préside la commission départementale. Candidat au Sénat pour la première fois, au décès de Desprez, le 29 avril 1900, il est élu sans concurrent par 1.538 voix sur 1.789 votants.

Dans ces hautes situations, où tant d'autres souffriraient de l'humilité de leur passé, Alfred Le Roy a la fertilité de se souvenir de ses premières années. De sorte que, si les questions économiques lui sont familières, les problèmes sociaux lui sont aussi familiers: issu du monde du travail il en connaît les besoins et les aspirations. Et si le Sénat où, républicain radical, il siège parmi l'union républicaine, ne profite pas plus de son expérience, c'est qu'il sera rapidement enlevé par la maladie. Il s'éteint le 7 août 1901, tandis qu'il est en cure à Evian-les-Bains; il avait 64 ans.

Alfred Le Roy était officier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1897

**LE ROY** (ALFRED, HECTOR, LUCIEN), né le 29 juillet 1875 à Crèvecœur-sur-l'Escault (Nord)

*Député du Nord de 1906 à 1919*

Propriétaire agricole, Alfred Le Roy appartient à une famille du Cambrésis de tradition républicaine. Il déploie sur le plan local une grande activité. Secrétaire général du comice agricole de l'arrondissement de Cambrai, il entre au conseil municipal de Lesdain en 1900 avant de devenir maire adjoint, puis maire de cette ville.

En 1906 il se présente aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Cambrai. Il est élu au second tour avec 15.143 voix battant Deligne. Ses électeurs lui conserveront dès lors leur confiance puisqu'il sera réélu en 1910 au second tour avec 14.035 voix contre 11.825 à Deligne, puis en 1914 au second tour encore avec 12.038 voix contre 39

à Caudrilier son suivant immédiat, bien qu'au premier tour Deligne l'ait battu avec 9 694 voix contre 9 289 seulement à Le Roy

Pendant la guerre de 1914-1918 il sert comme lieutenant au 15<sup>e</sup> bataillon territorial Il demande son envoi au front bien que dégagé des obligations militaires et est cité le 20 septembre 1917.

En 1919 les élections se déroulent au scrutin de liste et Alfred Le Roy se présente sur la liste de la fédération républicaine qui n'aura qu'un élu. Il ne retrouve pas son siège. Il en ira de même en 1924 En 1928 il ne se représente pas.

A la Chambre il siège sur les bancs de la gauche radicale dont il est le secrétaire

Au cours de sa longue carrière parlementaire il sera membre de nombreuses commissions. Citons parmi les plus importantes la commission du travail, la commission de l'hygiène publique, la commission des douanes et la commission de l'agriculture.

Il intervient à de nombreuses reprises en séance publique.

Partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il vote toutes les mesures d'application large et libérale de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de protection de l'école publique.

Il lutte pour le développement des organismes de mutuelle et de coopérative et pour toutes les réformes à caractère social Il interviendra notamment en faveur de la réforme du repos hebdomadaire, la protection des salaires, et l'assistance aux invalides.

Il est l'auteur de nombreux rapports et projets de résolution d'intérêt local.

Il se retire de la vie parlementaire après 1928

Il était décoré de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, à titre militaire.

**LEROY (PAUL, Arthur)**, né le 8 juillet 1828 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), décédé le 27 mars 1909 à Paris.

*Député de la Côte-d'Or de 1877 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 121)

En 1889 il bat, au scrutin d'arrondissement, un conservateur : Darcy, par 5 965 voix contre 5 838 sur 11 971 votants En 1893 il n'aura même pas de concurrent, et il est élu au premier tour rassemblant 6 475 voix sur les 8 360 votants Enfin en 1898 il participe à ses dernières élections. Il est élu au second tour avec 4 932 voix contre 4 767 à Doussol, radical-socialiste. Au premier tour il menait par 3 951 voix contre 3 147 à Monnerot et 3 060 à Doussot sur 10 318 votants.

Ses idées politiques font placer Arthur Leroy parmi la gauche de la Chambre : il s'inscrit chez les membres de la gau-

che républicaine et de l'union des gauches. Ses origines et sa formation le rendent particulièrement sensible à l'injustice surtout en milieu rural. Il s'intéresse aux problèmes des travailleurs, à leurs difficultés, et se préoccupe de la réforme judiciaire, toujours à l'ordre du jour.

Il continuera à se dépenser sans compter à la Chambre des députés aussi bien pour le service de ses administrés que dans l'intérêt de la Nation tout entière.

Arthur Leroy est l'élu de la province et de beaucoup de ruraux. S'il est membre de la commission du budget, il sera aussi membre de la commission des assurances agricoles. Il ne se lasse pas de réclamer des mesures pour venir en aide à notre agriculture et à notre industrie, et d'une manière générale des mesures qui servent la classe des travailleurs : la responsabilité des accidents, le travail des femmes et des enfants, les caisses de retraite, les sociétés de secours mutuels, etc... Il voudrait surtout que la protection et la représentation de notre agriculture à la Chambre soit efficace.

A la fois idéaliste et réaliste, Arthur Leroy veut que la République soit un système de gouvernement au bénéfice du peuple, mais un gouvernement stable, fidèlement servi et sachant se faire respecter. Mais en 1902 il est fatigué : à l'âge de 74 ans, il abandonne son mandat parlementaire et ne se représente pas aux élections de mai. Il mourra à Paris sept ans plus tard. Il a alors 81 ans.

**LE ROY (EDOUARD, ALBERT)**, né le 21 février 1847 à Saint-Denis-de-la-Réunion (Réunion), mort le 4 décembre 1919 à Grenoble (Isère).

*Député de la Réunion de 1889 à 1893.*

Avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, président du Conseil général, président de la société de secours mutuel pour l'instruction, Edouard Le Roy se présente pour la première fois le 22 septembre 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Réunion et est élu au premier tour, avec 4 640 voix sur 7 867 votants, contre 3 181 à Louis Brunet.

Le Roy s'est voulu avant tout ardent défenseur du prestige de la France alors à peine remise de la guerre de 1870 par une politique d'expansion coloniale. Mais homme de droit, il a voulu dans la colonisation, l'équité et l'élevation des indigènes : son rôle de président de la société de secours mutuels pour l'instruction en témoigne.

Sa vie de parlementaire a été influencée par sa formation de juriste, et il a combattu pour une meilleure justice, accessible à tous, notamment par une simplification de la procédure et une réduction des frais de justice.

Au renouvellement de 1893, un curieux renversement de situation se produit : il est battu par Louis Brunet qui l'emporte avec 4 976 voix sur 8 192 votants contre

3172, chacun des deux adversaires recueillant à peu d'unités près, mais inversement, le nombre de suffrages obtenus en 1889.

Edouard Le Roy se retire alors de la politique et commence une carrière dans l'administration des Finances. Trésorier-payeur en Nouvelle-Calédonie où sa santé ne lui permit pas de rester longtemps. Il fut nommé en métropole percepteur à Marseille puis acheva cette carrière à Grenoble.

Elu membre correspondant de l'Académie de la Réunion le 16 octobre 1919, il ne survécut que de peu à cette distinction : il mourut en effet le 4 décembre suivant à Grenoble ; il avait 72 ans.

**LEROY (ERNEST, MARIE-CLÉOMÈNE)**, né le 25 avril 1844 à Fransart (Somme), mort le 8 décembre 1895 à Fransart.

*Député de la Somme de 1893 à 1895.*

Ernest Leroy, docteur en médecine, appartenait à ce corps médical qui exerce dans les communes rurales de la France, et dont le dévouement, le désintéressement, la connaissance des problèmes humains sont au-dessus de tout éloge. Bénéficiaire d'une instruction supérieure, il en savait le prix, et connaissait aussi la reconnaissance que doit avoir pour la démocratie ceux qui l'ont reçue. Le spectacle des misères humaines qu'il avait observé dans l'exercice de sa profession lui avait donné un sens profond et intense de la République.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, à 49 ans, lors d'une élection partielle, à l'occasion du décès de M. Descaure, le 18 janvier 1893, il se présente à la députation, en tant que républicain, dans l'arrondissement de Montdidier. Sur 18.815 inscrits et 15.155 votants, son adversaire le plus sérieux, un conservateur, le comte Beaurepaire de Louvagny, recueillit 5.915 voix et Ernest Leroy le distança à 9.063 voix. Il devient entre-temps conseiller général du canton de Rosières et aux élections générales de 1893, il est élu dès le premier tour, contre un autre candidat conservateur, le comte de Fransure, conseiller général, par 9.131 voix à 5.895. Sur 15.413 votants (18.867 inscrits).

Malheureusement, ayant épuisé ses forces dans l'exercice d'une profession harassante entre toutes, Ernest Leroy ne put à la Chambre des députés donner toute la mesure des possibilités qu'il avait montrées en tant que délégué cantonal et médecin ; il mourut en effet le 8 décembre 1895, à Fransart, à l'âge de 51 ans.

Ernest Leroy était officier d'Académie.

**LE ROY (FÉLIX)**, né le 7 mars 1826 à Douai (Nord), mort le 5 août 1908 à Lille (Nord)

*Député du Nord de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 121.)

S'étant prononcé le 11 février 1889 contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, Félix Le Roy ne se représenta pas aux élections du 22 septembre 1889.

Il se retira de la politique et mourut le 5 août 1908 à Lille à l'âge de 82 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LEROY (MARIE, HENRI, JEAN, JOSEPH)**, né le 31 mars 1887 à Charmois-l'Orgueilleux (Vosges).

*Député des Vosges de 1936 à 1942*

Agriculteur, conseiller municipal de Harol, président de l'union vosgienne des anciens combattants, il est élu pour la première fois le 3 mai 1936, au second tour de scrutin dans la circonscription de Mirecourt, par 9.518 voix sur 18.969 votants, devant Guillon, 9.451 voix.

Soutenu par le parti de la Jeune République, il se dépeint lui-même comme un homme du peuple et se veut défenseur des classes sociales les moins favorisées.

Ancien combattant, militant, il est hostile à la guerre et prône une plus grande autorité de la Société des Nations, sans se leurrer pourtant sur les possibilités d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne, car il souhaite un renforcement de nos défenses frontalières.

Il est secrétaire de la Chambre des députés en 1939 et 1940.

Ses principales interventions se situent dans le cadre de l'aménagement de la profession agricole, notamment en ce qui concerne la création d'un office national du blé.

Il a déposé une proposition de loi tendant à faire accéder les pupilles de la Nation en priorité aux emplois communaux et départementaux.

Le 10 juillet 1940 il ne prit pas part au vote du projet de loi accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**LEROY (LOUIS, Modeste, AURÉL dit MODESTE-LEROY)**, né le 22 mars 1855 à Evreux (Eure), mort le 25 décembre 1931 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député de l'Eure de 1893 à 1919*

Fils d'un entrepreneur de travaux publics, Modeste Leroy poursuit des études de droit et, en 1881, à l'âge de 26 ans il est reçu docteur en droit.

Il s'engage dans la vie politique en tant qu'attaché au cabinet de Gérard, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture, avant de devenir secrétaire particulier de Develle, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur.

Sur le plan local il se fait élire conseiller municipal de Francheville (Eure), président de la délégation cantonale de Biéteuil, conseiller d'arrondissement du canton de Verneuil puis, alors qu'il est déjà député de son département, conseiller général de l'Eure.

A l'occasion des élections de 1893 il pose sa candidature pour la première fois à la Chambre des députés, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Evreux. Il est élu le 20 août 1893 par 6.746 voix contre 5.728 à Orly.

Il sera réélu le 22 mai 1898 au second tour de scrutin devançant de nouveau Orly.

Le 27 avril 1902 et le 6 mai 1906 il est élu dans le premier tour et sa position après sa circonscription ira s'améliorant au point que le 24 avril 1910 il emporte le siège de sa circonscription sans qu'aucun autre candidat se soit présenté contre lui.

Le 26 avril 1914 il est réélu pour la dernière fois, toujours très facilement puisqu'il obtient 8.007 voix alors que le candidat qui le suit n'en obtient que 349.

En 1919 et en 1924 il ne se présente pas et en 1923 il est battu par Briquet, radical-socialiste.

Au cours de sa longue carrière parlementaire Modeste Leroy appartient à de nombreuses commissions, notamment à la commission chargée de l'examen des patentes, à la commission de l'enseignement, à la commission du suffrage universel, à la commission de l'économie, et à la commission du commerce et de l'industrie.

En 1897 il rédige un rapport sur la proposition de loi de Georges Berry relative à la perception du droit des pauvres.

Cependant c'est surtout aux problèmes de l'enseignement qu'il s'attachera, et plus particulièrement à ceux de l'enseignement technique, commercial et professionnel. Il intervient très régulièrement dans la discussion de chaque budget de l'enseignement pour réclamer des bourses et des subventions pour les écoles techniques, commerciales et professionnelles ou pour défendre les revendications des membres de l'enseignement. Il souhaitait que les écoles professionnelles fussent transférées du ministère de l'Instruction publique au ministère du Commerce.

Il intervient également assez souvent à propos du rachat des réseaux de chemin de fer de l'ouest et du midi.

Modeste Leroy était inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Retiré de la vie politique à partir de 1923 il meurt à Cannes le 25 décembre 1934.

Il est l'auteur de deux livres qui traduisent ses préoccupations pédagogiques: *La réforme de l'enseignement secondaire* (1886) et *Vers l'éducation nouvelle* (1906).

**LEROY-BEAULIEU (PIERRE)**, né le 25 septembre 1871 à Paris, mort le 17 janvier 1915 lors de la bataille de Soissons.

*Député de l'Hérault de 1907 à 1914.*

Fils de l'économiste Paul Leroy-Beaulieu, Pierre Leroy-Beaulieu devint ingénieur à l'École polytechnique, publiciste et propriétaire viticulteur; il fut élu député de l'Hérault le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 8.294 voix contre 4.235 à Mas, mais son élection fut soumise à une enquête le 26 juin et il fut invalidé le 29 décembre.

Il fut réélu le 3 mars 1907 par 8.278 voix contre 5.410 à Laurent son principal adversaire.

Inscrit au groupe progressiste, membre de la commission de la législation fiscale, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit en faveur des agriculteurs de l'arrondissement de Montpellier, victimes des gelées et de la grêle, intervint dans la discussion des interpellations sur la crise viticole, prit part à la discussion du projet et des propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu et déposa un amendement tendant à exonérer les petits revenus mobiliers. Il prit également part à la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées. Il interpella le gouvernement sur les conditions de la nouvelle évaluation des propriétés non bâties et sur l'insuffisance des renseignements fournis par l'administration aux contribuables intéressés. et posa deux questions écrites, l'une sur les bulletins adressés par l'administration des contributions directes aux viticulteurs de l'Hérault, l'autre sur le discrédit jeté par certains manuels scolaires sur le produit de la vigne.

Il fut réélu le 8 mai 1910 au second tour de scrutin par 8.339 voix contre 7.931 à Laurent.

Il déposa alors une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 200.000 francs pour venir en aide aux populations victimes d'orages extraordinairement violents au cours des mois de septembre et d'octobre 1911. Il fit un rapport sur la proposition de loi tendant à organiser le contrôle préventif des dépenses. Il interpella le gouvernement sur sa politique générale ainsi que sur les mesures qu'il comptait prendre pour faire respecter les libertés de la République et notamment la liberté d'opinion.

Il fut de nouveau candidat en 1914, mais son principal concurrent, Pezet, obtint, au second tour de scrutin, 692 voix de plus que lui.

Il avait déjà publié plusieurs ouvrages: *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes* (1897), *La Rénovation de l'Asie* (1900), *Les Etats-Unis au XX<sup>e</sup> siècle* (1904), *La Crise viticole méridionale* (1907).

Pierre Leroy-Beaulieu eut une fin glorieuse: capitaine d'artillerie, il fut blessé à la tête le 13 janvier 1915 dans les combats qui eurent lieu au nord de Soissons et mourut le 17 janvier dans une

ambulance allemande. Au cours de la bataille, tous ses servants étaient tombés à ses côtés. Il servit alors lui-même sa pièce et se défendit finalement avec son revolver. Sa conduite fut si héroïque qu'il fut enterré avec les honneurs militaires et que les Allemands eux-mêmes lui consacrent les cinq dernières lignes de leur communiqué sur cette bataille.

**LE ROYER (PHILIPPE, ELIE)**, né le 27 juin 1816 à Genève (Suisse), mort le 22 février 1897 à Paris.

*Sénateur inamovible de 1875 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 124.)

Philippe Le Royer est toujours président du Sénat, mais, en 1893, alors qu'il était réélu à ce poste pour la douzième fois, il donna sa démission pour raisons personnelles. Interprète de la haute estime et des regrets du Sénat envers le président démissionnaire, Bardoux, vice-président, fit remarquer qu'il n'y avait pas, dans l'histoire parlementaire, d'autres exemples d'une présidence de onze ans et de cette persistance dans le témoignage de la confiance donnée par une assemblée.

Ce fut Jules Ferry qui succéda à Le Royer au fauteuil présidentiel. Moins d'un mois devait s'écouler avant qu'il ne fut remplacé lui-même par Challemel-Lacour. En prenant possession du fauteuil présidentiel, Jules Ferry avait rendu à son prédécesseur un solennel hommage.

Philippe Le Royer reprit alors sa place dans les rangs de la gauche républicaine. Au dernier renouvellement du bureau de ce groupe, il fut réélu vice-président. Il fit alors partie de la commission de l'armée et prit part activement à la discussion du texte portant réorganisation de l'armée coloniale. Il se prononça contre le rattachement de ces troupes à la marine car il voulait créer une armée coloniale.

Son activité se réduit peu à peu. Il s'intéresse néanmoins aux problèmes économiques et financiers, mais il réagit fortement, en 1896, avec quelques-uns de ses collègues contre l'intervention abusive de la garde des Sceaux au cours d'un débat sur les chemins de fer du Sud.

Le 25 février 1897, le président Loubet informe le Sénat du décès de M. Le Royer, alors âgé de 77 ans : « Ceux qui tiennent le gouvernement — dit-il — pourront consulter avec fruit son expérience consommée. Ils ne rencontreront chez personne un dévouement plus éclairé et plus absolu à la République, un amour plus sincère de la justice et de l'humanité. M. Le Royer a donné à ces nobles causes-là tout son cœur, toute sa vie »

**LESACHÉ (Victor)**, né le 18 décembre 1860 à Abbeville (Somme), mort le 27 mai 1933 à Troyes (Aube).

*Député de l'Aube de 1919 à 1928*

*Sénateur de l'Aube de 1930 à 1933.*

Avoué près le Tribunal de Troyes depuis 1887, Victor Lesaché fait son entrée dans la vie publique à l'occasion des élections municipales de 1912 qui l'installent dans le siège de premier adjoint au maire de l'ancienne capitale de la Champagne. Ce sera le départ de la brillante carrière politique du directeur de la *Tribune de l'Aube* : conseiller général du canton de Soulaimes-Dhuys à partir de 1922, Victor Lesaché deviendra, en effet, député de l'Aube de 1919 à 1928 pour en être sénateur de janvier 1930 jusqu'à sa mort, qui surviendra en 1933.

Il est élu à la Chambre des députés aux élections générales du 16 novembre 1919, en tête de tous les candidats, sur une liste d'union républicaine emmenée par le docteur Bachimont, député sortant, qui, lui-même, ne retrouvera pas son siège.

Les élections législatives du 11 mai 1924 lui renouvellent la confiance de ses électeurs puisqu'il conduit à la victoire sa liste du parti républicain démocratique et social, laquelle enlève les trois sièges attribués au département de l'Aube à contre-courant de la vague du Cartel des gauches qui submerge alors à la Chambre les rescapés du Bloc national.

Le retour au scrutin d'arrondissement, aggravé de la coalition de la gauche au second tour de scrutin, allait être fatal à ce partisan convaincu de la représentation proportionnelle. Si, en effet, les élections législatives de 1928 auxquelles il se présente comme candidat républicain de gauche sous la bannière de l'alliance démocratique, dans la circonscription de Bar-sur-Aube-Bar-sur-Seine, lui confirment la préférence de ses concitoyens, puisqu'il arrive nettement en tête au premier tour de scrutin, réunissant 6.644 voix contre 3.548 à son suivant immédiat, le candidat du parti radical-socialiste, Maurice Robert, il sera en définitive battu par ce dernier qui recueille au second tour les voix de la S.F.I.O. et du bloc ouvrier et paysan (communistes).

Il fera appel de cet échec, devant le collège électoral sénatorial réuni le 20 octobre 1929, et sera élu par celui-ci au troisième tour de scrutin, à la pluralité des voix. — pour 328 suffrages sur 661 exprimés — pour représenter l'Aube dans la Haute Assemblée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine et démocratique à la Chambre des députés, il prend une part active aux nombreuses commissions de travail auxquelles ses compétences le désignent tout naturellement : notamment les commissions des finances, de législation civile, des marchés et spéculations, des boissons ou encore d'administration générale dont il sera élu vice-président.

Rien ne tient plus de place dans son effort que sa lutte contre l'oppression des petits par les puissances économiques ou financières, contre les abus des monopoles de fait ou les spéculations immorales. Combien de fois ne dénonce-t-il pas l'amodiation à des sociétés d'intérêts privés des mines de potasse d'Alsace ou au détriment d'une participation aux concessions des syndicaux agricoles ? les manœuvres d'accaparement des denrées ? les hausses de prix des vivres ? le scandale des bénéfices de guerre ? les conditions de liquidation des biens allemands ?

Au Sénat, Victor Lesaché, qui siège parmi ses amis de l'union démocratique et radicale, poursuit l'œuvre entreprise à la Chambre. Ainsi sa persévérance à dénoncer les anomalies des pratiques d'oligarchies irresponsables « qui tiennent en tutelle la plus grande partie des affaires industrielles et commerciales du pays » au préjudice de l'épargne et sa volonté d'apporter au régime des sociétés anonymes les améliorations qui lui paraissent les plus adaptées à en moraliser le fonctionnement.

Ce sera le souci de protéger le petit épargnant de la spoliation de ses économies qui amènera Victor Lesaché à prendre vivement à partie Vincent Auriol, ministre des Finances du cabinet de Front populaire, lors du débat devant le Sénat concernant la réforme monétaire de 1936 qui s'analysera par la dévaluation que l'on sait.

Sa détermination, Victor Lesaché la montrera aussi dans l'adversité qui assombrit la fin de sa vie. Un terrible accident l'ayant touché en 1933 dans ses plus chères affections, il y fera front par un redoublement d'obstination à la tâche. Lorsque les atteintes d'un mal qui ne devait pas tarder à l'enlever le contraignent à renoncer à venir dans la capitale participer aux débats du Sénat, il n'en croit pas moins devoir continuer à siéger et à travailler au Conseil général de l'Aube, mais encore à saisir la Haute Assemblée des préoccupations qui lui semblent essentielles. Ainsi, moins de trois semaines avant de mourir, dépose-t-il une demande d'interpellation sur la coordination rail-route.

Cet infatigable lutteur s'éteindra le 27 mai 1938 à l'âge de 77 ans.

**LESAGE** (CASIMIR), né le 19 décembre 1855 à Vornay (Cher), mort le 9 décembre 1922 à Dun-sur-Auron (Cher)

*Député du Cher de 1885 à 1889  
et de 1893 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 127.)

Aux élections de 1889, se présentant contre le comte de Montsaulin, Casimir Lesage est battu avec un écart important : son adversaire est élu avec 6 760 voix, il n'en recueillait que 3 709.

Mais Casimir Lesage a compris le mécanisme et il se fera réélire en 1893, puis en 1898, 1902 et 1906. En 1893, il rassemble au premier tour 7 458 voix sur son nom contre 5 428 au comte de Montsaulin, député sortant rallié. Au second tour, Lesage est élu avec 7 348 voix contre 5 781 à Mesler et 2 088 à Benoist. En 1898, il ne l'emporte aussi qu'au second tour, avec 8 547 voix contre 1 700 à Estève « républicain ». Aux élections de 1902, au premier tour, il compte 5 816 voix. Berthoulat, « républicain » en a 3 901, Mauger 3 172 et Estève 123. Au second tour seul, Mauger, socialiste, se maintient en lice et Lesage est élu avec 5 710 voix, 4 503 allant à Mauger. Le nombre de votants atteint 13 027 contre 13 011 en 1893 et 11 056 en 1898. Enfin le 20 mai 1906, pour le quatrième fois consécutive, Lesage l'emporte sur Robin par 7 883 voix contre 3 819. Il y avait alors 12 070 votants. Casimir Lesage ne sera plus réélu ensuite.

On peut définir Casimir Lesage comme un modéré. Il fuit les extrêmes, et sa politique est celle du juste milieu ou plutôt du bon sens. Son étiquette politique porte « opportuniste » « républicain », et même « radical socialiste », se rapprochant de la gauche.

À la Chambre, Casimir Lesage fit preuve d'une belle activité, figurant dans un grand nombre de commissions et intervenant souvent. Mais son sujet favori est l'agriculture et le monde du travail. Il figure presque toujours à la commission de l'agriculture ou à diverses commissions d'assurance et de prévoyance sociale.

Il réclame inlassablement un impôt sur le capital et sur le revenu, en même temps que la réduction des impôts de consommation. Il voudrait que soit créée une caisse de retraites avec garantie de l'Etat pour les ouvriers âgés et pour les invalides ; ou encore une organisation de crédit agricole et d'un crédit du travail qui fournirait aux agriculteurs de l'argent à bon marché, et qui permettrait aux syndicats ouvriers d'être adjudicataires dans les marchés de travaux publics.

Il s'intéresse beaucoup au prix du blé et au droit de sept francs qui frappe les blés étrangers. Casimir Lesage participe très souvent à l'élaboration du budget de l'agriculture, en commission ou dans ses interventions à la tribune de la Chambre.

Casimir Lesage s'est efforcé de défendre la propriété individuelle contre les empiètements de l'Etat et des gros capitalistes.

Malheureusement, en 1910, lorsqu'il se représente il a soixante-quinze ans et les électeurs vont l'écartier. Il se représentera encore aux élections de 1914 et 1919 sans plus de succès.

Casimir Lesage décédait le 9 novembre 1922 dans sa commune de Dun-sur-Auron à l'âge de 87 ans.

**LESAGE (MAXIMILIEN, ADOLPHE)**, né le 2 mai 1852 à Beauvais (Oise), mort le 23 janvier 1897 à Beauvais.

*Député de l'Oise de 1895 à 1897.*

La carrière parlementaire de Maximilien Lesage fut brève, comme sa vie, mais le peu de temps qu'il occupa son siège à la Chambre, il sut conquérir de vives sympathies auprès de ses collègues, et dans sa province, une popularité légitime, qu'il devait d'ailleurs à un dévouement sans relâche et au désintéressement au-dessus de tout éloge qu'il avait manifesté dans sa profession. Médecin des établissements de l'Etat, dans sa bonne ville de Beauvais, son abnégation, lors d'une épidémie de typhus, lui fit contracter la terrible maladie. S'il en réchappa, il ne put cependant remplir jusqu'au bout le mandat de député qui lui échet le 7 avril 1895.

Elu député de l'Oise, dans la 1<sup>re</sup> circonscription (Beauvais), en remplacement de M. Boudeville, pharmacien, décédé le 22 février 1895, il avait distancé son adversaire le plus sérieux, Raviart, de près de 4.000 voix (8.363 voix contre 5.020). Sa santé délicate, et sa mort brutale, à 45 ans, l'empêchèrent de donner au sein de la Chambre toute la mesure de sa générosité. Il fut remplacé dans son mandat par le maire de Mouy, autre docteur en médecine, M. Baudon, le 26 février 1897.

**LE SENNE (CHARLES, ETIENNE)**, né le 21 avril 1848 à Paris, mort le 13 février 1901 à Paris.

*Député de la Seine de 1889 à 1898.*

Fils d'un juriconsulte distingué, auteur de nombreux ouvrages de droit qui firent autorité, frère de Camille Le Senne, romancier et critique d'art, Charles Le Senne s'inscrivit en 1875 au barreau. Avocat à la Cour d'appel de Paris, il devient le conseil judiciaire de la société des gens de lettres, de la société des auteurs dramatiques, des artistes peintres et des éditeurs de musique, etc. Aussi s'occupe-t-il spécialement des questions relatives à la propriété littéraire, artistique et industrielle.

Il prend aussi part aux campagnes boulangistes et défend les membres du parti boulangiste et les journaux congénères. En 1889 en cour d'assises, il fait acquitter Terrail-Mermeix, député du VII<sup>e</sup> arrondissement, poursuivi pour publication anticipée dans le journal *La Cocarde* du réquisitoire du procureur général Quesnay de Beaurepaire, contre le général Boulanger.

Aux élections du 22 septembre 1889, Charles Le Senne se présente sous les auspices du Comité national, dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 1<sup>re</sup> circonscription. Son programme, dit-il, est celui du général Boulanger : révision, constituante, référendum : « il s'agit

d'écraser le parlementarisme qui a déshonoré la France et de renverser un gouvernement qui, ayant cessé d'être juste, a cessé aussi d'être légitime ».

Il obtient au premier tour 2.912 voix contre 3.057 à Severiano de Hérédia, républicain, et 2.390 à Desprez sur 9.409 votants et est élu le 6 octobre au scrutin de ballottage par 4.708 voix contre 4.001 à Hérédia, sur 8.854 votants.

Il s'intéresse surtout aux arts et au droit. Il veut rendre les artistes justiciables de conseils de prud'hommes, obtenir l'abolition de la censure et de l'examen des ouvrages dramatiques. Dans une question au ministre de l'Instruction publique et des beaux arts, il s'inquiète de la situation faite à des artistes français par la mauvaise administration de l'exposition de Buenos-Ayres. Il dépose un ordre du jour sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer à la fois l'ordre public et la liberté de l'art dramatique et prend part à la discussion de textes relatifs aux justices de paix, aux conseils de prud'hommes, aux prud'hommes commerciaux et à l'arbitrage.

Le 3 septembre 1893, Charles Le Senne, qui s'est présenté comme socialiste révisionniste, est réélu au scrutin de ballottage par 3.722 voix contre 3.226 à Bompard, conseiller municipal, républicain radical, sur 7.458 votants. Au premier tour, il avait obtenu 3.366 voix contre 1.797 à M. Bompard, 1.556 à Hérédia et 829 à Couturat, socialiste allemandiste, sur 7.757 votants. Il demande « la révision de la constitution par une assemblée constituante, la paix civile, le progrès social, la liberté de conscience et la fierté nationale ».

Le 10 juin 1895, il s'élève dans une interpellation contre l'envoi, sur l'invitation de l'Allemagne, de l'escadre française à l'inauguration du canal de Kiel. « Ce que le peuple ne peut admettre, s'écrie-t-il, c'est qu'on oublie si facilement les malheurs de l'année terrible, ce que le peuple ne comprend pas, c'est que l'on fasse si bon marché de nos souvenirs patriotiques ».

L'ordre du jour qu'il dépose, mais qui n'est pas adopté, précise que « la Chambre est résolue, tout en poursuivant une politique pacifique, à ne rien abandonner de ses souvenirs et de ses espérances ».

Charles Le Senne n'est pas réélu en 1898. Au premier tour, il obtient 3.883 voix contre 3.640 à Bompard et 1.882 à Journet sur 10.324 votants, mais au second tour Bompard s'impose par 4.888 voix contre 4.626 voix sur 9.700 votants.

Charles Le Senne mourut le 13 février 1901 à Paris, à l'âge de 53 ans.

Il était l'auteur de divers ouvrages : *Code des théâtres* (1878), *Etude sur la propriété des œuvres posthumes d'André Chenier* (1879), *Commentaire de la loi du 29 juillet 1861 sur la presse* (1882). Il avait donné plusieurs vaudevilles en collaboration.

Officier d'Académie, il avait été décoré de la Médaille militaire pour sa conduite

pendant le siège de Paris, principalement aux combats d'Épinay où il avait été grièvement blessé.

**LESENE** (GUSTAVE, MARCEL, MAURICE), né le 29 juillet 1878 à Clichy (Seine).

*Député de la Seine de 1928 à 1936.*

Gustave Lesene vécut toute sa vie dans la banlieue ouvrière du nord de Paris, ce qui lui permit de saisir la dureté de la condition ouvrière au xx<sup>e</sup> siècle.

Instituteur à Saint-Ouen, il milita vite dans les organisations syndicales et ouvrières et fut élu conseiller municipal, puis maire adjoint et maire de Saint-Ouen.

Aux élections générales de 1928 il se présenta comme candidat socialiste communiste, ayant rompu à la fois avec le parti socialiste (S.F.I.O.) et le parti communiste qu'il jugeait responsable de la désunion ouvrière.

Dès le premier tour de scrutin, le 22 avril, il venait en tête avec 6.405 voix sur 17 782 inscrits, devant Palaric (P.C.) qui recueillait 5 313 voix et Goët Ghebeur avec 1.929 voix. Au second tour, le 29 avril, son avance augmentait encore, et il était élu avec 7 501 voix contre 5 685 à Palaric et 1 294 à un nouveau candidat, Pitet, sur 14 854 votants.

Siégeant parmi les non inscrits, il fit partie de l'extrême gauche et refusa toujours d'accorder sa confiance aux divers gouvernements modérés. Toutefois, quand se présentèrent les gouvernements Steeg et Chautemps il s'abstint pour ne pas voter avec la droite.

Membre des commissions de l'administration générale départementale et communale, du travail, des pensions civiles et militaires, il déposa plusieurs propositions de loi concernant la profession d'herboriste, la réforme du régime des retraites des ouvriers des établissements d'Etat, le reclassement général des instituteurs publics, le rajustement des rentes des victimes des accidents du travail, et le paiement partiel par l'Etat des intérêts des emprunts contractés par les collectivités locales.

Aux élections de 1932 il se représenta et obtint, le 1<sup>er</sup> mai, 6 772 voix sur 16 189 votants et 19 148 inscrits devant ses nombreux adversaires, Venet (communiste) qui recueillait 4 971 voix, Renteux (radical) 2 393 voix, Beynier (S.F.I.O.) 1.255 et Vaugrente (radical-socialiste) 293 voix. Au second tour, le 8 mai, le retrait de Beynier et Vaugrente ne modifiait pas le classement des candidats, Lesene étant élu par 7 939 voix sur 15 148 votants devant Venet (5 202 voix) et Renteux (2.006 voix).

Il appartint aux commissions de l'administration générale, départementale et communale et du travail, ainsi qu'à la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. Plus actif encore que dans le passé, il rédigea 11 rapports dont les

plus importants concernent l'autorisation accordée aux collectivités locales de recourir à des taxes nouvelles.

De nouveau candidat aux élections générales de mai 1936, il se plaça, au premier tour, avec 5.150 voix derrière Berlioz (communiste) 8.571 voix, mais devant Pathey (républicain de gauche) et Beynier (socialiste S.F.I.O.) qui obtenaient respectivement 2.412 et 1.128 voix. Cet échec relatif l'incita à se retirer au second tour et à abandonner ensuite la vie politique.

**LE SOUEF** (PIERRE, JULES), né le 18 août 1831 au Havre (Seine-Inférieure), mort le 15 janvier 1911 à Criquetot-sur-Ouille (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure de 1883 à 1889.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure de 1891 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 131.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, au scrutin uninominal, Pierre Le Souef pose sa candidature dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Yvetot. Il échoue avec 5 397 voix contre 5 888 obtenus par le vicomte de Montfort, candidat monarchiste.

Inscrit sur la liste républicaine du département de la Seine-Inférieure aux élections du 4 janvier 1891, pour le renouvellement triennal du Sénat, il est élu le premier sur quatre, au premier tour de scrutin, par 866 voix contre 727 obtenues par le sénateur sortant Pouyer-Quertier, sur 1 491 votants.

Siégeant à gauche de l'hémicycle, il prend la parole à diverses reprises, notamment dans la discussion de la loi relative à l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes. Il fut membre de la commission spéciale pour l'étude du projet de loi portant modification de l'article 1007 du Code civil relatif aux testaments olographes (7 juin 1898).

Le 1<sup>er</sup> décembre 1898 il est élu membre et le lendemain président de la septième commission d'initiative parlementaire.

Le 2 février 1899, il défend la proposition de loi ayant pour objet de garantir leur travail et leur emploi aux réservistes et aux territoriaux appelés à faire une période d'instruction militaire.

Le 7 du même mois, il est membre de la commission du projet de loi ayant pour objet de compléter les lois des 21 mars 1883 et 28 juillet 1886 sur les mesures à prendre pour la protection des vignobles en Algérie.

Le 23, il est nommé membre et le 24 président de la deuxième commission d'intérêt local qui le charge des rapports sur deux projets de loi concernant la ville d'Archacchon et la ville du Palais (Morbihan).

Au renouvellement sénatorial de janvier 1900 il n'obtint au second tour que 729 voix contre 763 au vicomte de Montfort qui l'ayant déjà battu aux élections législatives de 1889 lui faisait subir un nouvel échec.

Décédé le 15 janvier 1911, Pierre Le Souef était décoré depuis le 28 décembre 1882 de la croix de la Légion d'honneur.

**LESPINAY** (ZÉNOBE, ALEXIS, marquis de), né le 10 janvier 1854 à Chantonnay (Vendée), mort le 1<sup>er</sup> juillet 1906 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député de la Vendée  
de 1898 à 1906.*

Zénobe de Lespinay naquit en Vendée, dans le manoir familial de Chantonnay, le 10 janvier 1854. Il était issu d'une très vieille famille noble de Bretagne, monarchiste puis ralliée à l'Empire, qui comptait un marquis de Lespinay député en 1811 et le général baron de Lespinay (1789-1869), baron d'Empire en 1814, maréchal de camp en 1827 et commandeur de la Légion d'honneur.

Après ses études Lespinay se consacra à la gestion de ses propriétés rurales et de sa fortune mais accepta, sous la III<sup>e</sup> République, la mairie de Chantonnay avant d'être élu conseiller général. Il était membre de la Société des agriculteurs de France.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il se présenta comme candidat conservateur contre Marcheguy, député sortant républicain qu'il battit au premier tour de scrutin par 9.347 voix contre 8.688 sur 18.499 votants et 21.492 inscrits.

Siégeant parmi les membres de la droite conservatrice, Lespinay appartenait à la commission du commerce et de l'industrie.

Il intervint en 1901 pour demander une amélioration du statut des agents des haras nationaux et déposa une proposition de loi tendant à indemniser les victimes de l'orage du 9 juin 1901 à La-Roche-sur-Yon.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il se représenta et triompha sans peine de son adversaire républicain, Foy, par 10.896 voix contre 7.994 sur 19.308 votants et 21.607 inscrits.

Il appartenait aux commissions de l'agriculture et du commerce et intervint, lors de la discussion du budget de l'Instruction publique de 1903, sur le fonctionnement des pensionnats des écoles primaires supérieures de garçons.

Le 6 mai 1906, de nouveau candidat, il fut encore élu par 10.350 voix sur 19.369 votants et 22.344 inscrits contre 9.428 suffrages à son adversaire républicain, Daniel Lacombe, qui devait pourtant bientôt lui succéder. En effet, le marquis de Lespinay mourut à l'âge de 52 ans, le 1<sup>er</sup> juillet 1906 à Paris.

**LESSEUX** (Vosges). — Voy. **BAZE-LAIRE de LESSEUX**.

**LESTAPIS** (SAMUEL, MARIE, HENRI, PAUL, FIRMIN de), né le 27 août 1898 à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1935 à 1942.*

Bien que né en Normandie, Samuel de Lestapis était issu d'une ancienne famille béarnaise qui a fourni de nombreux officiers à l'armée française, dont deux généraux, et il était lui-même fils d'un officier de carrière.

Après son enfance passée dans les monts du Béarn, il alla faire ses études secondaires à Bayonne où il contracta, à l'âge de quinze ans, la poliomyélite. Malgré de longs traitements et des essais douloureux de rééducation des jambes, il demeura à demi-paralysé des membres inférieurs.

Malgré son infirmité, il suit des cours d'agronomie et d'enseignement rural et entre dans les services de la Société des agriculteurs de France où il franchira tous les échelons pour en devenir finalement directeur général.

Partageant sa vie entre Paris et son domaine rural de Lagor (Basses-Pyrénées), il devint conseiller du commerce extérieur, membre du conseil européen de la mutualité et membre de la chambre d'agriculture.

Mais c'est à Pau surtout qu'il anime et dirige les organisations agricoles locales : les syndicats des agriculteurs des Basses-Pyrénées dont il est président en 1925, la caisse régionale de secours mutuel agricole, la caisse mutuelle d'allocations agricoles des Basses-Pyrénées, la coopérative du blé du bassin de l'Adour.

Pour centraliser toutes ces créations, il fit bâtir à Pau, selon ses plans, la « Maison du paysan » avec des bureaux, des magasins, un entrepôt et un laboratoire de recherche.

Ses succès sur le plan agricole lui valurent d'être élu conseiller général du canton de Lagor, sans concurrent et pratiquement à l'unanimité. En 1935, l'élection de Champetier de Ribes au Sénat rendit vacant le siège de député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Pau et Samuel de Lestapis se présenta à l'élection partielle du 17 mars contre Labes, radical-socialiste.

Au premier tour il obtint 6.572 voix contre 5.484 à Labes, 913 à Achiary et 344 à Aguinadin, sur 13.510 votants et 19.794 inscrits. Cette victoire fut confirmée au second tour où Lestapis fut élu par 7.365 voix contre 7.117 à Labes sur 14.524 votants.

Inscrit au groupe de l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, siégeant à la droite de l'hémicycle, il fit partie des commissions du commerce et de l'industrie et des douanes, il déposa plusieurs propositions de loi pour encourager la cul-

ture du maïs, pour assurer le marquage et la réglementation de la vente des œufs, pour autoriser l'attribution intégrale de certains domaines ruraux à un seul héritier, pour modifier les taux des taxes sur le chiffre d'affaires portant sur des produits agricoles, textes qui reflétaient sa compétence et ses tendances en matière agricole.

Lors de la discussion du budget de l'Agriculture de 1936, il intervint sur l'organisation des marchés du blé et du maïs, l'aide aux éleveurs en montagne et les facilités à accorder pour les exportations agricoles, ainsi que sur le statut et les conditions de travail des apprentis agricoles.

Un an plus tard, Samuel de Lestapis se présenta aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Candidat de l'alliance démocratique il obtenait au premier tour 8.546 voix sur 17.632 voix, grâce à la division de la gauche, devant Labes (radical-socialiste) qui recueillait 5.901 voix, Chaze (S.F.I.O.) 1.913 voix et Lembeye (communiste) 841 voix. Le retrait de ces deux derniers candidats au second tour ne modifiait pas le classement, Lestapis obtenant 9.094 voix contre 8.692 à Labes.

Il fut membre des commissions de l'assurance et prévoyance sociale et de l'hygiène en 1936, de l'enseignement et des beaux-arts en 1937, de l'administration générale, communale et départementale en 1939.

Au moment de la discussion du budget de l'année 1939, en décembre 1938, il critiqua la politique financière du gouvernement, demanda le développement des productions agricoles coloniales complémentaires de la métropole, déplora la fraude fiscale et la détresse de la propriété bâtie, condamna le cumul des rémunérations publiques et souhaita plus de crédits pour l'équipement rural.

Peu après, il intervint sur le projet de loi portant statut du métayage.

Sincèrement patriote et guidé par les traditions familiales, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

**L'ESTOURBEILLON** (Morbihan). —  
Voy. **ESTOURBEILLON**.

**LESUEUR** (Joseph, Georges), né le 15 avril 1834 à Bordeaux (Gironde), date et lieu de décès non connus.

*Sénateur de Constantine de 1888 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 138.)

Son activité parlementaire s'inscrivit dans la ligne naturelle de sa formation de polytechnicien ayant choisi l'industrie puis fait une brillante carrière d'ingénieur dans diverses compagnies de chemin de fer, telles que le réseau français

de l'Est, celui du Nord de l'Espagne, le Transibérien et le Transaharien.

Membre des commissions des douanes, des chemins de fer — dont il devint secrétaire en 1894 — et des finances, il rapporta de nombreux textes touchant au commerce extérieur, aux voies ferrées et maritimes. Il fut secrétaire de la commission relative aux travaux d'amélioration du port de Saint-Nazaire, de même que du groupe sénatorial des intérêts maritimes.

Il se consacra également à la défense des intérêts algériens qu'il avait déjà activement servis avant son élection. En effet, s'étant converti en entrepreneur de travaux publics, il avait dirigé la construction du port de Philippeville — réputée impossible — du port de Bône, de la gare maritime de Bougie, de ponts sur la Summam et la Seybouse, ainsi que du port de Bizerte.

Ardent patriote, il avait formé pendant la guerre de 1870, des compagnies armées composées de ses propres ouvriers afin de pallier le départ pour la métropole des troupes régulières et maintenir l'Algérie en état de défense. De plus, ayant reçu l'ordre, émanant du Gouvernement, de suspendre l'ensemble des travaux publics, il avança personnellement à l'Etat la somme considérable nécessaire à leur poursuite, évitant ainsi la misère aux ouvriers.

En 1893, il interpella le gouvernement pour lui demander de réserver à la production française les fournitures nécessaires aux divers services, aussi bien en matière industrielle que dans le domaine agricole, ce qui permettrait en outre de résorber le chômage. Dans cette optique il nourrissait de grands desseins, tels que faire de l'Algérie le grenier de la France, ou des carrières de marbre de Filfila les rivales de Carrare.

Son courage et son dévouement lors de différentes catastrophes (incendies de forêts, inondations...) lui valurent de nombreuses médailles d'or de sauvetage et sa compétence économique de multiples distinctions et charges, aussi variées que celles de président du comice agricole, administrateur délégué à la Bourse de commerce de Paris, président de la société africaine en France ou président du jury de l'exposition d'Anvers.

En politique, où il se réclamait de l'union républicaine, sa réussite fut moindre, puisqu'après son élection si vivement contestée de 1888, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1897.

**LETANG** (Stéphane, Gilbert), né le 19 février 1859 à Montluçon (Allier).

*Député de l'Allier de 1898 à 1902*

Né à Montluçon dans une famille très modeste, Stéphane Letang n'eut pas la possibilité de faire des études secondaires et entra vite en apprentissage. Artisan cordonnier, puis représentant de commerce, il devint très jeune un socia-

liste convaincu et, après la scission du parti ouvrier dans la région montluçonnaise il fut le dirigeant le plus actif et le plus écouté du Comité révolutionnaire central de tendance blanquiste.

En 1889, il fut élu conseiller municipal de Montluçon et, à l'élection complémentaire du 13 octobre 1895 il se présenta contre Vacher, avocat, maire de Montmarault, personnalité locale qui l'emporta de justesse par 8.266 voix contre 7.892 à Letang sur 16.413 votants et 21.901 inscrits.

Ce début encourageant poussa Stéphane Letang à se présenter de nouveau à Montluçon aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 comme candidat socialiste révolutionnaire communiste. Au premier tour, Vacher venait en tête avec 8.535 voix sur 18.529 votants et 22.885 inscrits, devant Letang (6.509 voix) et Constans (3.191 voix). Le désistement de ce dernier au second tour assura la victoire du candidat socialiste Letang par 9.338 voix contre 9.325 à Vacher.

Par suite d'une erreur de compte qui n'attribuait que 9.322 voix à Letang, son adversaire, Vacher, fut proclamé élu et siégea à la Chambre des députés en attendant la décision de la commission chargée de la vérification des opérations électorales. Ce ne fut que trois semaines après les élections que Stéphane Letang fut admis en lieu et place de Vacher.

À la Chambre il n'intervint qu'une fois lors de la discussion des crédits du ministère de l'Intérieur en 1889, pour demander la suppression des commissaires spéciaux de police qui s'étaient fait remarquer lors de la répression des manifestations ouvrières.

Cependant il collaborait à plusieurs journaux socialistes, parmi lesquels : *Le Paillé*, journal illustré d'extrême gauche, dont il assura la direction pendant quelques mois. Il participa également à plusieurs congrès internationaux socialistes, notamment à Paris en 1889 et à Londres en 1894.

Ses opinions extrémistes l'opposèrent à la direction de la Fédération socialiste unifiée et il ne fut pas candidat aux élections générales de 1902.

Aux élections du 6 mai 1906, il voulut se présenter contre le député sortant le Dr Thivrier, socialiste de stricte obédience, qui fut réélu dès le premier tour par 9.181 voix sur 18.135 votants, Stéphane Letang n'ayant eu que 901 voix. Cet échec le poussa à abandonner la vie politique active et à se retirer à Lavault-Sainte-Anne, localité proche de Montluçon. Il y reçut Daniel Halevy qui lui a consacré plusieurs chapitres de son livre intitulé *Visites aux paysans du Centre*.

**LETELLIER** (ALFRED, FERDINAND, SÉVÈRE), né le 16 mars 1841 à Alger, mort le 7 juillet 1910 à Alger.

*Député d'Alger de 1881 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 139.)

De nouveau candidat le 22 septembre 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Alger, il obtint au premier tour 3.568 voix sur 7.786 votants et 12.904 inscrits devant de nombreux concurrents : Blassel (1.686 voix), Fallet (1.163 voix), de Redon (1.036 voix) et Souley (338 voix). Au second tour, le 6 octobre, il n'avait plus qu'un seul adversaire, Paul Samary, ingénieur architecte qu'il battait par 4.213 voix contre 3.408.

Validé sans difficultés, il appartint aux commissions des douanes, de la révision des services administratifs et de la réforme de l'impôt. Il déposa de nombreuses propositions de lois concernant des problèmes juridiques tels que le droit des enfants naturels au partage de la succession paternelle, la faculté pour une Française, mariée à un étranger dans le pays duquel le divorce n'existe pas, de demander le divorce aux tribunaux français, la publicité du mariage par mention de la célébration en marge de l'acte de naissance en vue de prévenir la bigamie ou d'autres fraudes, l'estimation et la vente des gages non réclamés au Mont de Piété et enfin l'application en Algérie de la loi du 30 août 1883 portant réforme de l'organisation judiciaire.

Il rédigea plusieurs rapports, principalement sur des questions touchant l'Algérie; sur le projet de loi concernant le service de la propriété indigène en Algérie, la quotité des droits de douane applicables en Algérie, et l'établissement du tarif général des douanes (catégorie des produits chimiques) en 1891.

Siégeant parmi la gauche radicale dont il était un des fondateurs, il intervint souvent et sur des sujets très divers, montrant ainsi sa curiosité d'esprit et l'étendue de ses connaissances.

En 1890, il traita de la répression par voie disciplinaire des infractions au régime de l'indigénat et de l'emploi des fonds prélevés sur le pari mutuel. En 1891 il insista pour une majoration de la retraite versée aux officiers d'active et parla contre la prise en considération de la proposition de loi accordant la naturalisation progressivement aux indigènes d'Algérie. Il interpella le gouvernement sur les conséquences fâcheuses pour la défense nationale des divulgations du chimiste Turpin et soutint le projet accordant une réparation aux victimes des erreurs judiciaires.

En 1892 il interpella le gouvernement sur le libre exercice de la médecine et insista de nouveau pour une majoration des pensions des militaires en retraite. En 1893, il présenta plusieurs amendements concernant les annuités dues à la Compagnie algérienne et traita de la réorganisation administrative de l'Algérie.

Il intervint, lors de la discussion du budget, en faveur des surveillants de lycée et des militaires en retraite.

Aux élections générales de 1893 (20 août-3 septembre) il se représenta dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Alger et, au

premier tour, vint en tête avec 3 483 voix sur 8 923 votants et 16 021 inscrits devant Samary (3.009 voix) et Broussais (1.351 voix). Malheureusement pour lui, le retrait de Broussais au second tour assura le succès du candidat socialiste, Samary, par 5 090 voix contre 4 373 pour lui-même.

Il se retira alors de la vie politique, bien que restant encore conseiller municipal de la ville d'Alger et délégué au conseil supérieur du gouvernement. Il publia encore de nombreux articles dans le *Journal des Colons* qu'il avait créé et dans le *Bulletin judiciaire de l'Algérie*. Il mourut le 7 juillet 1910 au soir, ou peut-être le 8 juillet 1910. Ses obsèques eurent lieu le 9 juillet 1910, à Alger, en présence d'une foule considérable et de toutes les autorités locales.

**LE TEURTRE** (VALÉRIUS, ALPHONSE), né le 16 juillet 1837 à Doudeville (Seine-Inférieure), mort le 21 septembre 1905 à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député de Seine-Inférieure  
de 1893 à 1898.*

Fils de Jean-Pierre Le Teurtre, Valérius Le Teurtre appartenait à la bourgeoisie rouennaise aisée à laquelle il fut toujours politiquement et sentimentalement fidèle.

Propriétaire doté de rentes, il fut élu conseiller municipal de Rouen en 1882 et toujours réélu par la suite. En 1890 il devint maire de Rouen après avoir refusé de l'être deux ans avant.

Aux élections générales du 20 août 1893, il accepta de se présenter comme candidat républicain modéré contre Gislette, ouvrier tailleur socialiste, et Tesson, photographe, socialiste dissident, et, dès le premier tour, fut élu en obtenant 6.133 voix sur 10.607 votants, Gislette et Tesson recevant respectivement 4 050 et 424 suffrages.

Lors de sa campagne électorale, il avait défendu le maintien des tarifs douaniers élevés de la loi Méline de 1892 pour « protéger l'agriculture et l'industrie françaises contre la concurrence étrangère ». Ses opinions modérées ne l'empêchèrent pas de « vouloir prendre en mains, pour le rendre meilleur, le sort des faibles, des humbles et des déshérités ».

A la Chambre, il fut validé sans difficulté et siégea à la commission de la marine. S'il n'intervint jamais en séance publique, il rédigea cependant plusieurs rapports sur des projets de loi autorisant certains départements à émettre des emprunts garantis par l'Etat et à créer des ressources extraordinaires, en 1894 et 1895.

Valérius Le Teurtre ne se représenta pas aux élections de 1898 et mourut âgé de 68 ans à Rouen en 1905. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LE TROADEC** (PAUL, LOUIS, JOSEPH, MARIE), né le 28 avril 1860 à Lézardrieux (Côtes-du-Nord), mort le 31 mars 1933 à Brest (Finistère).

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1893 à 1921.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord  
de 1920 à 1930.*

La fidélité de Paul Le Troadec à sa commune natale de Lézardrieux où il exploitait ses terres, lui valut rapidement la confiance de ses concitoyens qui l'élirent conseiller général, sans concurrent, dès le 28 juillet 1889, puis conseiller municipal et maire en 1892.

L'année suivante, aux élections législatives, il battit au scrutin de ballottage, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lannion, le député sortant, membre de la droite, Le Provost de Launay par 5.585 voix contre 4.850. Cinq ans plus tard, il l'emporta de plus de 900 voix sur un adversaire conservateur. Son mandat lui fut encore plus facilement renouvelé par la suite jusqu'à ce qu'il sollicitât, en 1920, toujours avec le même succès, le siège sénatorial laissé vacant par le décès de Limon.

Au cours de sa longue carrière parlementaire, il fit preuve d'une grande discrétion en séance publique où il intervint très rarement.

Il réserva son activité aux commissions — particulièrement à celles du travail et de la marine — et aux groupes agricole colonial, de la navigation et des pêches, des ports de guerre ou de l'enseignement.

Républicain, membre de l'union progressiste et de la gauche radicale à la Chambre des députés, il soutint les gouvernements Combes, Rouvier et Clemenceau, ainsi que les deux premiers cabinets Briand. Il vota néanmoins contre ce dernier sur le problème des congrégations jugées trop facilement autorisées par le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des cultes, confirmant en cela ses positions antérieures.

Son action sénatoriale s'inscrivit dans la même ligne au sein de la commission de la marine et en faveur des ministères de gauche. Il fit, notamment, partie de la minorité qui s'opposa au renversement du président Herriot le 10 avril 1925.

En 1930, âgé de 70 ans, il renonça à briguer de nouveau les suffrages de ses électeurs, laissant sa place, au renouvellement partiel du Sénat, à M. Le Trocquer.

Il devait mourir trois ans plus tard.

**LE TROCQUER** (YVES), né le 4 octobre 1877 à Pontrieux (Côtes-du-Nord), mort le 21 février 1938 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1919 à 1930.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord  
de 1930 à 1938*

*Sous-secrétaire d'Etat  
à la Liquidation des stocks  
du 27 novembre 1919 au 20 janvier 1920.*

*Ministre des Travaux publics  
du 20 janvier 1920 au 14 juin 1924.*

Fils d'un officier de marine, mort en service, Yves Le Troquer entra à 18 ans à l'École polytechnique et en sortit dans le corps des Ponts-et-Chaussées où il accomplit une carrière rapide et brillante, devenant ingénieur en chef à 36 ans.

Il fut d'abord attaché aux travaux des ports de Nantes et Saint-Nazaire, puis au département de la Seine, où il montra les plus brillantes qualités de technicien et d'administrateur.

Mais la politique l'attirait. Aussi accepta-t-il, à partir de 1910, les fonctions de directeur technique des cabinets de trois ministres successifs des travaux publics : Louis Puech, Charles Dumont et Victor Augagneur. Il suivit ce dernier à l'Instruction publique, puis à la Marine.

En 1915, il fut appelé à la direction du service des transports et de l'exploitation militaire des voies navigables en même temps qu'on lui confia la direction de l'Office national de la navigation. Les services rendus dans ces postes, où il contribua activement au ravitaillement des armées alliées, lui valurent d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Revenant à la politique, il prit en 1919 la direction générale du cabinet de Jules Cels, sous-secrétaire d'Etat à la Marine de guerre, jusqu'à l'armistice. Quelques mois plus tard, il sollicita lui-même un mandat électif dans son département des Côtes-du-Nord, qui l'envoya siéger à la Chambre des députés.

A peine élu, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks dans le 2<sup>e</sup> cabinet Clemenceau, puis ministre des Travaux publics dans le 1<sup>er</sup> cabinet Millerand. Il conserva cette charge pendant quatre ans et demi dans sept gouvernements différents. Cette remarquable continuité lui permit de réaliser une œuvre remarquable de reconstruction et son nom reste attaché à la reconstitution des voies de fer, de terre et d'eau des régions libérées. Il joua également un rôle capital lors de l'occupation de la Ruhr et dans la mise en état des mines de la Sarre, s'attachant à obtenir des prestations positives de l'Allemagne.

Redevenu simple député, il continua à s'intéresser au problème des réparations en nature et participa à une commission d'enquête sur ce sujet.

Le 20 octobre 1929, il fut élu sénateur des Côtes-du-Nord, à la tête d'une liste d'union républicaine et nationale.

Son activité sénatoriale s'inscrit naturellement dans la ligne tracée par sa formation et son passé ministériel. Sa vigilance en ces domaines le conduisit à intervenir fréquemment, comme rapporteur de textes législatifs ou à titre personnel sur les chemins de fer, les ports, les routes, la production électrique, l'outillage national.

Il se préoccupa également de différents problèmes économiques et sociaux, tels que le marché du blé, les baux à ferme, le privilège des bouilleurs de cru, la situation des producteurs liniers (sur laquelle il interpella le gouvernement), les retraites, le repos hebdomadaire, la semaine de quarante heures.

Il fut d'ailleurs membre non seulement de la commission des travaux publics — dont il devint vice-président en 1935 — mais aussi de celles des colonies, de l'Algérie, puis des affaires étrangères. Son intérêt pour les questions extérieures se manifesta à l'occasion de nombreux voyages à l'étranger au cours desquels il noua de solides amitiés. Il fonda à Genève l'union douanière européenne dont il présida le comité français, cherchant avec passion à faire partager à ses collègues étrangers ses espoirs de concorde économique. Il présidait, du reste, aussi l'association pour les idées de justice et de paix.

Orateur disert et brillant, il réussissait souvent à convaincre. Sa fermeté jointe à son tact et son affabilité amenèrent ses amis politiques à le porter à la présidence de son groupe parlementaire, l'union démocratique et radicale. Il était, de plus, vice-président de l'alliance démocratique.

Lauréat de l'Académie des sciences, il a publié divers ouvrages, en particulier *De la politique à suivre en matière de travaux publics* et *Les sources de l'énergie*.

Il mourut en cours de mandat, le 21 février 1933 à Paris ; il avait 61 ans.

**LE TROQUER** (ANDRÉ, LUCIEN, ALEXANDRE), né le 27 octobre 1884 à Paris (17<sup>e</sup>)

*Député de la Seine de 1936 à 1942*

C'est à Paris que se déroulera toute la carrière de Le Troquer. Après des études secondaires comme boursier au lycée Chaptal, il obtient son doctorat en droit et s'inscrit au barreau de Paris. Dès 1902, il entre au parti socialiste. Bientôt, il collaborera à l'*Humanité* de Jaurès. Petit, râblé, débordant d'activité, la parole brève et coupante, le jeune Le Troquer se signale à la fois par son ambition et par son courage.

Mobilisé en 1914 comme fantassin de 2<sup>e</sup> classe, il termine la guerre comme lieutenant de chasseurs à pied, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre, après avoir été blessé deux fois, l'une de ces blessures lui ayant fait perdre le bras droit. Il restera fier de son passé militaire et se référera souvent aux traditions des « Chasseurs ».

Démobilisé en 1919, il reprend sa collaboration à l'*Humanité*, où il tient la rubrique municipale. En novembre de la même année, il est élu conseiller municipal du quartier des Quinze-Vingts (XII<sup>e</sup> arrondissement), qu'il représentera dès lors à l'Hôtel de Ville sans interruption jusqu'en 1940.

En 1920, un problème d'une extrême importance se pose à son parti : l'attitude à l'égard des Soviets. Le congrès de Strasbourg de la S.F.I.O. a envoyé Frossard et Marcel Cachin en mission d'information à Moscou. Ils en reviendront porteurs des fameuses vingt et une conditions exigées du parti socialiste français pour être admis à la III<sup>e</sup> Internationale de Moscou. André Le Troquer a raconté lui-même sa rencontre avec les deux délégués dans l'éloge funèbre qu'il fit de Marcel Cachin.

« Le parti m'avait confié la tâche d'assurer l'intérim du secrétariat général pendant l'absence de Frossard et, le 11 août 1920, j'étais à la gare du Nord pour accueillir les deux voyageurs à leur retour de Russie. Je trouvais Frossard encore un peu réticent mais Marcel Cachin était enthousiaste, résolument décidé. Dès les premiers propos de Marcel Cachin j'avais été frappé par l'extension inattendue, et qui me paraissait grosse de menaces, qu'il donnait à la formule de Karl Marx : « la force est la grande accoucheuse de l'Histoire ». Je lui opposai une autre phrase célèbre qui me venait à l'esprit, que je crois vraie, qui était celle d'un des chefs de notre Révolution française, c'est « qu'on ne porte pas la liberté aux autres peuples à la pointe des baïonnettes ».

Au congrès de Tours de décembre 1920, il est chargé de lire le télégramme de Zinoviev, secrétaire de la III<sup>e</sup> Internationale, ordonnant « l'exclusion a priori de tout un groupe de militants éprouvés » Il se range résolument du côté de ceux qui choisissent de garder la « vieille maison » socialiste.

Candidat aux élections législatives de 1923, il ne fut pas élu. En 1932, il est battu au second tour par le député sortant, républicain de gauche, les communistes ayant maintenu leur candidat. Il prend sa revanche aux élections de 1936. Arrivé en tête au premier tour, il bénéficie du désistement communiste et l'emporte par 7.518 voix contre 4.820 à Potier, républicain indépendant.

Quoique nouvel élu, il joue un rôle politique important au moment de la formation du gouvernement de Front populaire. A la Chambre des députés, il est membre des commissions de l'aéronautique et de la législation civile et criminelle.

Lors des journées de juin 1940, il se prononce contre la demande de pourparlers d'armistice. Le 13 juin à Bordeaux, devant une centaine de parlementaires, il s'élève avec véhémence contre la capitulation et réclame la destitution du maréchal Pétain et du général Weygand. Le surlendemain, il s'embarque sur le « Massilia » avec ceux de ses collègues qui pensaient alors pouvoir continuer la lutte à partir de l'Afrique du Nord. Empêché de rentrer pour la séance du 10 juillet qui vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, il protesta avec plusieurs de ses collègues par un télégramme adressé d'Alger le 9 juillet contre les obstacles apportés à l'exercice de son mandat

**LEUSSE** (Comte JEAN de), né le 6 février 1867 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député du Bas-Rhin de 1919 à 1924.*

*Sénateur du Bas-Rhin de 1927 à 1944.*

Issu d'une vieille famille alsacienne de Reichsoffen, le comte Jean de Leusse se consacra à l'exploitation de ses propriétés agricoles dans cette localité, après avoir fait des études secondaires puis médicales et avoir suivi les cours de sciences politiques à Paris.

Dès le retour de l'Alsace à la France, il devint maire de sa commune et le restera plus de vingt ans. Il se présenta également avec succès aux premières élections législatives qui suivirent le Traité de Versailles, en 1919, sur la liste du bloc national.

A la Chambre des députés, au sein des commissions de l'Alsace-Lorraine — dont il sera président — et de l'armée aussi bien qu'en séance publique, il s'attacha à défendre, en des termes souvent très émouvants, les intérêts de ses compatriotes des régions recouvrées, s'opposant notamment à la réduction à un an du temps de service militaire à défaut d'une réorganisation de l'armée susceptible d'assurer la sécurité de la frontière du Rhin.

Battu par son suivant de liste en 1924, il retrouva un mandat parlementaire le 9 janvier 1927 à l'occasion du renouvellement partiel du Sénat où il remplaça l'abbé Delsor, siège qu'il conservera jusqu'à la fin de la III<sup>e</sup> République.

Au Luxembourg, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine et devint membre des commissions de l'enseignement (dont il sera secrétaire de 1930 à 1935), de l'armée, des colonies, puis des affaires étrangères.

Il rapporta de nombreux textes visant à l'extension progressive aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la législation nationale.

Ses interventions, toujours mesurées, étaient axées sur les problèmes régionaux et agricoles. En sa qualité de vice-président du syndicat des communes de France pour la défense des bois, il prit part également aux discussions se rattachant aux questions forestières.

Patriote intransigeant, il dénonça vigoureusement toute tentative d'autonomisme ou visant à détacher l'Alsace de la France. Mais il était hostile à une assimilation par une contrainte qui ne tiendrait pas compte des particularités économiques, professionnelles, sociales et religieuses de sa province.

En politique générale, partisan résolu de l'union nationale, il s'opposa au cartel des gauches, puis au Front populaire, refusant notamment les pleins pouvoirs au gouvernement Léon Blum.

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il accorda les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**LEVASSEUR** (FLORENTIN, Arthur), né le 4 février 1875 à Persan (Seine-et-Oise)

*Député de Seine-et-Oise  
de 1914 à 1928.*

*Haut-Commissaire chargé du logement  
puis de l'habitation  
du 22 juillet 1925 au 19 juillet 1926.*

Né dans une famille de petits commerçants, il débuta lui-même comme employé de commerce ; mais attiré par la politique, il se lança rapidement dans le journalisme. Collaborateur successivement du *Petit Parisien*, de la *Lanterne*, du *Matin* et du *Rappel*, il fut ensuite directeur politique de la *France Libre*.

Il fut élu pour la première fois député aux élections de 1914, où il se présentait sous l'étiquette socialiste. Arrivé en tête au premier tour, il passa au second tour, le 10 mai, avec 7.680 voix contre 7.176 à d'Aramon. Inscrit au groupe socialiste, il siège dans diverses commissions. Durant toute cette législature, qui correspond à peu près à la première guerre mondiale, il se montre extrêmement actif. Il se révèle en particulier comme le spécialiste du problème des loyers : toute son action tend à freiner la tendance à la spéculation sur les loyers qui résulte de la guerre ; mais son activité ne se borne pas à cela : il se préoccupe aussi des problèmes de ravitaillement, du sort des familles des mobilisés, etc...

Contrairement aux élections antérieures qui s'étaient déroulées au scrutin d'arrondissement, les élections de 1919 ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Arthur Levasseur vient en tête de la liste socialiste : il a obtenu 43.650 voix ; il est élu à la plus forte moyenne.

Son activité ne faiblit pas au cours de son second mandat : c'est toujours le problème du logement qui retient surtout son attention, suscitant de nombreuses interventions et propositions de sa part. Ce dynamisme lui vaut d'être élu à la vice-présidence de la commission du commerce et de l'industrie.

Cela explique aussi sa réélection brillante en 1924, en tête de la liste du cartel républicain et socialiste. Il a près de 3.000 voix d'avance sur Painlevé qui vient en second sur sa liste.

Inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français, sa compétence dans le domaine du logement s'affirme. Il entre dans le cabinet Painlevé le 22 juillet 1925 comme haut-commissaire chargé des questions du logement. Il conservera ses fonctions dans le second ministère Painlevé, puis dans les deux cabinets Briand jusqu'au 17 juillet 1926, où il reprend son infatigable activité parlementaire.

Au cours de ces trois législatures, Arthur Levasseur a rapporté les lois sur les loyers ainsi que la loi sur la propriété commerciale qui est vraiment sa chose. Il s'est intéressé d'ailleurs à toutes les questions économiques, et spé-

cialement à celles qui ont trait à l'industrie et au commerce.

Les élections de 1928 marquent le retour au scrutin uninominal. Candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il arrive au premier tour en dernière position. Il se désiste en faveur de Tailliart, mais ne peut empêcher l'élection de Bertrand de Sauvan d'Aramon. Il se représente en vain en 1932, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XV<sup>e</sup> arrondissement contre le candidat sortant, Lionel de Tastes, qui devait être réélu. Il n'aura pas plus de chance en 1936, où il sera candidat dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles. Il s'était en effet fixé en Seine-et-Oise, à Gif-sur-Yvette, dont il devait devenir maire.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, Grand-croix du Ouissam Alaouite chérifien, commandeur du Mérite commercial.

**LE VAVASSEUR** (LOUIS, FRANÇOIS, GUSTAVE), né le 24 octobre 1817 à Breteuil (Oise), mort le 18 octobre 1898 à Breteuil.

*Député de l'Oise de 1876 à 1877  
et de 1878 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 145.)

Après son échec au renouvellement de 1885 Le Vavas seur se retira de la vie publique et mourut le 18 octobre 1898 à Breteuil. à l'âge de 81 ans.

**LEVECOQUE** (ERNEST, Fernand), né le 2 septembre 1852 à Beauverieux (Aisne).

*Député de la Somme de 1893 à 1898.*

Avocat, inscrit au barreau d'Amiens, il abandonnera cette carrière en 1893 pour s'occuper d'industrie.

Elu au conseil municipal d'Amiens le 6 juillet 1878, il fut nommé adjoint au maire en 1880 et remplit les fonctions de maire d'Amiens d'octobre 1881 à mai 1882. Le 6 août 1886, il fut élu par le canton sud-est d'Amiens membre du conseil d'arrondissement et en fut nommé président. En 1889, il devint conseiller général de ce même canton. Il fut, cette même année candidat républicain aux élections législatives, mais il fut battu par l'amiral de Dompiere d'Hornoy, député sortant, obtenant 10.858 voix contre 12.300 à celui-ci.

Il se représenta en 1893 et fut élu au premier tour, le 20 août, à une écrasante majorité : 14.715 voix contre 4.928 à l'ensemble de ses trois adversaires. Membre de diverses commissions, sa formation d'avocat l'amena à s'intéresser particulièrement à la législation et à la procédure pénales : il présida les commissions chargées d'étudier les propositions de loi sur la détention préventive et l'ins-

truction préalable en matière de crimes et délits.

Il ne se représenta pas aux élections de 1898, se consacrant désormais aux affaires avant de s'installer dans une très longue retraite.

**LE VEILLÉ** (GEORGES, THÉODULE, PASCAL), né le 31 mars 1861 à Argentan (Orne), mort le 13 juillet 1893 à Trouville (Calvados).

*Député de la Haute-Vienne  
de 1889 à 1893.*

Georges Le Veillé dut travailler comme maître d'études pour gagner sa vie en s'instruisant. Il réussit à devenir avocat à la Cour d'appel de Paris.

En 1889, il se présenta aux élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Limoges comme républicain socialiste, mais en acceptant le programme du général Boulanger Il fut élu au second tour par 7307 voix contre Albert Le Play, républicain, qui en obtint 6.991.

À la Chambre, il se manifesta dans les domaines les plus divers, s'intéressant aussi bien à l'enseignement primaire qu'au droit syndical, aux coopératives qu'à la législation des patentes.

Cependant, la maladie le mine, le condamnant à une activité réduite à partir de 1892. Il meurt le 13 juillet 1893, à l'âge de 32 ans À la séance du 18 juillet, Casimir-Périer qui préside, rappelant son souvenir, souligne qu'il « a été, très jeune encore, aux prises avec les difficultés de la vie, qu'il a lutté énergiquement, que sa volonté, sa persévérance, son intelligence avaient triomphé ».

**LÉVEILLÉ** (LOUIS, JULES), né le 22 octobre 1834 à Rennes (Ile-et-Vilaine), mort le 24 août 1912 à Villers-sur-Mer (Calvados)

*Député de la Seine de 1893 à 1897.*

Jules Léveillé fit de brillantes études de droit qui l'amènèrent à la chaire de droit criminel et de législation pénale de la Faculté de droit de Paris.

Conseiller municipal du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris en 1871, réélu en 1874, il ne se représenta plus par la suite. En 1884, il fut chargé d'une mission en Guyane française pour y étudier l'établissement d'un bague pour les criminels les plus dangereux. Membre de la commission de révision du code pénal au ministère de la Justice et de la commission permanente du régime pénitentiaire colonial au ministère des Colonies, il publia dans le *Temps* de nombreux articles juridiques.

Jules Léveillé, qui n'avait pas été candidat au premier tour des élections de 1893 se présenta au second tour comme républicain modéré et fut élu par 3.823 voix contre 3.613 à Deville.

À la Chambre, il s'occupa tout particulièrement de par ses compétences à la législation criminelle et pénitentiaire ainsi qu'aux questions coloniales. Cependant, son mandat ne lui fit pas oublier les préoccupations du professeur : il proposa de créer à la Faculté de droit de Paris un enseignement complet des sciences économiques, couronné par un doctorat en droit purement économique. Il intervint aussi en faveur des étudiants en droit, s'efforçant d'accroître les bourses qui leur étaient offertes et de leur faciliter l'obtention de sursis pour leur service militaire.

Il se représenta en 1898 dans sa circonscription (la 2<sup>e</sup> du VI<sup>e</sup> arrondissement) Il y était opposé à un autre homme de loi, M<sup>e</sup> Prache, avocat : le barreau l'emporta, devançant au second tour la chaire magistrale par 4.847 voix contre 4.290.

Il meurt le 24 août 1912, à l'âge de 78 ans dans sa propriété de Villers-sur-Mer. Il était officier de la Légion d'honneur.

**LEVÊQUE** (HENRI, FRÉDÉRIC), né le 8 avril 1829 à Léry (Côte-d'Or), mort le 24 janvier 1910 à Corgoloin (Côte-d'Or).

*Représentant à l'Assemblée Nationale  
en 1871.*

*Député de la Côte-d'Or de 1876 à 1893*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 146.)

La loi du 13 février 1889 ayant rétabli le scrutin uninominal, Levêque est réélu au second tour, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Dijon, par 9.624 voix contre 5.992 au comte Lejéas qu'il avait déjà battu en 1877, lorsque celui-ci était candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai.

Au cours de ce nouveau mandat, il participe aux travaux de diverses commissions et dépose une proposition de loi tendant à confier au père, pendant le mariage, l'administration légale des biens personnels de ses enfants mineurs

Cependant, au fil des années, ce notable républicain se situe, en raison de l'évolution sur des positions de plus en plus conservatrices Sans doute est-ce la raison de son échec dès le premier tour des élections de 1893, où il fut devancé par un agriculteur, Delanne, qui obtint 7.495 voix alors que lui-même n'en recueillait que 6.907.

Il ne se représenta plus et s'éteignit le 24 janvier 1910 à Corgoloin, à l'âge de 80 ans

**LEVERT** (CHARLES, ALPHONSE), né le 11 juin 1825 à Sens (Yonne), mort le 6 avril 1899 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Représentant à l'Assemblée Nationale  
de 1872 à 1876.*

*Député du Pas-de-Calais de 1876 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 147.)

Levert avait eu raison d'opiner contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement : il fut battu au renouvellement de septembre 1889, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Omer, par Jonnart, 7.825 voix sur 14.240 votants, élu, contre 6.269 à lui-même.

Il abandonna dès lors la politique et mourut le 6 avril 1899 à Paris, à l'âge de 74 ans.

**LEVESQUE (LUC, MARIE, LÉON, PASCAL)**, né le 29 mars 1902 à la Chapelle-Morthemer (Vienne).

*Député de la Vienne de 1936 à 1942.*

Luc Levesque, issu d'une famille rurale, exploitant agricole lui-même, maire de la Chapelle-Morthemer, conseiller général de la Vienne en 1934, se présenta aux élections législatives de 1936, comme candidat radical indépendant de défense agricole, dans la circonscription de Montmorillon.

Il fut élu le 3 mai 1936, au second tour de scrutin, avec 9.286 voix contre 8.726 à Fleurant, sur 18.279 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante, et fut membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, puis, en 1939, de la commission de la santé publique.

Son appartenance à la commission des douanes l'amena à déployer une grande activité en matière de tarifs et de commerce extérieur. Il fut l'auteur de très nombreux rapports relatifs à la ratification de décrets sur le régime douanier de différents produits tant pour la France que pour les colonies, et à la ratification de conventions commerciales (convention de 1935 sur la police sanitaire des animaux et la réglementation de l'importation des animaux et de divers produits d'origine animale ; arrangement commercial entre la France et le Canada de 1936, etc...). Il soutint par ailleurs des projets de loi prohibant l'exportation de certains matériels nécessaires aux préparatifs de guerre.

En 1939, il demanda à interpeller le gouvernement sur les incidences de sa politique économique et sociale en ce qui concerne l'agriculture, et participa à la discussion d'un projet de loi sur le statut du métayage.

Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**LEVET (JEAN GEORGES, ANGEL)**, né le 13 avril 1834 à Montbrison (Loire), mort le 25 juillet 1911 à Montbrison.

*Député de la Loire de 1879 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie

dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 149.)

Jean Levet poursuivit sa longue carrière parlementaire jusqu'en 1910. Il fut en effet régulièrement réélu en 1889, par 8.135 voix contre 6.388 à M. Bouchetal-Laroche, candidat conservateur ; en 1893, avec 8.163 voix, sans concurrent ; en 1898, avec 10.492 voix, sans concurrent ; en 1902, par 9.341 voix contre 7.782 à Jordan de Sury ; en 1906, par 9.004 voix contre 8.443 à Chialvo.

Fermeement attaché aux institutions républicaines, et inscrit au groupe de la gauche radicale, Jean Levet continua à soutenir les ministères républicains, se montra favorable aux réformes démocratiques, au développement de la prévoyance et des mesures d'ordre social tendant à améliorer le sort des travailleurs. Bien qu'ayant été au début favorable au concordat, il finit par voter, en 1905, la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, jugeant cette mesure inévitable à la suite de la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

Il continua à faire partie de la commission de l'armée et à s'intéresser tout particulièrement aux problèmes militaires. C'est ainsi qu'il vota en faveur de la réduction du service militaire à deux ans.

Ancien polytechnicien, il déposa plusieurs rapports sur des projets de loi tendant à réduire la durée du temps de service imposé aux militaires candidats à l'Ecole polytechnique et à modifier la limite d'âge d'admission à cette école.

Mais les dernières années son activité fut de plus en plus réduite. Il ne se représenta pas aux élections de 1910. Il mourut l'année suivante, le 25 juillet 1911, à Montbrison, à l'âge de 77 ans.

Il fut longtemps conseiller général de la Loire et était officier d'Académie.

**LE VEZOUET (HENRI-FRANÇOIS)**, né le 15 octobre 1877 à Gonnevill-la-Mallet (Seine-Inférieure)

*Député des Côtes-du-Nord de 1928 à 1936.*

Installé comme vétérinaire à Loudéac en 1901, Henri-François Levezouet fut élu au conseil d'arrondissement le 28 juillet 1907, puis au Conseil général, pour le canton de Loudéac, le 14 décembre 1919. Il y fut constamment réélu jusqu'à la guerre de 1939 et en devint vice-président.

Il devint conseiller municipal de Loudéac le 30 novembre 1919, et maire, le 17 mai 1925. Il fut réélu en 1929 et 1935.

En 1928, il se présenta aux élections législatives, dans la circonscription de Loudéac, et fut élu au premier tour, le 22 avril, comme républicain de gauche, avec 7.540 voix sur 15.200 votants contre 7.022 voix à Keranflech.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, fut membre de la commission de l'agriculture, de la commission du

suffrage universel et de la commission du commerce et de l'industrie.

Il consacra la plus grande partie de ses efforts, comme il le faisait depuis longtemps déjà sur le plan local, aux problèmes de l'agriculture et à l'amélioration du sort des agriculteurs.

Il déposa une proposition de loi tendant à donner plus d'autorité et d'importance aux Chambres d'agriculture, fut l'auteur du rapport relatif à cette proposition et d'un autre relatif à l'augmentation des traitements des chefs de travaux des écoles vétérinaires.

Il participa à la discussion d'un projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés, et régulièrement, chaque année, à la discussion du budget de l'agriculture, cherchant à obtenir l'amélioration du régime fiscal des agriculteurs, le développement de l'enseignement agricole, la modernisation des moyens de transports locaux, la création d'un service économique au ministère de l'Agriculture, etc...

Il fut réélu le 8 mai 1932, au second tour de scrutin, avec 7.997 voix sur 15.688 votants contre 7.535 à Paul Morane. En cette période de crise économique généralisée il s'attacha toujours plus à défendre les intérêts des masses laborieuses et notamment des agriculteurs.

Il déposa des propositions de loi tendant à améliorer le régime des allocations familiales, celui des assurances agricoles, une proposition de résolution tendant à rendre obligatoire pour les pâtisseries, biscuitiers et restaurateurs l'indication que leurs produits sont ou non faits au beurre.

Il fut l'auteur de rapports relatifs à la protection de l'agriculture contre la typho-anémie des chevaux et à l'abaissement du prix des engrais.

Il prit part à la discussion du budget de 1933, notamment en ce qui concerne les primes à l'élevage et les bourses pour les écoles vétérinaires.

Enfin, il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures que celui-ci comptait prendre pour assurer la vente rémunératrice des divers produits agricoles : blé, viande, cheval, et développa cette interpellation, réclamant de la part du gouvernement une politique agricole qui permette d'améliorer le sort des populations rurales.

Il fut battu aux élections de 1936 par Paul Morane qui obtint 7.556 voix, alors qu'il en recueillait lui-même 5.810 sur 15.507 votants.

Il se consacra dès lors à la mairie de Loudéac.

**LEVIS-MIREPOIX** (ADRIEN, CHARLES, FÉLIX, MARIE, comte de), né le 1<sup>er</sup> mai 1846 à Paris (?), mort le 1<sup>er</sup> avril 1928 à Paris.

*Député de l'Orne de 1885 à 1910*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COCNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 150.)

Le comte de Levis-Mirepoix fut régulièrement réélu, dans l'arrondissement d'Alençon :

En 1889, par 8.164 voix contre 3.973 au républicain Marchand et 2.722 au radical Lherminier ; en 1893, par 7.253 voix contre 7.056 au républicain de Corcelle ; en 1898, par 7.642 voix contre 6.967 au même ; en 1902, par 8.637 voix contre 3.641 à L. Burette, et en 1906, par 8.627 voix contre 4.399 à André.

Au cours de sa longue carrière parlementaire, le comte de Levis-Mirepoix continua de siéger à droite, quoiqu'il renouât bientôt à faire partie du groupe de la droite monarchiste.

Il lutta contre les cabinets radicaux de Bourgeois et Waldeck-Rousseau, qu'il accusa de dilapider les forces morales et matérielles de la nation, notamment par l'adoption de l'impôt progressif sur le revenu, par la législation anticléricale et par leur attitude dans l'affaire Dreyfus.

Mais il chercha de plus en plus à favoriser la réconciliation de ses concitoyens autour d'un programme d'apaisement, de progrès et de patriotisme, qu'il jugeait nécessaire à la grandeur de la France. C'est ainsi qu'il soutint le cabinet modéré de Méline, protecteur des droits de l'agriculture et défenseur des libéraux.

Il continua à s'occuper activement des questions agricoles notamment en participant à la discussion des budgets de l'Agriculture, et en soutenant une loi qui maintenait le principe du droit des bouilleurs de cru.

Il coopéra à la fondation du syndicat général des bouilleurs de cru et fut membre de la Société d'encouragement des chevaux pur sang ainsi que de la Société des agriculteurs de France.

Il fut battu aux élections du 24 avril 1910, où il n'obtint que 6.786 voix contre 7.012 à Dariac, candidat de la gauche démocratique, et renouça désormais à la vie politique.

Il mourut le 1<sup>er</sup> avril 1928, à Paris. Le comte de Levis-Mirepoix était commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

**LEVRAUD** (LÉONCE, ADAM), né le 27 avril 1843 à Paris, mort le 21 décembre 1938 à Paris.

*Député de la Seine de 1898 à 1910.*

Issu d'une famille de tradition républicaine, docteur en médecine en 1868, Léonce Levraud, prit une part très active à la lutte contre l'Empire. Il fut condamné en 1867 à un an de prison pour délit de participation à une société secrète, et lors de la révolution du 4 septembre 1870, il fut l'un des premiers manifestants qui envahirent la Chambre des députés et proclamèrent la République. Pendant le siège de Paris il collabora au journal de Blanqui *La Patrie en danger* et fut chirurgien d'un bataillon de la Garde nationale. Il fut ensuite chi-

urgien d'une ambulance de la Commune. En 1876, il devient membre de comités radicaux-socialistes organisés dans le XI<sup>e</sup> arrondissement. Cette même année il fut élu conseiller municipal pour le quartier de Saint-Amboise et conseiller général de la Seine. Régulièrement réélu jusqu'en 1896, il se consacra particulièrement aux questions d'hygiène, d'assistance publique, d'enseignement et de beaux-arts.

Il se présenta dans la 3<sup>e</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement aux élections législatives de 1898 et fut élu au second tour, le 22 mai 1898, par 6.552 voix contre 6.409 au député sortant Toussaint. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste de la Chambre, déterminé à défendre la République contre les attaques de la réaction et à promouvoir des réformes démocratiques.

Membre de la commission de l'enseignement et de la commission de révision des lois constitutionnelles, il déposa une proposition de loi portant interdiction d'enseigner aux congrégations, fut l'auteur d'un rapport relatif à la réglementation de l'affichage électoral, intervint régulièrement dans la discussion du budget de l'Instruction publique et des Beaux-arts et participa à la discussion d'un projet de résolution tendant à démocratiser l'enseignement secondaire.

Réélu en 1902, au second tour, par 8 588 voix contre 6 580 à Rebattet, nationaliste, il continua à faire partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et appartint en outre à celle de l'hygiène publique.

Il déposa une proposition de loi tendant à donner à l'Etat le monopole de l'enseignement primaire, fut l'auteur d'un rapport relatif à la création d'écoles régionales de sourds-muets et d'aveugles, participa régulièrement à la discussion du budget de l'Instruction publique, des Beaux-arts, et des services pénitentiaires, prit part à la discussion d'une proposition de loi pour l'application à la ville de Paris et de la Seine de la loi de 1902 sur la protection de la santé publique, à celle d'un projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste (1904) et à celle du projet sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905).

Réélu à nouveau en 1906, au second tour, par 9.271 voix contre 309 à P. Adam, il poursuivit son activité dans les mêmes domaines, prenant part aux discussions budgétaires sur les théâtres nationaux, les pénitentiers, participant à la discussion d'un projet de loi sur le droit de réunion (1907), d'un projet de loi tendant à modifier certains articles de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1908), de propositions de loi concernant les maladies contagieuses du bétail.

Il fut battu aux élections du 24 avril 1910 par Lauche Membre du Conseil d'hygiène départemental, il appartint à plusieurs sociétés savantes.

Il vécut jusqu'à l'âge de 95 ans.

**LEVREY (JEAN-BAPTISTE)**, né le 21 janvier 1839 à Lure (Haute-Saône), mort le 26 avril 1908 à Arpenans (Haute-Saône).

*Député de la Haute-Saône  
de 1885 à 1889.*

*Sénateur de la Haute-Saône  
de 1891 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 151.)

Aux élections législatives de 1889, il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat, mais deux ans plus tard il brigua avec succès un siège sénatorial qu'il emporta facilement par 733 voix sur 886 votants.

Au Luxembourg comme au Palais Bourbon, il se rangea parmi les républicains progressistes et soutint les cabinets d'union républicaine.

Intervenant rarement en séance publique, il réserva son activité aux commissions, notamment à celle de la marine dont il devint secrétaire. Il transmit aussi à la Haute Assemblée de nombreuses pétitions émanant des habitants de son département.

Objet d'une demande de levée de son immunité parlementaire en liaison avec l'affaire de la Compagnie de Panama, il demanda lui-même la possibilité de se disculper devant le juge d'instruction. Le Sénat fit droit à cette requête, sur rapport de Chaumié, le 1<sup>er</sup> avril 1897.

Il fut remplacé au renouvellement triennal du 28 janvier 1900 par M. Boncompagni.

Retiré à Arpenans, il y décéda le 26 avril 1908 ; il était âgé de 69 ans.

**LÉVY (GEORGES)**, né le 8 février 1874 à Gray (Haute-Saône).

*Député du Rhône de 1919 à 1924  
et de 1936 à 1940.*

G. Lévy vint vivre à Lyon avec sa famille dès 1875. Il y fit ses études secondaires puis ses études de médecine et devint interne des hôpitaux de Lyon.

En 1900 il s'installa à Oullins. Il adhéra au parti socialiste, devint quelques années plus tard secrétaire de la Fédération du Rhône, et fut élu conseiller municipal d'Oullins. Candidat aux élections législatives du Rhône en 1914, il fut battu. A son retour de la guerre de 1914-1918, il participa à la propagande pour la III<sup>e</sup> Internationale.

En 1919 il revint vivre à Lyon, où il se présenta de nouveau aux élections législatives. Il fut élu député du Rhône le 16 novembre 1919, sur la liste du parti socialiste S.F.I.O. avec 39.905 voix sur 156.075 votants. Il devint en outre conseiller municipal de Lyon.

Au congrès de Tours de 1920 il adhéra à la III<sup>e</sup> Internationale, en même temps que Marcel Cachin et Paul Vaillant-Cou-

turier, et, après la scission, entra au P.C.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe du parti socialiste. Il fut membre des commissions de l'hygiène et du travail et participa activement aux travaux parlementaires, s'attachant principalement à la défense des intérêts des travailleurs et aux problèmes sociaux. Il déposa notamment des propositions de loi relatives à l'amélioration du régime des pensions de vieillesse, à l'amélioration de la situation des fonctionnaires en matière d'exonération d'impôts, indemnité de résidence et avantages divers. Il fut chargé de rédiger l'avis présenté au nom de la commission de l'hygiène sur la proposition de loi tendant à combattre la dépopulation par la répression des avortements criminels (1920).

Il demanda à interpeller le gouvernement sur l'application de la loi de 1919 relative aux pensions (1920) ; sur la violation systématique de la journée de huit heures (1922).

Il prit part à la discussion d'une interpellation concernant les réformés et veuves de guerre (1920), participa à la discussion des budgets de 1920 et de 1923, en matière de pension, hygiène, prévoyance et assistance sociale, exonérations d'impôt sur le revenu, à la discussion d'une proposition de loi sur le suffrage des femmes et le vote familial (1923) ; à celle d'un projet de loi sur les assurances sociales (1924).

Il fut battu aux élections de 1924.

En 1935 il devint conseiller général du Rhône pour le canton de Villeurbanne, puis retrouva son siège de député à l'époque du Front populaire, l'emportant au premier tour de scrutin, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Lyon, le 26 avril 1936, avec 11.019 voix sur 21.788 suffrages exprimés, contre 4.076 voix au Dr Gautheron, républicain indépendant, 3.852 voix à Reboux, radical-socialiste, et 2.777 voix à Lequertier, S.F.I.O.

Il s'inscrivit au groupe communiste et fut membre des commissions de l'hygiène, de la législation civile et criminelle et de la santé publique.

Particulièrement actif dans le domaine de la santé publique, il déposa des propositions de loi et de résolution relatives à la protection de la maternité et de l'enfance, à la création de crèches et de garderies, à l'établissement d'un contrôle sanitaire officiel et obligatoire, à la protection des tuberculeux et à leur réadaptation professionnelle, à la lutte contre la tuberculose dans les écoles.

Il déposa, d'autre part, une proposition de loi tendant à réorganiser le régime des expulsions et à donner un statut juridique aux étrangers résidant en France, et fut chargé de la rédaction de la plupart des rapports relatifs à ces propositions.

Il intervint dans de nombreux débats, participant à la discussion des budgets de 1937, 1938 et 1939, notamment en matière de santé publique, et à celle de plusieurs projets de loi (modifications à la loi de 1881 sur la presse ; réglementa-

tion des prix dans les hôtels et restaurants ; modifications à la législation sur les aliénés, etc...).

Le 21 janvier 1940, il fut déchu de son mandat de député en même temps que les autres députés communistes qui ne s'étaient pas désolidarisés de la politique de leur groupe à la suite de la conclusion du Pacte germano-soviétique. Avec 26 de ses collègues il fut arrêté, condamné et incarcéré en Algérie.

**LÉVY (MOÏSE)**, né le 12 avril 1863 à Gray (Haute-Saône).

*Sénateur de la Haute-Saône de 1936 à 1944.*

Après avoir fait ses études à Gray et à Nancy, Moïse Lévy revint à Gray pour continuer les affaires commerciales de son père. Il fut administrateur de sociétés.

Lieutenant d'infanterie, de la classe 1880, Lévy, bien qu'il fut en 1914 dispensé de toutes obligations militaires, rejoignit dès le deuxième jour de la mobilisation, le 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale à Neufchâteau (Vosges). Sur sa demande, il fut affecté à un bataillon de marche.

Evacué à l'hôpital de Foul, pour maladies contractées pendant la campagne, il fut ensuite chargé de diverses missions. Il fut nommé lieutenant honoraire d'infanterie par décision ministérielle.

Conseiller municipal de Gray depuis 1894, il devint maire de sa ville natale en 1912. Il le resta jusqu'en 1925 et le redevint en 1935, après avoir été de 1925 à 1935 maire honoraire.

Conseiller général du canton de Gray depuis 1919, il fut élu par la suite vice-président de l'assemblée départementale.

« Homme politique accidentel », Lévy fut surtout épris d'œuvres de solidarité sociale.

Dès 1899, il prit une part active à la fondation et à l'organisation de l'asile de vieillards Cournol-Changey à Gray, œuvre privée qu'il administra.

Il fonda également pour les mères abandonnées ou nécessiteuses le Refuge maternel de l'Est, auquel furent annexées une pouponnière et une maison d'enfants.

Enfin, Lévy s'intéressa aux œuvres d'enseignement.

Président de la délégation cantonale, il fonda en 1900 l'Ecole supérieure de filles de Gray.

Promoteur de la mutualité scolaire, des cantines scolaires et des colonies de vacances dans sa région, il collabora activement à la création et à l'enrichissement du musée de Gray.

Il se présenta aux élections sénatoriales de 1935. Il fut élu le 20 octobre au second tour par 439 voix sur 850 votants. Au premier tour, il obtint 356 voix sur 850 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, membre de la commission du commerce et de la commission des douanes, il déposa des propositions de loi intéressant des questions d'état-civil et de baux à loyers.

Le 10 juillet 1940, Lévy vota le projet de loi constitutionnelle.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

**LÉVY** (RAPHAËL-GEORGES), né le 24 février 1853 à Paris, décédé le 8 décembre 1933 à Paris.

*Sénateur de la Seine de 1920 à 1927.*

Raphaël-Georges Lévy est né à Paris le 24 février 1853 dans un milieu d'intellectuels. Son père, en effet, était inspecteur général de l'Instruction publique. Choisi pour apprendre l'allemand au prince impérial, il fut le premier professeur d'allemand à l'école de guerre.

Brillant élève, Raphaël-Georges Lévy acheva ses études au lycée Louis-le-Grand en obtenant au concours général le premier prix de mathématiques et le prix d'honneur de rhétorique, ce qui lui valut les félicitations personnelles de Napoléon III.

Après la guerre de 1870, il fait sa licence en droit, ce qui ne l'empêche pas de taquiner la muse à ses heures perdues.

Neveu d'Henri Bamberger, il entre à la banque de Paris et des Pays-Bas qui le charge d'un certain nombre d'inspections à l'étranger au cours desquelles il a l'occasion de faire la preuve de son sens des affaires. Il s'intéresse tout à tour aux mines d'or de l'Afrique du Sud, au crédit mobilier, à l'association économique franco-chinoise et à une œuvre déjà considérée comme urgente : la réalisation du tunnel sous la Manche !

Pourtant, sa solide formation universitaire devait le ramener vers l'enseignement. Il professa à l'association des cours commerciaux, puis à l'école supérieure d'enseignement financier, enfin à l'école libre des sciences politiques dont il fut, pendant une trentaine d'années, l'un des professeurs les plus éminents et les plus appréciés.

La renommée de son enseignement le fit accéder à la présidence d'un grand nombre de sociétés savantes, parmi lesquelles la société de statistique et la société d'économie politique, mais le couronnement de sa carrière fut son entrée à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1913, au fauteuil de M. de Foville.

Eclate la guerre de 1914. Raphaël-Georges Lévy refuse d'évacuer Paris et transforme son hôtel particulier en hôpital militaire, se réservant pour sa femme et lui-même deux modestes chambres. De 1914 à 1919, cet hôpital soignera, selon ses vœux, de simples soldats et ce à ses frais. Il sera aidé dans cette tâche par le chanoine Cornette, fondateur des Scouts de France.

S'il était déjà conseiller municipal de Deauville depuis 1900, ce n'est qu'après la guerre qu'il songe réellement à se lancer dans la vie politique. En 1920, il se présente aux élections sénatoriales sur la même liste que Dausset, André Berthelot, et Strauss.

Il est élu sénateur de la Seine au second tour par 575 voix sur 1.019 votants et 1.030 inscrits. Son expérience des affaires le conduit tout naturellement à la commission des finances au nom de laquelle il rapporte, pendant cinq ans, le budget des Régions libérées.

Patriote, il demande dès 1923 le service militaire de deux ans. Libéral, il combat les lois interdisant l'exportation des capitaux, défend l'épargne menacée par la taxation excessive des valeurs mobilières, proscrit les entraves dont on veut frapper le commerce du blé. « Je vote à regret, disait-il, contre M. Queuille, mais je vote en même temps contre Philippe le Bel, contre Henri IV, contre Louis XIV. Je vote avec les courageux conventionnels et avec le comité d'agriculture de la Convention. »

Il dépose de nombreux rapports, notamment sur la refonte des monnaies d'argent, sur le projet d'emprunt marocain, sur le projet d'emprunt de la ville de Paris et du département de la Seine.

Il intervient fréquemment à la tribune du Sénat, par exemple sur la convention entre l'Etat et la Banque de France, la loi militaire, l'heure d'été, les titres au porteur, l'impôt sur le capital, les avances aux coopératives, les contrats d'assurance, la liberté du commerce, le régime des bouilleurs de cru, le carburant national.

Sa compétence n'eût point manqué de le hisser aux fonctions gouvernementales. Hélas ! sa santé ne lui permit plus de consacrer aux affaires publiques une activité suffisante. En janvier 1927, il annonce à ses électeurs qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat sénatorial.

C'est aux obsèques de Léon Bourgeois, alors qu'il prononçait son éloge funèbre, qu'il ressentit pour la première fois le mal qui devait l'emporter, mal cruel qui lui laissa cependant toute sa lucidité et lui permit d'assister aux séances de l'Académie des sciences morales et politiques jusqu'en 1930.

Pendant les trois dernières années de sa vie, il ne quitte plus son hôtel particulier. Celui-ci devient un salon littéraire et artistique que ne dédaignent ni le roi des Belges, ni le président de la République chinoise. Jusqu'au terme de sa vie, il réservera à ses hôtes, jeunes ou vieux, un accueil empreint de distinction et de courtoisie.

Un matin de 1933, ses amis apprirent qu'il était enrhumé ; le soir il s'éteignait.

Son œuvre économique et politique est considérable. Collaborateur de la *Revue des deux Mondes*, de la *Revue d'économie politique*, du *Journal des économistes*, de *L'Economiste français*, il

écrivit de nombreux ouvrages. Citons notamment *La juste pair ou le traité de Versailles*, où Raphaël-Georges Lévy défend le bien-fondé de ce traité face aux attaques de l'économiste britannique Keynes.

Plusieurs de ses livres ont encore leur place dans une bibliothèque spécialisée : *Les conversions des rentes*, *Les mélanges financiers*, *Le relèvement financier*, *Le péril financier*, *Banques d'émission et Trésor public*, *Saines monnaies, saines finances* et surtout *L'initiation financière*, ouvrage publié en 1921 où il expose en détail ses conceptions économiques.

Les affaires, l'enseignement, la politique, c'est ainsi que se résume la vie de Raphaël-Georges Lévy.

Raphaël-Georges Lévy était officier de la Couronne de Roumanie, grand officier de la Couronne de Belgique, grand officier de la Couronne d'Italie, commandeur du Christ de Portugal.

**LÉVY-ALPHANDÉRY** (GEORGES), né le 14 janvier 1862 à Birchwiller (Bas-Rhin).

*Député de la Haute-Marne  
de 1924 à 1942.*

Lévy-Alphandéry naquit dans une vieille famille alsacienne. Sa licence en droit terminée, il se consacra tout d'abord au barreau à Chaumont, puis il aborda la vie politique en 1900, se faisant élire conseiller municipal de Chaumont pour devenir, en 1910, premier adjoint au maire en même temps que conseiller général, poste qu'il conserva jusqu'à la seconde guerre mondiale, tout comme celui de maire de Chaumont qu'il avait pris peu avant la guerre.

Il fut élu député pour la première fois sous l'égide de la liste de concentration républicaine qui s'opposait à la liste d'union républicaine aux élections législatives du 11 mai 1924. Le scrutin vit la victoire du cartel des gauches qui lui permit de rester le représentant au parlement de la circonscription de Chaumont jusqu'en 1942, soit pendant quatre législatures consécutives. Lévy-Alphandéry fut seul élu, au quotient, sur sa liste, avec 20.134 suffrages.

Lors du renouvellement de la Chambre, le 22 avril 1928, la circonscription de Chaumont qui comptait 18.698 inscrits et 16.286 votants, conserva sa confiance à Lévy-Alphandéry qui fut élu au second tour par 9.154 voix contre 6.608 à son adversaire Marin-Quilliard.

Les électeurs du 1<sup>er</sup> mai 1932 lui confirmeront de nouveau leur attachement puisqu'il sera élu dès le premier tour par 7.967 voix contre 3.533 seulement à son adversaire obstiné, mais toujours moins heureux, Marin-Quilliard.

La dernière législature de la III<sup>e</sup> République verra encore son succès, mais seulement au second tour, un nouvel ad-

versaire fort mordant s'étant révélé en la personne de Bocquillon qui, sur 18.618 inscrits et 15.848 votants, talonnait au premier tour Lévy-Alphandéry avec 6.205 voix contre 6.273 à ce dernier et n'était sérieusement distancé qu'au second tour, avec 6.817 voix contre 8.674 au maire de Chaumont.

À la Chambre, Lévy-Alphandéry appartenait durant la 13<sup>e</sup> législature à la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, à la commission supérieure des maladies professionnelles; il fut également vice-président de la commission d'administration générale départementale et communale, secrétaire de la commission des comptes définitifs et de celle des assurances et de la prévoyance sociales, de la commission du commerce et de l'industrie.

Lors des législatures suivantes, il appartenait régulièrement aux commissions d'administration générale, du commerce et de l'industrie, ainsi que des pensions et des P.T.T.

À ces divers titres, on lui doit un certain nombre de rapports sur le statut des fonctionnaires, employés et ouvriers communaux; le statut des membres des tribunaux de commerce pour leur mode d'élection ainsi que du taux de compétence de ces tribunaux; la modification de l'article 32 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale; une définition plus complète des maîtres artisans que celle donnée par la loi de 1926; enfin l'assimilation du personnel pénitentiaire à la police d'Etat.

Ses interventions dans les débats, tout comme ses rapports, se placèrent, elles aussi, sous le signe de la technicité et du caractère bien précis des questions traitées. À ce titre, on peut évoquer : la discussion d'un projet de loi étendant aux agriculteurs le bénéfice des assurances sociales; la discussion du projet de loi relatif à un nouvel aménagement des cadres de l'administration préfectorale.

Lors de la défaite de 1940, Lévy-Alphandéry qui, en juin, avait fait partie des passagers du *Massilia*, ne prit pas part à la séance où fut votée, à Vichy, la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain et s'en excusa.

Ce fut le dernier acte de sa vie parlementaire.

Il était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Distinguished Service Medal des Etats-Unis.

**LEYDET** (Victor), né le 3 juillet 1845 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), mort le 22 octobre 1908 à Paris.

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1881 à 1897.*

*Sénateur des Bouches-du-Rhône  
de 1897 à 1908*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 152.)

Elu député de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Aix-en-Provence en 1881, réélu en 1885, Victor Leydet sollicita un troisième mandat en 1889. Républicain radical, il battit, le 22 septembre, par 6 825 voix sur 10 993 votants M. de Seanon, royaliste, qui n'obtint que 3 973 suffrages.

Leydet se représenta aux élections législatives de 1893. Il l'emporta le 20 août au premier tour par 6 796 voix sur 7 654 votants, contre 283 à Tronchet, républicain modéré.

Le programme de Leydet fut républicain radical et progressiste.

Pendant la 5<sup>e</sup> législature, il fut membre de la commission générale des douanes, de la commission des patentes, de la commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine, de la commission relative à la réforme générale de l'impôt, de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la marine marchande, de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Pendant la 6<sup>e</sup> législature, Leydet fit partie de la commission du travail, de la commission de la marine, de la commission des chemins de fer.

Plusieurs fois membre de la commission du budget, il fut rapporteur du budget du Commerce et de l'Industrie.

Leydet s'intéressa aux questions les plus diverses : monopole des allumettes, législation des protêts, élection des tribunaux de commerce, institution de la liberté de la défense judiciaire, suppression du monopole de l'ordre des avocats, tarif général des douanes, encouragements spéciaux à donner à la sériciculture, délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, conseils de prud'hommes, etc.

En 1897, Leydet quitta le Palais Bourbon pour le Luxembourg.

Le 3 janvier de cette année, il fut élu, au deuxième tour, sénateur, en remplacement de feu Challemel-Lacour, par 239 voix sur 414 votants contre 163 à Deïss. Au premier tour, il obtint 161 voix contre 90 à FlaiSSIères, 89 à Deïss et 70 à Caïre.

Son mandat sénatorial lui fut renouvelé le 4 janvier 1903 au premier tour par 295 voix sur 425 votants.

Sa carrière dans la Haute Assemblée fut brillante. En effet, Leydet fut secrétaire du Sénat (1900-1902), puis vice-président (1905-1906).

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, et participa aux discussions budgétaires, notamment à celles qui concernaient les postes.

Comme à la Chambre, il s'appliqua à l'étude des problèmes les plus variés : organisation du jury criminel, réglementation des eaux de la Durance, recrutement de l'armée, insuffisance des moyens de transport des compagnies de chemin de fer, etc.

Leydet mourut subitement à Paris, le 22 octobre 1908, sans que rien ait pu faire prévoir l'événement. Il était âgé de 63 ans.

**LEYGUE** (HONORÉ, MARIE, CASIMIR), né le 9 juillet 1856 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 14 janvier 1940 à Toulouse

*Député de la Haute-Garonne de 1898 à 1907.*

*Sénateur de la Haute-Garonne de 1907 à 1924.*

Frère puîné de Raymond Leygue (voir ci-dessous), Honoré Leygue fit ses études au lycée de sa ville natale, puis entra à l'École polytechnique en 1875 et en sortit sous-lieutenant à Fontainebleau, en 1877. Envoyé en cette qualité au 14<sup>e</sup> régiment d'artillerie à Tarbes en 1879, il démisionna l'année suivante et se consacra, comme ingénieur civil, à des travaux divers

En 1881, il entra dans l'administration comme sous-préfet de Bourgneuf (Creuse). Il occupa successivement la même fonction à Sisteron (Basses-Alpes) en 1886, à Moissac (Tarn-et-Garonne) en 1888 et fut mis en disponibilité sur sa demande en 1894.

Il se retira dans la Haute-Garonne ensuite, au Fauga, où il s'occupa d'agriculture et de viticulture. Conseiller municipal, puis maire de cette commune en 1896, il fut nommé conseiller général du canton de Muret (Haute-Garonne) en 1898.

Elu député de la Haute-Garonne le 8 mai 1898, au premier tour, par 12 246 voix, contre 9 872 à Pierre de Rémusat, sur 22 550 votants, il fut réélu le 27 avril 1902 et le 6 mai 1906

Il fit partie des groupes radical-socialiste, démocratique et agricole.

Très versé et compétent dans les questions juridiques, financières et administratives, il fut membre des commissions relatives à la crise viticole, à l'agiotage, à la modification de l'article 419 du Code pénal, au règlement des budgets, à la marine, aux travaux publics et aux chemins de fer.

Il déposa des rapports sur les propositions de loi et des projets de loi se rapportant à la marine, à l'agiotage, au canal des Deux-mers, à l'organisation des troupes coloniales et à la déclaration d'utilité publique de diverses lignes de chemins de fer (convention avec la Compagnie du Midi).

Elu sénateur de la Haute-Garonne le 10 novembre 1907, par 535 voix sur 946 votants, en remplacement de feu Bougues, il fut réélu en 1920 au premier tour par 465 voix sur 935 votants. Son mandat ne lui fut pas renouvelé en 1924 où au premier tour il n'obtint que 339 voix sur 931 votants.

Inscrit à la gauche démocratique, entendu lors de la discussion du budget de l'exercice 1912 (Guerre), il prit part à la discussion de projets de loi se rapportant aux conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général, à la constitution de la flotte et à la convention franco-espagnole au sujet du Maroc.

Il mourut le 14 janvier 1940 à l'âge de 84 ans à Toulouse (Haute-Garonne).

**LEYGUE** (RAYMOND, EMILE, JOSEPH), né le 8 avril 1850 à Saint-Orens (Haute-Garonne), mort le 15 juillet 1929 à Muret (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne  
de 1890 à 1906.*

*Sénateur de la Haute-Garonne  
de 1906 à 1920.*

Frère aîné d'Honoré Leyguez (voir ci-dessus), Raymond Leyguez fit ses études classiques dans un école préparatoire à la marine, à Paris.

Reçu capitaine au long cours, après avoir navigué comme pilote, lieutenant, etc. pendant cinq ans, il abandonna, en 1878, la carrière maritime pour se consacrer entièrement à la politique.

Nommé conseiller municipal de Toulouse, en 1880, il fut adjoint au maire en 1882 et quitta l'assemblée communale en 1890. Il avait été nommé, en 1881, conseiller général du département de la Haute-Garonne, pour le canton de Toulouse-sud.

Elu député de la Haute-Garonne le 9 mars 1890, au second tour, par 7.055 voix, contre 4.886 à de Susini, sur 12.167 votants, il fut réélu en 1893, en 1898, en 1902 et démissionna le 19 janvier 1906.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut membre des commissions des contrats de louage, de la marine, des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de l'administration, des cultes et de la décentralisation.

Il déposa des rapports sur des propositions et projets de loi concernant principalement le contrat de louage et les rapports des agents de chemins de fer avec les Compagnies : la réglementation de l'expédition des steamers transporteurs de passagers.

Il prit part à la discussion de divers budgets au sujet de questions se rapportant aux travaux publics ; aux finances ; aux postes et télégraphes ; à l'agriculture ; à l'instruction publique ; à la justice.

Elu sénateur de la Haute-Garonne le 8 janvier 1906, au premier tour, par 532 voix contre 262 à Camparan, sénateur sortant, sur 948 votants, il siégea au Sénat jusqu'en 1920.

Inscrit à la gauche démocratique, il déposa des rapports sur les projets de loi concernant la déclaration d'utilité publique de l'établissement dans le département de la Haute-Garonne d'un chemin de fer d'intérêt local ; les mesures à prendre pour protéger contre l'alcoolisme les ouvriers et employés occupés dans les établissements soumis au Code du travail ; la fixation à huit heures par jour de la durée du travail effectif des personnes employées sur un navire affecté à la navigation maritime.

Il mourut le 15 juillet 1929 à l'âge de 79 ans, à Muret (Haute-Garonne).

**LEYGUES** (JEAN. CLAUDE, Georges), né le 26 octobre 1857 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), mort le 2 septembre 1933 à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

*Député du Lot-et-Garonne  
de 1885 à 1933.*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beau-Arts  
du 30 mai 1894 au 17 janvier 1895.*

*Ministre de l'Intérieur  
du 17 janvier au 1<sup>er</sup> novembre 1895.*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beau-Arts  
du 1<sup>er</sup> novembre 1898 au 7 juin 1902.*

*Ministre des Colonies  
du 14 mars au 25 octobre 1906.*

*Ministre de la Marine  
et membre du Comité de Guerre  
du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Affaires étrangères  
du 24 septembre 1920 au 16 janvier 1921.*

*Ministre de la Marine  
du 28 novembre 1925 au 19 juillet 1926  
et du 23 juillet 1926 au 21 février 1930.*

*Ministre de l'Intérieur  
du 13 décembre 1930 au 27 janvier 1931.*

*Ministre de la Marine  
du 3 juin 1932 au 2 septembre 1933.*

Georges Leygues est né à Villeneuve-sur-Lot, dans la maison de famille qui appartient toujours à sa descendance. Son grand-père était violoneux de village, c'est dire qu'il préparait les mariés et les accompagnait en musique à l'église. Son père était poète, il en hérita le goût des lettres. « Fils de la plaine lumineuse et fertile qui déroule, aux confins du Bas-Quercy et de l'Agenais, une prodigieuse variété de cultures et de ressources, où l'amour de la liberté s'inscrit dans le nom même de ses villes à chartes : Villeneuve, Villefranche, Bastide, Sauvat », Georges Leygues grandit dans une famille de petite bourgeoisie républicaine et patriote.

Il fut élève au collège de Villeneuve-sur-Lot, étudiant à la Faculté de droit de Toulouse et, après sa licence, inscrit au barreau de Villeneuve-sur-Lot. En 1882 (il avait 25 ans), il entra dans l'arrière-boutique de l'éditeur Lemerre, où il rencontra les habitués de la maison : Leconte de Lisle, Théodore de Banville, François Coppée, Alphonse Daudet, Sully Prud'homme, Anatole France, José-Maria de Hérédia. Il apportait un volume de vers *Le coffret brisé*. Il avait écrit également *La lyre d'airain* et l'Académie française allait couronner ses premiers livres.

Mais il avait déjà des ambitions autres que littéraires. A Villeneuve-sur-Lot, il était un membre actif de la Ligue des patriotes et il avait fondé le journal républicain *L'avenir du Lot-et-Garonne*. Adjoint au maire de Villeneuve-sur-Lot, il lui succéda à 25 ans.

En 1885, il était désigné comme candidat à la députation et, le 18 octobre, élu au second tour avec 44.084 voix sur

86457 votants, sur la liste d'Armand Fallières dont il était l'ami fidèle. Il fut le premier représentant républicain de Villeneuve-sur-Lot, ayant succédé au bonapartiste Sarrette qui avait été député pendant 19 ans. Pendant près d'un demi-siècle, Georges Leygues resta sans interruption le député de la circonscription de Villeneuve-sur-Lot, mais fut réélu avec des fortunes diverses.

En 1889, il l'emporta par 12389 voix sur 24438 votants contre 11.897 à Sarrette; en 1893, par 12174 voix sur 22.193 votants, contre deux adversaires. Mis en ballottage en 1898, il fut réélu avec 9.098 voix sur 22.624 votants contre 7.755 au conservateur Bruyère qui cherchera vainement à le supplanter en 1902 et 1906. Mis en échec au premier tour en 1902, Leygues passe au second avec 12.152 voix sur 22.567 votants; en 1906, Bruyère qui a obtenu 9.650 voix sur 22.620 votants, doit s'incliner devant le ministre des Colonies qui recueille 11.967 voix dès le premier tour; il en est de même en 1910: 12.846 voix pour Leygues contre 4.517 à un nouvel adversaire Couten, ainsi qu'en 1914: 10.473 voix sur 19.792 votants contre 7.750 à Molinié. En 1919 les élections ont lieu — ainsi qu'en 1924 — au scrutin de liste: Georges Leygues mène celle de l'union des républicains pour le relèvement national; il est élu avec 25.710 voix sur 58.160 votants; en 1924, il passe avec 23.852 voix sur 63.185 votants, en tête de la liste d'union des républicains. En 1928, avec le retour du scrutin d'arrondissement, il retrouve sa circonscription de Villeneuve-sur-Lot et son siège avec 11.341 voix sur 17.557 votants, ainsi qu'en 1932 où il est réélu pour la dernière fois avec 10.349 suffrages sur 17.179 votants.

On a écrit de lui: « Georges Leygues semble un des hommes les plus représentatifs de son Midi; son masque sarrasin, son élégance nerveuse, sa parole, ornée sans surcharge et poétique sans emphase, appartiennent à ce Midi qui n'a cessé de conquérir la Gaule ».

Inscrit à la gauche démocratique, Georges Leygues s'imposa à la Chambre par son talent d'orateur. Il fut ministre de bonne heure. « La rafale de Panama avait emporté un vieux personnel d'hommes d'Etat. On cherchait des remplaçants jeunes; c'est à ce moment qu'émergèrent Poincaré, Delcassé, Louis Barthou et Georges Leygues. »

À 37 ans, le 30 mai 1894, il devenait ministre dans le deuxième cabinet Charles Dupuy et recevait le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Il le garda jusqu'au 26 janvier 1895; il devenait ministre de l'Intérieur du 27 janvier au 2 novembre 1895 dans le cabinet Ribot, et de nouveau ministre de l'Instruction publique, du 3 novembre 1898 au 22 juin 1899, dans le cabinet Charles Dupuy, et du 23 juin 1899 au 7 juin 1902 dans le grand cabinet Waldeck-Rousseau.

Au ministère de l'Instruction publique, il fut surtout l'auteur de la grande réforme de 1902 qui, tout en fortifiant les humanités classiques, adapta l'enseigne-

ment secondaire aux nécessités de la vie moderne et attribua aux sciences, de même qu'aux langues étrangères, la place légitime qui leur avait été refusée jusqu'alors. Il y eut désormais un baccalauréat sans latin. L'enseignement devait comporter des fins morales et sociales mais rester étranger aux luttes des partis car si Georges Leygues voulait que « l'école s'ouvre sur la vie », il refusait « de la voir s'ouvrir sur la rue ».

Quand, en 1923, Léon Bérard voulut à nouveau rendre obligatoire le latin et le grec pour tous les élèves des lycées Georges Leygues s'opposa vigoureusement à ce retour en arrière. Dans une conférence à l'École des hautes études sociales, il déclara: « L'étude du latin et du grec pousse les étudiants vers les carrières libérales déjà trop encombrées et, du même coup, risque d'augmenter dangereusement le prolétariat intellectuel ». Dès 1904, il avait exposé ses vues sur l'enseignement dans *L'école et la vie*.

Ministre de l'Intérieur dans le 3<sup>e</sup> cabinet Ribot de janvier à novembre 1895 — c'est-à-dire au lendemain de l'assassinat de Sadi-Carnot — il fit preuve, au milieu des menées anarchistes, d'une fermeté remarquable et maintint l'ordre sans violence.

Ministre des Colonies dans le cabinet Sarrien — de mars à octobre 1906 — il substitua à la rude politique qui avait suivi la conquête une politique d'association et de collaboration avec les indigènes, tout en repoussant une irréalisable assimilation. Il organisa la célèbre mission Foureau-Lamy et fit occuper par des raids audacieux l'oasis de Bilma et le Tibesti.

Il se tint éloigné du gouvernement jusqu'au 17 novembre 1917. Peut-être, la fortune qu'il avait reçue par testament de M. Chauchard, propriétaire des magasins du Louvre, créa-t-elle des jalousies qui l'éloignèrent du gouvernement.

À la mobilisation, en 1914, il servit comme capitaine d'infanterie territoriale. En novembre 1917, Georges Clemenceau l'appela à faire partie du « Grand ministère de la Guerre et de la Victoire », avec le portefeuille de la Marine. Il avait attiré l'attention du Chef du gouvernement par une conférence à Toulouse, le 22 juillet 1917 sur les origines et le sens de la guerre.

Quelques semaines plus tard, par une interpellation sur le personnel et l'action de notre diplomatie (il était alors président de la commission des affaires extérieures), il mettait en lumière la nécessité d'une entière collaboration entre toutes les forces françaises et alliées. Le premier rôle, sur mer, appartenait nécessairement à l'Angleterre, et les ressources de la France furent mises par Georges Leygues à la disposition de nos alliés.

Mais, pendant les conférences inter-alliées qu'il présida à Paris en décembre 1917, en avril et septembre 1918, il eut le souci permanent de maintenir à la France son rang de grande puissance et, notamment, lui conserva le commandement supérieur en Méditerranée qu'elle

avait obtenu par une convention du 6 août 1914.

Au cours de la Grande Guerre, le rôle de la marine avait été souvent méconnu. Le 23 juin 1920, Georges Leygues prononçait devant la Chambre des députés un grand discours qui rappelait son action et ses sacrifices : « Nos marins ont conduit la guerre sans être soutenus par l'exaltation de la bataille... ». La marine française a permis que la mobilisation dans la Méditerranée s'effectue librement et assure la liaison avec l'armée d'Orient. Aux Dardanelles, le 18 mars 1915, notre division de cuirassés, commandée par l'amiral Guépratte, fut appelée au poste d'honneur. En décembre 1915, ce fut la marine française qui assura l'évacuation de l'armée serbe et son transport de Corfou à Salonique sans qu'il y eut à déplorer la perte d'un seul soldat.

Quand, le 31 janvier 1916, le gouvernement et l'état-major allemands déclarèrent la guerre sous-marine « sans restriction », une flottille de patrouille, créée de toutes pièces, aidée par des avions, des aéronefs et des hydravions, permit le ravitaillement des pays alliés.

Enfin, vers la fin de 1917, les Etats-Unis firent savoir qu'ils allaient quadrupler le nombre des hommes qu'ils envoyaient mensuellement en France. Tous les regards se tournèrent vers la mer. Le sort de la guerre était entre les mains des marins. Grâce à eux, 1.300.000 soldats américains traversèrent l'Océan. Il n'y eut ni un navire torpillé, ni un combattant noyé. Nos marins ne s'étaient pas contentés de faire leur devoir sur mer, ils l'avaient fait magnifiquement sur terre : ce sont les fusiliers marins qui sauvèrent l'armée belge et gagnèrent la bataille de l'Yser.

A la fin de ce discours, Georges Leygues cita la parole de Colbert : « On ne peut, sans la marine, ni soutenir la guerre ni profiter de la paix. »

Ce rôle primordial, toute cette œuvre, Georges Leygues les a exposés dans deux brochures : *La marine française pendant La Grande Guerre et Marins de France*.

Au Congrès de Versailles, il apposa sa signature parmi celles des plénipotentiaires.

Après un court passage comme ministre aux Affaires étrangères, il devint président du Conseil du 23 septembre 1920 au 12 janvier 1921. Il était chef du gouvernement quand on transporta, sous les voûtes de l'Arc de Triomphe, le corps du Soldat inconnu et que l'on transféra de Sévres au Panthéon le cœur de Gambetta.

Il se préparait à partir pour la Conférence de Londres sur la déchéance du roi Constantin de Grèce, le plébiscite en Haute-Silésie et la question de Tanger quand son gouvernement fut renversé. Il avait exigé d'aller à la Conférence « l'esprit et les mains libres ». « Aucun gouvernement digne de ce nom, disait-il, ne pourrait admettre que la Chambre lui imposât des solutions ou des directives sur les questions les plus délicates et les plus graves qui vont être discutées à la

Conférence... « Là où est la responsabilité doit être la liberté ».

Il resta quelque temps à l'écart du gouvernement, mais toujours député, il était inscrit au groupe des républicains de gauche de René Coty.

Il redevenait ministre de la Marine le 28 novembre 1925 dans le cabinet Briand. Il le resta désormais jusqu'à sa mort — sauf une courte interruption de février 1930 à juin 1932. Il fut onze fois ministre de la Marine et son ambition, en grande partie réalisée, fut d'être le Colbert de la III<sup>e</sup> République. Il a d'ailleurs consacré une étude à son prédécesseur : *Colbert et son œuvre*.

En matière de marine, la continuité dans l'action est essentielle et c'est pourquoi le grand mérite de Georges Leygues est d'avoir réalisé le programme qu'il s'était fixé. Le projet de loi du 13 janvier 1920 constitue le programme naval qu'« inlassablement » il poursuivit jusqu'à la mise en chantier du *Dunkerque* l'année même de sa mort. A lui seul il a signé les ordres de mise en chantier de plus de 120 bâtiments représentant plus de 300.000 tonnes. Mais, il s'acharnait à n'entreprendre que ce qui était strictement utile et il concentra les arsenaux à Toulon et à Brest. Il développa les trains d'escadres où figuraient les bâtiments comme le *Commandant-Teste*, le *Jules-Verne* ou le *Gladiateur*, dont la conception était en avance sur les techniques des marines étrangères.

Pour parer à l'insuffisance de notre territoire en carburant, il fit construire des pétroliers et, à terre, les installations nécessaires au stockage.

Par le décret sur l'organisation générale de la marine du 22 avril 1927, il codifia l'ensemble des dispositions successives et parfois contradictoires qui réglaient les rapports des différents services de la marine.

Il réorganisa l'Ecole de guerre avec un Centre des hautes études navales, une section de recherche scientifique, une section historique qui est sa création personnelle. Il fit préparer le statut de l'aéronautique navale du 27 novembre 1932.

La loi des cadres du 5 mars 1929 assura au corps des officiers de marine des garanties de carrière et d'avancement qui attirèrent de nouveau vers le « Grand corps » les meilleurs éléments de la nation. Le renouveau de l'uniforme fut comme le symbole de cette résurrection. Le nombre des candidats à l'Ecole navale tripla et Georges Leygues posa la première pierre de la nouvelle Ecole sur les hauteurs de Lannion, à côté de Brest, le 14 novembre 1929. Un nouveau croiseur-école, la *Jeanne-d'Arc*, entraînait également en service.

Le 3 juillet 1928, sur la rade du Havre, Georges Leygues avait eu la joie de monter au chef de l'Etat les résultats d'un effort qu'il devait poursuivre jusqu'à sa mort.

Il s'éteignit à Saint-Cloud le 2 septembre 1933, à l'âge de 75 ans. Il lui fut

accordé des funérailles nationales. Toute la marine française était représentée à cette cérémonie. Une décision du 13 septembre 1933 rendit hommage à la mémoire de ce « serviteur éminent du pays » en donnant à un croiseur le nom de *Georges-Leygues*.

**L'HÉVEDER** (Louis), né le 24 janvier 1899 à Minihy-Trégier (Côtes-du-Nord).

*Député du Morbihan de 1930 à 1942*

Fils de petits paysans bretons et l'aîné d'une famille de onze enfants, il partagea dès son enfance la rude vie des travailleurs des champs et cela explique l'intérêt qu'il porta toujours par la suite, tout au long de sa carrière parlementaire, aux problèmes agricoles et plus particulièrement à la réforme du régime des baux ruraux. Il dut à ses qualités intellectuelles, en tant que boursier de l'Etat, de pouvoir poursuivre ses études, au collège de Lannion d'abord, puis au lycée de Rennes où il obtint le baccalauréat de mathématiques élémentaires. Ses remarquables aptitudes pour les disciplines scientifiques recurent une nouvelle et éclatante confirmation lorsque, la même année, L'Héveder fut reçu simultanément et avec, dans les deux concours, un excellent classement, à Polytechnique et à l'Ecole normale supérieure. Optant pour cette dernière, il devait en sortir agrégé de mathématiques et enseigner au lycée de Lorient.

C'est alors que devait commencer la carrière politique de ce socialiste militant, avec son élection au conseil d'arrondissement de Pont-Scorff en 1928 et au Conseil général en 1929.

La 1<sup>re</sup> circonscription de Lorient était alors représentée au parlement par Boulingand, instituteur et radical-socialiste. Son décès en avril 1930 appela une élection partielle et les sections socialistes de la circonscription furent unanimes pour présenter comme candidat L'Héveder que son active propagande avait fait connaître. C'est ainsi que le 4 mai 1930 il fut élu député dès le premier tour, par 8.785 voix contre 2.815 à Gaultier de Kermoal et 2.476 à Maulion.

Il devait être réélu au premier tour aux élections générales du 1<sup>er</sup> mai 1932, avec 9.713 voix contre 4.849 au plus favorisé de ses adversaires, Dorso. Il en ira de même pour la seizième et dernière législature de la III<sup>e</sup> République où il l'emporta encore très brillamment, le 26 avril 1936, par 8.402 voix contre 4.011 seulement à son principal adversaire, Michaud.

Inscrit à la Chambre au groupe socialiste, L'Héveder fit partie durant la 14<sup>e</sup> législature de la commission des comptes définitifs et de celle de la marine militaire durant les deux législatures suivantes, des commissions de l'enseignement et des beaux-arts et de la marine militaire ainsi que de la commission spéciale formée en 1936 pour examiner les projets de lois sociales.

Il participa tout particulièrement à la discussion des projets de budget pour 1932 concernant la marine marchande et la marine de guerre, les ports et l'instruction publique; pour 1933, touchant à la réalisation de la péréquation; pour 1934, au sujet de la réforme fiscale; pour 1935 et 1938, s'agissant de la marine marchande et de la marine militaire il intervint également dans la discussion de propositions de loi relatives aux baux à ferme, aux rentes viagères, pensions et retraites des ouvriers et ouvrières de la marine de guerre ainsi qu'à la crise de la pêche maritime et de l'industrie de la conserve.

On lui doit encore, entre autres rapports, ceux sur le statut du petit personnel des lycées et collèges, sur l'indemnisation des officiers marins mis à la retraite d'office et sur le rétablissement d'une 5<sup>e</sup> Région maritime.

Enfin, L'Héveder fut l'auteur d'un certain nombre de propositions de loi sur le règlement des fonds de commerce, sur la réforme de la loi de 1933 concernant les baux à ferme et proposant leur réduction, ainsi que sur les pensions des caporaux et soldats, quartiers-maitres et marins.

L'Héveder vota en 1940 la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

**L'HOMEL** (Augustin, Joachim, Emile de), né le 11 novembre 1813 à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), mort le 23 mars 1906 à Sorrus (Pas-de-Calais)

*Député du Pas-de-Calais de 1835 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 320, à L'HOMEL.)

S'étant prononcé le 11 février 1839 contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, Emile de Lhomel ne se représenta pas au renouvellement de 1839, laissant la place à son fils, Georges, qui ne fut d'ailleurs pas élu.

Conservant sur le plan local son activité politique, il ne se retira définitivement qu'en 1892, abandonnant en même temps la direction de la maison de banque fondée par son frère et qu'il avait prise en main à la mort de celui-ci en 1852.

Vice-président de la Chambre de commerce de Boulogne, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Montreuil, créateur du magasin au tabac de Montreuil, il fut l'un des fondateurs de la ligne ferrée d'Arras à Etaples d'une grande importance économique.

Il mourut en son château de Sorrus le 23 mars 1906 à l'âge de 93 ans.

**L'HOPITEAU** (Gustave Emile, Joseph), né le 26 avril 1860 à Ecroles (Eure-et-Loir)

*Député d'Eure-et-Loir de 1893 à 1912*

Sénateur d'Eure-et-Loir de 1912 à 1930.

Ministre de la Justice  
du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.

Gustave L'Hopiteau, républicain radical, élu député pour la première fois en 1893 par 6.162 voix contre 3.763 à M. Belhouard, maire de Chartres, et 1.626 à M. de La Salle, succéda à l'un des vétérans des assemblées, M. Noël Parfait, qui ne s'était pas représenté.

Élève du lycée de Chartres, L'Hopiteau fit ses études de droit à Paris, s'y fit inscrire au barreau, puis revint à Chartres, en 1886, exercer la profession d'avoué.

En 1892, il fut élu conseiller général du canton de Maintenon.

Il fut réélu député, au premier tour, le 8 mai 1898 par 7.200 voix contre 5.237 à M. Henri Bonnel, républicain rallié, et 203 à M. Bureau, collectiviste.

Il fut encore réélu le 27 avril 1902 par 6.399 voix contre 3.215 voix à M. Pierre Foursin, conseiller municipal de Paris, nationaliste, et 2.819 voix à M. Garbe.

Secrétaire de la Chambre des députés du 9 juin 1898 au 8 janvier 1900, membre du comité consultatif des chemins de fer, il fut réélu député le 6 mai 1906 par 7.603 voix contre 5.396 à M. Bartholon et le 24 avril 1910, au premier tour, par 7.470 voix contre 5.600 à M. Bartholon.

Dans sa profession de foi L'Hopiteau déclarait qu'il voulait un gouvernement franchement progressiste, libéral, tolérant des opinions adverses mais inflexible sur la stricte observation des lois. Il pensait que l'Etat devait rester étranger à toutes les religions et n'en protéger ni en affirmer aucune et que la séparation des Eglises et de l'Etat se produirait par la seule impulsion des mœurs et des idées.

Il défendit avec obstination les progrès réalisés et surtout la loi militaire et la loi scolaire. Tout en gardant son indépendance, il alla ensuite à la majorité des républicains de gauche, partisan de la stabilité ministérielle, ennemi de tout compromis avec les ralliés.

Protectionniste, il vota le maintien des tarifs douaniers, la révision du cadastre, la création du crédit agricole, la suppression des prestations et de l'impôt des portes et fenêtres, le remaniement du régime des postes, la suppression des octrois, la création d'une caisse des retraites pour les ouvriers vieux et infirmes, l'impôt global et progressif sur les revenus, les réformes sociales.

L'Hopiteau fut élu sénateur le 7 janvier 1912, au deuxième tour, par 386 voix contre 350 à Fessard et 331 à Labiche sur 723 votants.

Il fut ministre de la Justice dans le premier cabinet Millerand et le cabinet Leygues (1920).

Élu sénateur le 9 janvier 1921, au deuxième tour, par 380 voix contre 229 à Loisin sur 716 votants, il fut président de la commission des chemins de fer, des transports et de l'outillage national. Il intervint à ce titre sur le nouveau régime des chemins de fer, sur le projet

de loi relatif aux marchandises en souffrance dans les gares.

Il déposa une proposition de loi ayant pour objet d'encourager la construction d'habitations (1921).

En tant que rapporteur de la commission de législation civile et criminelle, il fit un rapport sur le projet de loi portant modification ou approbation de certaines dispositions du Code civil relatives à la nationalité. Il parla au cours de la discussion d'un projet de loi relatif au régime des loyers et d'un projet de loi concernant les chemins de fer d'intérêt général en Algérie (1922).

Il fit partie ensuite des commissions des affaires étrangères et de politique générale des protectorats, de l'aéronautique commerciale, de la commission des travaux publics dont il devint le président (1923).

Il fut proclamé membre du conseil d'administration de l'Office national des combustibles liquides (1927).

Il ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1930.

Gustave L'Hopiteau était officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

**LHOSTE** (JOSEPH), né le 5 mars 1876 à Meaux (Seine-et-Marne), mort au front le 11 mars 1917 à la Côte du Poivre.

*Député de Seine-et-Marne  
de 1910 à 1914.*

Né dans une modeste famille ouvrière, orphelin à l'âge de 12 ans, il dut alors quitter l'école primaire et, selon sa propre expression, « toujours travailler depuis ce moment ». Apprenti, puis ouvrier typographe, il se révéla bien vite un militant socialiste de la fédération de Seine-et-Marne et un militant syndicaliste de la fédération du livre. À ce double titre on lui doit, entre autres, la fondation de la bourse du travail de Meaux ; la confiance que plaçaient en lui ses camarades S.F.I.O. et de la C.G.T. les amena à le présenter aux élections législatives de 1910, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Meaux. Cette circonscription était jusqu'alors représentée au parlement par Emile Chauvin, agrégé de droit et député radical-socialiste depuis 1898, qui se retirait de l'arène politique.

Du programme de Lhoste, on peut retenir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, la suppression du Sénat « obstacle permanent à toutes les réformes », la reconnaissance aux fonctionnaires du droit syndical, la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, le développement des écoles professionnelles « surtout dans l'agriculture », le vote dès la première année de la législation du budget, et cela pour trois ans, l'indemnisation des fermiers sortants pour la plus-value donnée par eux à l'exploitation agricole, la suppression dans le même domaine de la saisie-brandan et du privilège des propriétaires sur la récolte et, enfin, la création d'un

bien agricole insaisissable ainsi que celle de prud'hommes agricoles.

Lhoste fut élu au second tour par 5.332 voix contre 5.240 à son principal adversaire, Lugol, qui s'était déjà opposé à Chauvin en 1906, sur 13.155 électeurs inscrits.

A la Chambre, il appartenait aux commissions de la législation fiscale et des économies ainsi qu'à celle des travaux publics. Il y fut aussi rapporteur de nombreux projets de loi concernant essentiellement l'établissement de voies ferrées d'intérêt local et il participa activement à la discussion des budgets de l'exercice 1911 (conseil supérieur de la petite propriété rurale), 1912, touchant le statut des instituteurs, et 1913, s'agissant du régime des journaux officiels.

En 1914, dédaigneux des privilèges parlementaires, Lhoste partit sur le front dès la mobilisation comme caporal mitrailleur. Pour avoir préféré le patriotisme tout court au patriotisme sans danger des tribunes, il devait tomber frappé d'un éclat d'obus à la tête le 11 mars 1917, à la Côte du Poivre.

Il avait 41 ans.

**LIAIS** (ADRIEN), né le 18 août 1839 à Caen (Calvados), mort le 12 novembre 1907 à Cherbourg (Manche).

*Député de la Manche de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 158.)

Adrien Liais avait eu raison de se prononcer contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement. Il fut en effet battu au renouvellement de septembre-octobre 1889, dans la circonscription de Cherbourg, au scrutin de ballottage, par 5.890 voix sur 15.469 votants contre 9.489 à Cabart-Danneville, élu.

Il ne se représenta pas en 1893 mais Cabart-Danneville ayant été élu sénateur, il tenta de reprendre son siège à l'élection partielle du 24 novembre 1895, là encore sans succès, n'obtenant au scrutin de ballottage que 3.748 voix sur 14.617 votants contre 7.128 à Albert Le Moigne, élu.

Il disparut dès lors de la scène politique et mourut le 12 novembre 1907 à Cherbourg à l'âge de 68 ans.

**LIAUTEY** (ANDRÉ, FRANÇOIS, MARIE, JOSEPH), né le 9 mars 1896 à Port-sur-Saône (Haute-Saône).

*Député de la Haute-Saône de 1932 à 1942.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 4 juin 1936 au 10 avril 1938.*

Docteur en droit, il fut, après la première guerre mondiale, arbitre au tribu-

nal de commerce de la Seine. Ses nombreuses activités l'amènèrent également à être président de la confédération générale des contribuables, vice-président du mouvement national d'épargne, secrétaire du syndicat national des bouilleurs de cru, président de l'union démocratique des Français indépendants, président de l'union nationale des anciens mobilisés, membre de la section permanente du conseil supérieur des pupilles de la Nation, puis de leur office unique, président de la conférence internationale des associations de mutilés et d'anciens combattants et professeur à l'Ecole des hautes études sociales.

Il était maire de Port-sur-Saône et membre, puis président du Conseil général de la Haute-Saône quand il se présenta aux élections législatives du 8 mai 1932. Dans son programme on peut, en particulier, retenir sur le plan parlementaire, la nécessité de deux votes successifs, à un jour d'intervalle, pour renverser un gouvernement, la réduction du nombre des députés, tout en respectant l'équilibre nécessaire entre les villes et les campagnes et l'interdiction du cumul du mandat parlementaire avec la profession d'avocat ou de collaborateur d'une société financière. Sur le plan agricole — auquel son programme faisait la plus large place, la Haute-Saône étant un département de polyculture et de petite propriété — Liautey demandait non seulement la liberté totale des bouilleurs de cru, mais aussi la réduction des importations agricoles excessives, un prix minimum pour l'achat du blé, le développement de l'enseignement et du crédit agricoles, enfin l'interdiction absolue de l'importation de tous produits végétaux ou animaux pouvant être fournis par la France et ses colonies.

Sur le plan des intérêts généraux, Liautey se prononçait pour le contrôle par la nation des monopoles de fait, la fusion des réseaux de chemins de fer en un seul, enfin l'établissement d'un grand programme de travaux publics et d'équipement national pour lutter contre le chômage.

Il avait été désigné à l'unanimité comme candidat du parti radical et radical-socialiste par le Congrès d'union des républicains, alors présidé par M. Jeanneney, sénateur et futur président de la Haute Assemblée. Il fut élu au second tour par 10.328 suffrages contre 8.729 à About, député sortant, sur 21.958 électeurs inscrits et 19.260 votants. Au premier tour Liautey avait obtenu 9.130 suffrages et Chavanne 8.705.

Il devait également être réélu au second tour, le 3 mai 1936, par 10.232 suffrages contre 8.178 à son adversaire Chavanne, sur 21.944 votants et 18.794 suffrages exprimés. Au premier tour, Liautey avait obtenu 7.818 voix et Chavanne 7.085.

Durant sa première législature, Liautey fit partie des commissions d'Alsace-Lorraine, du commerce et de l'industrie, de l'enseignement et des pensions. On lui doit, durant cette période, un certain

nombre de propositions de loi concernant la réforme de la législation des concordats, la possibilité de règlements transactionnels en faveur des commerçants ayant des difficultés de trésorerie, la priorité de vente par les agriculteurs de leur blé jusqu'à concurrence de cent quintaux avec un prix minimum assuré.

Il intervint aussi dans la discussion de propositions de loi et de résolution relatives à un programme d'outillage national, à l'institution d'une carte de mobilisé et à l'organisation des marchés de la viande et du lait.

Durant la législature suivante, Liautey fut membre des commissions de l'Administration générale, du commerce et de l'industrie, des mines et force motrice.

Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 4 juin 1936 au 22 juin 1937 dans le cabinet Léon Blum, puis dans le premier et le second cabinet Chautemps de juin 1937 à mars 1938, et de nouveau dans le cabinet Léon Blum du 13 mars 1938 au 10 avril de la même année.

Le 10 juillet 1940 à Vichy il vota la délégation de pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

Il était titulaire de la Croix de guerre au titre de la première guerre mondiale.

**LIBERT** (MARCEL, FRANÇOIS, JEAN-BAPTISTE), né le 8 octobre 1828 à ALENÇON (Orne), mort le 23 février 1892 à Paris.

*Sénateur de l'Orne de 1885 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 188.)

Réélu en 1891, Libert n'eut qu'une activité bien effacée au Sénat.

Il mourut le 23 février 1892 à Paris, à l'âge de 64 ans.

**LIERMANN** (LÉON, HENRY), né le 13 juillet 1889 à Roubaix (Nord).

*Député du Nord de 1928 à 1932.*

Employé de commerce, Léon Liermann fit brillamment la guerre de 1914-1918 dont il revint avec le grade de lieutenant, de nombreuses citations et décorations, et aussi de graves blessures qui le firent réformer à 90 %. Déjà titulaire de la Croix de guerre avec palmes et étoiles, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en 1919.

Il se présenta aux élections législatives de 1928 comme candidat d'union nationale dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lille. Il fut élu au second tour par 12.363 voix contre 11.875 à son principal concurrent, Briffaut sur 28.536 électeurs et 26.543 votants. Au premier tour les deux concurrents avaient respectivement obtenu 11.948 et 10.273 voix.

Le programme de Liermann ne se distinguait guère de celui des autres candidats si ce n'est qu'il demandait en particulier : la généralisation des allocations familiales, des facilités d'accès à la propriété, le perfectionnement de la loi sur les assurances sociales et l'amodiation de certains monopoles d'Etat.

À la Chambre, où il appartenait au groupe des républicains de gauche, Liermann fut membre des commissions des régions libérées et du travail ; il fut l'auteur de rapports sur le projet de loi ayant pour objet de fixer un délai aux ministres pour la production des mémoires justificatifs auprès des commissions compétentes ; il participa à la discussion des budgets de l'exercice 1930 concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires de l'industrie textile et les modifications de la loi de 1928 sur les assurances sociales touchant le salaire limite ainsi qu'à la discussion du budget des Beaux-arts de l'exercice 1931, s'agissant du statut des conservatoires nationaux de province et de celui de leurs professeurs.

Son mandat achevé, il alla se fixer à Menton afin de mieux soigner sa santé défaillante.

**LILLAZ** (HENRI), né le 6 janvier 1881 à Sainte-Colombe (Rhône).

*Député des Basses-Pyrénées de 1928 à 1936.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique du 2 mars au 13 décembre 1930.*

Ses études secondaires et de droit terminées, Henri Lillaz s'inscrivit au barreau de Paris. Ce fut pour lui l'occasion de devenir, dès 1904, le collaborateur de Louis Barthou qui apprécia en lui autant sa grande faculté de travail que sa vive intelligence pour laquelle aucun problème ne devait demeurer sans solution. Et ce fut cette même collaboration, devenue entre-temps étroite et pleine d'amitié, qui conduisit Lillaz à la politique, tout comme elle devait faire de ce Rhodanien un Béarnais d'adoption et de cœur. Il se fixa en effet dans les Basses-Pyrénées où son frère, Jean Lillaz, ingénieur principal du réseau des chemins de fer du Midi, y construisait la ligne Pau-Camfrant, via le tunnel du Somport.

Lillaz devait aussi faire dans ce Midi dont il s'était épris sa carrière politique, sous l'impulsion de son propre patron, Louis Barthou, l'un des plus illustres enfants du pays, sénateur des Basses-Pyrénées, puis membre de nombreux ministères, enfin président du Conseil.

Fixé depuis vingt-cinq ans dans la vallée d'Aspe où il dirigeait une entreprise industrielle, Henri Lillaz était conseiller général du canton d'Accous et avait été pendant la guerre chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'Intendance, lorsqu'il se présenta aux élections législatives de 1928 dans la circonscription d'Oloron, sa candidature se plaçant sous

le patronage de Louis Barthou, dont il pouvait seul se réclamer.

Radical indépendant, son programme s'apparentait à la politique d'union nationale. A ce titre, il entendait défendre la propriété, veiller à l'application des lois fondamentales de la République dans le respect de la liberté de conscience, donner aux fonctionnaires un statut fixant leurs droits et leurs devoirs, et enfin lutter contre « les sans-patrie, fauteurs de désordre et les traîtres ». Pour ce qui était des intérêts d'une région essentiellement agricole, il voulait une adaptation des lois d'assistance et d'assurance aux besoins des agriculteurs, une réduction du prix des transports des engrais, une protection douanière plus efficace en leur faveur.

Il se présenta aux élections du 29 avril 1928 sous l'égide de la gauche radicale. Assurément, rarement premier tour fut plus incertain puisque sur 15.705 électeurs et 13.150 votants, Lillaz obtenait 4.270 voix et son principal concurrent, Sarraihl, 4.270 également. Le second tour fut différent puisque Lillaz devait l'emporter par 6.654 voix, soit un peu plus de la moitié des suffrages exprimés. Sa situation devait d'ailleurs s'améliorer lors de l'élection de la 15<sup>e</sup> législature où il fut élu dès le premier tour avec 6.994 voix contre 6.422 à Sarraihl. Par contre, la 16<sup>e</sup> législature lui fut fatale. Il fut battu au second tour par 6.818 voix contre 6.880 à Jean Mendiou.

A la Chambre, où il siégeait sur les bancs de la gauche radicale, il appartient aux commissions des affaires étrangères, des mines, des travaux publics, de la marine militaire et enfin, en 1933, à celle des finances. Il fut l'auteur d'une proposition de loi portant ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte de services spéciaux, d'un ordre du jour motivé sur les interpellations relatives aux incidents du camp militaire de Chalons et intervint dans la discussion d'un projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés.

Enfin, il appartint, de mars à décembre 1930 au 2<sup>e</sup> cabinet André Tardieu en qualité de sous-secrétaire d'Etat pour l'Enseignement technique près le ministère de l'Instruction publique, poste dont il devait démissionner le 4 décembre 1930.

Avant tout homme d'affaires, il fut propriétaire, puis administrateur du Bazar de l'Hôtel de Ville, de la Société des grands hôtels de Biarritz et de la Société fermière des casinos, qu'il contrôla jusqu'à sa mort.

Homme de cheval, il était propriétaire de chevaux de course ; il était aussi animateur et organisateur de ces « saisons » qui devaient contribuer à acclimater définitivement le grand tourisme sur la Côte basque, rendant d'ailleurs le même service à la ville de Pau qui lui doit le plus clair de ses embellissements.

Journaliste, enfin, Lillaz avait fondé à Paris en 1917 le journal *Oui* qui s'intitula par la suite *L'Avenir de Paris* et il

était également propriétaire et directeur de *l'Indépendant des Basses-Pyrénées*.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**LIMON** (GUILLAUME, SYLVESTRE), né le 7 avril 1841 à Saint-Brandan (Côtes-du-Nord), mort le 9 juin 1920 à Saint-Brandan.

*Député des Côtes-du-Nord  
de 1902 à 1913.*

*Sénateur des Côtes-du-Nord  
de 1912 à 1920.*

Guillaume Limon, propriétaire agriculteur, se présente pour la première fois aux élections législatives en 1898, dans la circonscription de Loudéac, mais avec 8.280 voix il est battu par Mando, qui en obtient 11.402.

En 1902, il est élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Brieuc, avec 12.536 voix sur 19.938 votants. Il siégea au Palais Bourbon jusqu'en 1912, facilement réélu en 1906 avec 11.574 voix sur 19.301 votants, en 1910 par 9.614 voix sur 18.933 votants.

Le Provost de Launay, sénateur, étant décédé le 17 août 1912, il se présente pour le remplacer aux élections du 20 octobre et est élu au premier tour par 630 voix sur 1.236 votants.

Tout au long de ses mandats, aussi bien à la Chambre qu'au Sénat, il défend les intérêts de la terre bretonne et se consacre particulièrement aux questions agricoles. C'est ainsi que, lors de la discussion du budget de l'intérieur, en 1913, il intervient longuement à propos des chemins ruraux et demande la réforme de l'impôt des prestations, suggérant qu'il soit remplacé par des centimes généraux que les villes comme les campagnes paieraient.

En 1917, suite à l'interpellation de Justin Perchet sur le ravitaillement général, il demande que l'on tienne compte des ressources de chaque département pour les quantités à fournir à la réquisition.

Limon fit partie de la commission des pétitions, des commissions du développement de la natalité et des intérêts locaux.

D'origine modeste, il s'était élevé par un lent et rude travail et c'est ainsi qu'il fut lauréat de l'Ecole nationale d'agriculture du Grand-Jouan (1864).

Il était président du Comice agricole de Quintin, président et fondateur du syndicat central des agriculteurs des Côtes-du-Nord. Il collabora à plusieurs journaux agricoles et a publié *Les chemins ruraux* en 1912.

Epruvé par des deuils au cours de la guerre de 1914, il mourut le 9 juin 1920 à l'âge de 79 ans.

**LIMOZAIN-LAPLANCHE** (PIERRE, EMARD), né le 19 août 1845 à Mansle (Charente), mort le 24 mai 1928 à Mansle.

*Député de la Charente de 1898 à 1902.*  
*Sénateur de la Charente de 1903 à 1928.*

Ancien interne des hôpitaux de Paris, pharmacien, maire de Mansle, membre du Conseil général de la Charente puis président de cette assemblée, Pierre Limouzain-Laplanche est élu pour la première fois député le 22 mai 1898, au second tour de scrutin, par 6.326 voix contre 6.198 à Touzaud, monarchiste antisémite, sur 12.920 votants. Il n'est pas réélu en 1902 où il n'obtient que 6.477 voix contre 6.880 à Félix Marot, qui lui succéda.

Candidat aux élections sénatoriales du 4 janvier 1903, il est élu au premier tour de scrutin par 432 voix sur 828 votants. Il est renouvelé dans son mandat en 1912 et 1921.

Membre de la gauche démocratique, Limouzain-Laplanche, homme d'une discrète modestie, préféra, tant à la Chambre qu'au Sénat, le travail en commissions — comme celle de l'hygiène, de l'assistance et de l'assurance sociales — aux aléas de la tribune : il n'intervint que rarement et encore fallut-il que la Haute Assemblée s'attachât à ce qui le touchait particulièrement comme l'exercice de la pharmacie et l'organisation des services pharmaceutiques de l'armée, ou les questions agricoles et viticoles auxquelles le département de la Charente se trouvait intéressé.

Ce démocrate éprouvé, dont la fidélité aux convictions républicaines de sa jeunesse fut constante, mourut en cours de mandat le 24 mai 1928 à près de 83 ans.

**LINARD** (DÉSIRÉ, ADOLPHE), né le 29 octobre 1839 à Givet (Ardennes), mort le 30 avril 1898 à Rethel (Ardennes).

*Député des Ardennes de 1888 à 1898.*  
*Sénateur des Ardennes en 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 163.)

Candidat aux élections générales de 1889 dans la circonscription de Rethel, il conserva son siège, ayant obtenu, au premier tour le 22 septembre, 8.008 voix sur 13.353 votants, contre 5.159 au conservateur Ternaux-Compans.

Il déploya alors une grande activité, d'abord au sein de commissions spécialement désignées pour l'examen de projets ou propositions de loi et à la commission du travail, qui le chargea du rapport sur le projet relatif à l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels. Il fut aussi l'auteur de plusieurs textes et notamment d'une proposition de loi, contresignée par plusieurs de ses collègues, instituant l'impôt sur le capital.

En séance, il prit part à de nombreux débats.

Entre-temps, il avait été élu conseiller général du canton de Rethel (1890) ; il devait bientôt accéder à la vice-présidence de l'assemblée départementale.

Linard conserva son fauteuil lors du renouvellement de la Chambre, obtenant le 20 août 1893, au premier tour, 7.173 voix sur 12.787 votants, contre 5.320 à son concurrent principal, le même Ternaux-Compans qu'il avait battu quatre ans plus tôt.

Il prit part à l'examen de nombreux textes législatifs : tarification douanière des sucres extra-européens, impôt sur le capital, etc.

En séance publique, il intervint à plusieurs reprises dans des débats d'ordre économique, en particulier, pour soutenir des amendements aux textes budgétaires concernant le commerce et l'industrie, l'agriculture, les monopoles et exploitations industriels de l'Etat et pour prendre part, de nouveau, à la discussion sur le régime des sucres.

Son état de santé lui commandant de ménager ses forces, une élection partielle provoquée dans son département des Ardennes par le décès d'Ernest Drumel lui permit de se présenter au Sénat, où il fut élu le 6 février 1898, au premier tour, par 475 voix sur 850 votants, contre 365 à son principal concurrent, Lartigues.

Les premières atteintes du mal qui devait l'emporter lui imposèrent une activité très réduite. Il siégea peu à la Haute Assemblée, le temps d'une demi-session pendant laquelle il ne se manifesta que par ses votes, notamment pour l'augmentation des primes à la culture du lin et du chanvre, pour l'octroi de bourses plus substantielles aux élèves de l'enseignement supérieur.

Il mourut subitement à Rethel le 30 avril 1898.

Linard était chevalier du Mérite agricole.

**LINTILHAC** (EUGÈNE, FRANÇOIS, LÉON), né le 5 janvier 1854 à Aurillac (Cantal), mort le 16 juillet 1920 à Neuilly (Seine).

*Sénateur du Cantal de 1903 à 1920.*

Deuxième des six enfants d'une famille de commerçants modestes, Eugène Lintilhac fit ses études au collège de sa ville natale Orphelin de bonne heure, il dut entrer comme répétiteur au lycée Saint-Louis pour continuer ses études en Sorbonne Agrégé de lettres, il enseigna la rhétorique au lycée Hoche de Versailles puis au lycée Jeanson-de-Sailly et au lycée Saint-Louis de Paris. Reçu docteur ès lettres à 26 ans il fut, au début du siècle nommé maître de conférences à la Faculté des lettres de la capitale. Quelques années plus tard, étant déjà sénateur, il devait obtenir la licence en droit.

Son entrée dans la vie politique se situe en 1898 lorsque Leygues, nommé ministre de l'Instruction publique, l'appela auprès de lui comme chef de cabinet. En 1903, ayant repris sa liberté, il fut choisi par ses compatriotes du canton de Laroquebrou pour siéger au Conseil général du Cantal, qui, en 1905, en fit son président, fonction qu'il conserva pendant de longues années. Entre-temps, il s'était présenté sans succès à la députation, lors l'élection partielle de 1890, dans l'arrondissement de Saint-Flour.

Il eut plus de succès au Sénat lors du renouvellement triennal de 1903. Candidat républicain radical, il fut élu le 4 janvier au premier tour avec 307 voix sur 577 votants, battant le sénateur sortant Baduel (républicain), qui n'obtint que 205 suffrages. Alors commença une carrière parlementaire qui devait être longue puisqu'il conserva son siège jusqu'en 1920, ayant été réélu le 7 janvier 1912, au premier tour, avec 322 voix sur 572 votants contre 245 à Charmes, sénateur sortant (modéré) et 241 à Hugon, ancien député (gauche radicale).

Carrière longue menée de front avec une activité littéraire féconde. Collaborateur de journaux et revues dont *La Revue des Deux Mondes*, critique dramatique, conférencier, historien, essayiste, il publia des études sur la culture grecque, sur les félibres, sur les problèmes de l'enseignement, sur l'art oratoire ; plusieurs de ses œuvres furent couronnées par l'Académie française : *Lesage, Beaumarchais et ses œuvres, Précis historique et critique de la littérature française*. Son *Histoire générale du théâtre en France* fit autorité.

Carrière laborieuse encore. Dès son entrée au Sénat, Lintilhac s'était inscrit au groupe de la gauche démocratique, dont quelques années plus tard il fut vice-président. Travailleur infatigable il fit partie de nombreuses commissions spéciales et de plusieurs commissions permanentes : commissions des finances, affaires étrangères, chemins de fer, enseignement supérieur, départements libérés, Alsace et Lorraine — au sein desquelles il participa efficacement à l'examen et à la rédaction d'une foule de textes législatifs : sur les autorisations de congrégations, sur l'enseignement, sur les lois ouvrières, sur les réunions publiques, sur les pensions, sur la protection de la santé publique, etc. Il fut souvent chargé « de rapporter » sur des textes importants concernant en particulier le divorce, les opérations électorales, la sincérité du vote, l'enseignement supérieur ; pendant plusieurs années la commission des finances lui confia la présentation des rapports sur les crédits budgétaires de l'Instruction publique, de l'Imprimerie nationale, de l'Agriculture, des beaux-arts, de l'Intérieur. En 1910, il s'inscrivit au groupe interparlementaire de la prévoyance sociale de l'enfance et de l'adolescence et quelques années plus tard il fut nommé membre du conseil supérieur des retraites ouvrières.

La consécration de cette activité féconde, Lintilhac la trouva dans la confiance que lui manifestèrent ses collègues lorsque, le 11 janvier 1910, ils le portèrent à la vice-présidence. A la vérité, c'est surtout l'orateur qui honoraient leur tribune que les sénateurs avaient voulu distinguer.

C'est surtout dans les grands débats politiques, dans les discussions techniques aux implications philosophiques ou culturelles que Lintilhac déploya les trésors de son éloquence et de sa vaste érudition. A cet égard, il convient de citer le discours qu'il prononça le 6 novembre 1903 lors de la discussion de l'abrogation de la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement.

Autre discours notable, celui qu'il prononça le 6 décembre 1905 pour expliquer les raisons pour lesquelles il voterait pour l'ensemble du projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Grand discours encore, le plus éloquent peut-être, celui qu'il fit, le 11 décembre 1906, en faveur de la translation des cendres de Zola au Panthéon.

Pendant toute la période antérieure à la guerre, il avait soutenu la politique du bloc des gauches.

Pendant la guerre, il déposa et fit voter à l'unanimité des sénateurs, un ordre du jour approuvant la politique de Briand (1916) ; il vota, l'année suivante, la confiance au cabinet Ribot.

Lintilhac venait à peine d'achever son œuvre maîtresse, *Vergniaud, le drame des Girondins*, qu'une mort brutale vint le surprendre en son domicile de Neully, le 16 juillet 1920.

Engène Lintilhac était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, officier de la Couronne d'Italie, commandeur du Nichan Iftikhar, commandeur de l'Ordre de Salomon.

**LINÏER** (Louis), né le 1<sup>er</sup> décembre 1878 à Nantes.

*Sénateur de la Loire-Inférieure  
de 1927 à 1931.*

Louis LinÏer commence ses études à Nantes et les continue à Arcachon. Reçu docteur en droit en 1902 par la Faculté de droit de Paris, après avoir fait son stage et plaidé à Paris, il prête serment devant la Cour d'appel de Paris le 21 novembre 1900 et s'inscrit au barreau de Nantes en 1903. Membre du Conseil de l'Ordre en 1922, il est élu bâtonnier en 1929 et réélu en 1931.

Lieutenant de la territoriale en 1914, il passe dans l'aviation comme capitaine, sur sa demande, en 1915 et devient chef de groupe à l'escadrille de bombardement 23.

Professeur d'économie politique et de droit civil à l'École libre de droit et de notariat de Nantes de 1908 à 1927, puis professeur honoraire depuis cette

date, Louis Linÿer est aussi président de la Société de géographie de 1918 à 1927, puis président d'honneur.

Vice-président de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels de la Loire-Inférieure de 1912 à 1920, président de la caisse de secours de la Société industrielle, la plus importante société de secours mutuels de la Loire-Inférieure, et de la société « La Concorde » du Loroux-Bottereau, Louis Linÿer s'attache particulièrement à toutes les questions mutualistes.

Elu conseiller municipal et maire du Loroux-Bottereau en mai 1912, puis conseiller général du canton en 1919, il est toujours réélu dans ces deux postes sans concurrent. Il rapporte le budget au Conseil général de la Loire-Inférieure, puis, de 1922 à 1927, préside la commission départementale.

Pour remplacer le marquis de Montaigu, conservateur, Louis Linÿer se présente comme sénateur sous l'étiquette de l'Union nationale et il est élu au premier tour de scrutin avec 678 voix sur 960 suffrages exprimés, Lefort son adversaire n'en recueillant que 236.

Il siège à la commission d'administration générale, départementale et communale, ainsi qu'à la commission administrative et à la commission de l'air. Le 7 juin 1932, il est élu secrétaire du Sénat par 180 voix sur 183 votants au premier tour de scrutin.

Aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932, Louis Linÿer est réélu au premier tour de scrutin, en tête de tous les candidats, avec 654 voix sur 997 suffrages exprimés.

Il appartient dès lors à la commission des finances et intervient fréquemment à la tribune dans les domaines les plus divers, rapportant souvent les conclusions de cette commission, ainsi que celles de la commission d'administration générale, au sein de laquelle il travaille activement.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vote le projet de loi constitutionnelle.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et titulaire de trois citations, dont deux à l'ordre de l'armée, il est également décoré de la Croix de guerre et de la Croix du combattant.

**LILOVILLE (Félix)**, né le 9 novembre 1859 à Faul (Meurthe-et-Moselle)

*Député de la Seine de 1919 à 1924*

Il acquit pendant les études universitaires qui lui permirent de s'inscrire au barreau de la Cour d'appel de Paris des connaissances juridiques qui orientèrent vers ce domaine l'essentiel de son activité parlementaire. Il avait d'ailleurs trouvé dans sa famille sa vocation de juriste.

Félix Liouville fut élu le 16 novembre 1919 député de la Seine, dans la 4<sup>e</sup> circonscription où la liste d'union républi-

caine et sociale qui s'opposait à la liste socialiste S.F.I.O. remporta les 14 sièges à pourvoir. Lui-même obtint 149 063 voix sur 276 730 suffrages exprimés. Le programme électoral présenté par l'union républicaine et sociale résumait ainsi le choix qui s'offrait aux électeurs : « le progrès dans l'ordre républicain ou la ruine et la misère dans l'anarchie bolchéviste ». Le premier terme de l'alternative parut préférable aux intéressés.

Installé au parlement, il fait partie de plusieurs commissions, notamment de celle des douanes et de celle de la législation civile et criminelle vers laquelle le dirige naturellement sa formation juridique. Il dépose ainsi des propositions de loi relatives à diverses questions de droit civil ou pénal (atteintes à la défense nationale, répression de l'usurpation des titres professionnels, adoption, conseil de prud'hommes). Il prépare un avis au nom de la commission de la législation sur un projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales. Il fait de nombreux rapports sur des questions juridiques : successions, divorce, naturalisation, adoption, propriété scientifique. Il s'intéresse à la situation des étrangers (séjour et établissement en France, possession d'immeubles) et aux magistrats des colonies. Il rapporte également un projet de loi créant un office des mines domaniales de la Sarre.

Enfin, il participe aux discussions en séance et propose des amendements à des projets et propositions sur les loyers et sur les baux commerciaux.

Il avait été nommé le 14 février 1922 membre d'une commission consultative chargée de donner un avis sur les mesures particulières à adopter en vue de l'administration ou de la réalisation des biens liquidés, ou de suivre les opérations de liquidation.

Il ne se représenta pas aux élections de 1924.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**LISBONNE (EMILE)**, né le 20 juin 1876 à Nyons (Drôme).

*Sénateur de la Drôme de 1924 à 1938.*

*Ministre de la Santé publique du 26 octobre au 26 novembre 1933*

Né à Nyons le 20 juin 1876 d'une famille d'avocats et de magistrats, à laquelle appartenait Eugène Lisbonne, avocat, sénateur de l'Hérault, rapporteur au Sénat de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, Emile Lisbonne quitta le lycée d'Avignon pour entrer à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, puis à celle de Paris.

Le 6 janvier 1924, après être arrivé en tête au premier tour avec 177 voix, Emile Lisbonne est élu sénateur radical-socialiste de la Drôme par 429 voix sur 719 votants. Il occupait alors les fonctions de substitut du procureur de la

République à Paris et, après son élection, il fut nommé vice-président honoraire au tribunal de la Seine.

Eugène Lisbonne s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et radicale et radical-socialiste. En février 1924, il est élu membre suppléant de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice; membre titulaire de cette cour en février 1925, il est à nouveau élu membre suppléant en février 1927.

Ses interventions à la tribune sont nombreuses et portent, notamment, sur les divers budgets. Au nom de la commission de législation civile et criminelle, il rapporte un projet de loi sur la nationalité et un autre sur la révision du code de justice militaire de l'armée de terre. En mars 1929, il dépose une proposition de loi sur la réorganisation judiciaire.

Le 20 octobre 1929, Emile Lisbonne est réélu sénateur au premier tour de scrutin par 404 voix sur 720.

En tant que rapporteur de la commission de législation civile et criminelle, il défend de nombreux textes. En 1931, avec Bienvenu Martin, il dépose une proposition de résolution à l'adresse de la République espagnole, puis rapporte le projet de loi portant création d'une cour spéciale de justice militaire.

Albert Sarraut constitue son premier ministère, composé à peu près uniquement de radicaux, le 27 octobre 1933, et il choisit Emile Lisbonne comme ministre de la Santé. Ce ministère est renversé par les socialistes moins d'un mois plus tard, le 24 novembre.

En 1934, lors de la discussion sur la question de confiance, sur le contre-projet Peyronnel, au sujet du marché du blé, Emile Lisbonne déclare que « le plus grand ennemi de la classe agricole et de la classe ouvrière, comme d'ailleurs de l'activité économique du pays, c'est l'instabilité ministérielle » et il ajoute qu'il ne prendra pas « la responsabilité de faire tomber le gouvernement ».

Vice-président du comité exécutif du parti radical, président de la fédération des œuvres laïques de la Drôme, président du comité national pour la réhabilitation des victimes des conseils de guerre, Emile Lisbonne, au Sénat, au nom de la commission de législation, puis au nom de la commission des affaires étrangères à partir de 1937, témoigne d'une grande activité.

Aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938, battu de 10 voix par l'adversaire qui le précède, il n'arrive qu'en quatrième position avec 360 voix sur 732 votants et n'est pas réélu.

**LISSAC (PIERRE)**, né le 17 avril 1869 à Morez (Jura), mort le 18 avril 1931 à Morez.

*Député du Jura de 1914 à 1919.*

Maire de Morez et conseiller général du Jura, Pierre Lissac restera fidèle toute

sa vie à son département natal. Il appartenait à une famille d'industriels lunetiéristes de Morez.

Il fut élu député du Jura le 10 mai 1914, dans l'arrondissement de Saint-Claude, au second tour de scrutin, par 6 202 voix contre 5 177 à son principal adversaire, le député sortant Berthod, sur 11 737 votants.

Se présentant sous l'étiquette du parti socialiste Pierre Lissac promettait à ses électeurs « la fin de l'immoralité et du scandale » par l'instauration du « socialisme régénérateur » en dehors duquel il n'y avait plus que « calculs et spéculation ». Dans le programme que présentait le parti socialiste pour soutenir ses candidats, où il reprenait ce qui, disait-il, n'était rien d'autre que l'ancien programme des radicaux devenus conservateurs il était fait un appel aux « déistes » dont faisaient partie naturellement les membres du parti socialiste.

Au cours de la législature, il fit un rapport, au nom du 7<sup>e</sup> bureau, sur l'élection de Le Roy (1<sup>re</sup> circonscription de Cambrai Nord) et fut membre de la commission des douanes.

Absorbé en première lieu par ses fonctions locales, il eut au parlement une activité discrète et lorsqu'il se représenta aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur la liste socialiste unifiée, les 8 563 voix qui se portèrent sur son nom — le quotient électoral était de 13.332 — ne suffirent point à assurer sa réélection.

Il ne se représenta pas et décéda à Morez, sa ville natale, le 18 avril 1931, à l'âge de 62 ans.

**LISSAR (JEAN)**, né le 6 février 1871 à Rosario-de-Santa Fé (République Argentine).

*Député des Basses-Pyrénées de 1928 à 1935.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées de 1934 à 1943.*

Issu d'une famille modeste qui, comme beaucoup d'autres familles basques d'alors, avait émigré en Amérique latine, le jeune Jean Lissar fut envoyé à Lille pour y faire ses études de médecine. Ayant obtenu son diplôme de docteur il s'installa en 1908 à Hasparren. Homme affable, praticien dévoué qui se signala pendant la Grande Guerre en assumant l'organisation et la direction d'un hôpital militaire dans sa ville. Lissar, cédant aux sollicitations de ses amis, se lança dans la vie publique lorsque la paix revint.

Il fut d'abord en 1920 élu conseiller général du canton d'Hasparren, qu'il représenta sans interruption au « Parlement de Navarre » jusqu'à la seconde guerre mondiale. En 1924, il entra au conseil municipal de sa ville, qui l'élit maire sans concurrent le 17 mai 1925, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. Bientôt entré à la Chambre d'agriculture, il en assuma pendant quelques années la vice-présidence.

Ainsi Lissar était devenu une personnalité de premier plan et lorsque survinrent les élections législatives pour le renouvellement de la Chambre, en 1928, il se porta candidat de la fédération républicaine dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Bayonne. Se réclamant de l'« union nationale », il se prononçait dans sa profession de foi notamment pour la politique d'équilibre financier du président Poincaré, pour la propriété et contre la propagande soviétique, pour le retour des congrégations religieuses, pour l'expansion économique. Il fut élu député le 22 avril au premier tour, avec 8 632 voix sur 11 561 votants contre 1 437 à son principal concurrent, le socialiste Cucq.

A la Chambre il adhéra au groupe de l'union républicaine démocratique et fit partie des commissions de l'hygiène et de la marine marchande, auxquelles il consacra l'essentiel de son activité de parlementaire.

Il fut aussi l'auteur de plusieurs propositions de loi visant la protection douanière des conserves de poisson.

Lissar conserva son siège lors des élections générales de 1932, obtenant au premier tour (1<sup>er</sup> mai) 7 975 voix sur 12 343 votants contre, respectivement, 2 393 et 1 018 voix à ses deux concurrents : Laffitte, radical-socialiste, de L'Espée, conservateur. Il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine. Il continua de suivre les débats sans y prendre la parole, préférant exprimer ses choix politiques d'autre manière. A cet égard, il convient de relever qu'il soutint régulièrement de ses votes Poincaré et sa politique de redressement financier et monétaire, tandis qu'à part le cabinet Briand de 1929 tous les autres ministères de gauche provoquèrent ses votes de défiance.

Il fut de la majorité qui, dans la soirée historique du 6 février 1934, renversa le cabinet Daladier, vota l'investiture du président Doumergue.

L'âge aidant, Lissar regardait vers le Palais du Luxembourg. Une double élection partielle dans les Basses-Pyrénées, provoquée par la mort de Louis Barthou et de Catalogne, lui permit d'y entrer. Il se présenta sous l'étiquette de l'union républicaine démocratique et le 9 décembre 1934, au premier tour, fut élu sénateur, avec 520 voix sur 1 017 votants contre 267 au député Lillaz (gauche radicale), 293 à G. Moutet (député radical indépendant) et 334 au radical-socialiste Hirigoyen, maire de Biarritz. Il conserva son siège lors du renouvellement de la série à laquelle appartenait le département, réélu le 20 octobre 1935 au premier tour en même temps que Léon Bérard et Champetier de Ribes avec lesquels il faisait liste commune, recueillant 622 voix sur 1 027 suffrages.

Ayant démissionné de sa fonction de député, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine du Sénat, dont il fut le secrétaire pour 1935. Il fit partie des commissions : de l'air, d'adminis-

tration générale, départementale et communale, de l'hygiène et prévoyance sociale, de comptabilité. C'est là que son activité se manifesta, ainsi que par le dépôt de questions écrites car il n'eut pas l'occasion de prendre la parole en séance publique.

Son dernier acte politique fut, le 10 juillet 1940, à l'Assemblée Nationale réunie à Vichy, le vote de la loi accordant les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

**LIZOT** (PIERRE, GUSTAVE), né le 13 avril 1831 au Havre (Seine-Inférieure), date et lieu de décès non connus.

*Sénateur de la Seine-Inférieure de 1882 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 169.)

Pierre Lizot dont l'activité fut des plus réduites en 1889 et en 1890 ne s'est pas représenté au renouvellement triennal du 4 janvier 1891.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**LOBET** (JULES), né le 31 juillet 1871 à Ay (Marne), mort le 28 avril 1925 à Ay.

*Député de la Marne de 1919 à 1925.*

Jules Lobet, qui était fils de cultivateurs, devint à 27 ans ouvrier d'atelier dans une compagnie de chemins de fer et ne cessa plus, par la suite, de porter un très vif intérêt à tout ce qui concernait cette branche importante de l'économie nationale. Il militait dans le syndicat des chemins de fer de l'Est dont il fut le secrétaire général en 1912 et devint bientôt directeur politique de l'hebdomadaire socialiste *Le Travail*, en collaboration avec son collègue de Seine-et-Marne, Chaussy. D'autre part, il manifesta son attachement au pays natal dont il fut conseiller municipal et pour lequel il réclama une aide en 1924, lors de grandes inondations de la Marne.

Il fut élu député le 16 novembre 1919, alors que s'affrontaient trois listes dans le département : la liste d'union républicaine qui remporta 4 sièges, la liste d'entente républicaine, 2 sièges et enfin la liste du parti socialiste unifié, où figurait Jules Lobet, qui fut seul élu par 10 754 voix (sur un total de 67 003 suffrages exprimés).

Il s'inscrivit au groupe du parti socialiste et fut membre très actif, et vice-président de la commission des travaux publics et moyens de communication ainsi que de la commission du règlement.

C'est encore sur la liste du parti socialiste unifié qu'il est réélu (seul sur la liste) le 11 mai 1924, avec 13 551 voix sur 86 595 suffrages exprimés, tandis que la liste de l'union des gauches remportait 4 sièges et la liste de l'alliance

républicaine, 2. Il fait à nouveau partie de la commission des travaux publics.

Au cours de sa carrière parlementaire, il s'attacha essentiellement à l'amélioration de la condition des agents et ouvriers des chemins de fer : il soumit plusieurs propositions de loi relatives, notamment à la journée de travail, aux retraites, à la réintégration des cheminots révoqués pour vol de charbon et acquittés par le conseil de guerre ; il est rapporteur d'autres propositions et demande à plusieurs reprises à interpeller le gouvernement à l'occasion de graves accidents de chemins de fer.

Il meurt dans son pays natal le 28 avril 1925, à l'âge de 53 ans.

**LOCKROY** (ÉDOUARD, ÉTIENNE, ANTOINE SIMON dit), né le 18 juillet 1838 à Paris, mort le 22 novembre 1913 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Représentant de la Seine  
à l'Assemblée Nationale en 1871.*

*Représentant des Bouches-du-Rhône  
à l'Assemblée Nationale de 1873 à 1876.*

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1876 à 1881.*

*Député de la Seine de 1881 à 1910.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie  
du 7 janvier 1886 au 30 mai 1887*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-arts  
du 3 avril 1888 au 22 février 1889*

*Ministre de la Marine  
du 1<sup>er</sup> novembre 1895 au 29 avril 1896  
et du 28 juin 1898 au 22 juin 1899*

*Ministre de la Guerre par intérim  
du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 170.)

Candidat aux élections du 22 septembre 1889 — faites au scrutin uninominal — dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il obtint au premier tour 6 598 voix sur 14 387 votants et fut élu au second tour de scrutin par 7 911 voix contre 5 320 à un candidat boulangiste, Emile Massard.

Au cours de la législature 1889-1893, ses collègues le désignent comme rapporteur du projet de loi relatif à l'arbitrage en matière de conflits du travail, puis lui confient les fonctions de rapporteur général du budget de 1893. Il préside également la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la protection de la santé publique.

Il prend part à plusieurs reprises à des discussions intéressant la marine nationale. Enfin, il est élu vice-président de la Chambre le 8 mai 1893.

A nouveau candidat aux élections générales de 1893 dans la même circonscription, son élection est acquise cette fois dès le premier tour, le 20 août 1893, par 6 686 voix sur 12 776 votants.

Dès le début de la nouvelle législature, il est confirmé dans ses fonctions de vice-président de la Chambre, poste qu'il occupa jusqu'au 31 octobre 1895, et participe notamment, au cours de cette période, à la discussion d'un projet de loi tendant à ouvrir des crédits pour l'expédition de Madagascar.

Nommé ministre de la Marine le 1<sup>er</sup> novembre 1895 dans le cabinet Léon Bourgeois, il défendit le budget de son administration devant les Chambres mais dut démissionner avec ses collègues le 30 avril 1896 à la suite du vote du Sénat refusant d'accorder les crédits destinés à la relève des troupes de Madagascar.

Comme ministre de la Marine, Lockroy avait préparé un plan de réforme de l'organisation navale et avait notamment créé l'École supérieure de guerre de la marine. Après la chute du ministère Léon Bourgeois, il publia d'ailleurs un ouvrage intitulé *La Marine de guerre, six mois rue Royale*, où il exposait ses vues sur l'organisation de la défense nationale dans le domaine maritime.

Revenu à son banc de député, il prend part à plusieurs débats intéressant la marine de guerre et intervient dans le débat suscité par l'arrêt de la Cour de cassation dans l'affaire Zola.

Aux élections générales du 8 mai 1898, Lockroy fut réélu dès le premier tour dans sa circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par 9 437 voix sur 15 278 votants.

Après la chute du cabinet Méline, il occupa à nouveau le poste de ministre de la Marine dans le 2<sup>e</sup> cabinet Henri Brisson du 28 juin 1898. Il garda ce portefeuille jusqu'au 22 juin 1899 dans les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> cabinets Charles Dupuy qui succédèrent au ministère d'Henri Brisson, mais dut quitter le pouvoir à la suite de la crise qui aboutit à la formation du grand ministère Waldeck-Rousseau. Membre du gouvernement au moment de l'incident de Fachoda, il eut à prendre des mesures importantes dans un moment difficile pour le pays. Il avait dû également assurer l'intérim du ministre de la Guerre du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1898, après la démission du général Chanoine, à la suite des interpellations sur l'affaire Dreyfus.

Son passage au ministère de la Marine devait laisser des traces profondes. Il s'était notamment efforcé de reconstituer la flotte et les bases d'opérations et de réorganiser les arsenaux.

Les élections générales du 27 avril 1902 le virent une nouvelle fois triompher dès le premier tour dans sa circonscription parisienne, par 9 055 voix sur 16 706 suffrages exprimés et 3 654 à son rival le plus favorisé. Bien qu'inscrit au groupe radical-socialiste, il ne tient pas la politique d'Emile Combes.

Réélu constamment vice-président de la Chambre, il présida de nombreuses séances et participa encore à plusieurs discussions concernant les problèmes de la marine de guerre ; à l'occasion de l'examen du budget de la marine pour

1904, il expose à nouveau ses vues sur l'organisation et l'administration de ce département ministériel.

Mais une douloureuse maladie rhumatismale le tint éloigné de la tribune et l'empêcha de se représenter aux élections de 1910.

Il mourut à Paris, en son hôtel du 31 boulevard Lannes, le 22 novembre 1913. Il était âgé de 75 ans. Ses obsèques furent célébrées en présence de Paul Deschanel, président de la Chambre, et de P. Baudin, ministre de la Marine, qui rendirent hommage à son sens de la démocratie et de la grandeur française.

**LOCQUIN (JEAN)**, né le 6 juin 1879 à Nevers (Nièvre).

*Député de la Nièvre de 1914 à 1932.*

Fils de Victor Loequin, avocat originaire de Saulieu, qui s'adonna à l'agriculture après avoir préparé une agrégation de droit, Jean Loequin, petit-neveu d'un géologue bourguignon, Jean-Jacques Collenet, était issu par sa mère d'une vieille famille nivernaise. Docteur ès lettres, licencié en droit, il embrasse la carrière d'avocat et se lance, tout jeune, dans la politique; à 19 ans, il adhère au parti socialiste, auquel il demeure indéfectiblement fidèle.

Il succède à son père à la mairie de Balleray dès 1908, devient conseiller général du canton en 1919, puis de 1924 à 1929 président du Conseil général de la Nièvre. Profondément attaché à sa province, Jean Loequin ne cesse, durant sa carrière politique, de défendre l'entité géographique et économique du Nivernais.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives des 26 avril et 2 mai 1914; il est élu au second tour, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nevers, par 9.760 voix contre 8.430 à Tricot, son principal adversaire, sur 18.540 votants.

Mobilisé le 7 août 1914 au 64<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, il est promu sous-lieutenant au 33<sup>e</sup> régiment le 19 juin 1915; il participe cependant aux travaux du parlement. Nommé secrétaire de la commission de la marine militaire, il est aussi membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts ainsi que de la commission de la révision constitutionnelle.

Au cours de la législature, il se fait remarquer dans tous les débats où sont en cause les questions fiscales, l'enseignement, les beaux-arts, les intérêts des anciens combattants ou leurs ayants droit, les arsenaux de la marine. Très au fait des questions agricoles qu'il a étudiées sous la direction de son père, il défend avec clairvoyance les intérêts des agriculteurs; dès 1917, il propose une organisation méthodique de la culture du blé afin que le pays n'ait pas à s'approvisionner à l'étranger.

En 1919, il est réélu au second tour de scrutin, battant Piélin, chargé d'affaires au Comité des forges, par 8.760 voix contre 6.319 sur 17.431 votants.

Il demeure secrétaire de la commission de la marine militaire et devient secrétaire de la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Son nom reste attaché à la défense de l'établissement national de Quérigny, spécialisé dans la fabrication des armes et du matériel de marine.

Au cours des discussions budgétaires de 1920 à 1924, il ne cesse de dénoncer la politique gouvernementale en matière d'armement naval, politique qui tend à la fermeture d'arsenaux et d'établissements nationaux pour en confier la fourniture à des industries privées. Convaincu de défendre les intérêts généraux du pays et les intérêts particuliers de sa région, il contribue à sauver les forges de La Chaussade.

Aux élections législatives de 1924, il est élu en tête de la liste du cartel des gauches qui emporte 3 sièges sur 4, avec 29.023 voix, le député sortant, Régnier, de l'union républicaine nationale, étant élu avec 26.269 voix.

Il entre à la commission des finances et demeure membre des commissions de l'enseignement et des beaux-arts puis devient rapporteur du budget de l'enseignement technique. Libéral en matière d'éducation nationale, il fait preuve d'un large esprit de tolérance religieuse et intervient dans les débats sur la réforme de l'éducation nationale.

Jean Loequin est partisan d'une politique de nationalisations; il présente en 1924 avec ses amis socialistes une proposition de loi tendant à l'institution d'un office national du blé permettant à l'Etat d'acheter la récolte à un prix fixé d'un commun accord. Il demande aussi la nationalisation des forêts et signe une proposition tendant à la nationalisation des engrais. Il propose la création d'un office national de la viande.

Il plaide la cause du Crédit agricole, réclame la fondation d'une caisse nationale contre les calamités, souhaite la création d'une caisse d'avances aux communes en faveur des populations rurales.

Réélu en 1928 avec 22.229 voix sur 61.399 suffrages, il demeure membre des mêmes commissions.

Au cours de cette législature, il continue à s'occuper activement des problèmes d'enseignement. Il rédige quatre rapports qui tendent à la création du conseil de la musique populaire, la réorganisation des théâtres nationaux, l'institution du cinéma national, la fondation de bourses en faveur des écoles d'art décoratif. Il est à l'origine de la convention appelée à sauvegarder le patrimoine artistique de la France. Persuadé de la valeur des échanges interculturels, il fait débloquer les crédits pour l'édification de la Casa de Velasquez à Madrid, où sont réunies l'Académie de France et l'Ecole des hautes études hispaniques.

En matière fiscale, il est partisan de l'allègement des impositions, en parti-

culier de celles qui paralysent la production ; il soutient le vote d'une taxe sur le chiffre d'affaires.

Il subit un échec aux élections législatives de 1932. Il continue à administrer sa commune de Balleray jusqu'en 1934 pour devenir maire-adjoint, puis maire de Nevers en 1939 jusqu'à sa destitution par Vichy, en 1940.

Excellent avocat, grand travailleur, Jean Locquin consacre ses loisirs à la connaissance des arts. Diplômé de l'École du Louvre, il avait publié une thèse sur *La peinture d'histoire de 1747 à 1785* et un *Catalogue raisonné de l'œuvre de J. Boudry, peintre des chasses de Louis XV*. On lui doit un bel ouvrage sur Nevers et Moulins. Aquarelliste de talent, historien d'art, membre du conseil des musées nationaux, vice-président de l'Union centrale des arts décoratifs, il collabore assidûment à la *Gazette des Beaux-arts* et autres revues d'art. En tant que journaliste, il participe à l'élaboration de la revue la *France active* et devient codirecteur de la *Tribune républicaine du Centre*.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, il continue de plaider.

Il est chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, grand-officier de l'Ordre yougoslave de Saint-Sava.

**LOHÉAC** (PIERRE, FRANÇOIS, MARIE), né le 6 juillet 1893 à Spézet (Finistère).

*Député du Finistère de 1936 à 1942.*

Fils d'agriculteur, Pierre Lohéac fut mobilisé en 1914 dans l'infanterie. Il rentra dans ses foyers sergent-chef et décoré de la Croix de guerre. Il prend la tête de la ferme familiale. S'intéressant à la vie locale, il fut élu conseiller municipal le 30 novembre 1919, puis maire de Spézet le 7 février 1924.

Tout naturellement tenté par la représentation nationale, il se présenta, sous l'étiquette U.R.D., aux élections législatives de 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Châteaulin. Mais Masson, S.F.I.O., bénéficiant du désistement du radical Le Guern, l'emporta par 6 505 voix contre les 6 056 suffrages que lui accordèrent ses électeurs. Son échec ne devait pas le décourager. Il fut toutefois battu à nouveau aux élections de 1932 par le même adversaire qui bénéficiait du désistement du radical-socialiste Le Dillasser. Sur 12 862 votants, Pierre Lohéac obtint au second tour 5 906 voix contre 6 353 à Masson.

Sa persévérance fut récompensée puisque, le 3 mai 1936, la division des voix socialistes lui donna le siège de la 2<sup>e</sup> circonscription de Châteaulin. Il l'emporta en effet au second tour avec 7 099 voix sur 12 872 votants, contre 5 684 à Masson. S.F.I.O., son adversaire habituel.

Républicain de gauche et de redressement paysan, il refusa d'adhérer à un groupement politique, désirant rester « indépendant ».

S'intéressant tout particulièrement à l'agriculture, il voulait favoriser le développement du crédit agricole et de la petite propriété. Défenseur également du petit commerce, il y voyait un rempart protégeant les institutions républicaines contre le socialisme d'Etat.

Partisan du désarmement, de la représentation proportionnelle et de la diminution du nombre des parlementaires, membre de la commission d'assurance et de prévoyance, il fut empêché de réaliser ses projets par la seconde guerre mondiale qui l'éloigna définitivement de la vie politique.

Il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940.

Il était décoré de la Croix de guerre 1914-1918.

**LOIZILLON** (Général JULIEN-LÉON), né le 15 janvier 1829 à Paris (Seine), mort le 3 mai 1899 à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).

*Ministre de la Guerre  
du 11 janvier au 3 décembre 1893*

Julien Loizillon entre à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr le 4 décembre 1847. Il en sort en 1849 dans les cuirassiers. Nommé sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> mai 1854, il sera promu capitaine, le 19 mars 1856, au cours de la campagne de la Crimée.

En 1865, il est nommé chef d'escadron et fait chevalier de la Légion d'honneur, le 28 décembre 1867, pour sa brillante conduite.

Au moment où la guerre éclate, il est major du 7<sup>e</sup> Dragons à Rouen et il reste dans cette ville à la tête du dépôt. Avec diverses troupes de marche, il prit, ensuite, part à la défense nationale en province. Promu lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1871, il fut fait officier de la Légion d'honneur le 21 mai 1871.

Colonel en 1875, général de brigade en 1879, il fut nommé directeur de la Cavalerie puis alla commander en Algérie les troupes de cette arme. Il reçut les trois étoiles en 1886.

En 1888, il quittait l'Algérie pour aller commander la division de Lunéville. Les services qu'il rendit dans ces fonctions le désignèrent, bientôt, pour le commandement en chef du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Lille et, entre-temps, pour la direction supérieure des grandes manœuvres de cavalerie.

Appelé au ministère de la Guerre le 11 janvier 1893 dans le 2<sup>e</sup> cabinet Ribot, il conservait ce portefeuille dans le cabinet Charles Dupuy jusqu'à la chute de ce cabinet le 3 décembre 1893. Il devait être remplacé par le général Mercier.

Quelques jours après, atteint par la limite d'âge, il passa dans le cadre de réserve.

Son passage au ministère de la Guerre ne fut marqué par aucun événement important, il y montra surtout des

qualités de technicien et d'administrateur.

« Sportsman parisien » célèbre, son duel avec M. Alphonse de Aldamo, le 1<sup>er</sup> janvier 1885, à la suite d'un incident survenu au cirque Molier, fit quelque bruit.

Il était le frère de l'auteur des *Lettres sur le Mexique* qui eurent, à leur époque, un grand succès.

Il a succombé aux suites d'une paralysie cérébrale qui l'avait frappé peu de temps avant, le 3 mai 1899, dans la propriété de Dammarié-les-Lys où il habitait depuis qu'il avait quitté le service actif.

Il était titulaire de la Médaille militaire, de la médaille de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, de l'Ordre du Nicham Iftikhar, et officier de l'Instruction publique.

**LOMBARD (ALFRED, PIERRE, VICTOR)**, né le 9 août 1825 à Orchamps (Jura), mort le 12 septembre 1897 à Bergerac (Dordogne).

*Député du Jura de 1879 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 175.)

Son échec en 1885 ne l'incita pas à se présenter en 1889; Alfred Lombard se tint désormais éloigné de la politique et mourut le 12 septembre 1897 chez son fils, sous-préfet de Bergerac.

**LOMBARD (LOUIS, FÉLIX)**, né le 21 mars 1851 à Vienne (Isère), mort le 30 décembre 1918 à Vienne.

*Député de l'Isère de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 175.)

Aux élections législatives du 22 septembre 1889, il est réélu dès le premier tour, dans sa 2<sup>e</sup> circonscription de Vienne; sur un total de 13.118 suffrages exprimés, il obtient 7.467 voix contre 5.180 à son principal adversaire, Gaillard.

Au cours de cette 5<sup>e</sup> législature, son activité se déploie principalement dans les commissions parlementaires: il présente un rapport sur l'élection de Bénézet dans l'arrondissement du Blanc (Indre). En 1890, il fait partie de la commission chargée d'étudier une proposition de loi organisant l'assistance judiciaire devant les justices de paix. En 1892, il est membre de la commission chargée d'examiner les pétitions.

Aux élections du 20 août 1893, il est battu par Plissonnier, ingénieur et propriétaire foncier, par 7.939 voix contre 7.728.

Après cet échec il ne tente pas de reconquérir son siège et se retire de la vie politique. Il meurt dans sa ville natale le 30 décembre 1918, à l'âge de 67 ans.

**LONG (MAURICE, JOSEPH)**, né le 15 mars 1866 à Crest (Drôme), mort le 15 janvier 1923 à Colombo (Ceylan).

*Député de la Drôme de 1910 à 1923.*

*Ministre du Ravitaillement  
du 12 septembre au 16 novembre 1917.*

Né à Crest, Maurice Long vient à Paris pour y terminer ses études juridiques et s'inscrit en 1888 à la Cour d'appel comme avocat. Nommé dans la magistrature, il occupe successivement les postes de substitut du procureur de la République à Digne, Montpellier et Lyon, puis démissionne pour reprendre sa profession d'avocat à Paris. Parallèlement à sa carrière judiciaire, Maurice Long est chroniqueur politique et littéraire de 1889 à 1892. A cette date il obtient son premier mandat électif en devenant conseiller général de la Drôme.

Il se présente sans succès, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Valence, aux élections législatives des 6 et 20 mai 1906; au second tour, Louis Dumont le devançait par 11.340 voix contre 2.236. Lors des scrutins du 24 avril et du 8 mai 1910, il se présente dans l'arrondissement de Die contre le député sortant Archimbaud; au premier tour celui-ci avait près de 6.000 voix d'avance mais au second tour Maurice Long est élu par 6.788 contre 6.391 au député sortant. Le 10 mai 1914 il est à nouveau élu au second tour, contre le même concurrent, avec 6.658 suffrages contre 6.198 à Archimbaud.

En août 1914, bien que dégagé des obligations militaires, il s'engage comme volontaire; capitaine au 3<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, il est blessé en novembre 1914 sur les bords de l'Aisne.

En 1919, il présente au nom de la commission chargée d'étudier les divers traités de paix un rapport sur les articles du Traité de Versailles relatifs aux droits et intérêts allemands en Asie.

Soutenant au cours de sa campagne électorale le programme du parti radical, il est inscrit au groupe républicain-socialiste et radical-socialiste et s'intéresse principalement aux questions coloniales et aux problèmes du ravitaillement. Au cours des dixième et onzième législatures il est membre de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. A ce titre, il est rapporteur du projet de loi approuvant l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 délimitant les frontières des possessions des deux puissances en Afrique équatoriale; il est également rapporteur de deux projets de loi concernant le Maroc: le premier approuvait l'accord franco-marocain du 30 mars 1912 organisant le protectorat dans l'empire chérifien, le second autorisait le gouvernement du Maroc à contracter un emprunt de 230 millions de francs.

Pendant la guerre, il appartient à la commission chargée des questions se rapportant au ravitaillement. En 1915 et 1917 il fait des interventions remarquées sur le problème des blés: prévoyant que la guerre serait longue, il met en garde

le Parlement contre le danger qu'il y aurait à gaspiller les ressources par un recours exagéré à l'importation de blés et farines pour le ravitaillement de la population civile. Du 12 septembre au 17 novembre 1917 il est ministre du Ravitaillement dans le cabinet de Paul Painlevé, succédant à ce poste à Albert Sarraut. Il s'occupe particulièrement de rétablir la stabilité monétaire et de développer l'assistance médicale.

Le 16 novembre 1919, avec l'introduction du scrutin de liste, il est élu à la plus forte moyenne avec 26.122 voix sur la liste du congrès républicain, l'emportant sur les listes de l'union républicaine d'action politique et sociale du parti socialiste.

Le 10 décembre 1919, il est nommé gouverneur général de l'Indochine où sur le plan institutionnel il crée le Conseil colonial de Cochinchine et la Chambre consultative de l'Annam.

Il meurt à Colombo le 15 janvier 1923, à 57 ans, alors qu'il rejoignait son poste après un séjour en France.

**LONQUET** (FRÉDÉRIC, Jean, LAURENT), né le 10 mai 1876 à Londres (Grande-Bretagne), mort le 11 septembre 1938 à Aix-les-Bains (Savoie).

*Député de la Seine de 1914 à 1919  
et de 1932 à 1936.*

Proscrit après l'écrasement de la Commune de Paris dont il faisait partie, son père, Charles Longuet, se réfugia à Londres. Reçu chez Karl Marx, il y connut et épousa sa fille Jenny. De ce mariage d'exil naquit Jean Longuet. Puissamment marquée par son milieu familial, sa jeunesse fut nourrie de la pensée et de l'action socialiste internationale. Dès la classe de philosophie qu'il suivait au lycée de Caen, il participa à la fondation d'un groupe socialiste. Inscrit ensuite à la Faculté de droit de Paris, il adhère au groupe des étudiants collectivistes et participe à la fondation de la revue *Le Mouvement socialiste*.

D'abord membre du parti ouvrier français, il suit Jaurès après les déchirements consécutifs à l'affaire Dreyfus au congrès de 1901 : il sera, en particulier, avec Renaudel, l'aile gauche du parti socialiste.

Il collabore au journal *La Petite République* de Jaurès et participe avec celui-ci à la fondation de *L'Humanité* en 1904, où il est spécialiste de politique étrangère.

Marié en 1902, il aura deux enfants, Robert et Carl.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives de 1914, dans la circonscription de Sceaux, sous l'étiquette socialiste. Il est élu le 1<sup>er</sup> juin 1914 par 10.151 voix contre 8.207 à Calary de Lamazière.

Pendant cette législature, il fait partie de plusieurs commissions : affaires extérieures et colonies, législation civile et criminelle, suffrage universel. Il prend part à de nombreux débats, en particulier aux discussions des projets de loi sur l'interdiction de l'absinthe et sur l'approbation du traité de Versailles.

Le succès des modérés aux élections de 1919 le prive de son siège. Il reprend alors ses activités au barreau.

Après la scission du parti socialiste au Congrès de Tours en 1920, il fonde avec Mayeras et Paul Faure *Le Populaire du Soir* qui deviendra ensuite *Le Populaire*, quotidien du matin.

En 1925, il est élu maire de Chatenay-Malabry et en 1929 conseiller général de la Seine, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. Son œuvre municipale a d'ailleurs laissé un profond souvenir chez ses concitoyens. En effet, il s'attache particulièrement aux projets en faveur des collectivités. D'ailleurs, la liste de ses réalisations démontre amplement qu'il fut un précurseur en matière sociale : piscine couverte, habitations à bon marché, stade, dispensaire, groupe scolaire, etc.

En 1932, de nouveau candidat socialiste aux élections législatives, il est élu député de la Seine le 8 mai, au second tour de scrutin, par 9.704 voix contre 8.340 à Nombiot.

Au cours de cette législature, il fait partie de la commission des affaires étrangères et de la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934.

Il est chargé de plusieurs rapports et, en particulier, de ceux qui concernent la ratification de la convention de navigation avec le Canada et de la proposition de résolution envoyant les félicitations de la Chambre des députés à la République espagnole. Il dépose de nombreuses demandes d'interpellation : politique à l'égard de l'Autriche et de ses mouvements fascistes, pacte de non agression franco-soviétique, scandale du Crédit municipal de Bayonne, repos hebdomadaire, réforme électorale, activités des ligues.

Il demande à ses concitoyens le renouvellement de son mandat de député aux élections de 1936. Mais, respectant les accords du Front populaire, il s'efface au second tour devant le candidat communiste mieux placé.

Il reprend alors ses multiples activités municipales, mais il trouve une mort prématurée lors d'un accident d'automobile, à Aix-les-Bains, le 11 septembre 1938.

Outre ses très nombreux articles de politique étrangère au *Populaire* et dans diverses revues, il publia plusieurs ouvrages importants : en 1900 : *Le Sultan et les grandes puissances* ; en 1906, *L'Évolution du mouvement socialiste en France* ; en 1908, *Terroristes et policiers* ; en 1913, *Le mouvement socialiste international*, tome VIII de l'*Encyclopédie socialiste* ; enfin, en 1918, *La politique internationale du marxisme*

**LONGUET** (IGNACE, *Théophile*), né le 1<sup>er</sup> janvier 1866 à Torxé (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure de 1924 à 1942*

Issu d'une famille de cultivateurs de Saintonge, Théophile Longuet resta lui-même toute sa vie avant tout un homme de la terre.

C'est tardivement qu'il fit une carrière politique. D'abord maire de son village il devint, en 1921, conseiller général du canton de Tonny-Boutonne. Il devait le rester jusqu'à sa mort, après être devenu le doyen et le président d'honneur de cette assemblée.

Inscrit au parti radical-socialiste, il défendit ses couleurs sur une liste de l'union des gauches aux élections législatives de 1924. Il fut élu le 11 mai, avec 59.065 voix sur 101 815 suffrages exprimés.

Membre successivement des commissions des boissons, de la marine militaire et de l'agriculture, il prit part, pendant cette législature, à la discussion du budget et déposa une proposition de loi relative à l'ouverture d'un crédit pour les agriculteurs sinistrés de son département.

Il fut réélu sous la même étiquette, d'abord aux élections de 1928, au second tour de scrutin, par 10.094 voix contre 580 à son concurrent Gourgaud, puis de nouveau en 1932, au premier tour de scrutin cette fois, par 8.914 voix contre 3.367 à Peyrègue. Pendant ces deux législatures il intervint à plusieurs reprises lors de la discussion des propositions concernant les bouilleurs de cru.

Candidat cette fois sur une liste d'union des gauches aux élections de 1936, il fut réélu au second tour de scrutin par 10.106 voix contre 3.911 à Allain. Il fut membre des commissions de l'agriculture et de la marine militaire.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 à Vichy, accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**LOQUE** (MARIUS, JOSEPH, GUSTAVE), né le 22 novembre 1852 à Bollène (Vaucluse), mort le 2 juillet 1936 à Bollène.

*Député du Vaucluse de 1902 à 1906.*

Issu d'une vieille famille républicaine dont plusieurs membres furent proscrits après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut bien évidemment nourri dès son plus jeune âge des idées généreuses de la tradition révolutionnaire. Fils de médecin, il suit l'exemple paternel. D'abord diplômé de pharmacie à l'Ecole de Paris avec une thèse sur *La saponite* en 1882, il entre ensuite à la Faculté de médecine où une thèse sur l'asthme lui vaut son diplôme avec mention honorable. Il exerce pour peu de temps en officine à Paris, mais très vite il rentre au pays pour soigner ses compatriotes. Son savoir et son dévouement lui valent rapidement une grande popularité.

D'abord conseiller municipal de Bollène, sa ville natale, il en est élu maire en 1896, puis conseiller général en 1898. Tout naturellement, cette éminente position locale le conduit à solliciter les suffrages de ses amis pour le siège de député radical-socialiste aux élections générales de 1898. Respectant la discipline républicaine, il se désiste au second tour pour un autre républicain mieux placé.

Par contre, le 27 avril 1902, il est élu au second tour de scrutin par 8 903 voix contre 8.871 à Paul Faure qu'il avait contribué à faire élire à la législature précédente. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Son concurrent ayant déposé une demande d'invalidation, un débat s'instaure sur les conclusions de l'enquête. Il déploie à cette occasion une verve et un humour qui appuient avec succès son bon droit.

Pendant la durée de son mandat, il dépose en particulier une proposition de loi tendant à débloquer un crédit de 500.000 francs pour les cultivateurs en difficulté de son département. Conscient de l'importance constitutionnelle des pétitions, il dépose une proposition de résolution à ce sujet. C'est sans doute son intérêt pour le théâtre antique d'Orange qui le pousse à déposer une demande d'interpellation au sujet du développement des théâtres populaires.

De nouveau candidat aux élections de 1906, il est battu par le candidat socialiste et ne se représente plus. Il reste néanmoins maire de Bollène jusqu'en 1919 et conseiller général de 1898 à 1922 et de 1928 à 1932.

Il publia dans *L'Evénement* différentes études sur l'éducation.

Il était officier d'Académie et membre de nombreuses sociétés savantes.

Il s'éteignit dans sa ville natale le 2 juillet 1936 à l'âge de 84 ans.

**LOQUEYSSIE** (JOSEPH, EUGÈNE, ALBERT LAOHAUD de), né le 1<sup>er</sup> octobre 1848 à Montauban (Tarn-et-Garonne), date et lieu de décès non connus.

*Député du Tarn-et-Garonne de 1877 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 172.)

Après son échec de 1881, Joseph de Loqueyssie abandonna la scène politique.

**LORANCHET** (JEAN dit *Félix*), né le 21 août 1845 à Gergy (Saône-et-Loire), mort le 26 mars 1908 à Bourg-la-Reine (Seine).

*Député de Saône-et-Loire de 1883 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 177.)

Le docteur Loranchet ne se présenta pas au renouvellement de 1889, abandonnant désormais la députation.

Il s'installa à Bourg-la-Reine pour y exercer son art et sut s'y faire assez apprécier pour entrer au conseil municipal le 1<sup>er</sup> août 1892 et devenir premier adjoint du 12 mai 1896 au 12 mai 1900.

Il mourut le 26 mars 1908 à Bourg-la-Reine, à l'âge de 62 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LORDEREAU (FÉLIX, ALPHONSE)**, né le 26 avril 1835 à Avrolles (Yonne), mort le 4 mars 1920 à Saint-Florentin (Yonne).

*Sénateur de l'Yonne de 1900 à 1909.*

Félix Lordereau fait ses études au lycée de Sens et à la Faculté de médecine de Paris. Interne des hôpitaux de 1857 à 1864, il est reçu docteur avec une thèse sur la fièvre typhoïde. Il fonde ensuite une maison de santé dans sa ville natale.

Mêlé à la politique républicaine active dès les dernières années du Second Empire, le docteur Lordereau est élu conseiller municipal de Saint-Florentin en 1869 et en 1889 conseiller général.

Il est l'initiateur de l'établissement du chemin de fer de Saint-Florentin à Auxerre. Il s'est beaucoup occupé des questions d'assistance médicale. Il est délégué cantonal en 1875.

Élu sénateur le 7 janvier 1900 au deuxième tour par 476 voix contre 382 à Coste, sénateur sortant, sur 873 votants. Il n'obtient en 1909 que 95 voix sur 821 votants. Il siégeait au groupe de la gauche démocratique.

Félix Lordereau fut de ces sénateurs qui préférèrent la sérénité du travail en commissions aux déchainements de la tribune.

Membre de la Société des sciences et de l'Association des médecins de l'Yonne, vice-président de la Société d'agriculture de Saint-Florentin, membre honoraire de diverses sociétés de philanthropie et de mutualité, il a publié *Les leçons de la clinique d'accouchements du docteur Chantreuil*.

Il mourut à Saint-Florentin le 4 mars 1920 à près de 85 ans.

**LOREAU (ALFRED, ISIDORE)**, né le 20 décembre 1843 à Berchères-les-Pierres (Eure-et-Loir), mort le 11 mars 1922 à Briare (Loiret).

*Député du Loiret de 1889 à 1890 (invalidé) et de 1890 à 1893.*

Né sous le règne de Louis-Philippe, il ne vint à la politique que tardivement. Après des études d'ingénieur, il fonda une manufacture de boutons de faïence à Briare.

D'abord élu conseiller général en 1880, puis en 1886, il ne sollicita qu'en 1889 les suffrages de ses concitoyens pour le siège de député. Il se présenta sous l'étiquette de conservateur libéral, en s'appuyant sur les paroles de Thiers : « la République sera conservatrice ou elle ne sera pas ». Il fut élu le 6 octobre 1889 au second tour de scrutin, par 7.400 voix contre 7.324 à Portalis, directeur du journal radical *XIX<sup>e</sup> Siècle*. La Chambre des députés invalida son élection le 30 janvier 1890. De nouveau candidat, il fut réélu cette fois avec 7.635 voix contre 7.230 au même concurrent Portalis.

Il fut membre de plusieurs commissions, notamment de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama et rapporteur de différents projets de loi, parmi lesquels plusieurs ayant trait aux finances locales. Il prit part aux débats engagés sur des projets concernant le travail des enfants mineurs et des femmes. Il fit en particulier adopter des amendements interdisant le travail des enfants au-dessous de 12 ans et limitant à dix heures la durée du travail journalier en faveur des femmes.

Il ne se représenta pas aux élections de 1893 et se retira de la vie politique.

Il mourut à Briare après une longue retraite, le 11 mars 1922, à l'âge de 78 ans.

**LORGERÉ (ANDRÉ)**, né le 26 janvier 1891 à Guingamp (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord de 1928 à 1936*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Éducation physique du 30 janvier au 9 février 1934.*

Issu d'une famille consacrée à la terre, fils d'un avoué, André Lorgeré, après ses études secondaires aux lycées de Saint-Brieuc, puis de Brest, fait son droit à Paris dans l'intention de succéder à son père à Guingamp. Durant ses études de droit, il est vice-président du Paris-Université-Club en 1917 et plus tard président honoraire de l'Association générale des étudiants de Paris.

En 1919, il est installé avoué à Guingamp et, bientôt tenté par la politique, entre au conseil municipal puis accède en 1925 à la mairie de Guingamp qu'il conservera pendant seize années. Le Conseil général des Côtes-du-Nord l'accueille en 1928 et le comité radical-socialiste du département le présente la même année aux suffrages des électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Guingamp.

Bien qu'en seconde position le 22 avril, à près de 1.200 voix derrière Le Goffic, il triompha de celui-ci au second tour par 7.367 voix sur 14.214 votants contre 6.452. Il en est de même en 1932 où, distancé de peu au premier tour par Hervé, il est réélu au scrutin de ballottage avec 6.647 voix sur 14.479 votants contre 6.650 à Hervé. En 1936, l'écart entre Hervé et lui se creusa dès le premier tour et, battu de peu (412 voix) au

second tour avec 7.032 voix, il doit laisser la place à son adversaire, 7.444 voix, sur 14.649 votants.

Radical-socialiste, membre de longue date du parti, André Lorgeré se fait élire sur un programme en accord avec la politique d'Edouard Herriot et de Briand.

À la Chambre, l'avoué trouve tout naturellement place à la commission de la législation civile et criminelle et à celle du suffrage universel, le Breton à celle de la marine.

La réforme judiciaire et la liniculture, très importante pour sa circonscription, constitueront les principaux objets de ses travaux parlementaires. En 1930, 1931 et 1932, le secrétariat de la Chambre absorbera une grande part de son activité.

En 1934, André Lorgeré va connaître un très bref passage au gouvernement : le 27 janvier, Camille Chautemps, mis en cause dans le scandale Stavisky se retire, laissant la place à Edouard Daladier ; devant une opinion publique surexcitée et une Chambre houleuse, la situation n'est guère facile à dénouer. Secrétaire du parti radical-socialiste, André Lorgeré va épauler le président du Conseil en acceptant, au ministère de l'Éducation nationale, le sous-secrétariat d'État à l'Éducation physique. Formé le 30 janvier, le cabinet ne survivra pas à l'émeute du 6 février : le 7, Daladier démissionne. En moins d'une décade, Lorgeré n'a pu marquer son passage aux affaires.

Rendu à la vie privée par le résultat des élections de 1936, il se consacre à la mairie de Guingamp et au Conseil général des Côtes-du-Nord. En 1939, il est nommé commissaire du gouvernement près les Thermes de Vichy.

**LORGERIL** (CHARLES, LOUIS de), né le 13 juin 1849 à Plérin-Légué (Côtes-du-Nord), mort le 26 août 1897 à Lanrodec (Côtes-du-Nord)

*Député des Côtes-du-Nord de 1889 à 1893.*

L'élection à la Chambre des députés du vicomte Charles de Lorgeril sur les banes de la droite n'a pas été seulement le fruit de circonstances temporairement favorables à ce fils d'une vieille famille bretonne royaliste, ni le résultat d'une ambition ou d'une activité sans précédents dans les annales des Lorgeril. L'étude de son milieu familial permet de mettre en lumière les traditions qui ont conduit cet aristocrate breton à se présenter au suffrage populaire. On trouve déjà un arrière-grand-père député de la Manche ; un grand-père, Louis, François, Marie, comte de Lorgeril, maire de Rennes, royaliste ardent, avait été député sous la Restauration et avait fondé les comices agricoles de la Bretagne en 1817. Enfin, toujours dans la branche paternelle, un autre vicomte de Lorgeril, cousin de Charles, était ancien député à

l'Assemblée nationale et ancien sénateur inamovible.

Charles de Lorgeril est né le 13 juin 1849 à Plérin-Légué, dans les Côtes-du-Nord. Son père Charles, Marie, ancien officier de marine, avait été appelé à Rome par le Saint-Siège en 1860 pour commander la défense d'Ancone. Sa mère appartenait à la famille de Villeferon, l'une des premières à armer, dans la baie de Saint-Brieuc, des navires pour la pêche en Terre-Neuve.

Il s'engagera donc tout naturellement pour la campagne de 1870-71 aux volontaires de l'Ouest qui avaient remplacé les zouaves pontificaux, où il sera caporal.

Avant d'entrer dans la vie politique, Charles de Lorgeril a suivi l'exemple paternel en cherchant à promouvoir les activités agricoles locales. C'est ainsi qu'il fut président du comice de Tintériac, président de la Société départementale d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, administrateur du syndicat central agricole d'Ille-et-Vilaine et secrétaire général de l'Association bretonne en 1885.

Parallèlement, il remplissait des fonctions électives locales : adjoint et conseiller municipal de Laurdec de 1875 à 1886, puis maire de Pleugueneuc à partir de 1886.

Il se présente enfin aux élections législatives de septembre 1889 comme candidat du comitè conservateur pour « battre l'opportunisme » et instaurer un « gouvernement qui protège l'agriculture et la marine » : un tel programme était bien dans la tradition familiale du candidat qui se prononçait également pour la révision de la Constitution. Il est élu au scrutin uninominal, au second tour, par 6.498 voix. Ses adversaires, Demalvilain (républicain) et Gibert (boulangiste) en obtenaient respectivement 5.958 et 628. Le premier lui succéda d'ailleurs en 1893.

À la Chambre, il est chargé d'un rapport sur l'élection d'Obissier Saint-Martin, député de la Gironde. Il est nommé membre d'une commission et fait une proposition de loi sur l'état des fonctionnaires civils. Mais ce sont surtout les questions agricoles qui retiennent son intérêt. Il pose ainsi une question au ministre de l'Intérieur sur la répartition de la somme attribuée à l'arrondissement de Saint-Malo sur un crédit de secours aux victimes d'orages, de grêle et d'inondations. Enfin, il intervient lors de la discussion des crédits de l'Agriculture dans le budget de 1891 : il présente avec plusieurs collègues un amendement tendant à faire voter un crédit pour l'étude de la maladie du châtaignier et un autre crédit pour la destruction des parasites des pommiers.

Cette législature sera la seule à laquelle il soit venu siéger au Parlement. Accaparé par son activité dans le domaine agricole sur sa terre natale, il préfère y consacrer le reste de sa vie et ne se représente pas au terme de son mandat. Il mourut le 26 août 1897 au château de Goudernail, à Lanrodec (Côtes-du-Nord) à l'âge de 48 ans.

**LORIMY** (LOUIS, GEORGES), né le 15 janvier 1850 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), mort le 18 août 1934 à Coulommiers (Seine-et-Marne).

*Député de Seine-et-Marne de 1909 à 1919.*

Né à Châtillon-sur-Seine où son père exerçait la profession d'horloger, Louis Lorimy, après ses études secondaires, obtint le diplôme de docteur en médecine. En 1878, après son mariage, il s'installa à Coulommiers où ses contacts avec la population lui permirent de briguer et d'obtenir un poste de conseiller municipal.

A la suite du décès de Delbet, député de Seine-et-Marne, avant la fin de la 9<sup>e</sup> législature, il se présenta à l'élection partielle et fut élu le 7 février 1909 par 7 152 voix contre 3.284 à son adversaire, Raphaël Vion. Réélu successivement le 24 avril 1910, au premier tour de scrutin et le 26 avril 1914, il s'inscrivit à la Chambre au groupe radical-socialiste.

En tant que membre de la commission de l'armée, il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1914 à propos des allocations de munitions aux sociétés de préparation militaire.

A ce titre il fut également rapporteur de la proposition de loi tendant à rendre obligatoire dans l'armée la vaccination antityphoïdique; de la proposition de résolution invitant le gouvernement à assurer des soins aux militaires tuberculeux avant leur renvoi dans leurs foyers; du projet de loi tendant à la création d'officiers dentistes dans le cadre complémentaire du service de Santé militaire et du projet de loi relatif à l'organisation provisoire du service de Santé militaire, après la cessation des hostilités.

Louis Lorimy consacra également une grande partie de son activité parlementaire à la commission des pensions civiles et militaires.

Non réélu aux élections législatives du 16 novembre 1919, il se représenta mais sans succès aux élections des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> législatures.

Retiré à Coulommiers, il devait y décéder le 18 août 1934. Il avait 84 ans.

Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

**LORIN** (LOUIS, MARIE, JOSEPH, HENRI), né le 2 juillet 1866 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 1<sup>er</sup> mai 1932 à Bordeaux (Gironde).

*Député de la Gironde de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932.*

Après ses études secondaires, Henri Lorin, entre à l'âge de 20 ans à l'Ecole normale supérieure et en sort avec le titre d'agrégé d'histoire et de géographie. Nommé professeur au lycée de Pau en 1890, il assume pendant les années 1892-1893 la fonction de maître-surveillant à l'Ecole normale supérieure où il tra-

vaille sous la direction de Vidal de La Blache. En 1895, il est reçu docteur es lettres après avoir soutenu deux thèses relatives au xviii<sup>e</sup> siècle. Il obtint alors une chaire au lycée de Tunis où il s'initie, de 1895 à 1897, aux problèmes coloniaux. En 1898, il s'installe définitivement à Bordeaux pour occuper la chaire de géographie coloniale. Il y est nommé professeur titulaire l'année suivante.

C'est désormais en tant que professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux que se développera sa brillante carrière universitaire, agrémentée de nombreux voyages d'études; il parcourt l'Europe centrale, puis les Etats-Unis, professe en Egypte, participe en 1910 au Congrès de Sao Paulo...

Doué d'un sens particulier d'observation, il écrit à la suite de ces voyages de nombreux livres, notamment en matière de géographie coloniale et commerciale qui sont publiés entre 1906 et 1914; citons par exemple quelques études riches d'enseignement: *La France, puissance coloniale; Etude d'histoire et de géographie politique; L'Afrique du Nord; L'Afrique à l'entrée du XX<sup>e</sup> siècle.*

Mais cet éminent disciple de l'Ecole géographique française est également préoccupé de politique. Il se lance dans l'action à l'occasion de la première guerre mondiale. Ses idées sont d'ailleurs consignées dans un ouvrage publié en 1915: *La paix que nous voudrions.*

Pour la première fois aux élections législatives du 26 avril 1914, il engage hardiment la lutte dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, contre Camelle, chef du socialisme girondin. Il est battu au premier tour de scrutin par 8 013 voix contre 8 551 à son adversaire, victime du courant radical et socialiste qui domine ces élections.

Mobilisé sur sa demande pendant la guerre de 1914-1918 comme interprète de 1<sup>re</sup> classe de Territoriale en mission au ministère des Affaires étrangères, il rend de signalés services en qualité de secrétaire général du Bureau d'études économiques de la présidence du Conseil. A ce titre, il participe à la préparation des traités de Paris et fait également partie des commissions techniques interalliées qui ont étudié les questions coloniales et celles des grandes lignes ferrées.

Pour la seconde fois, il pose sa candidature aux élections législatives du 16 novembre 1919 et participe alors au succès du bloc national, les électeurs ayant voté contre la majorité élue en 1914 sous l'influence de la crainte du bolchévisme. Ainsi, est-il élu à la majorité absolue, par 80 621 voix sur 159 410 votants, sur la liste d'union républicaine patronnée par Clemenceau.

Mais aux élections du 11 mai 1924, il connaît à nouveau l'échec, face à l'entente des radicaux et des socialistes qui constituent le cartel des gauches. Avec 12.586 voix sur la liste républicaine indépendante d'action économique et sociale, il est battu, la liste du bloc des gauches arrivant en tête en Gironde comme dans la majorité des autres départements.

Infatigable, Henri Lorin se présente encore aux élections législatives du 22 avril 1928, cette fois-ci dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux. Candidat d'union nationale, investi par l'alliance démocratique et la ligue républicaine nationale, il est élu au second tour de scrutin par 9.602 voix contre 7.369 à son adversaire socialiste Lasserre.

Mais aux élections suivantes, il n'arrive que second au premier tour, après Lasserre qui sera d'ailleurs définitivement élu au tour suivant et, au soir même de ce premier tour des élections, il meurt à Bordeaux, foudroyé par une hémorragie cérébrale, âgé de 65 ans.

Tout à tour porté par le flux du bloc national puis de l'union nationale, et emporté par le reflux du bloc et du cartel des gauches, Henri Lorin a donc accompli deux mandats à la députation, sous les 12<sup>e</sup> (1919-1924) et 14<sup>e</sup> législatures (1928-1932). au cours desquelles, en vertu de ses compétences, il est rapidement reconnu comme le spécialiste tant des questions coloniales que des problèmes relatifs aux voies de communication.

Inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale, puis au groupe d'action démocratique et sociale, défenseur des principes démocrates et libéraux contre le communisme et le socialisme, il se fait l'avocat de la réconciliation et de la concorde pour accomplir l'œuvre nécessaire de la restauration nationale.

En sa qualité de membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, ainsi que de la commission des travaux publics et des moyens de communication, il est l'auteur de nombreux rapports relatifs au régime des chemins de fer et au fonctionnement des réseaux de la métropole et de l'Algérie, le plus important de ces rapports ayant trait au « nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général » (1920).

Ses interventions à la Chambre des députés sont également nombreuses : il s'agit bien sûr des questions de politique étrangère et coloniale, des questions économiques et ferroviaires, mais aussi de la fiscalité, de l'enseignement et des intérêts économiques de la Gironde, notamment du développement du port de Bordeaux.

En 1923, il fut délégué de la France à la Conférence des communications organisée par la Société des Nations à Genève.

Officier de la Légion d'honneur, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, Henri Lorin fut également propriétaire à Aillas, correspondant de l'Institut et conseiller du Commerce extérieur.

**LOROT (CHARLES, JOSEPH)**, né le 27 mars 1850 à Pont-Audemer (Eure), mort le 31 août 1930 à Saint-Germain-Village (Eure).

*Député de l'Eure de 1889 à 1902  
et de 1911 à 1919.*

Propriétaire terrien, agriculteur, il ne quittera d'ailleurs pas son pays natal, si

ce n'est pour l'accomplissement des mandats législatifs que lui confèrent par cinq fois les électeurs de l'arrondissement de Pont-Audemer, de 1889 à 1902 et de 1911 à 1919.

Ayant exercé quelque temps les fonctions de magistrat, il démissionne ; cette démission est, certes, un acte politique de protestation, mais il est difficile d'en déterminer la cause exacte ; peut-être désirait-il ainsi s'élever contre les décrets d'expulsion qui frappèrent moines et religieuses.

Quoi qu'il en soit, c'est pendant la grande période de crises intérieures qui secouèrent la République nouvellement consolidée que Charles Loriot se présente à la députation. Pour la première fois, et au premier tour de scrutin, il est élu le 22 septembre 1889, par 8.007 voix contre 6.667 au député sortant conservateur, de La Ferrière, ancien magistrat et ancien avocat général à Rouen, également démissionnaire.

Républicain convaincu, il appartient alors à la grande masse des « opportunistes » qui, face aux « extrémistes » veulent faire des réformes, mais « sans passion et sans emportement ».

Aux premiers tours des élections législatives suivantes, les 20 août 1893 et 8 mai 1898, il est également réélu avec respectivement 10.232 et 9.398 suffrages.

Mais, aux élections de 1902, il n'obtient que 5.198 voix et il est battu par le comte d'Osmoy, élu avec 8.122 voix, ancien officier de marine, républicain progressiste dont le père fut candidat libéral sous l'Empire.

En 1906, Charles Loiroi ne se représente pas et le siège de député de Pont-Audemer est conservé par le comte d'Osmoy.

Aux élections de 1910, il obtient 6.612 voix contre son concurrent, Legendre, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, républicain libéral, qui est élu de justesse avec une vingtaine de voix de majorité.

En revanche, le 9 juillet 1911, à l'occasion de l'élection partielle tendant à remplacer Legendre, décédé, il est réélu par 6.575 voix contre 5.804 à Nolent. Il brigue son cinquième mandat avec succès aux élections du 26 avril 1914 : par 7.137 voix contre 5.738, il l'emporte à nouveau sur Nolent.

Enfin, aux élections de 1919, pour lesquelles a été introduite la représentation proportionnelle, il se présente sur la liste de l'union républicaine de l'Eure que soutient Clemenceau mais il est battu, la liste du comité républicain d'entente nationale emportant les six sièges du département de l'Eure. Ce sera sa dernière tentative.

Dans un premier temps, membre du parti républicain modéré, par la suite inscrit tour à tour aux groupes de la gauche démocratique (10<sup>e</sup> législature) et des républicains de gauche (11<sup>e</sup> législature). Il fit partie à la Chambre des députés de diverses commissions et y défendit au premier chef les intérêts locaux.

Partisan de la modération politique et de la tolérance religieuse, il refuse les changements susceptibles d'entraîner des secousses profondes. A ce titre, il prend farouchement position en faveur du protectionnisme, il s'élève contre la substitution de l'impôt sur le revenu aux « quatre vieilles », refuse la représentation proportionnelle — dont il sera d'ailleurs lui-même victime — préconise des dégrèvements et péréquations d'impôts en faveur des départements. Mais il est essentiellement le défenseur de la prospérité locale, et particulièrement de l'agriculture, pour assurer « le bonheur des campagnes ». A cet effet, il réclame inlassablement l'élevation des droits de douane pour protéger les agriculteurs et soutient les revendications des bouilleurs de cru.

En outre, il prend une part active à la politique locale en tant que membre, puis vice-président du Conseil général de l'Eure et maire de Saint-Germain-Village, où octogénaire, il devait s'éteindre le 31 août 1930.

**LOROIS (PAUL, Emile)**, né le 29 septembre 1831 à Vannes (Morbihan), mort le 4 janvier 1899.

*Député du Morbihan de 1886 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 180.)

Emile Lorois se présente à nouveau aux élections législatives de 1889 et de 1893, toujours dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Vannes, élu à chaque fois au premier tour de scrutin avec une large majorité, sans adversaire. Il recueille 12.509 voix sur 13.051 votants le 22 septembre 1889 et 12.119 voix sur 12.619 votants le 20 août 1893.

Conservateur et catholique, il défend avec persévérance le programme monarchique au cours de ses trois mandats législatifs, réclamant la paix religieuse, l'économie dans les finances et la liberté dans la gestion des intérêts communaux.

Membre de diverses commissions, il participe assez peu aux travaux de la Chambre durant les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> législatures. En octobre 1895, il présente, de concert avec plusieurs de ses collègues de la droite, un ordre du jour motivé à la suite de la discussion de l'interpellation de Jaurès sur l'attitude du gouvernement dans le conflit de Carmaux et les événements qui l'ont préparé. A cette occasion, il blâme les mesures de pression et d'intimidation mises en œuvre par le gouvernement contre les ouvriers grévistes des verreries de Carmaux et condamnant plus généralement les pratiques dont l'administration ne cesse de se rendre coupable envers les catholiques et les conservateurs.

En 1898, il renonce à se présenter. Il meurt l'année suivante à l'âge de 68 ans.

Emile Lorois était également conseiller général.

**LOROIS (LÉON, PAUL)**, né le 13 octobre 1837 à Paris, mort le 10 février 1909 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député du Finistère de 1877 à 1878 et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 180.)

Opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement, Léon Lorois ne se représenta pas aux élections de 1889, abandonnant la scène politique.

Il mourut le 10 février 1909 à Paris, à l'âge de 72 ans.

**LORTHIOIS (PIERRE, GEORGES, MARIE, JOSEPH)**, né le 4 septembre 1873 à Tourcoing (Nord), mort le 11 mai 1902 à Lille (Nord).

*Elu député du Nord le 11 mai 1902.*

Filateur de lin, conseiller général du canton de Lille sud-ouest, Pierre Lorthiois fonda la section de Lille de la Patrie française dont il devint président. Beau-frère de Loyer, député sortant, décéda quelques jours après la séparation des Chambres en 1902, il décida d'abandonner cette présidence pour se présenter aux élections législatives comme cléricale nationaliste patronné par le Comité républicain de défense sociale et patriotique.

Au cours de la campagne électorale, le 20 avril 1902, il fut victime de brutalités de la part de ses adversaires politiques ; sa voiture fut renversée et il reçut quelques contusions. La semaine suivante il était atteint d'une fièvre typhoïde suivie de complications cardiaques. Il devait céder le dimanche 11 mai 1902, peu après la proclamation des résultats du second tour de scrutin — qui assurait son élection par 6.732 voix contre 4.829 au socialiste guédiste Ghesquière et 1.742 au républicain ministériel Weiquin.

Son admission à la Chambre ne put être prononcée, bien que les opérations électorales aient été reconnues régulières.

Il était alors âgé de 28 ans.

**LOTH (JEAN-BAPTISTE, MARIE, Emile)**, né le 2 décembre 1858 à Sarreguemines (Moselle), mort le 5 janvier 1924 à Paris.

*Député du Pas-de-Calais de 1910 à 1914.*

Né à Sarreguemines, Emile Loth opte en 1871 à Briel pour la nationalité française. En 1876, alors qu'il n'est âgé que de 18 ans, il s'engage pour trois ans dans l'armée. Après sa libération, il décide de devenir mécanicien et fait l'apprentissage du métier qu'il a choisi dans le Pas-de-Calais. On le retrouve en 1880 employé à la grande sucrerie d'Escaudœuvres ; un peu plus tard, il de-

vient inspecteur des râperies. En 1888, il se rend acquéreur avec son beau-frère, M. Rouge, de la sucrerie de Quéant. Les nouveaux propriétaires donnent une grande extension à cette sucrerie, qui, au moment de la déclaration de la guerre de 1914 est une des plus importantes de la région.

Elu conseiller municipal de Quéant en 1902, il en devient le maire en 1904.

Il est élu en 1906 conseiller d'arrondissement et en 1908 conseiller général du canton de Marquion.

Ayant accompli le *cursum honorum* classique, il se présente aux élections législatives de 1906 dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Arras mais est battu de peu par le député sortant, Taillandier; il obtient en effet 9.463 voix contre 10.593 à son adversaire sur 23.053 inscrits et 20.194 votants.

Il prend sa revanche en 1910 où il triomphe de Taillandier au second tour des élections le 8 mai après avoir obtenu 10.404 voix contre 9.737 à son adversaire sur 22.826 inscrits et 20.253 votants (au premier tour, il avait, sur 22.830 inscrits et 20.097 votants, obtenu 5.959 voix contre 9.547 à Taillandier et 4.419 à un troisième candidat Guérin-Catelin).

Républicain de gauche, il appartient à la commission des douanes et à celle des économies. Il s'intéresse aux problèmes économiques et sociaux. Il intervient dans les débats budgétaires (1911-1913-1914) et, en qualité de rapporteur, dans la discussion d'un projet et de propositions de loi concernant les droits de douane sur les blés (1912). Il prend la parole également à propos de la discussion d'un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905 notamment en ce qui concerne la durée du service de l'armée active et dans la discussion d'un projet de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés (1913), projet qui aboutit à la loi électorale du 27 mars 1914.

En 1914, le fils de Taillandier lui prend son siège. Il n'obtient au second tour, le 10 mai, que 8.827 voix sur 22.177 inscrits et 19.314 votants, alors que Taillandier recueille 10.131 voix (au premier tour sur 22.190 votants et 19.270 inscrits, il avait obtenu 5.322 voix contre 9.141 à Taillandier).

Après son échec, il revient vivre à Quéant où il est membre de la délégation cantonale d'instruction publique, de la commission d'assistance et de la commission vicinale.

Il quitte Quéant en 1917 semble-t-il et meurt à Paris le 5 janvier 1924.

**LOTZ (PAUL JULES MARIE)**, né le 24 avril 1877 à Pontivy (Morbihan)

*Député du Morbihan de 1932 à 1936.*

Après des études secondaires au lycée de Pontivy, Paul Lotz entre à l'École

nationale d'agriculture de Rennes et obtient le diplôme d'ingénieur agricole. Propriétaire agriculteur, il exploite lui-même son domaine de Botpleven en Saint-Aignan. Très jeune, il s'intéresse à la vie publique; il est élu maire de Saint-Aignan le 1<sup>er</sup> mai 1904, à l'âge de 27 ans, et le restera plus de 40 ans. Ses concitoyens le désignent le 24 juillet 1910 pour représenter le canton de Cléguerec au Conseil général du Morbihan; il devient vice-président de cette assemblée et conserve ce poste jusqu'en 1934. Mobilisé au cours de la guerre 1914-1918, il est affecté avec le grade de lieutenant au service de l'Etat-major.

C'est à sa profonde connaissance des milieux ruraux et des problèmes agricoles qu'il doit sa nomination de président de l'Office agricole départemental du Morbihan, poste qu'il conserve jusqu'en 1940 — et administrateur-délégué de la Caisse régionale de crédit agricole.

Dans l'exercice de ses fonctions, il s'attache avec ténacité à l'amélioration des conditions du travail agricole et à la modernisation de sa région. C'est ainsi qu'il fonde le syndicat intercommunal d'électrification de la région de Pontivy dont il devient président; il accepte en outre la présidence du comice agricole et du syndicat d'élevage du canton de Cléguerec.

En 1932, il se présente pour la première fois aux élections législatives, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Pontivy, comme candidat d'union républicaine; il est élu au premier tour de scrutin, le 1<sup>er</sup> mai 1932, par 8.445 voix contre 6.988 au candidat de l'union républicaine démocratique, Cadic, et 76 voix au candidat communiste.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il est nommé membre de la commission d'administration générale départementale et communale. Tout naturellement, il s'intéresse aux questions agricoles et dépose au cours de la législature plusieurs propositions de résolution concernant notamment l'abaissement du prix des engrais, la conservation chez des tiers des stocks de blé, la mise à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole des fonds nécessaires au financement de la récolte de blé en 1933.

Ses interventions en séance publique sont peu nombreuses mais toujours marquées par le souci de tenir ses promesses électorales; ainsi, il prend part à la discussion d'une proposition de loi ayant pour objet d'autoriser, au profit du fermier, la réduction des prix des baux à ferme et à la discussion du projet de loi organisant la défense du marché du blé.

Mais les problèmes de construction ne le laissent pas indifférent, ainsi que l'atteste le dépôt d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à mettre en œuvre la 5<sup>e</sup> tranche de programme de construction d'habitations à bon marché.

Arrivé au terme de son mandat, il décide de ne pas se représenter pour se consacrer entièrement aux affaires de sa

commune et à ses fonctions de président de l'Office agricole.

Il est chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite agricole.

**LOUART** (JACQUES, PHILIPPE), né le 14 décembre 1874 à Angres (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1936.*

Fils d'ouvrier, aîné d'une famille de 7 enfants, Jacques Louart dut, très tôt, descendre à la mine, à Liévin d'abord dès mars 1887, où il reste jusqu'à son congédiement le 8 janvier 1898. Il avait adhéré très jeune au syndicat et au parti socialiste français ; il prit part aux grèves de 1889, 1891 et 1893. Congédié à Liévin à la suite d'une grève, il le sera également en 1899 à la mine de Dricourt, puis en 1904 à la Compagnie de Dourges. Lors de l'unité syndicale minière de mars 1910, à laquelle il avait largement contribué, il est désigné à l'unanimité comme administrateur du syndicat des mineurs.

Mobilisé en 1914, il quitte la mine de Courrières et sera affecté aux mines de Nœux, où il reste jusqu'au 8 mars 1919. Pendant cette période, il participe à la réorganisation du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, définitivement reconstitué le 1er janvier 1916 en dépit des difficultés rencontrées auprès des autorités militaires.

Parallèlement à cette activité syndicale, il est élu en 1912 conseiller municipal de Sallaumines, dans le Pas-de-Calais, puis en 1919 premier adjoint au maire. À cette époque il est chargé en outre par le syndicat des mines du contentieux des retraités miniers, tâche très ardue qu'il remplit avec dévouement et tact au dire de ses camarades. Toujours plus soucieux de servir, il est élu le 30 octobre 1920 conseiller d'arrondissement pour le canton de Lens-Est et il le restera jusqu'en 1928. Puis en 1925, maire de Sallaumines et administrateur de la caisse autonome des mines, il devait abandonner cette fonction d'administrateur en 1928 pour devenir vice-président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

C'est à cette date également qu'il se présente aux élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Béthune, sous l'étiquette S.F.I.O. Il est élu au second tour avec 7.636 voix sur 15.304 votants contre 4.096 à son adversaire U.R.D., Theillier de Poncheville.

Membre de la commission des régions libérées et de la commission des mines, il dépose une proposition de loi en faveur des agriculteurs des régions sinistrées de Lens en 1929. Mais, surtout, il cherche à améliorer le sort des mineurs, déposant divers textes dont certains furent rapportés par lui lors de la législation suivante.

Il sera en effet réélu, quoique diffi-

lement, en 1932, avec 5 471 voix au second tour, sur 16 193 votants. 3 candidats étaient en effet restés en lice lors du second tour : le communiste Darguesse qui obtint 5 638 voix et le démocrate populaire Révillon qui en obtint 4 411.

Toujours membre de la commission des mines et de la force motrice, à laquelle le vouait tout naturellement sa profession, il était également membre de la commission du suffrage universel.

Il rapporta au cours de cette législation la proposition de son groupe relative à l'amélioration du sort des orphelins mineurs ainsi que celle déjà déposée précédemment concernant les mineurs occupés à la reconstruction des régions dévastées. En 1934, il intervient dans le budget sur les primes à la liniculture.

Mais en 1935 il abandonne ses fonctions de maire et décide de prendre sa retraite. Il sera remplacé aux élections de 1936 par son camarade Paul Sion, trésorier du syndicat des mines.

Il était décoré de la Légion d'honneur.

**LOUBAT** (PIERRE), né le 14 mars 1870 à Gaillac (Tarn).

*Sénateur du Tarn de 1927 à 1944.*

Pierre Loubat, docteur en médecine, conseiller général, est élu pour la première fois sénateur au deuxième tour des élections du 9 janvier 1927, par 356 voix sur 682 votants.

Il appartient au groupe de la gauche démocratique et, au nom de la commission de l'armée, il dépose un avis sur la proposition de loi de Justin Godard tendant à réserver des emplois aux docteurs en médecine, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, pensionnés pour infirmités de guerre.

Le 28 mai 1931 il devient membre du Comité consultatif des mines.

Se représentant aux élections sénatoriales de 1935 il est à nouveau élu au troisième tour par 474 voix sur 705 votants.

Le 10 janvier de la même année il est nommé secrétaire du Sénat, poste qu'il conservera à chaque renouvellement du bureau jusqu'en 1938.

De 1928 à 1939 il est régulièrement réélu membre des commissions de l'armée, de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociale.

En 1939, il dépose avec Bender, Peyronnet, Lourties, un ordre du jour à la suite de l'interpellation de Babaud-Lacroze sur la gestion du ministère des Postes.

Enfin, le 10 juillet 1940, il vote pour la révision des lois constitutionnelles et ce sera son dernier acte politique.

**LOUBET** (EMILE), né le 31 décembre 1838 à Marsanne (Drôme), mort le 20 décembre 1929 à Montélimar (Drôme).

*Député de la Drôme de 1876 à 1885.*

*Sénateur de la Drôme de 1885 à 1899.*

*Ministre des Travaux publics du 12 décembre 1887 au 3 avril 1888.*

*Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur du 27 février au 6 décembre 1892.*

*Ministre de l'Intérieur du 6 décembre 1892 au 11 janvier 1893.*

*Président de la République du 18 février 1899 au 18 février 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 181.)

Après avoir été député pendant dix ans, Emile Loubet était sénateur depuis 1885. Il avait fait ses premières armes ministérielles, en compagnie de ses amis rangés à l'époque sous l'étiquette opportuniste, dans le premier cabinet Tirard comme ministre des Travaux publics, de décembre 1887 à avril 1888.

Personnalité de premier plan au Sénat où il cumulait les fonctions de président de la commission des finances et de président de la commission des douanes, membre influent du groupe sénatorial des républicains, c'est tout naturellement que le Président de la République, Sadi Carnot, fit appel à lui pour constituer le gouvernement après la démission de Freycinet, en février 1892. Son cabinet allait rester près d'un an en fonction, malgré les dures épreuves qu'il allait avoir à affronter et au cours desquelles le président Loubet fit preuve tout à la fois d'une attitude ferme et conciliante.

Parmi les difficultés auxquelles ce gouvernement eut à faire face, il convient de citer des élections municipales fort passionnées, les attentats de Ravachol, la célébration du centenaire de la proclamation de la République en 1792 qui mécontentait profondément les monarchistes, l'épidémie cholérique du Havre, la fameuse grève de Carmaux, les troubles dans les mines de Lens et de Liévin et le scandale de Panama qui provoqua d'ailleurs la chute du gouvernement Loubet, le 28 novembre 1892, à l'issue de la discussion de l'interpellation de Jules Delahaye.

Ce scandale avait commencé à percer à l'instigation de conservateurs et d'anciens boulangistes qui avaient révélé publiquement dans quelles conditions, quatre ans plus tôt, certains hommes politiques avaient accepté de se laisser corrompre par la compagnie de Panama s'ils votaient la loi autorisant l'émission d'un emprunt à lots. L'instruction judiciaire consécutive à la faillite de la Compagnie avait prouvé qu'il y avait eu effectivement corruption, mais le président du Conseil Loubet entendait étouffer l'affaire. Cependant, le député de droite Delahaye, particulièrement bien renseigné, avec quelques-uns de ses

collègues, par les anciens administrateurs de la Compagnie de Panama, obtint la nomination d'une commission d'enquête. Peu de temps après, le baron Jacques de Reinach, qui avait été l'agent financier de la compagnie, mourut dans des conditions subites qui parurent mystérieuses aux yeux d'un grand nombre de personnes. La commission d'enquête sollicita l'autopsie du corps et voulut se faire communiquer le dossier de l'Instruction ouverte contre les dirigeants de la compagnie en faillite. Le président Loubet s'y opposa pour des motifs juridiques. L'affaire vint devant la Chambre des députés qui renversa le gouvernement Loubet, le 28 novembre 1892, par 304 voix contre 219.

Emile Loubet resta au gouvernement comme ministre de l'Intérieur du cabinet que son ministre des Affaires étrangères de la veille, Ribot, était chargé de former, cabinet éphémère qui ne devait durer que cinq semaines, ébranlé, peu de jours après sa naissance, par la démission de Rouvier, son ministre des Finances, pour une raison liée, elle aussi, au scandale de Panama.

Emile Loubet quitta alors les sphères gouvernementales et se consacra de nouveau à son mandat sénatorial.

Il fut réélu sénateur aux élections du 7 janvier 1894, dès le premier tour, avec 588 voix sur 749 votants en compagnie de M. Laurens, 527 voix, et de M. Fayard, 410 voix, sans concurrents sérieux.

En 1894, Emile Loubet avait retrouvé ses fonctions de président de la commission des finances et de président de la commission des douanes qu'il avait abandonnées lors de sa désignation comme président du Conseil, en 1892.

Emile Loubet fut élu président du Sénat à la mort du président Challemel-Lacour, le 16 janvier 1896, avec 186 voix sur 243 votants et 222 suffrages exprimés, contre 18 à Béranger et 12 à Constans. Ce fut Wallon, président d'âge, qui lui transmit le fauteuil présidentiel. Le 20 janvier, Emile Loubet, nouveau président du Sénat, prononçait son allocution de prise de fonctions.

Le 14 janvier 1897, il fut réélu président avec 205 voix sur 214 votants et 205 suffrages exprimés. Le 13 janvier 1898, il fut de nouveau réélu avec 213 voix sur 222 votants et 213 suffrages exprimés. Il fut encore réélu le 12 janvier 1899 avec 209 voix sur 217 votants et 209 suffrages exprimés.

Comme président du Sénat, il fut appelé à présider la séance du Parlement, réuni le 18 février 1899 pour élire à la présidence de la République un successeur au Président Félix Faure décédé quarante-huit heures auparavant. Sur 812 suffrages exprimés, Emile Loubet en recueillit 483 dès le premier tour, contre 279 à Méline, 23 à Cavaignac et 10 à Deschanel, et il devint ainsi le septième président de la III<sup>e</sup> République.

Emile Loubet n'eut pas une présidence de la République plus calme que sa présidence du Conseil des ministres. Son élection intervint en effet alors que

l'affaire Dreyfus battait encore son plein. Félix Faure, tout en restant impartial comme chef de l'Etat, avait néanmoins laissé percer sa sympathie pour le camp antidreyfusard. Loubet passait pour plus à gauche que Félix Faure ; il avait l'appui des républicains. La veille de son élection, Clemenceau n'avait pas hésité à déclarer : « Je vote pour Loubet ».

Pourtant, celui-ci, bien que fervent républicain, était en réalité un traditionaliste, un modéré, un adversaire de tout sectarisme. Il voulait que la lumière fût faite sur « l'Affaire » mais il déclarait sagement, comprenant combien cette question divisait dangereusement le pays : « Personne n'a le droit de dire que je suis dreyfusard ou antidreyfusard. Je suis avec la majorité de la Nation pour la vérité. » Or, à l'époque, il était dangereux d'être neutre car l'on mécontentait ainsi chaque camp.

Néanmoins, l'élection de Loubet fut assurée par les voix de gauche qui voulaient faire barrage à Méline, soutenu par la droite, malgré le retrait de sa candidature.

Le soir même de l'élection, la Ligue des patriotes, Déroulède et Drumont en tête, organisa une manifestation contre le nouveau Président. C'était la première, mais non la dernière manifestation d'hostilité qu'allait connaître le Président Loubet. Peu de temps après, il fut en effet injurié et frappé au passage d'Auteuil, puis il fut victime d'une manifestation organisée par les socialistes lors du Grand Prix, dont le retentissement fut tel qu'il provoqua la chute du ministère Dupuy, le cinquième du nom, le 22 juin 1899.

Cependant, le septennat de Loubet fut, sur le plan gouvernemental, un des plus stables. Le Président de la République n'eut en effet à nommer que quatre présidents du conseil, Dupuy le 18 février 1899, Waldeck-Rousseau, le 22 juin 1899, Combes, le 7 juin 1902 et Rouvier, le 25 janvier 1905.

Ce septennat fut néanmoins marqué par de graves problèmes, comme l'affaire de la Haute cour, la révision du procès de Dreyfus, la rupture avec le Saint-Siège et la loi de séparation, l'agitation entretenue par Déroulède, notamment le jour des funérailles de Félix Faure, les rodomontades de Guillaume II qui voulait obtenir le départ de Delcassé du quai d'Orsay.

Mais ce septennat fut aussi marqué par des manifestations témoignant de la grandeur française, comme l'inauguration de l'Exposition de 1900 par le Président Loubet, comme ses voyages en Angleterre, en Russie, en Italie, comme les visites que lui rendirent à Paris le Tsar, les souverains italiens, espagnols, portugais, comme les rencontres qui commencèrent à édifier la fameuse « Entente cordiale », comme l'essor que le Président voulut donner à l'Algérie.

À l'issue de son septennat, Emile Loubet repartit pour sa Drôme natale,

s'installa à Montélimar où il possédait une propriété rurale. Il se consacra alors aux questions agricoles sans pour autant se désintéresser des grandes affaires de la politique française et mondiale, mais sans plus jamais prendre publiquement parti.

Il devait vivre jusqu'à 91 ans, avant de s'éteindre au sein de cette vallée du Rhône qui l'avait vu naître et dont il aimait tant le charme, le 20 décembre 1929.

**LOUBET** (JOSEPH, AUGUSTE, GUILLAUME), né le 2 septembre 1868 à Figeac (Lot)

*Sénateur du Lot de 1909 à 1940*

Après de brillantes études de droit, Joseph Loubet est nommé avoué près le tribunal civil de Figeac. Il y exerce ces fonctions jusqu'en 1910. Il fut plusieurs fois président de la Chambre des avoués. Il fut aussi président du Bureau d'assistance judiciaire et de la Société de secours mutuels. Il est élu conseiller municipal en 1896, puis conseiller général en 1906. Ses électeurs l'incitent à se présenter au Sénat, après le décès de Pauliac. Il est élu, le 8 août 1909, au premier tour par 402 voix contre 606 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste.

Il est constamment réélu sénateur, le 11 janvier 1920 par 394 voix sur 595 votants, en même temps qu'Anatole de Monzie et Fontanille et est élu secrétaire du Sénat la même année ; puis, le 6 janvier 1924, par 469 voix sur 589 votants. Son élection est validée le 10 janvier de la même année, séance au cours de laquelle il est élu questeur du Sénat, au premier tour, poste qu'il conserve jusqu'en 1930. Le 16 octobre 1932, il est de nouveau réélu par 523 voix sur 595 votants. Cette élection est validée le 11 janvier 1933.

Ses études le prédisposent tout naturellement à s'occuper des problèmes juridiques. Il fait partie de nombreuses commissions et notamment de la commission de législation civile et criminelle et dépose, en 1913, une pétition des greffiers de justice de paix et de tribunaux de simple police du département du Lot. En 1918 il essaie de faire reconnaître aux femmes le droit de vote qui ne leur sera acquis que bien longtemps après.

Tout au long de sa carrière parlementaire, malgré son attirance pour les questions juridiques, il s'intéresse aux problèmes financiers et est nommé président de la commission de la comptabilité en 1932 : il prend souvent la parole dans les discussions budgétaires. Il est membre également de la commission des travaux publics et l'auteur de nombreuses questions écrites aux différents ministres de l'époque.

Le 10 juillet 1940, il vote la propo-

sition de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

**LOUBRADOU (PAUL)**, né le 8 octobre 1883 à Cahors (Lot).

*Député de la Dordogne de 1936 à 1942*

Issu d'une famille de situation modeste, son père était employé de chemin de fer, il s'intéressa dès son jeune âge aux activités syndicales et milita dans le parti socialiste jusqu'à la scission de Tours en 1920 où il adhéra au parti communiste. Artiste-peintre, de santé précaire, réformé de guerre 1914-1918, il consacra une grande partie de son activité à la défense des petits paysans producteurs de tabac et de vin de la région de Bergerac.

Candidat du parti communiste aux élections législatives du 3 mai 1936 dans le département de la Dordogne, il est élu à Bergerac, au second tour de scrutin, par 13 701 voix contre 10 252 à son adversaire de l'alliance démocratique, Mary.

Membre des commissions des boissons, de l'hygiène, et à partir de 1938 de la santé publique, il dépose une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement à organiser, à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la Révolution française, de grandes fêtes commémoratives avec la participation de l'année républicaine ».

Il intervient lors de la discussion du budget de la marine militaire sur les conditions d'embauchage des ouvriers occupés aux travaux de transformation de la poudrerie nationale de Bergerac. Il défend, lors du vote du budget de l'Agriculture, le principe de l'égalité du travail à la ville et à la campagne, l'assurance obligatoire contre les calamités agricoles, les allocations familiales pour l'agriculture et la politique des grands travaux à la campagne en encourageant la lutte contre l'exode rural.

Son activité politique ne lui fait pas oublier son activité artistique et il soutient, au cours du débat sur les Beaux-arts, un amendement sur les musées de province.

Après la signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939 et l'envahissement de la Pologne par les armées allemandes le 2 septembre, il se désolidarise du parti communiste et adhère, avec un certain nombre de collègues, au groupe d'union populaire française. Au nom de ce groupe, il intervient au cours de la discussion, le 20 février 1940, de la proposition de résolution tendant à constater la déchéance de certains membres de la Chambre des députés. Il affirme alors « rester fidèle au socialisme mais se refuse à entraîner la classe ouvrière dans la pire des aventures ».

Il ne participe pas au scrutin qui approuve la résolution constatant la déchéance et ne prend pas part au vote qui accorde le 10 juillet 1940, à Vichy, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**LOUCHEUR (LOUIS, ALBERT, JOSEPH)**, né le 12 août 1872 à Roubaix (Nord), mort le 22 novembre 1931 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député du Nord de 1919 à 1931*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Armement et aux fabrications de guerre du 14 décembre 1916 au 12 septembre 1917.*

*Ministre de l'Armement et des fabrications de guerre du 12 septembre 1917 au 16 novembre 1917.*

*Ministre de la Reconstitution industrielle, membre du comité de guerre du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920.*

*Ministre des Régions libérées du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922.*

*Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes du 29 mars 1924 au 9 juin 1924.*

*Ministre des Finances du 28 novembre au 16 décembre 1925*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie du 19 juillet au 23 juillet 1926.*

*Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales du 1<sup>er</sup> juin 1928 au 2 mars 1930.*

*Ministre de l'Economie nationale, du Commerce et de l'Industrie du 13 janvier 1930 au 27 janvier 1931.*

Louis Loucheur, après avoir fait comme boursier des études secondaires au lycée de Lille, entre en 1890 à l'Ecole polytechnique. Passionné de géométrie, il découvre deux théorèmes sur les épicycloïdes, les théorèmes Loucheur. Sorti de l'école dans un bon rang, il se retrouve à Vincennes comme sous-lieutenant d'artillerie au 12<sup>e</sup> régiment, sous les ordres du capitaine Foch. Après avoir achevé son année militaire, il entre à la Compagnie des chemins de fer du Nord où il est successivement chef de district, de section, inspecteur de la voie. Il complète ses connaissances scientifiques en suivant des cours de droit. Ses chefs lui confient de plus en plus d'études ; chargé de surveiller les travaux d'élargissement de la gare Paris-Nord, il obtient l'achèvement du chantier avant l'expiration du délai prévu par les conventions. Il est sur le point d'être titularisé comme ingénieur par la compagnie quand il la quitte en 1899 pour fonder avec son ami, Alexandre Giros, ancien élève de polytechnique comme lui, la société Giros et Loucheur. Cette société réalise de nombreux travaux en France, en Afrique du Nord et en Turquie. L'importance du développement de leurs affaires amène les deux associés à créer en 1908 la Société générale d'entreprises destinée à exécuter les travaux procurés par la Société Giros et Loucheur. Celle-ci s'interdisant toute entreprise de travaux et s'occupant strictement des questions financières, création de filiales, etc. Passant du ciment armé aux chutes d'eau, le groupe Loucheur jouit d'une renommée mon-

diale quand éclate la Première Guerre mondiale. Louis Loucheur est mobilisé comme officier d'artillerie. Il a vite fait de réaliser les besoins considérables de matériel qu'exige la guerre moderne et prévoit, après la première bataille de la Marne, que les arsenaux vont bientôt être vides si l'on ne dote pas immédiatement la France d'usines susceptibles de produire des munitions en grande quantité dans les plus brefs délais.

Sur l'invitation de son colonel il se rend à Bordeaux et expose ses idées au ministre de la Guerre de l'époque, Alexandre Millerand. Celui-ci est vite convaincu et charge la Société générale d'entreprises de construire les usines d'où sortiront les armes nécessaires à la poursuite de la guerre; mais Loucheur ne veut pas profiter de la situation, le travail est réalisé sans bénéfice d'entreprise et l'Etat a le droit de préemption sur toutes les usines, à leur prix de revient.

Le 14 décembre 1916, Briand nomme L. Loucheur sous-secrétaire à l'Armement et le charge, en tant que tel de la fabrication du matériel de guerre. C'est le début d'une longue carrière ministérielle; Loucheur sera en effet 14 fois ministre ou sous-secrétaire d'Etat entre 1916 et 1930. Dès sa nomination au ministère de l'Armement, il juge ses occupations privées incompatibles avec ses nouvelles responsabilités et démissionne de nombreux conseils d'administration.

Il conserve son poste de sous-secrétaire à l'Armement dans le cabinet d'Alexandre Ribot qui succède à Aristide Briand le 20 mars 1917 et dirige les services de l'importation des combustibles jusqu'au 12 septembre 1917, date à laquelle il est nommé ministre de l'Armement et des fabrications de guerre dans le premier cabinet Painlevé. Il quitte ce poste pour celui de la Reconstitution industrielle dans le deuxième cabinet Clemenceau le 16 novembre 1917.

Il fait partie du comité de guerre et assiste à Doullens, aux côtés de Clemenceau, aux pourparlers difficiles qui aboutissent à la nomination de Foch comme généralissime. Il écrit, sous la dictée de Clemenceau, la note historique qui consacre l'unité de commandement.

Il participe ensuite à la négociation du traité de paix notamment en ce qui concerne ses clauses économiques.

Après la démission de Clemenceau le 18 janvier 1920, il reste quelque temps sans qu'aucune responsabilité ministérielle lui soit confiée, il en profite pour se consacrer à son nouveau mandat de député. Ministre technicien choisi hors du Parlement, il n'en faisait jusqu'alors pas partie. Il y entre comme député du département du Nord en 1919 comme membre de la Chambre « bleu horizon ». Il est élu le 16 novembre 1919 en tête de la liste de la fédération républicaine avec 136 785 voix sur 507 004 inscrits et 374 022 votants. Il sera réélu le 11 mai 1924 par 123 158 voix sur 507 546 inscrits et 451 028 votants toujours en tête de la même liste.

En 1928, le scrutin uninominal ayant été rétabli, il obtient au premier tour 5 927 voix contre 4 682 à Coppeaux, socialiste, sur 19 510 inscrits et 17 156 votants.

Mais c'est surtout en tant que ministre qu'il manifeste son activité.

Appelé pour la septième fois à former un gouvernement, Briand confie à Louis Loucheur le ministère des Régions libérées (16 janvier 1921-15 janvier 1922). C'est à ce titre qu'il signe avec Rathenau, le ministre allemand de la Reconstitution, les accords de Wiesbaden.

En 1924, s'ouvre la législature du bloc national, Poincaré dont c'est le 3<sup>e</sup> cabinet, le nomme ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes (29 mars-24 septembre 1924).

Dans le 8<sup>e</sup> cabinet Briand, il se voit attribuer le ministère des Finances le 28 décembre 1925. Devant la gravité de la situation financière, le déficit budgétaire atteint 5 milliards 600 millions de francs de l'époque, il élabore 5 projets de loi relatifs à de nouvelles mesures fiscales, à l'institution d'une caisse d'amortissement, au régime des valeurs nominatives, à la conversion des anciennes rentes, à la répression des fraudes fiscales; mais la commission des finances de la Chambre des députés, le 14 décembre, renvoie les 4 premiers au gouvernement. Le 15 décembre, en dépit des instances du ministre, elle maintient sa décision aussi Loucheur remet-il sa démission à Aristide Briand qui le remplace par P. Doumer.

Il appartient ensuite comme ministre du Commerce et de l'Industrie, au cabinet d'Edouard Herriot renversé le jour même de sa présentation devant la Chambre le 21 juillet 1926.

A la suite de sa défaite aux élections législatives de 1928, André Fallières, ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales dans le 4<sup>e</sup> cabinet Poincaré, donne sa démission. Louis Loucheur est appelé à lui succéder le 1<sup>er</sup> juin 1928. Il conserve les mêmes fonctions dans le gouvernement suivant où Poincaré se succède à lui-même (11 novembre 1928-29 juillet 1929) et dans le 11<sup>e</sup> cabinet Briand (29 juillet-3 novembre 1929), le 1<sup>er</sup> cabinet Tardieu (3 novembre 1929-21 février 1930), le 1<sup>er</sup> cabinet Chauvets (21 février-2 mars 1930).

C'est pendant cette période qu'est votée la loi sur les habitations à bon marché à laquelle il a donné son nom, la loi Loucheur du 13 juillet 1928 comportant un programme de constructions à réaliser de 1928 à 1933 avec le concours financier de l'Etat.

Louis Loucheur assure également pendant qu'il est ministre du Travail, l'application de la loi du 25 avril 1928, sur les assurances sociales.

Il se retrouve enfin ministre de l'Economie nationale, du Commerce et de

l'Industrie dans le cabinet Théodore Steeg, du 13 décembre 1930 au 27 janvier 1931.

En tant que député, il fait partie de la gauche radicale dont il est un moment président. Il est successivement membre de la commission des finances, rapporteur général de cette commission, membre des commissions des mines et de la force motrice, des affaires étrangères, d'assurance et de prévoyance sociales, il appartient également à la commission d'enquête sur toutes les opérations concernant les réparations en nature.

Il participe à toutes les conférences internationales qui suivent le traité de Trianon, notamment Locarno (1925) et La Haye (1929).

Ses interventions sont très nombreuses et ne peuvent être toutes citées. De son banc de député ou, le plus souvent, du banc du gouvernement, il n'est pas, pendant 15 ans, de débat important auquel il ne participe. Il s'exprime avec facilité, généralement sans notes et sait expliquer clairement les problèmes les plus ardu.

Il intervient notamment, en qualité de ministre de la Reconstitution industrielle dans un débat d'interpellation sur les réparations dues par l'Allemagne à la France (1920) ; en 1922, redevenu simple député du Nord, il prononce un important discours sur le même sujet, en 1926 il prend part à la discussion du projet de loi sur la ratification des accords de Locarno. Il intervient en qualité de ministre du Travail dans tous les débats économiques et sociaux : discussion de la loi qui porte son nom (1928), application de la loi sur les assurances sociales (1929). En 1929 également il répond à une question posée par l'acceptation par le gouvernement du principe d'un congé annuel pour les travailleurs.

Une de ses dernières interventions est le rapport qu'il fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi portant approbation des différents accords intervenus à Paris, le 28 avril 1930, en vue du règlement complet et définitif des obligations résultant du traité de Trianon (1931).

Lorsque Louis Loucheur meurt, le 22 novembre 1931, à son domicile parisien, il n'est plus que député du Nord mais c'est le ministre qui est passé à la postérité. Spécialiste des tâches ingrates, lourdes de responsabilités, il a, comme le rappelait Daniel Vincent, sénateur du Nord, « aidé Clemenceau à faire la guerre, Poincaré et Painlevé à faire la reconstitution industrielle, Briand à faire la paix ». Industriel avisé, il a mis au service de l'Etat son expérience de l'économie privée. Européen convaincu, il a été un des premiers à préconiser une entente économique entre les peuples.

Louis Loucheur était chevalier de la Légion d'honneur

**LOUIS** (Chanoine CHARLES. GASTON), né le 26 décembre 1862 à Montois-la-Montagne (Moselle).

*Député de la Moselle de 1924 à 1928.*

Charles Louis était fils d'agriculteur. Après avoir fait des études supérieures, obtenu la licence en droit et commencé à préparer le doctorat, il entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il poursuivit ses études de théologie à Rome, où il obtint le diplôme de docteur en théologie. Après avoir été professeur au séminaire de Lyon, il devint successivement vicaire, curé, numonier et directeur des œuvres sociales de Metz.

Il était chanoine titulaire à la cathédrale de Metz quand il se présenta aux élections du 11 mai 1924, dans le département de la Moselle, sur la liste d'union républicaine lorraine conduite par Robert Schuman, et où figurait le maître de forge Guy de Wendel. Il recueillit les suffrages de 57.305 électeurs sur un total de 137.880 votants, alors que la majorité absolue s'élevait à 56.718 votants et que la moyenne des suffrages recueillis par la liste d'union républicaine — qui enleva les huit sièges en compétition était de 57.620.

Membre d'une liste dont le programme reprenait tous les thèmes de la droite classique — en politique étrangère : une France forte et une Allemagne désarmée ; — en politique intérieure : la répudiation de la lutte des classes, l'éloge de l'ordre et du travail, l'exigence du respect absolu des droits du père de famille. Louis s'intéresse essentiellement aux problèmes de l'enseignement et à ceux de l'Alsace-Lorraine.

Infatigable défenseur de l'orthodoxie et de la morale catholique traditionnelle, il s'éleva à l'occasion de la discussion budgétaire contre l'introduction de l'enseignement de la sociologie dans les écoles normales d'instituteurs. L'utilisation, pour cet enseignement, de manuels s'inspirant des théories de Durkheim et de Lévy-Bruhl excitait particulièrement son courroux. Les auteurs d'un manuel de psychologie en usage dans les écoles normales d'institutrices se voyaient également accusés par le vigilant ecclésiastique de tenter de jeter « la suspicion sur certains faits intimement liés au sentiment religieux » et de répandre une influence pernicieuse dans l'enseignement primaire.

En dehors de ces interventions, desquelles on peut rapprocher celle tendant à réclamer le retrait des bibliothèques scolaires d'Alsace-Lorraine d'ouvrages qui auraient, d'après lui, « blessé ouvertement la morale et la foi catholique », Louis se signale d'autre part à l'attention de ses collègues par quelques demandes tendant à relever les traitements et les pensions des fonctionnaires.

Le chanoine Louis ne se présente pas aux élections suivantes.

**LOUIS-DREYFUS** (Louis), né le 6 septembre 1867 à Zurich (Suisse), mort le 10 novembre 1940 à Cannes (Alpes-Maritimes)

*Député de la Lozère de 1905 à 1910*

*Député des Alpes-Maritimes de 1930 à 1936.*

*Sénateur des Alpes-Maritimes de 1937 à 1940.*

Après avoir obtenu sa licence en droit, Louis Louis-Dreyfus entre dans les affaires. Il est négociant, banquier, armateur.

Pendant la Première Guerre mondiale, il est lieutenant au II<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale et affecté, le 2 avril 1915, à l'état-major de la 3<sup>e</sup> région.

Le 16 mai 1915, il succède à son père comme consul général de Roumanie à Paris.

La société fondée par son père offre à Louis Louis-Dreyfus toutes facilités de formation. Il y a bientôt la qualité d'associé. La société accroît alors sa prospérité et acquiert en France une place prépondérante dans le commerce et le transport des céréales, en particulier du blé.

A la vérité, il n'a jamais eu une part prépondérante dans la direction supérieure de l'établissement qui porte son nom, mais il en a tiré d'importantes ressources qui ont fait compter de bonne heure sa fortune parmi les plus grosses de France. La presse s'est plu à le proclamer « archi-millionnaire ».

Le 1<sup>er</sup> octobre 1905, Louis Louis-Dreyfus brigue le siège laissé vacant par la démission de Jourdain. Il le conquiert au premier tour de scrutin par 3 660 voix sur 7 480 votants. Il est réélu le 20 mai 1906 au second tour par 3 873 voix sur 7 844 votants, mais aux élections du 24 avril 1910 il n'obtient que 3 466 voix contre 4 686 à Monestier, qui lui succède comme député de la Lozère.

Membre de la commission des postes et télégraphes et de la commission du commerce et de l'industrie de la Chambre des députés, il est l'un des initiateurs du projet de loi qui, après une longue gestation, devait devenir la loi du 31 décembre 1925 complétant l'article 631 du Code de commerce et autorisant la clause compromissoire dans les contrats commerciaux. Louis Louis-Dreyfus n'en était pas peu fier.

Après une éclipse de vingt années il se porte de nouveau à la députation dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Grasse, sous l'étiquette radical indépendant, candidat de concentration républicaine et d'union départementale. Il est élu le 21 décembre 1930, au second tour de scrutin, par 6 498 voix sur 12 007 votants, en remplacement de Capron, décédé. Il est réélu le 8 mai 1932, également au second tour, par 8 193 voix sur 14 196 votants.

Membre de la commission du commerce et de la commission des finances, il intervient fréquemment sur les questions touristiques et pour la défense des

casinos. Il constitue et préside le groupe floral pour la défense des fleurs à parfum et pour la réglementation du marché de la fleur à Paris.

Il renonce à se représenter aux élections législatives de 1936.

Le 4 juillet 1937, Louis Louis-Dreyfus est élu sénateur des Alpes-Maritimes au premier tour de scrutin par 246 voix sur 476 votants. Il est réélu le 23 octobre 1938, au second tour, par 245 voix sur 479 votants.

A l'assemblée du Luxembourg, il est membre de la commission de la marine et président du groupe floral.

Au lendemain de l'accord de Munich, s'expliquant sur ses conceptions de politique extérieure, il mit en garde contre un excès d'optimisme et préconisa des précautions accrues contre le pangermanisme. Il se félicita d'avoir longtemps prôné la reprise des relations diplomatiques franco-italiennes.

Spécialiste averti des questions économiques, Louis Louis-Dreyfus proposa un plan de refonte financière avec des allègements fiscaux massifs et la garantie supérieure et intangible de l'Etat qui doit avant tout rester, disait-il, « honnête homme ».

Il démontra sa sympathie agissante aux victimes de la guerre, veuves, ascendants, orphelins, mutilés, anciens combattants.

Louis Louis-Dreyfus s'occupa de journalisme et devint président du conseil d'administration du journal *L'Intransigeant*.

Il était commandeur de la Légion d'honneur, officier du Mérite maritime, grand-croix de l'Etoile de Roumanie, chevalier de la Grande croix d'Isabelle la catholique.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota pour les pouvoirs constitutionnels.

Il devait mourir quatre mois plus tard à Cannes le 10 novembre à l'âge de 73 ans.

**LOUP** (HENRI, LÉON), né le 21 juin 1846 à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), mort le 27 février 1922 à Briennon-sur-Armançon (Yonne).

*Député de l'Yonne de 1892 à 1919.*

Petit propriétaire agriculteur, maire de Bussy-sur-Othe depuis 1872 et conseiller général de l'Yonne depuis 1883, Henri Loup est élu député le 10 juillet 1892, lors d'une élection partielle dans l'arrondissement de Joigny en remplacement de Dethou devenu sénateur. Dès le premier tour il obtient 10 028 voix sur 17 643 votants et distance largement ses trois concurrents. Il est réélu trois fois de suite, au premier tour, avec un nombre de voix à peu près constant : le 20 août 1893 il obtient 11 121 suffrages sur 13 867 votants ; le 8 mai 1898, avec 12 557 voix sur 18 892 votants, il bat ses

concurrents, Valtat et Vincent qui n'obtiennent respectivement que 4.168 et 1.554 suffrages. Le 27 avril 1902 il arrive en tête avec 12.142 voix contre 5.959 à Marceau.

En 1906 et 1910, Roux parvient à le mettre deux fois en ballottage; le 20 mai 1906, il est élu par 13.468 voix contre 5.090 à son adversaire et le 8 mai 1910 par 10.297 contre 8.048. Enfin, aux élections du 10 mai 1914 il est opposé à Toutée. qu'il devance de près de 3.000 voix au second tour, par 9.237 suffrages contre 6.399.

Défenseur du radicalisme, Henri Loup n'oublie jamais dans sa propagande électorale de fustiger « les débris des vieux partis monarchiques marchant sous la conduite du cléricanisme avec l'appui des puissances de l'argent ».

Lors de son entrée à la Chambre en 1892, à un questionnaire lui demandant ses qualités et distinctions honorifiques, il répondait : « n'ayant jamais été ni escroc, ni panamiste, je suis resté sans qualités ni distinctions honorifiques. » Il est partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat, du monopole public de l'enseignement et de l'abrogation de la loi Falloux. Il se déclare également favorable à l'impôt sur le revenu et le capital et demande des mesures de protection pour l'agriculture ainsi que le maintien des droits des bouilleurs de cru.

Membre de façon continue du groupe républicain socialiste et radical-socialiste, il participe à plusieurs commissions : en 1902 et 1906, il appartient à celle chargée de réaliser des économies administratives, en 1903 à celle relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1910, il est membre de la commission de l'agriculture, en 1914 à celle de l'administration générale et de la décentralisation.

Il cesse d'être député en novembre 1919, après vingt-sept ans et cinq mois de mandat et meurt le 27 février 1922 à Briennon-sur-Armançon (Yonne) à l'âge de 76 ans.

**LOUPPE (ALBERT)**, né le 16 juin 1856 à Cuny (Aisne), mort le 5 juillet 1927 à Laval (Mayenne).

*Député du Finistère  
de 1914 à 1919.*

*Sénateur du Finistère  
de 1921 à 1927.*

Albert Louppe était issu d'une famille de cultivateurs qui avait, dans le pays, des attaches très anciennes. Il n'oubliera jamais ses origines, même lorsque, plus tard, les circonstances l'auront amené à se fixer dans une autre partie du territoire.

Ses études, commencées à Soissons, se poursuivirent brillamment à Paris au collège Sainte-Barbe. Entré à Polytechnique en 1875, il en sortit deux ans après avec le titre d'ingénieur des pou-

dres et salpêtres. En 1883, il dirige la poudrerie du Moulin Blanc, ensuite celle de Pont-de-Buis, pour revenir enfin en 1905 à Moulin Blanc où il remplira jusqu'à sa retraite en 1911 les fonctions d'ingénieur en chef.

Tout d'abord conseiller municipal de Guipavas de 1884 à 1888, il est élu cette même année conseiller municipal de Quimerch et enfin maire de cette même localité qu'il administrera jusqu'à sa mort.

Entre-temps, en 1901, le canton de Faou l'avait choisi comme représentant au Conseil général du Finistère et en 1912 ses collègues l'élirent président de cette dernière assemblée.

C'est pendant cette période qu'il mena de très énergiques campagnes pour la réfection des routes et des ponts, la construction de sanatoria et surtout l'achèvement des grands travaux du port de Brest.

En 1914, les électeurs de la circonscription de Chateaulin envoyèrent Albert Louppe au Palais Bourbon et, en janvier 1921, il fut élu sénateur du Finistère.

Membre très assidu et très écouté de la commission des travaux publics du Sénat, il fut chargé de rapporter le projet de loi relatif à la création d'une station marémotrice d'essai à l'Aber-Wrac'h. Il faisait partie du comité consultatif des forces hydrauliques et s'occupa avec une compétence toute particulière des questions d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociales.

Albert Louppe, inscrit au groupe de la gauche républicaine, fut également membre de la commission des chemins de fer.

Albert Louppe mourut à Laval le 5 juillet 1927, en cours de mandat. Il était officier de la Légion d'honneur.

C'est en hommage à son action locale que son nom fut donné au pont de conception hardie qui, au fond de la rade de Brest, enjambe l'Elorn, la rivière de Landernau.

**LOURTIES (VICTOR CHRISTOPHE, GABRIEL)**, né le 22 juillet 1844 à Aire-sur-Adour (Landes), mort le 2 mai 1922 à Mont-de-Marsan (Landes)

*Sénateur des Landes de 1888 à 1920.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
des Postes et Télégraphes  
du 30 mai 1884 au 26 janvier 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 182.)

Lourties allait prendre une part de plus en plus grande à l'activité du Sénat, tandis qu'il continuait d'administrer la ville d'Aire dont il devait rester le maire jusqu'à sa mort, et à siéger au Conseil général — dont il fut élu président en 1892 et le resta pendant 30 années.

Cette activité, il la manifesta au sein des grandes commissions : armée, ma-

rine, douanes, chemins de fer, et dans de nombreuses commissions spéciales pour lesquelles il fut le rapporteur. Il manifesta également en séances publiques par ses interventions sur les accidents du travail, le code rural, les coopératives et les différents projets de budgets.

De 1892 à 1894, il fut secrétaire du Sénat ; il adhéra au groupe de la mutualité qui le choisit comme président. Il était d'ailleurs, depuis plusieurs années, le grand animateur du mouvement mutualiste en France ; en 1892, il fut porté à la présidence de la ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Chargé de constituer le nouveau cabinet, Charles Dupuy lui confia, le 30 mai 1894, le ministère du Commerce, de l'Industrie des Postes et Télégraphes. Après la démission du cabinet, en janvier 1895, il reprit son activité parlementaire et adhéra aux commissions de l'armée, des douanes, des chemins de fer, des finances.

Réélu sénateur le 3 janvier 1897, au premier tour, avec 411 voix sur 711 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine et de l'union républicaine ; à partir de 1901, il devait rester membre de ce seul groupe.

Dans la force de l'âge, il continua de déployer une activité intense.

Lors du renouvellement triennal du Sénat, en 1906, il conserva son siège au deuxième tour, le 7 janvier, par 410 voix sur 709 votants en même temps que ses colistiers radicaux Latappy et Milliès-Lacroix.

En 1909, il fut élu vice-président du Sénat pour un an.

Survint la guerre mondiale pendant laquelle, ayant renoncé à prendre la parole en séance, il se consacra entièrement à l'administration de sa ville d'Aire-sur-Adour et, au Sénat, aux travaux des commissions. Il fut chargé d'une multitude de rapports et d'avis, la plupart concernant des textes, projets ou propositions de loi relatifs aux matières économiques, sociales, financières.

Au scrutin du 11 janvier 1920, Lourties, avec 135 voix au premier tour, 5 au second sur 705 votants, dut laisser son siège à Cadilhon, candidat d'union nationale qui, avec 439 voix, vint siéger au Luxembourg aux côtés de Darceignez, de l'alliance républicaine et Milliès-Lacroix, sénateur sortant, radical socialiste, élus au premier tour.

Retiré à Aire après cet échec, Lourties mourut des suites d'un accident d'automobile à Mont-de-Marsan, le 2 mai 1922. Il était âgé de 77 ans.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, titulaire de la médaille d'or de la mutualité, il était aussi haut dignitaire de plusieurs ordres étrangers : grand officier de la Couronne d'Italie, grand officier de l'Ordre de Léopold d'Orange-Nassau, grand-croix de l'Ordre de Léopold II, grand-croix du Nicham Iftikar, commandeur de l'Ordre de Charles III, commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal.

**LOURTIES** (VICTOR, LOUIS, GABRIEL), né le 7 avril 1836 à Billy-Montigny (Pas-de-Calais)

*Sénateur des Landes de 1932 à 1941.*

Neveu du sénateur du même nom, Victor Lourties naquit dans le « pays noir », où son père exerçait les fonctions de médecin-chef des mines de Courrières. Après des études secondaires à Douai et à Paris, il poursuivit ses études dans la capitale. Diplômé de l'École des sciences politiques, licencié puis docteur en droit en 1906, il s'inscrivit au barreau. Bientôt avocat à la Cour d'appel de Paris, il était secrétaire de M<sup>r</sup> Cruppi, ancien ministre, lorsqu'éclata la guerre de 1914. D'abord affecté au conseil de guerre de la division marocaine, il se porta volontaire pour un régiment de tirailleurs. Sa conduite au feu lui valut, outre une blessure grave, huit citations, la Croix de guerre et une affectation comme capitaine à l'état-major de l'armée d'Orient.

Démobilisé en 1919, il s'installa dans les Landes, à Ychoux, où il fonda une entreprise d'armement maritime et d'exportation.

Voué par tradition familiale à la chose publique, Victor Lourties qui avait adhéré au parti radical-socialiste gagna rapidement la confiance de ses compatriotes landais qui l'élirent en 1922 conseiller d'arrondissement et conseiller général d'Aire-sur-Adour, canton dans lequel il succéda à son oncle décédé. Il y fut réélu à deux reprises. En 1931, les habitants d'Ychoux le portèrent au conseil municipal qui, aussitôt, le choisirent pour maire. Il devait le rester jusqu'après la seconde guerre mondiale.

L'intérêt qu'il portait aux problèmes d'économie régionale le firent entrer au conseil d'administration de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Sud-Ouest qu'avait fondée son oncle.

Cependant le rôle grandissant qu'il jouait dans la vie du département l'incita à briguer un mandat politique. L'occasion lui en fut bientôt donnée par le renouvellement triennal du Sénat de 1932 : candidat radical indépendant, « partisan d'une politique de liberté et de progrès, adversaire du collectivisme », il fut élu le 16 octobre au second tour, par 369 voix sur 708 votants contre 325 à Pierre Deyris, 323 à Léon Bouysson et 313 à Gaston Lalanne, les deux députés et l'ancien député « orthodoxe » que le parti radical-socialiste avait opposés à la liste « dissidente ».

Avec ses deux colistiers, Milliès-Lacroix et Darceignez, il s'inscrivit à la gauche démocratique, le groupe le plus important de la Haute Assemblée et y resta, bien qu'un an après son élection, il ait été exclu du parti radical-socialiste.

Le nouveau sénateur déploya une grande activité au palais du Luxembourg, tant par son travail en commission que par les textes dont il prit l'ini-

tative et par ses interventions en séance publique.

En 1937, il fut nommé président de la sous-commission d'enquête sur la gestion du ministère des Postes. Intervenant assez fréquemment en séance publique, il prit la parole dans les débats d'ordre économique.

A Vichy, le 10 juillet 1940, lors de la réunion des Chambres en Assemblée nationale, Lourties approuva la loi accordant les pouvoirs au maréchal Pétain pour promulguer « une nouvelle Constitution de l'Etat français ».

Outre des articles dans la presse régionale, Lourties a consacré une brochure aux *Relations commerciales entre la France et l'Espagne*.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, chevalier de l'ordre du Sauveur de Grèce, il était aussi titulaire de la Croix de guerre.

**LOUSTALOT (GUSTAVE, MARCEL)**, né le 4 janvier 1826 à Dax (Landes), mort le 27 juillet 1898 à Dax.

*Représentant des Landes de 1871 à 1876.*

*Député des Landes en 1876  
et de 1878 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 188.)

En 1889, Gustave Loustalot sollicita le renouvellement de son mandat législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Dax. Il fut réélu le 22 septembre, dès le premier tour, obtenant 6.698 voix et battant son adversaire Gièvre, candidat monarchiste, de plus de 500 voix. Pendant sa campagne électorale, il avait promis à ses électeurs de rester fidèle aux convictions qu'il avait toujours manifestées et de défendre un programme républicain et démocratique, ce qu'il fit jusqu'à la fin de son mandat en votant toujours avec la gauche.

Membre de plusieurs commissions et président du 3<sup>e</sup> Bureau chargé de se prononcer sur la validité des élections, il déposa au cours de la législature deux propositions de loi : l'une tendant au doublement des conseillers généraux des cantons dont la population était supérieure à 20.000 habitants et l'autre rendant insaisissables les petits traitements inférieurs à 60 francs par mois.

Mais il est battu aux élections de 1893, son adversaire, Théodore Denis l'emportant au premier tour.

Il se retire alors de la vie politique. Ses électeurs tinrent cependant à lui manifester leur reconnaissance en ouvrant une souscription publique afin de lui offrir un souvenir en hommage à son dévouement pour la chose publique. Une médaille d'or lui fut offerte dont le revers porte la mention suivante : « A Gustave Loustalot, député des Landes 1871-1886, sous-préfet de la défense nationale, les électeurs républicains des

cantons de Dax, Montfort et Pouillan, 1893 ».

Il mourut à Dax, le 27 juillet 1898, à l'âge de 72 ans.

**LOUSTALOT (Louis)**, né le 4 janvier 1861 à Dax (Landes), mort le 7 novembre 1933 à Paris (6<sup>e</sup>).

*Député des Landes de 1910 à 1919.*

Louis Loustalot était le fils de Gustave Loustalot, ancien député des Landes, et l'un des 363 républicains qui s'opposèrent au gouvernement du Seize mai. Après de brillantes études secondaires, il s'inscrivit à la Faculté de droit où il obtint le diplôme de licencié. Il envisagea alors une carrière administrative et fut attaché aux ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. A l'âge de 25 ans, il est nommé secrétaire général de la préfecture de l'Aube, poste qu'il occupa pendant trois années. Il exerce ensuite les mêmes fonctions à Beauvais, puis à Pau.

Ayant obtenu un mandat de conseiller général des Landes, il songe alors pour la première fois à la députation et se présente aux élections législatives du 24 avril 1910 comme candidat radical-socialiste dans la circonscription de Dax. Il a comme adversaire Nougaro, démocrate, et comme rival un autre candidat radical-socialiste, Delest. Ce dernier se retire au second tour et Loustalot est élu le 8 mai 1910 par 8.088 voix contre 6.804 à Nougaro, resté en lice. Lors de sa campagne il avait promis à ses électeurs de suivre un programme démocratique répondant aux désirs du peuple.

C'est dans cet esprit qu'il s'associe, dans l'exercice de son mandat, au vote de nombreuses lois sociales parmi lesquelles figurent les textes sur l'amélioration du sort des travailleurs, les assurances mutuelles agricoles, le repos hebdomadaire. Défendant l'économie de sa région, il intervient lors des discussions du budget de l'agriculture. Ancien fonctionnaire préfectoral, il manifesta son intérêt pour le personnel des préfectures en rapportant un projet de loi modifiant leur statut.

Au cours de l'année 1910, il refusa plusieurs fois sa confiance au gouvernement Briand et ne vota pas l'ordre du jour qui clôturait les interpellations relatives à la grève des employés des chemins de fer. Il adopta la même attitude à l'égard de celui qui clôturait l'interpellation à laquelle avaient donné lieu des modifications apportées par Briand à la composition de son ministère. En 1912, il vota la confiance au gouvernement Caillaux, approuvant l'accord franco-allemand sur les questions marocaine et congolaise.

A la veille de la guerre, le 24 avril 1914, il sollicita une nouvelle fois le suffrage de ses concitoyens. Il est réélu dans la même circonscription par 7.809 voix contre son même adversaire, Nou-

garo. Pendant ce second mandat, exercé durant la Grande guerre, il dépose une proposition de loi tendant à permettre la saisie des biens des déserteurs et prend la parole lors de l'interpellation relative à « l'affaire des carbures », affaire qui avait donné lieu à l'époque à un procès retentissant : des industriels avaient été accusés d'avoir accaparé des carbures et d'en avoir fait commerce avec l'ennemi.

Avant la fin des hostilités, au début de l'année 1918, son nom est mêlé à l'affaire Caillaux-Comby qui fut renvoyée devant le Sénat siégeant en Haute Cour de justice. Le 15 septembre 1919, la commission d'instruction rendait une ordonnance de renvoi devant la Haute Cour pour Caillaux ; par contre, elle prononçait un non-lieu en faveur de Loustalot et Comby.

Loustalot ne sollicita pas en 1919 le renouvellement de son mandat et se retira de la vie politique. Il mourut à Paris le 7 novembre 1933, à l'âge de 72 ans

**LOYER (ERNEST, HENRI)**, né le 21 juillet 1844 à Lille-Wazemmes (Nord), mort le 19 mars 1902 à Lille.

*Député du Nord de 1893 à 1902.*

Issu d'une famille spécialisée dans la filature du coton, établie à Lille, Ernest Loyer est associé jeune à la bonne marche de l'entreprise familiale et prend la direction de l'établissement en 1878 ; il y acquiert une solide expérience industrielle et humaine au contact des ouvriers dont il ne cesse de s'occuper afin d'améliorer leur situation matérielle.

En 1870, il s'engage dans les gardes nationales mobiles de l'armée du Nord, où sa brillante conduite pendant la guerre franco-prussienne lui vaut d'être cité à l'ordre du jour après la bataille de Saint-Quentin.

Rallié dès leur fondation aux institutions républicaines de la III<sup>e</sup> République, il se fait apprécier sur le plan local par sa compréhension des problèmes économiques et sociaux et aborde alors avec dévouement et civisme, par la filière traditionnelle, une carrière politique.

Elu conseiller municipal, il devient en 1883 maire de la commune de Lomme, petite localité de l'agglomération lilloise. En 1892, sans faire acte de candidature, il est élu conseiller d'arrondissement du canton du sud-ouest de la préfecture du Nord ; il y demeure en fonction jusqu'en 1898

Vivement sollicité par ses amis locaux, il se présente à la députation dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lille en 1893. Il est élu au second tour de scrutin, le 3 septembre, par 8.529 voix contre 6.256 à Paul Lafargue, député sortant socialiste, sur 14.932 votants ; au premier

tour il avait recueilli 7.081 voix contre 4.745 à Lafargue et 3.523 à Verly.

Le 22 mai 1898, il est réélu au second tour de scrutin, par 10.215 voix contre 8.411 à Ghesquière, adjoint au maire de Lille, de tendance socialiste, sur 18.892 votants.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe des progressistes et devient membre de plusieurs commissions, notamment de la commission de l'enfance et de celle des tribunaux administratifs.

Démocrate convaincu, patriote ardent, Ernest Loyer dénonce les dangers de menées révolutionnaires internationales. Il fait siennes les théories de Méline : protection économique et agricole, développement de la production, simplification du système administratif, décentralisation, lancement de grands travaux publics. Il demeure au cours de ses mandats parlementaires un partisan déterminé du protectionnisme face à la concurrence étrangère. Il soutient sans se départir le ministère Méline formé en remplacement du cabinet Léon Bourgeois démissionnaire dès sa présentation à la Chambre, le 30 avril 1896.

C'est avec conscience, malgré un mauvais état de santé, qu'il suit les travaux des commissions. Soucieux d'améliorer l'économie de sa région, il accepte de rapporter le projet de loi tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement ; il rapporte également le texte relatif à la rectification de la frontière franco-belge entre les communes de Gussignies et de Roisin. Il intervient rarement en séance publique ; toutefois il participe aux discussions des budgets de la Guerre de 1895 et 1896. Cette dernière année, il prend part à la discussion de la proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuels. En 1898, il dépose une proposition de loi tendant à diminuer les heures de travail.

Profondément humain, il se dépense sans compter dans sa région sur le plan social et participe activement à la gestion des œuvres de prévoyance et de mutualité de Lille et de Wazemmes. Membre du conseil d'administration des invalides du travail, il accepte la charge de secrétaire de l'œuvre des invalides de guerre

Malheureusement, sa santé s'altère de jour en jour ; dès 1898, il doit demander un congé et il ne participera plus aux travaux législatifs de la 8<sup>e</sup> législature.

Il meurt à Lille du mal dont il était atteint le 19 mars 1902, dans sa 58<sup>e</sup> année

Ernest Loyer était membre de l'Ordre de Léopold, titulaire de la médaille de bronze des mutualités.

Son beau-frère, Lorthiois, se présente à la députation dans la même circonscription aux élections législatives de 1902 ; blessé au cours de la campagne électorale, il meurt le 11 mai 1902, avant la réunion de la Chambre.

**LOZÉ** (HENRI, AUGUSTE), né le 20 janvier 1850 au Cateau (Nord), mort le 26 janvier 1915 à Paris.

*Député du Nord de 1902 à 1906.*

*Sénateur du Nord de 1906 à 1915.*

Fils d'industriel, licencié en droit, Henri Lozé entre dans l'administration préfectorale en 1877. Il est successivement sous-préfet de Commercy (1877), de Béthune (1880) et de Brest (1881), puis préfet du Cantal en 1884. De 1885 à 1886, il est secrétaire général de la préfecture de police. Préfet de la Somme de 1886 à 1888, il remplace Léon Bourgeois comme préfet de police en 1888. En 1893, quand surviennent les troubles du Quartier latin, la mort de l'étudiant Nuger et la fermeture de la bourse du travail, il remet sa démission. Nommé ambassadeur à Vienne le 13 novembre 1893, il est désigné en septembre 1895 comme gouverneur de l'Algérie, au commencement de l'agitation antisémite. Il refuse le poste et rentre dans la vie privée.

Aux élections législatives de 1902, Lozé se présente dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Cambrai. En deuxième position à l'issue du premier tour de scrutin derrière Lefebvre, il bénéficie alors du désistement des autres candidats, ce qui lui permet de l'emporter au second tour avec 12 619 voix sur 22 875 votants.

A la Chambre des députés, son activité en séance publique est des plus réduites puisque durant toute la 8<sup>e</sup> législature il ne prend pas la parole. On lui doit simplement, durant cette période, trois rapports sur des projets mineurs et une proposition de loi tendant à l'indemnisation des habitants de son arrondissement victimes de la grêle.

Il n'en oublie pas pour autant sa grande expérience de l'administration, ce qui l'incite, tout en défendant la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement et la liberté du travail, ainsi qu'en réclamant l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, à se montrer partisan d'une large décentralisation basée sur la réorganisation des circonscriptions administratives du pays auxquelles une plus grande autonomie devrait être conférée.

Le 3 juillet 1905, il vote contre le projet de loi de séparation des églises et de l'Etat.

Henri Lozé se présente aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906. Il est élu au troisième tour par 1 217 voix contre 1 163 à Debierre, son principal adversaire, sur 2 442 votants.

Dans la Haute Assemblée, où il s'inscrit au groupe de l'union républicaine, son activité est, là encore, très réduite. On lui doit simplement le dépôt de deux rapports et il n'intervient qu'une fois en séance publique, lors de la discussion de la proposition de loi relative à l'inéligibilité de certains fonctionnaires.

Il mourut à Paris le 26 janvier 1915 ; il avait 65 ans.

Commandeur de la Légion d'honneur, Lozé était membre du conseil de l'Ordre.

**LOZERAY** (HENRI), né le 17 mai 1898 à Dreux (Eure-et-Loir).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

Né dans une famille ouvrière, Henri Lozeray apprit très tôt le métier de typographe qu'il exerça pendant de nombreuses années. Syndiqué dès l'âge de 16 ans, il occupa divers postes de responsabilité dans le syndicat du livre et à la direction de la fédération unitaire du livre-papier. Dans le même temps, il adhéra au parti socialiste.

Après avoir fait partie pendant la Première Guerre mondiale du Comité pour la reprise des relations internationales, il devint, au lendemain de la Révolution d'octobre, un actif propagandiste des thèses de la III<sup>e</sup> Internationale et fut de ceux qui contribuèrent, lors du Congrès de Tours, à rallier à cette organisation la majorité du parti socialiste.

Parallèlement, il milita au sein des Jeunesses socialistes. Après avoir été l'un des réorganiseurs de ce mouvement dont la guerre avait entraîné la quasi-disparition il en devint l'un des secrétaires nationaux et l'un des artisans de sa réadhésion à l'Internationale communiste des jeunes. Il est appelé bientôt au poste de secrétaire de la Jeunesse communiste de France.

A l'âge de 26 ans, il est mis à la disposition de son parti qui le désigne comme responsable des problèmes coloniaux. Envoyé à ce titre, en 1925, en Algérie pendant la guerre du Rif, il est arrêté dès son débarquement, puis condamné à deux années de prison, qu'il purgea à la prison Barberousse à Alger. Revenu en France, le Comité central le charge d'organiser et de diriger l'administration du parti communiste.

Candidat de son parti aux élections générales de 1928, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il fut battu dès le premier tour, ne recueillant que 2 322 suffrages sur 11 056 votants, contre 6 132 au candidat de droite, Henry Paté.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1932 mais fut, par contre, candidat à celles de 1936. Arrivé en tête au premier tour, avec 3 177 voix sur 10 497 suffrages exprimés, il fut élu au second tour, le 3 mai 1936, comme candidat du Front populaire par 5 439 voix contre 4 830 à un républicain de gauche, conseiller municipal de Paris.

Appartenant à la commission de l'Algérie et des colonies, il intervint à plusieurs reprises lors de la discussion du budget du ministère des Colonies pour exposer la politique de son parti (15 décembre 1936), réclamer des mesures d'amnistie (22 janvier 1937) ou protester contre les prétentions coloniales de l'II<sup>e</sup> Reich et de l'Italie fasciste (20 décembre 1938).

Le 8 octobre 1939, Lozeray est arrêté avec la majorité des autres députés communistes et fut déchu de son mandat le 21 janvier 1940, après avoir été condamné à cinq ans de prison.

**LUART** (JACQUES, comte DU), né le 1<sup>er</sup> septembre 1881 aux Cent-Aires (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure  
de 1932 à 1942.*

Issu d'une vieille famille du Maine, Jacques du Luart, quatrième des cinq fils du comte Robert du Luart, naquit au château de Montigny.

Son mariage, en 1913, provoqua la rupture avec sa famille qui, pour le désintéresser de la succession, lui donna le château de Chamecourt en Haute-Normandie. Propriétaire agriculteur, il s'intéressa à la vie locale et devint d'abord maire de Cropus puis, en 1927, membre du conseil d'arrondissement du canton de Bellemontre en remplacement de Louail, maire de Bosc-le-Flard, décédé. Il remplit cette fonction jusqu'à son élection, le 7 juin 1931, au Conseil général de Seine-Inférieure dont il resta membre jusqu'en 1939.

Franchissant tout naturellement les étapes de la représentation locale à la représentation nationale, il posa sa candidature, lors des élections de 1932, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Dieppe. La bataille fut dure. Candidat de l'union républicaine démocratique, il réussit à battre au second tour, par 5.979 voix contre 3.635, sur 9.682 électeurs, le radical-socialiste Galimand, libéral, membre de la fédération républicaine de France.

Bien que membre des commissions de la marine marchande et de la commission des pensions civiles et militaires, ses préoccupations sont essentiellement agricoles. Hormis son rapport de 1934 sur la réglementation de la chasse en mer et son avis sur l'organisation de la nation pour temps de guerre, il participera surtout à la discussion des diverses interpellations du gouvernement sur la politique agricole, qu'il s'agisse de la défense et de l'organisation du marché du blé, de la situation des producteurs de lin ou de l'amélioration des conditions de vie rurale.

Toutefois, ses idées libérales en faisaient un farouche adversaire de l'intervention de l'Etat dans l'économie, un partisan de la réforme administrative et un défenseur du franc, gage du retour à la confiance.

Il sera réélu le 26 avril 1936 sur ce programme, battant très aisément le radical-socialiste Paumelle avec 6.145 voix sur 10.465 votants, Paumelle n'en ayant obtenu que 3.543.

Ses principales interventions au cours de cette législature prolongée seront également consacrées à la politique rurale du gouvernement : son dernier acte politique fut son intervention, en mars 1940, sur la circulaire relative aux agriculteurs mobilisés.

Il ne prit pas part au vote de délégation de pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Ce fut la fin de sa carrière politique.

**LUBERSAC** (Louis, Guy, marquis de), né le 20 janvier 1878 à Paris, mort le 15 avril 1932 à Paris.

*Sénateur de l'Aisne de 1920 à 1932*

Licencié en droit, le marquis de Lubersac était diplômé de l'Ecole des sciences politiques. Mais ce parisien, membre du Jockey-club, possédait des terres en Valois et était maire de Faverolles depuis 1901.

Mobilisé en 1914 comme sergent dans l'infanterie territoriale, il termine la guerre comme capitaine commandant l'aéronautique, avec la rosette de la Légion d'honneur, la Croix de guerre avec palme, dix citations et deux blessures ; il totalisait plus de 250 reconnaissances et missions photographiques, 40 combats aériens, etc.

La paix retrouvée, il se consacra au relèvement de l'Aisne dévastée, en créant et en présidant une confédération de coopératives de sinistrés.

Le marquis de Lubersac est élu pour la première fois sénateur le 11 janvier 1920, en remplacement de Seblin, décédé le 10 février 1917, au premier tour, par 731 voix sur 1.307 votants. Il s'inscrivit au parti de la gauche républicaine. Il est réélu le 9 janvier 1921 par 778 voix sur 1.312 votants et le 20 octobre 1929 par 728 voix sur 1.340 votants. Le 14 janvier 1930, en même temps que fut validée son élection, il est nommé secrétaire du Sénat, poste qu'il conserva jusqu'à son décès.

Dès le début de son mandat, il fait partie de nombreuses commissions, notamment de la commission de l'armée, de celle de l'agriculture et de celle des actes notariés. Il s'intéresse particulièrement aux questions financières et prend part aux discussions budgétaires.

Les départements libérés de l'invasion retiennent toute son attention. Les régions sinistrées n'ont pas de meilleur défenseur et il réclame pour elles des dommages de guerre importants.

En 1924, il est vice-président de la commission de l'armée et prend part activement à la création de l'aéronautique. Au cours des années suivantes, il dépose de nombreux rapports et propositions de loi concernant la situation de l'aéronautique commerciale, l'avancement dans l'arme de l'aéronautique et la réparation des dommages causés par faits de guerre. Président de la commission des régions libérées en 1930, il est membre également de la commission de l'air. Les problèmes de l'aéronautique demeurent sa principale préoccupation.

Il devait mourir à Paris le 15 avril 1932, à 54 ans, des suites de ses blessures de guerre.

**LUCAS** (OCTAVE, JOSEPH), né le 25 mai 1892 à Cherbourg (Manche).

*Député de la Manche de 1936 à 1942.*

Issu d'une famille de négociants, brillant élève des collèges religieux de Valo-

gnes et de Cherbourg, il étudiera le droit à Caen. Son frère Maurice, puîné de 4 ans, sera également parlementaire. Pendant la Grande Guerre il eut une conduite héroïque. Il en revindra grand mutilé, décoré de la Croix de guerre avec palme, de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur. Etabli notaire à Les-say, près de Coutances, puis maire de cette commune, il représente son canton au Conseil général de 1926 à la Libération, où il sera un rapporteur « vigoureux et rigoureux » du budget départemental.

Tout naturellement, cette entrée dans la politique l'amène à se présenter, à 44 ans, aux élections législatives de 1936. Il sera élu au premier tour député de l'arrondissement de Coutances, où il l'emportera très largement sur ses trois principaux concurrents.

A la Chambre du Front populaire, il s'inscrit au groupe Marin. Il fait partie de la commission de législation civile et criminelle, de la marine marchande, puis des boissons, comme sa formation juridique et sa naissance dans un port de mer l'y prédisposent. Cependant ce sont sa profession de notaire et son mandat de maire qui l'amènent à s'occuper surtout des questions agricoles. D'où ses interventions dans la création de l'O.N.I.C. (office des céréales), les projets sur la propriété culturale, l'établissement de conventions collectives dans l'agriculture, le statut du fermage, la vente des produits agricoles et l'aide à l'agriculture pendant la guerre.

En 1936, il intervient activement sur le projet de réforme fiscale contre lequel finalement il votera. Dans les discussions budgétaires au cours de la législation, il interviendra surtout dans les budgets de l'Intérieur et des Anciens combattants, sur le statut des marins et en matière de pensions.

Il est entendu sur l'ordre du jour du 18 avril 1940.

Il vota à Vichy, le 10 juillet 1940, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain avec la majorité de ses collègues.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LUCCHINI (MARCEL)**, né le 10 juillet 1899 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1936 à 1942.*

Agent comptable d'un bureau de bienfaisance. Marcel Lucchini est élu conseiller général des Bouches-du-Rhône le 14 octobre 1934, dans le 12<sup>e</sup> canton.

Aux élections législatives de 1936, le parti socialiste le présente dans la 6<sup>e</sup> circonscription de Marseille contre le député sortant, maire d'Aubagne, Boyer. Au premier tour, le 26 avril, celui-ci le devance de près de 1 800 suffrages mais au second tour, le 3 mai, il recueille les voix qui s'étaient portées sur le candidat communiste et il est élu avec 11.555

voix contre 8.977 à Boyer. Il reconquiert ainsi le siège perdu par la S.F.I.O. en 1932.

Inscrit au groupe socialiste, membre des commissions de la marine marchande et des travaux publics, il s'intéresse surtout à des mesures de protection sociale en faveur des personnes de condition modeste. Il intervient ainsi dans plusieurs débats relatifs aux allocations aux femmes en couches et aux familles nombreuses, à l'assistance aux vieillards et aux chômeurs âgés. Il participe également au débat sur un projet de loi concernant l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage.

Il dépose une proposition de loi tendant à transformer l'Ecole pratique d'industrie de garçons de Marseille en Ecole nationale professionnelle.

Le 10 juillet 1940, il vote la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

**LUCE de CASABIANCA (JOSEPH, MARIE)**, né le 27 novembre 1847 à Bastia (Corse), mort le 27 janvier 1920 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député de la Corse de 1893 à 1898.*

Né en Corse, Joseph Luce de Casabianca est le petit-neveu de Luce de Casabianca, membre de la Convention nationale et capitaine de vaisseau mort si glorieusement à la bataille d'Aboukir. Il est propriétaire agriculteur.

En 1870, à 23 ans, il participe aux campagnes de la Loire et de l'Est en qualité de lieutenant de la garde mobile de la Corse. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite à la bataille de Villersexel le 9 janvier 1871.

Conseiller général du canton de Campitello en 1886, il est réélu en 1892. Candidat aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans l'arrondissement de Corté, il proteste contre la qualification de rallié qui lui a été appliquée. Il est élu à 46 ans, au second tour, par 6.604 voix contre Giacobbi qui en obtient 4.807.

A la Chambre des députés, au cours de cette 6<sup>e</sup> législature, il est membre de diverses commissions et défend particulièrement les intérêts de la Corse dans les transports entre le continent et la Corse ou l'Algérie. Avec ses collègues Antoine et Sébastien Gavini, il essaie de venir en aide aux viticulteurs corses victimes de gelées et de rétablir la direction des douanes de la Corse. Il interpelle le gouvernement sur les agissements de l'Administration dans l'île. Il est surtout chargé du rapport de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama (dossiers individuels).

Battu aux élections de 1898 et de 1902, il a failli être réélu en 1919 comme quatrième de liste de M<sup>r</sup> de Moro-Giafferri.

Il meurt l'année suivante à Nice, le 27 janvier 1920, à l'âge de 73 ans.

**LUDRE** (Auguste, Ferri, Marc, Marie, comte de), né le 11 août 1870 à Richardmémil (Meurthe-et-Moselle), mort le 20 mai 1915 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député de Meurthe-et-Moselle de 1902 à 1915.*

Issu d'une vieille famille lorraine profondément attachée à sa province, propriétaire, agriculteur, il est amené, très jeune, à prendre des responsabilités locales et devient maire de sa ville natale puis, en décembre 1909, conseiller général du canton de Nancy, charges qu'il conservera jusqu'à la fin de sa brève existence.

Lors des élections législatives du 27 avril 1902, alors âgé de 32 ans, il sollicite les suffrages des électeurs et bat, dès le premier tour, le député sortant Papelier, recueillant 8.746 voix sur 14.029 votants, contre 5.050 à son adversaire.

Notable libéral et catholique, il participe à la discussion sur l'enseignement congréganiste en 1904, militant sans cesse en faveur d'une République tolérante et s'élevant contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'il estimait « faussement libérale ». Lieutenant de dragons, il intervint chaque année lors de la discussion du budget du ministère de la Guerre, se préoccupant de l'amélioration du sort des militaires. Défenseur de l'armée, il regretta très rapidement son vote en faveur de la loi de deux ans « destinée à affaiblir l'armée de seconde ligne ». Membre de la commission des boissons, il souhaitait le maintien des droits protecteurs et celui du privilège des bouilleurs de cru. Son protectionnisme ne se limitait pas d'ailleurs à la seule défense des vigneronn lorrains : il voulait également améliorer le sort des travailleurs de l'industrie en luttant contre l'immigration étrangère et en leur assurant une retraite. Ce programme comblait pleinement les vœux de ses électeurs.

Il fut réélu sans interruption dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Nancy : aux élections législatives du 6 mai 1906, il l'emporta de justesse sur Aimé par 7.602 voix contre 7.206, sur 15.052 votants. Elu conseiller général en 1909, il ne devait plus être inquiété puisqu'il battit de nouveau Aimé, dès le premier tour, aux élections du 24 avril 1910, par 7.677 voix contre 6.951, sur 15.146 votants.

Il est alors nommé membre de la commission des postes et télécommunications, de la commission du budget, et de celle d'assurance et de prévoyance sociales. Préoccupé par les problèmes sociaux, il dépose une proposition en vue d'améliorer le sort des accidentés du travail et de leurs descendants et vote la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Il est réélu à nouveau aux élections du 26 avril 1914 par 7.664 voix contre 6.783 à son adversaire Lecomte. Toujours membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, il dépose une

proposition de loi tendant à faire bénéficier des prestations familiales les veuves et les orphelins de militaires.

Mais la mort devait interrompre prématurément les activités de ce républicain libéral, partisan de la démocratie tolérante, comme il se qualifiait lui-même. Il meurt en son domicile parisien le 20 mai 1915. Son décès est annoncé à la Chambre le jour même où sa proposition sur les allocations familiales devait venir en discussion. Il était alors âgé de 45 ans.

**LUDRE-FROLOIS** (FRÉDÉRIC, LOUIS, MARIE, René, marquis de), né le 10 mai 1864 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*Député de l'Orne de 1914 à 1931.*

*Sénateur de l'Orne de 1931 à 1944.*

Issu d'une famille de militaires, René de Ludre-Frolois naquit à Nancy alors que son père était officier d'ordonnance du maréchal Canrobert. Fidèle à la tradition familiale, il devint officier supérieur de cavalerie.

Maire de Longny-au-Perche, puis conseiller général de l'Orne, il est élu pour la première fois député de ce département le 26 avril 1914 par 10.364 voix sur 21.383 votants au scrutin de ballottage. Le 16 novembre 1919, au scrutin de liste, il est réélu sur la liste d'union républicaine démocratique avec 40.117 voix sur 58.737 votants ; il en est de même le 11 mai 1924 où il obtint sur la liste d'union nationale républicaine démocratique 39.338 voix sur 66.116 votants. Le scrutin uninominal ayant été rétabli pour les élections de 1928, il retrouve la circonscription de Mortagne qui l'élit avec 9.783 voix contre 7.289 à Bernardi sur 19.199 votants.

Au Palais Bourbon, il faisait partie des commissions des pensions civiles et militaires et de la marine de guerre.

Grand patriote. René de Ludre-Frolois, capitaine de réserve, est immédiatement, à la déclaration de guerre, mobilisé au 32<sup>e</sup> dragons. Il se distingua particulièrement pendant toute la durée des opérations militaires.

Après la guerre, il continua à assumer les charges que lui imposait son mandat de député ; il est inscrit au groupe de l'union républicaine et démocratique et fait partie de la commission de l'armée.

Ses regards se tournent alors vers le Sénat où il est élu le 3 mai 1931, au premier tour de scrutin, avec 499 voix sur 846 électeurs inscrits.

Membre de la commission des affaires étrangères et de politique générale des protectorats, ainsi que de la commission de la marine, il intervenait fort rarement en séance publique, bornant son action parlementaire aux questions écrites.

Aux élections suivantes, il est réélu le 20 octobre 1935 par 570 voix sur 849 votants. Son élection est validée à la séance du 15 janvier 1936. Il fait alors

partie de la commission du commerce et de la commission des travaux publics.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote du projet de loi constitutionnelle.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre.

**LUGOL** (JULES. AUGUSTE. GEORGES), né le 6 février 1864 à Paris (3<sup>e</sup>).

*Député de Seine-et-Marne de 1914 à 1924.*

*Sénateur de Seine-et-Marne de 1924 à 1936.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux régions libérées du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922.*

Avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller municipal de Meaux en 1904, Jules Lugol est élu maire en 1906 et occupera cette fonction jusqu'en 1929. Conseiller général du canton de Meaux, il préside le Conseil général de Seine-et-Marne de 1929 à 1932.

Pour la première fois candidat à la députation dans l'arrondissement de Meaux (2<sup>e</sup> circonscription), il est élu le 10 mai 1914 au second tour de scrutin par 5.617 voix contre 5.415 à Lhoste, sur 11.104 votants. Il est réélu le 16 novembre 1919 avec 26.201 voix sur 75.045 votants alors qu'il est candidat de la liste d'union républicaine. Il siège au groupe de la gauche radicale, puis au groupe de la gauche républicaine démocratique.

Le 9 mars 1921, il est élu sénateur de Seine-et-Marne en remplacement de Regismanset, décédé. Il est réélu le 9 janvier 1927. Il siège au groupe de la gauche démocratique.

Son entrée au Parlement coïncide avec le déclenchement de la guerre de 1914-1918. En 1915, inquiet pour l'approvisionnement en blé, il dépose une proposition de loi sur la réquisition des blés. De même, dans le souci d'assurer un ravitaillement convenable, il dépose la même année une proposition de loi tendant à assurer l'égalité de traitement entre les divers militaires détachés pendant les hostilités dans l'industrie et dans l'agriculture. Il dépose en 1916 une autre proposition de loi tendant à permettre l'approvisionnement en charbon français des usines municipales et privées fournissant aux communes le gaz, l'eau et l'électricité.

Il montre, durant toute sa vie parlementaire, un grand intérêt pour les problèmes sociaux. Après la fin de la guerre, il demande l'octroi d'une allocation provisoire aux hommes réformés temporaires et la suppression de la retenue de 5 % sur la solde budgétaire des officiers. Il demande également le remboursement des retenues effectuées pendant la guerre (1919). La même année, il propose l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement pour les marchés administratifs ayant exclusivement pour objet l'approvisionnement de la population en vi-

vres ou en moyens de chauffage. Il dépose un rapport sur la proposition de loi concernant l'attribution d'une allocation temporaire aux petits retraités de l'Etat.

Après sa réélection en 1919 il est membre de la commission des finances de la Chambre des députés, membre de la commission des régions libérées, membre de la commission des marchés de la guerre et membre de la commission des pensions. Il dépose en 1920 une proposition de loi tendant à l'institution, pour la liquidation des charges de guerre, d'un emprunt forcé. Il est nommé la même année membre du comité de contrôle et de surveillance de la liquidation des stocks.

Dans le 7<sup>e</sup> cabinet Briand (16 janvier 1921-15 janvier 1922) il est sous-secrétaire d'Etat aux régions libérées. Il participe à la politique active menée par le gouvernement pour résorber le chômage important qui sévit en France. Toute sa politique tendra à rétablir une vie normale dans ces régions, notamment en transférant à l'industrie privée toutes les activités de transport dont une grande partie était encore effectuée par les services militaires.

Jules Lugol est rapporteur du très important projet de loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, en 1923. Il réclame la même année la création d'une caisse des pensions de guerre. Il est également rapporteur du projet de loi relatif au régime de retraites des ouvriers de l'Etat.

Au Sénat, où il siège pendant douze ans, son expérience parlementaire, sa connaissance approfondie du droit, l'amènent à jouer un rôle important. Sa compétence en faisait un homme écouté. Il fut le rapporteur de la commission de législation civile et criminelle sur des très nombreux projets ou propositions de loi. En 1933, il devint président de cette commission et le resta jusqu'à la fin de son mandat.

Il abandonne toute activité parlementaire en 1936. Il a alors 72 ans.

**LUPEL** (comte MARIE. EDOUARD. Pierre de LOUVEL-), né le 11 janvier 1880 à Thiviers (Dordogne), mort le 29 novembre 1929 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député de la Somme de 1928 à 1929.*

Issu d'une vieille famille du Santerre, de souche aristocratique et terrienne, Pierre de Louvel-Lupel, ses études de droit terminées, s'inscrit au barreau de Paris ; mais, avocat à la Cour d'appel, il plaide très peu car ses affaires agricoles le retenaient dans la propriété familiale de Warvillers, dans la Somme, dont il avait repris l'exploitation.

Dès le début de la guerre il part au front. Courageux officier, admiré pour son sens du devoir et ses qualités d'entraîneur d'hommes, il est brisé dans son élan patriotique à trois reprises à la suite de graves blessures. Toutefois, si son état physique le rend inapte au ser-

vice armé, il poursuit son devoir à l'occasion de missions en Roumanie, puis en Russie; fait prisonnier à Moscou par les révolutionnaires, puis condamné à mort, il réussit à s'échapper.

Le retour à la paix lui permet de regagner ses terres de Warvillers. Physiquement très éprouvé par ses blessures de guerre, il reprend ses activités agricoles et s'emploie généreusement à mettre ses connaissances au profit de son village et du développement de cette région de la Somme; par les coopératives dont il est administrateur, il participe à la réorganisation de la vie régionale et à la reconstruction des régions dévastées; en 1920, il est élu maire de Warvillers, succédant à son père qui avait exercé ce mandat pendant trente-deux ans. En 1929, il est élu conseiller général du canton de Rosières, en remplacement de Klotz, mais son état de santé ne lui permettra pas de siéger plus d'une session.

Sur le plan national, hostile à la formation du cartel des gauches, il défend la politique d'union nationale de Poincaré et se présente aux élections législatives du 11 mai 1924. Candidat de la Somme sur la liste républicaine d'union nationale et sociale, il n'est pas élu, la plupart des sièges du département ayant été emportés par la liste présentée par les radicaux et radicaux-socialistes.

Mais la popularité de la gauche disparaît en 1926 avec l'aggravation des difficultés financières et, aux élections d'avril 1928, les modérés vont triompher. C'est alors que, dénonçant la politique du cartel qu'il accuse d'être un véritable « gâchis », le comte de Lupel de présente pour la seconde fois aux élections législatives pour lesquelles le scrutin majoritaire uninominal a été rétabli. Il est élu le 29 avril 1928 dans la circonscription de Montdidier, au second tour de scrutin, par 5.387 voix contre 5.141 à son principal adversaire, Torrellier, sur 12.459 votants.

À la Chambre, il siège parmi les républicains de gauche Secrétaire de la Chambre, membre des commissions des régions libérées et de l'aéronautique, de Lupel ne connaîtra que la première année de cette 14<sup>e</sup> législature. Les séquelles de ses blessures ne lui permettent pas de prendre une part active aux travaux de la Chambre et de défendre les intérêts de l'agriculture comme il s'y était engagé. Après plusieurs mois d'inactivité due à la maladie, le comte de Lupel s'éteint à Paris, le 29 novembre 1929, dans sa 49<sup>e</sup> année.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**LUPPÉ** (JOSEPH. Louis, comte de), né le 7 septembre 1837 à Corbères (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées de 1877 à 1878 et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 201.)

Opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement, il ne se représenta pas au renouvellement de 1889.

**LUQUET** (ALEXANDRE), né le 8 février 1874 à Bourges (Cher), mort le 29 juin 1930 à Paris (20<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1928 à 1930.*

Alexandre Luquet connut très tôt les difficultés de la vie: à douze ans et demi, il dut travailler et exercer le métier de coiffeur. Mais son courage et son énergie lui permirent de ne pas se limiter à une telle activité; c'est ainsi que plusieurs journaux l'ayant sollicité d'écrire, il devint journaliste. En 1910, Jaurès lui confia la délicate responsabilité de la *Vie économique et sociale* qu'il n'abandonna que dix ans plus tard quand *l'Humanité* changea d'opinion.

Syndiqué dès 1890, à l'âge de seize ans, il fut nommé secrétaire de la fédération des ouvriers coiffeurs en 1898; membre du comité de la C.G.T. en 1900, il le restera jusque'en 1920; à partir de 1903, il en devint le secrétaire adjoint et en 1908 le secrétaire général.

Alexandre Luquet ne négligea aucune des formes de l'activité sociale; il était coopérateur dès 1900. Il prit part à toutes les luttes ouvrières de notre pays pendant un quart de siècle: qu'il s'agisse du repos hebdomadaire, de la suppression des bureaux de placement payants, de la réduction de la journée de travail. Dès 1905, il siégea au Conseil des prud'hommes de la Seine et il en devint le vice-président. Il fut également vice-président de l'office départemental de placement et de chômage, membre de l'office d'hygiène sociale du département de la Seine, membre, pendant la guerre, de la commission mixte de la Seine pour le maintien de l'activité économique; entre l'armistice et la signature des traités de paix, il joua un grand rôle au sein de la commission interministérielle des traités internationaux du travail, notamment lors de la préparation de la législation sur la journée de huit heures. Sur toutes les questions il sut montrer une grande puissance d'assimilation et un sens averti des possibilités du moment.

L'activité politique ne lui fut pas non plus étrangère; membre du parti socialiste en 1896 alors affilié au parti ouvrier de France (groupe d'études sociales de Belleville), il donna son adhésion au parti socialiste unifié en 1905. En 1919, pour succéder à Berthaut, décédé, le groupe socialiste de Belleville lui fit un devoir de se présenter aux élections municipales: il le fit avec succès tant en 1919 qu'en 1925. Son activité en tant que conseiller municipal fut importante, elle s'exerça dans maints domaines inlassablement et souvent avec succès.

Il se présenta aux élections législatives de 1928 dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XX<sup>e</sup> arrondissement (quartier de Belleville, Saint-Fargeau); il fut élu au se-

cond tour de scrutin le 29 avril 1928, par 7.027 voix sur 18.573 inscrits et 15.002 votants. Membre du parti socialiste, il fit partie de la commission de la législation civile et criminelle et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il s'imposa à la Chambre en tant que spécialiste de la législation sur les loyers ; ses propositions de loi portèrent sur ce problème ainsi que sur les questions sociales ; il intervint notamment sur le programme de construction d'habitations à bon marché et sur le projet de loi modifiant la loi du 1<sup>er</sup> avril 1926 sur les loyers.

Mort le 29 juin 1930, il fut incinéré le 2 juillet au Père-Lachaise. Il avait alors 56 ans.

**LUQUOT (JUSTIN)**, né le 2 janvier 1881 à Lamazière-Basse (Corrèze).

*Député de la Gironde de 1932 à 1942*

Ayant débuté dans la vie en tant qu'employé de magasin, Justin Luquot fut ensuite voyageur de commerce. Il se fixa à Coutras, en Gironde, en 1911, sa femme y ayant été nommée institutrice. En 1925, il fut élu maire de Coutras ; par la suite il obtint facilement le renouvellement de son mandat.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1932 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Libourne ; il fut élu au second tour de scrutin, le 8 mai, par 7.374 voix sur 16.791 inscrits et 14.364 votants. Il fut réélu dans la même circonscription aux élections de 1936, au second tour de scrutin, le 3 mai, par 7.088 voix sur 16.633 inscrits et 14.154 votants.

Dans ses deux professions de foi, il réclame avec insistance la création d'un office national du blé (destiné à empêcher le stockage et la spéculation), celle d'un office national des engrais, enfin d'un office national du vin. Il s'affirme, dans ses déclarations aux électeurs, comme respectueux de la propriété individuelle et paysanne et comme un défenseur énergique des lois laïques. Il réclame, tant en 1932 qu'en 1936, le développement des lois d'assistance, une aide plus impatante pour les anciens combattants, l'équilibre du budget, le désarmement moral et matériel des peuples, l'interdiction de déclarer la guerre sans un référendum des peuples qui seraient obligés de la subir, un accroissement des moyens de la Société des Nations en vue de faire respecter ses décisions.

De 1932 à 1936, Justin Luquot, inscrit au groupe du parti socialiste, est successivement membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de la marine marchande. Ses interventions portèrent sur la viticulture, le commerce du vin, la création d'une caisse nationale d'assurance obligatoire contre les calamités agricoles.

Réélu en 1936, Justin Luquot, inscrit au groupe de l'union socialiste et républicaine, fut membre de commissions importantes : marine marchande, bois-

sons, de l'Algérie, des colonies et pays de protectorat. Tout en intervenant aussi rarement et aussi succinctement qu'à la législature précédente, il se fit néanmoins le défenseur de la laïcité (« l'unité nationale est dans la laïcité de la pensée ») ; il intervint en outre notamment sur le projet de loi relatif à l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles.

Justin Luquot fut l'un des quatre-vingts qui, le 10 juillet 1940, votèrent contre le maréchal Pétain.

**LURO BERTRAND, Victor. ONÉSIME**, né 17 octobre 1823 à Villecomtal (Gers), mort le 1<sup>er</sup> septembre 1903 à Villecomtal.

*Sénateur inamovible de 1875 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 202.)

Durant les dernières années de sa vie, Victor Luro n'exerce plus aucune activité sur le plan parlementaire, mais il n'en reste pas moins au Sénat le représentant particulièrement respecté d'une des grandes périodes de l'histoire du pays ainsi qu'en témoignent les services qu'il rendit à la cause de la liberté, cela depuis la révolution de 1848, puis le fait qu'il fut l'un des fondateurs de la III<sup>e</sup> République.

Il mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1903, au seuil de ses 80 ans, à Villecomtal.

**LUR-SALUCES** (AMÉDÉE, EUGÈNE, LOUIS, marquis de), né le 5 juillet 1839 à Commarin (Côte-d'Or), mort le 2 octobre 1894 à Sauternes (Gironde).

*Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Député de la Gironde de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 202.)

Candidat conservateur révisionniste en 1889 dans la circonscription de Bazas, il fut élu le 22 septembre, par 7.200 voix contre 5.710 à son concurrent, Alfred Laroze, député sortant républicain, et 1.407 accordées à Dupart, boulangiste, sur 14.414 votants.

Membre de diverses commissions parlementaires, il déposa une proposition de loi tendant à améliorer le sort des incendiés dans les landes de la Gironde.

Il ne fut pas réélu aux élections de 1893, n'obtenant que 5.919 voix contre 7.648 à Constant, républicain.

Il mourut le 2 octobre 1894 à Sauternes, à l'âge de 55 ans.

**LUR - SALUCES** (THOMAS, JOSEPH, Henry, comte de), né le 11 décembre 1808 à La Réole (Gironde), mort le 8 août 1891 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Gironde de 1876 à 1879.  
Sénateur de la Gironde de 1879 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 201.)

Réélu le 5 janvier 1888 par 700 voix sur 1 262 votants, son grand âge le contraint à ralentir notablement son activité. Le 13 janvier 1891, il présida la séance en qualité de doyen d'âge. Sa mort survint le 8 août de la même année ; il a près de 83 ans.

**LUSSY** (PAUL, Charles RUFF dit), né le 25 septembre 1883 à Alger.

Député du Vaucluse de 1936 à 1942.

Issu d'une famille d'Alsaciens qui avait opté pour la France, Charles Lussy, fils d'un libraire, fit ses études au lycée d'Alger ; il obtint, couronnement de ses humanités, le diplôme de bachelier.

Il commença sa carrière en tant que fonctionnaire des P.T.T. Mais Charles Lussy ne devait pas se cantonner dans de telles activités ; en effet, il fut successivement secrétaire de la section socialiste d'Alger en 1908 et de la fédération socialiste de l'Afrique du Nord de 1909 à 1910. Devenu rédacteur à l'*Humanité* en 1919, il fut nommé chef des services politiques de ce journal en 1921, puis rédacteur politique au *Quotidien* et à *Paris-Soir* de 1923 à 1934.

Il fit pour la première fois acte de candidature dans le département du Vaucluse (arrondissement d'Apt) aux élections de 1932 ; mais il fut battu de justesse par le député sortant Roumagoux, en raison d'un écart de 13 voix.

De nouveau, il se présenta aux élections de 1936 ; il fut élu au second tour de scrutin, le 3 mai, par 6.644 voix sur 11 679 inscrits et 9 183 votants. Inscrit au groupe socialiste, il fut membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission de la législation civile et criminelle, de la commission des postes, télégraphes et téléphones. Il intervint notamment pour réclamer la suppression du scrutin d'arrondissement et l'élection des députés au système de la représentation proportionnelle ; c'était le défenseur convaincu d'une représentation proportionnelle « intégrale, juste et loyale ». Toutefois, ce ne fut pas le seul centre d'intérêt de ses interventions qui portèrent également sur le régime de la presse et les conflits collectifs du travail.

Charles Lussy, maire de Pertuis dès 1938, avait la Croix de guerre 1914-1918 (3 citations) et la Médaille militaire

**LYAUTEY** (HUBERT), né le 17 novembre 1854 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 27 juillet 1934 à Thorey (Meurthe-et-Moselle).

Ministre de la Guerre  
du 12 décembre 1916 au 14 mars 1917.

Hubert Lyautey naquit dans la capitale lorraine où les fanfares de Crimée et d'Italie emplissent ses oreilles d'enfant. Fils d'un polytechnicien ingénieur des mines, il devait renouer la chaîne d'une tradition familiale : son bisaïeul, ordonnateur des guerres, avait servi l'Empire avec ses quatre fils. Son grand-père, qui mourut sénateur, avait été général d'artillerie. A défaut de vocation militaire, le souvenir de la défaite et de l'invasion l'y eut contraint.

Des titres de bonne bourgeoisie, des relations, une taille élégante, un esprit charmant, tout promettait à ce jeune saint-cyrien une carrière agréable et facile. Lieutenant le 1<sup>er</sup> janvier 1878, après avoir été fantassin, il est versé dans la cavalerie et part en Algérie en 1880. Nommé capitaine à 28 ans, il est affecté au 4<sup>e</sup> Chasseurs à Saint-Germain-en-Laye. En 1887, il est chef d'escadrons au 12<sup>e</sup> Hussards.

Létre, connaisseur en art, il avait assez de goût et de talent pour remplir la vie d'un oisif. Mais les passe-temps ne lui suffisaient pas ; il lui manquait le nécessaire, ayant senti résonner dans son cœur la voix d'Albert de Mun. Pendant six ans, avec ses meilleurs camarades, il resta le fidèle disciple de l'apôtre et secrétaire des cercles catholiques d'ouvriers dont pouvait sortir la régénération sociale.

De Mun ayant quitté l'armée pour la politique afin de mieux défendre sa foi et ses idées, c'est EM de Vogue, gentilhomme philosophe de l'histoire, apôtre, lui, de l'Afrique française, qui lui ouvre un monde de pensées nouvelles.

Lyautey devait alors exprimer sa conviction dans un essai : « Du rôle social de l'officier », paru dans la *Revue des Deux Mondes*. Il déclarait que le soldat nouveau, issu du service obligatoire universel, réclamait un chef nouveau dont le rôle semblait d'assurer la paix plutôt que de conduire la guerre. Puisque lui seul, par un heureux privilège, voyait passer dans ses mains nettes, sans distinction, n'était-il pas désigné pour travailler à l'entente et à l'accord commun ? C'était le salut social par l'armée. L'idée, généreuse, n'était pas sans danger, l'armée risquant de ne plus être elle-même et de devenir un instrument civil.

Soudain, par décision ministérielle du 29 août 1894, le chef d'escadrons Lyautey était détaché à l'état-major des troupes de l'Indochine.

Le cavalier « chic » entraînait dans la famille coloniale.

Les circonstances lui sont tout de suite favorables : l'appui des gouverneurs de Lanessan et Rousseau qui se succèdent

ne lui est pas ménagé. Et puis, il y a la rencontre avec le colonel Gallieni. Le jour de Noël 1894 se nouent leurs destins. Le colonel captive le commandant novice en disant sa vie de légionnaire de César qui fait la route, bâtit la caserne, fonde le marché, gouverne un petit monde où il ramène la paix, la confiance, la vie, le commerce. Chargé de combattre la piraterie dans le Tonkin central personnifiée par Ba-Ky, traitre à sa parole, Gallieni désigne aussitôt Lyautey chef d'état-major des quatre colonnes qui, par une marche convergente, doivent cerner Ba-Ky dans son repaire. Le 24 avril, c'est l'épreuve du feu et bientôt c'est un succès complet et Gallieni était pour la première fois content de son émule.

L'émule écrivait : « Malgré son exquise saveur, je ne trouverais pas le coup de fusil payé si, le lendemain même, le résultat n'apparaissait pacifique, fécondant, administratif. Et c'est le charme de la guerre coloniale comprise à la Gallieni que de toucher du doigt le but atteint et la vie qui repousse, au lendemain même des têtes coupées et des morts ensevelis. »

A Gallieni, appelé à rétablir à Madagascar une situation très compromise, il avait prêté serment : « Où que vous soyez, quoi que vous veuillez faire de moi, je serai partout et toujours à vos ordres au premier signe. » Et le 7 mars 1897, il débarque à Tamatave, gagne Tananarive où il entre à la suite de Gallieni dans le cortège des spahis rouges parmi la population prosternée.

Colonel en 1900, il avait fait ses preuves d'organisateur actif et d'habile guerrier. Le général Gallieni n'hésita pas, en septembre de la même année, à faire de lui une manière de gouverneur en lui déléguant pleins pouvoirs sur les pays sud de l'île encore insoumis ou impénétrés. Ce commandement fut une complète réussite : finances, agriculture, commerce, élevage, voies de communication, installation et ravitaillement des troupes, le commandant supérieur du Sud avait tout prévu. Le maître colonial reconnaissait hautement que son élève était passé maître à son tour.

Retré en France, le colonel Lyautey qui ne pouvait commander qu'un régiment de légère reprit avec le 14<sup>e</sup> hussards le calot et le dolman bleus chers à sa coquetterie. Mais il aurait très vite ressenti, selon sa propre expression, « le mal du pays à rebours » si le nouveau gouverneur général de l'Algérie, Jonnart, qui s'intéressait à lui depuis la publication du *Rôle social de l'officier* n'avait eu besoin d'un chef pour le Sud-Oranais et n'avait jeté son dévolu sur lui.

La subdivision d'Aïn-Sefra, flanc-garde du Sud-Ouest contre le Maroc était désignée pour former l'un des territoires dont l'organisation s'ébauchait alors sur nos conquêtes sahariennes.

Le caractère de l'homme répondait au gouverneur des actes du jeune chef. Par temperament, autant que par réflexion,

ce soldat répugnait à la violence et à la destruction ; il trouvait plus élégant et plus glorieux de persuader que de contraindre. Il préférerait, retiendra sa légende, exhiber sa force, se donnant ainsi une chance de ne la point utiliser. Les prémices de la dissuasion.

En quelques mois, le commandant d'Aïn-Sefra qui avait repris le précepte trop longtemps négligé de Bugeaud : « l'on se garde en avant et non pas en arrière » et avait substitué à la défense fixe et onéreuse la défense mobile efficace, à bon marché, entretenant par surcroît la troupe en bonne forme, s'affirma le maître de la situation : les pillards découragés, les indigènes paisibles revenaient et refaisaient leurs troupeaux.

L'entrain, l'allégresse à la peine donnaient maintenant un air de famille aux officiers du sud-Oranais. Le général pensait tout haut devant les jeunes qu'il aimait et, comme eux, il aimait les habits élégants, les burnous flottants, les chevaux vifs et les selles ouvragées, les galops sans frein, l'imprévu... Partout, sous la tente ou dans le désert, ce patricien se trouvait à l'aise. Elancé et souple comme une latte, il mariait dans sa personne la finesse à l'énergie, la grâce à l'autorité.

Le commandement de la division d'Oran, avec la troisième étoile, lui revint en titre le 30 juillet 1907, mais pour lui s'ouvrait une nouvelle école, la rude école de la patience. Il relevait en effet d'une double hiérarchie : corps d'armée d'Alger et ministère de la Guerre, gouvernement général et ministère des Affaires étrangères, que de gens et d'avis à accorder avant de rien entreprendre !

Le général se piqua au jeu des difficultés et grâce aux deux instruments qu'il avait aiguisés : le service des affaires indigènes devenu service des renseignements et l'armée d'Afrique, allégée et entraînée à l'indigène, il fit en sept ans, sur les 1.300 kilomètres d'une frontière jusqu'alors turbulente, régner la paix française.

Le 20 décembre 1910, le chef de la division d'Oran fut nommé au commandement du 10<sup>e</sup> corps d'armée de Rennes, mais bientôt le Maroc était le théâtre d'événements graves et l'empire chrétien se dissolvait dans l'anarchie. C'est alors que le Sultan demanda au général Moïnier de dégager sa capitale assaillie par les tribus voisines, avec des troupes françaises. C'est alors qu'en conséquence l'Allemagne feignit de croire à notre mainmise sur le Maroc et fit sa démonstration d'Agadir le 1<sup>er</sup> juillet 1911.

Après quatre mois de négociations, l'Allemagne reconnut notre protectorat mais, le traité à peine signé avec le sultan Moulay-Hafid, l'empire tout entier se souleva par haine de l'étranger et se déroba à nous. Des Européens sont massacrés ; aussi, la nomination du résident général fut-elle hâtée et Lyautey choisi. Il arrive à temps à Fez, que les tribus attaquaient de toutes parts ; avec Moïnier, avec Gouraud, il endigue le

soulèvement et bientôt les ralliements affluents.

Le 12 août, Moulay-Hafid abdiqua, Moulay-Youssef, son frère, est désigné comme successeur. Dès lors, par un travail acharné, le résident ayant maîtrisé les trois capitales : Rabat, Fez et Marrakech, entama l'œuvre d'organisation et travailla à restaurer l'autorité du sultan.

Le samedi 1<sup>er</sup> août 1914, la télégraphie sans fil de la tour Eiffel lançait outre-mer le décret de mobilisation. Pour sa propre défense la France avait besoin de tous ses bataillons. Or, privé des troupes de soutien, le protectorat, selon toute vraisemblance, serait culbuté au premier choc. Le salut national semblait donc réclamer le sacrifice de la colonie et c'est bien ce que signifiaient les deux télégrammes adressés à Rabat par les ministères des Affaires étrangères et de la Guerre.

Au 15 septembre, 37 bataillons, 6 batteries, une brigade de cavalerie, 3 compagnies de génie avaient quitté le Maroc. Le général Lyautey avait fourni le décupe des prévisions raisonnées, il se saignait à blanc. En échange de ces sacrifices, il réclamait la liberté de ses dispositions pour en imposer aux rebelles qui guettaient nos mouvements. L'honneur lui revient d'avoir concilié contre le sens commun deux intérêts qui semblaient contraires : l'intérêt national et l'intérêt marocain, d'avoir prévu contre l'idée commune que le parti de la prudence cachait plus de pièges que le parti de la hardiesse. C'est le temps où le résident et ses collaborateurs pensèrent à se dédommager de la défensive militaire par l'offensive économique. De là naquit l'idée de l'exposition de Casablanca, exposition agricole et horticole, puis de la grande foire de Fez.

A la fin de l'année 1916, la guerre traînait en longueur et la France réclamait des hommes plus inventifs, dont le génie pratique dénouerait prestement le nœud qui l'étranglait. L'âge et les forces avaient trahi Gallieni en qui elle avait mis son espoir. Du maître, les patriotes renseignés se tournèrent naturellement vers le disciple. Le 13 décembre 1916 le *Journal officiel* publiait le décret qui nommait le général Lyautey ministre de la Guerre et déléguait le général Gouraud à titre intérimaire dans les fonctions de Résident général au Maroc.

Lyautey n'accepta pas la mission sans hésiter. Il gardait rancune au gouvernement de l'avoir, au moment du péril, laissé outre-mer. Par ailleurs il ne se faisait guère d'illusions sur la durée du cabinet et, de même que son prédécesseur, il n'avait que peu de goût pour les politiciens. La situation qu'il trouva à Paris n'était pas de nature à le faire changer d'avis. Sans l'attendre, Briand avait remanié le gouvernement aux dépens du ministère de la Guerre : l'armement accaparait le personnel de l'artillerie, les transports empiétaient sur l'intendance, le 4<sup>e</sup> Bureau et le service de santé étaient usurpés. Que restait-il

au ministre de la Guerre ? Le recrutement et l'instruction des recrues.

Par ailleurs, on avait tranché sans le consulter davantage la grave question du haut-commandement et désigné Joffre, commandant en chef des armées françaises, conseil technique du gouvernement en ce qui concerne la direction de la guerre. Dès l'abord, Lyautey déclara qu'on le mettait devant une situation nouvelle et qu'il préférerait retourner à Rabat. Le président du Conseil négocia pour préserver son cabinet d'une sortie malencontreuse ; aussi le général put-il récupérer une à une les attributions sans lesquelles il refusait de prendre son portefeuille et, par fine diplomatie, eut-il le bonheur d'amadouer Joffre qui se désista sans bruit, avec le titre de maréchal.

Quel mauvais début pour un ministre que de telles négociations ! La médiocre entente entre les alliés et le climat de la rue Saint-Dominique ne pouvaient qu'accroître son malaise. Isolé parmi ses collègues, le général se défit d'autant plus du Parlement où, pour la gauche, il incarnait l'impérialisme colonial. C'était le proconsul, le satrape !

A l'écart de l'armée, de la presse, en ne se montrant point, ce ministre doué d'une si grande puissance de séduction personnelle se désarmait.

C'est après la création de la direction de la cinquième arme, au lieu de celle d'un sous-secrétariat d'Etat à l'aviation, que les adversaires du gouvernement attaquèrent. Lyautey acceptait de s'expliquer sur tous faits accomplis, mais il lui semblait illogique et dangereux de mettre en discussion un programme à exécuter, même en comité secret. L'explosion de désapprobation est telle que le ministre préfère donner sa démission. Deux jours après, personne n'ayant voulu recueillir son portefeuille, Briand remettait au président de la République la démission collective du cabinet. Lyautey partait donc avec les honneurs de la guerre.

Par décret du 3 avril 1917, le général Lyautey était rétabli, à la satisfaction générale, commissaire-résident général de la République française au Maroc. Les troupes saluent son retour par un succès reconfortant, franchissant l'étape décisive de l'occupation. Cependant l'année 1918 éprouve toute l'abnégation du résident. Le Maroc se vide jusqu'à l'extrême limite de soldats et d'ouvriers. Enfin, le 11 novembre, l'Allemagne met bas les armes mais, dans la joie populaire, Lyautey discerne aussitôt les illusions dangereuses qu'il convenait de redresser : régime embrouillé de la propriété indigène rendant très difficile l'ouverture des terres aux colons et grave crise monétaire. En ce grand embarras, Clemenceau accorda toute confiance et appui à Lyautey en le maintenant par décret du 29 octobre 1919 en activité hors cadre dans ses fonctions.

Dès mai 1920, Millerand maintient le général sans limite d'âge et fait voter

les crédits qui assuraient au Maroc son premier outillage moderne.

Le 8 juillet, l'Académie française dont il était membre depuis 1912 lui ménage une réception triomphale qui, lui réchauffant le cœur, le ramène à Rabat avec le goût renouvelé de son œuvre : il touchait au terme de cette conquête pacifique qui s'était étendue de 1914 à 1918, contre toute vraisemblance, au rythme d'un balancier dont l'amplitude s'accroît.

Le 19 février 1921, MM. Millerand et Barthou signaient le décret qui l'élevait à la plus haute dignité militaire, en même temps que Fayolle qui avait redressé le front italien et Franchet d'Espèrey, le vainqueur de Macédoine.

Avec des fortunes diverses, mais toujours avec l'ardeur de la jeunesse, le résident tint son poste jusqu'en 1925, où il fut rappelé en France après la révolte d'Abd-el-Krim.

Le maréchal eut l'agréable charge d'organiser l'exposition coloniale de 1931 ; autrement, retraité en Lorraine, il vécut partagé entre le goût de son pays d'origine et le lancinant rappel du Maroc.

Il repensait à ces gens qu'il avait compris, puis aimés, qui lui avaient appris leur civilisation plus que séculaire en échange des présents de l'équipement moderne. Il revoyait un peuple courtois, des femmes voilées, des hommes aux paroles contenues. Il retrouvait cette grâce, cet art dans la façon de se saluer, de baiser l'épaule, d'accueillir un hôte. Il se souvenait que ses treize années de gouvernement ne furent qu'une longue défense de la dignité de ces hommes d'autrefois.

C'est près de Chellah, où il avait tant aimé se détendre, qu'il désirait avoir sa dernière demeure. Il savait ce qu'était ce site pour les Marocains, en particulier pour ceux que leur pauvreté tient dans de grandes pensées et leur ignorance dans de beaux sentiments.

Le maréchal mourut à Thorey le 27 juillet 1934, âgé de 80 ans, et ce fut l'année suivante, après bien des tergiversations, qu'on l'ensevelit à Rabat, dans un lieu qu'il n'avait pas souhaité.

A titre exceptionnel, la notice du maréchal Lyautey ne pouvant être reprise et complétée dans les publications du *Dictionnaire des Parlementaires français*, nous devons indiquer qu'en 1961, après l'abandon du protectorat sur le Maroc, les restes de Lyautey furent ramenés en France, à Paris, aux Invalides, où le maréchal de France pouvait trouver de droit sa sépulture.

Avec un des frères de l'Empereur et le fils de celui-ci, avec Turenne et Vauban et le Maréchal vainqueur de la Grande guerre, ce beau soldat monte depuis lors une garde sans fin devant le plus grand capitaine qui ait conduit les armées de la France.

**LYONNAIS** (ANDRÉ), né le 30 avril 1842 au Creusot (Saône-et-Loire).

*Député de la Seine-Inférieure de 1883 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 206.)

Absent de la compétition lors du renouvellement de 1889, il se présenta, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Rouen, à l'élection partielle du 1<sup>er</sup> décembre 1889 pour pourvoir au remplacement de Duvivier, décédé ; il n'obtint que 1.266 voix sur 13 544 votants. Il ne fut pas plus heureux le 22 février 1891, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Rouen cette fois-ci, pour remplacer Dautresme, élu sénateur ; il retrouva au premier tour à peu près le même nombre de fidèles, 1.369 voix sur 15 664 votants et abandonna avant le scrutin de ballottage.

Il disparut désormais de la scène politique et mourut le

**LYONS** de FEUCHIN (HENRI, JULES, ALBERT, baron DES), né le 28 août 1868 à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais)

*Député de la Somme de 1909 à 1914, de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932.*

Propriétaire, conseiller d'arrondissement, il se présenta aux élections partielles de la circonscription d'Abbeville et fut élu au second tour, le 18 juillet 1909, en remplacement de Gellé, décédé, par 8.215 voix contre 7.606 à son principal concurrent Delahaye. Ce dernier lui reprit son siège au deuxième tour des élections de 1914 par 9.291 voix contre 8.140. En 1919, il s'inscrivit sur la liste républicaine d'intérêt national et est élu au quotient avec 31.767 voix sur 101.572 votants, mais échoue en 1924, réunissant 33.079 voix sur 116.040 votants, avec la liste républicaine d'union nationale et sociale qui n'a pas un élu. Soumis, semble-t-il, à la loi du pendule, Henri des Lyons, qui paraît voué à ne représenter la Somme qu'une législature sur deux, va retrouver avec le rétablissement du scrutin d'arrondissement son siège au Palais Bourbon : il est élu en 1928 dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Abbeville, battant au second tour Mailly. 7.622 voix, avec 7.760 voix sur 16 536 votants.

Membre de diverses commissions, il déposa plusieurs propositions de loi, dont l'une tendait au rétablissement des tribunaux supprimés dans le département de la Somme, une autre à l'ouverture d'un crédit destiné à la célébration des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Il fut le rapporteur de la sous-commission chargée d'étudier sur place les besoins des ports de pêche et de cabotage. Il présenta également un rapport sur sa proposition de résolution tendant à charger la commission de l'armée

d'établir et de faire connaître le bilan des pertes en morts et en blessés faites au cours de la guerre par les nations belligérantes. Préoccupé des intérêts de son département, il les défendit à travers diverses mesures d'ordre général.

Aux élections de 1932, Henri des Lyons est définitivement éliminé par Maurice Delabie, élu avec 8.867 voix, alors qu'il n'en obtient que 5 224 sur 16 579 votants.

**LYROT** (HERVÉ. LÉON, CHARLES de), né le 26 mai 1885 à Montmorency (Seine-et-Oise).

*Député d'Ille-et-Vilaine de 1932 à 1942.*

Ayant fait carrière dans la banque, Hervé de Lyrot se présente pour la première fois aux élections législatives en 1932, dans la circonscription de Vitré, comme candidat républicain anticartelliste. Il est élu au second tour par 8.315 voix contre 7.765 à Bellanger, son principal adversaire. Il est réélu en 1936 comme candidat d'union républicaine et nationale par 7 179 voix contre 6 092 à Bohuon.

A la Chambre, où il est membre de diverses commissions, il présente un rapport sur le projet de loi portant approbation des arrangements conclus en matière postale entre la France et divers Etats sud-américains et, à cette occasion, se fait le défenseur des relations culturelles entre la France et ces républiques.

Il fut aussi le rapporteur de trois propositions de résolution concernant l'extension des lois sociales à la batellerie, l'amélioration des voies navigables du Nord et de l'Est et l'électrification des gares des communes rurales. Il rapporta également les propositions de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote et l'éligibilité. Considérant que la « femme, partageant les mêmes peines, les mêmes risques, les mêmes souffrances que l'homme, devrait donc être mise sur le terrain législatif sur le même plan », il conclut à la nécessité d'intervenir très énergiquement auprès du Sénat pour l'amener à examiner la proposition de loi adoptée en ce sens par la Chambre des députés.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.